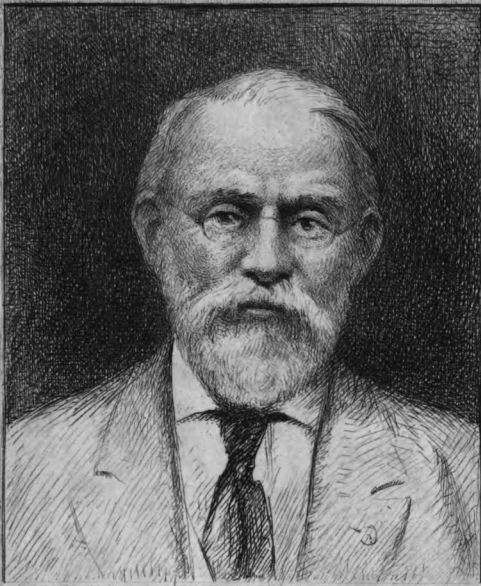
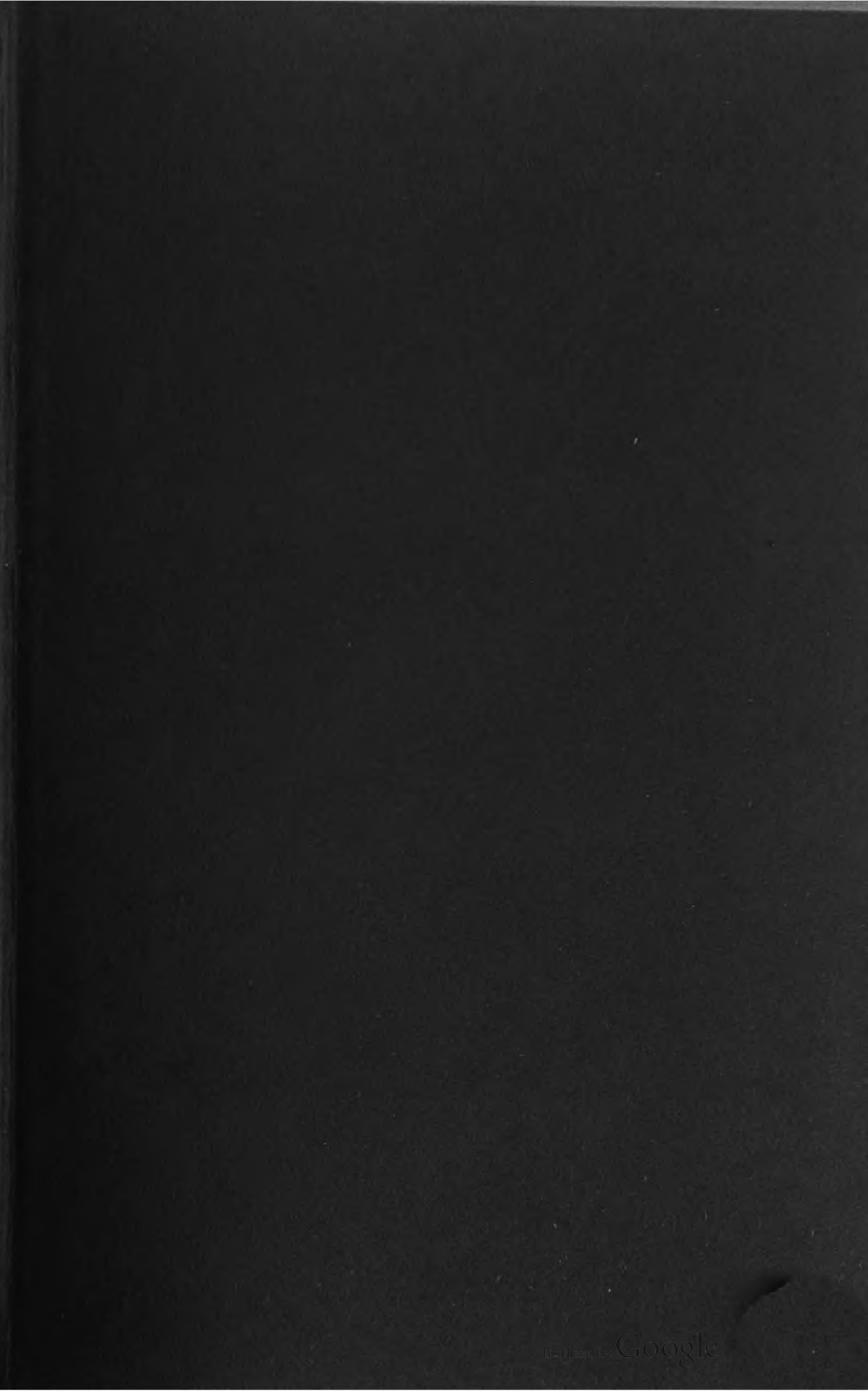


A 581688



SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY

1882 Richell 1930



D
C
6
11
9
15
7
7

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE ET HISTORIQUE

DE LA CHARENTE



La collection du Bulletin de la Société Archéologique et Historique de la Charente se compose ainsi qu'il suit :

PREMIÈRE SÉRIE.

Tome 1^{er}, — 1843 (trois livraisons, quelquefois réunies en une seule).

Tome 2^e, — 1846 (deux livraisons).

Tome 3^e, — 1847, 1848 et 1849 (une livraison contenant la réimpression de la *Vie de Jean d'Orléans, comte d'Angoulême*).

Tome 4^e, — 1850 (deux livraisons).

Tome 5^e, — 1851 et 1852 (une livraison).

DEUXIÈME SÉRIE.

Tome 1^{er}, — 1856 (un volume).

Tome 2^e, — (en préparation).

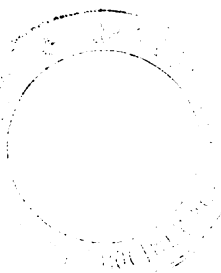
TROISIÈME SÉRIE.

Tome 1^{er}, — 1859 (quatre livraisons).

Tome 2^e, — 1860 (trois livraisons).

Tome 3^e, — 1861 (un volume).

Tome 4^e, — 1862 (deux livraisons).



BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE & HISTORIQUE

DE LA CHARENTE

ANNÉE 1862

TROISIÈME SÉRIE. — TOME QUATRIÈME

ANGOULÈME

IMPRIMERIE CHARENTAISE DE A. NADAUD ET C^e
RUE DU MARCHÉ, N^o 4

1864



10

Dunning
Niphoff
10-9-26
13603

LISTE GÉNÉRALE

DES MEMBRES

DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE ET HISTORIQUE

DE LA CHARENTE

POUR L'ANNÉE 1909

BUREAU.

MM.

Président : ERNEST GELLIBERT DES SEGUINS.

Vice-Président : EUSÈBE CASTAIGNE.

Secrétaire : Ed. SÉNEMAUD.

Secrétaire adjoint : C. GIGON.

Trésorier : Ad. SAZERAC DE FORGE.

Conservateur du Musée : TRÉMEAU DE ROCHEBRUNE.

I.

Membres honoraires.

MM.

S. Exc. le Ministre de l'Instruction publique et des Cultes.

S. Exc. le Ministre de l'Intérieur.

L'inspecteur des monuments historiques de France.

Le secrétaire perpétuel de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. (Institut impérial de France.)

En vertu de l'article 5 du règlement.

BOULLAUD, O. ✳, professeur à la Faculté de médecine de Paris.

CAUMONT (DE), O. ✳, membre correspondant de l'Institut, à Caen.

CHADENET (J.-B.), O. ✳, maître des requêtes au Conseil d'État, ancien préfet de la Charente.

MÉRIMÉE (Prosper), C. ✳, membre de l'Académie française, à Paris.

MARTRES (DE), ✳, chef de division des archives départementales au Ministère de l'Intérieur, à Paris.

MOURIER (Athénaïs), ✳, chef de bureau au Ministère de l'Instruction publique, à Paris.

PARIS (Paulin), ✳, membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, à Paris.

SAUSSAYE (DE LA), O. ✳, membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, recteur de l'Académie, à Lyon.

VITET (Ludovic), O. ✳, membre de l'Académie française, à Paris.

II.

Membres titulaires.

MM.

Le préfet de la Charente.

L'évêque d'Angoulême.

Le maire de la ville d'Angoulême.

ALBERT, avocat à Cognac.

ALEXANDRE (l'abbé), aumônier adjoint au lycée impérial.

BABAUD-LARIBIÈRE (Léonide), ancien représentant, à Villechaise.

BABINET DE RENCOGNE (Gustave), archiviste départemental, à Angoulême.

BARDY-DELISLE, ✳, président du tribunal civil, à Angoulême.

} En vertu de l'article 4 du règlement.

BASQUE, ancien chef du bureau de l'agriculture, à la préfecture, à Angoulême.

BŒUF (Alfred), secrétaire de la mairie, à Villebois-la-Vallette.

BOURDIN, greffier en chef du tribunal civil, à Angoulême.

BOURRUT-DUVIVIER (Léon), maire de la ville d'Angoulême.

BRUNELIÈRE (l'abbé), chanoine-archiprêtre de la cathédrale, à Angoulême.

BUJEAUD (Victor), à Angoulême.

CARISSAN, professeur d'histoire au lycée impérial, à Angoulême.

CASTAIGNE (J.-Fr.-Eusèbe), bibliothécaire de la ville, ancien secrétaire de la Société Archéologique et Historique, à Angoulême.

CHALLE, sous-préfet, à Barbezieux.

CHALOUPIN (H.), avocat à Angoulême.

CHATENET, lithographe à Angoulême.

CHERGÉ (Frédéric de), à Angoulême.

CIMETIÈRE (Amédéc), juge suppléant à Angoulême.

COUSSEAU (M^{sr} Antoine-Charles), ✱, évêque d'Angoulême.

DECESCAUD (Eugène), ancien magistrat, avocat à Angoulême.

DÉRIVAU, avocat à Angoulême.

DULARY (Évariste), à Angoulême.

DUMAS-CHAMPVALLIER (L.-M.-Armand), président du tribunal civil, à Cognac.

FLAMBARD, professeur d'histoire honoraire au lycée impérial, à Angoulême.

FOUCAULD (A.), ancien professeur de dessin au lycée impérial, à Angoulême.

GALZAIN (Benjamin), propriétaire à Angoulême.

GELLIBERT DES SEGUINS (Ernest), député de la Charente au Corps législatif.

GEYNET (Charles), à Angoulême.

GIGON (Claude), docteur en médecine, médecin du lycée impérial et des hôpitaux, à Angoulême.

GODEAU (l'abbé), curé de Saint-Ausone, à Angoulême.

LAGARDE (Henri), docteur en médecine, à Confolens.

LEROY (Adolphe), conseiller de préfecture, à Angoulême.

MAROUSSEM, ancien chef de division à la préfecture, à Angoulême.

MARVAUD, ancien professeur au lycée impérial d'Angoulême, ancien vice-président de la Société, à Cognac.

MATHÉ-DUMAINE (G.), avoué à Angoulême.

MÉRCIER (P.), juge-suppléant, à Cognac.

MESTREAU (Charles), avocat à Angoulême.

MICHEL (le comte), O. ✱, préfet de la Charente.

PIGNIER, membre du conseil général, à Confolens.

ROUX, président de la Société d'Agriculture, à Angoulême.

SAZERAC DE FORGE (Adhémar), négociant à Angoulême.

SAZERAC DE FORGE (Paul), négociant, adjoint de la mairie, à Angoulême.

SÉNEMAUD (Edmond), professeur au lycée impérial, à Angoulême.

THIAC (Eugène), membre du conseil général, à Puyréaux.

TRÉMEAU DE ROCHEBRUNE, à Angoulême.

TURCAT, employé à la préfecture, à Angoulême.

WATTEAU (l'abbé), chanoine à Angoulême.

III.

Membres correspondants.

MM.

ARDANT (Maurice), archiviste départemental de la Haute-Vienne, à Limoges.

AURIAC (Eugène d'), employé à la Bibliothèque impériale, à Paris.

BARBIER DE MONTAULT (l'abbé X.), à Angers.

BOURASSÉ (l'abbé), à Tours.

CHASTEIGNER (le comte Alexis de), à Bordeaux.

DAVIAUD (Marcel), juge de paix à Bordeaux.

DULIGNON, ancien pharmacien, à Langon.

GIRARDOT (le baron de), ✱, secrétaire général de la Loire-Inférieure, à Nantes.

GUILLEMOT, numismatiste, à La Rochelle.

GALY (E.), ✱, docteur en médecine, conservateur du musée départemental de la Dordogne, à Périgueux.

JUSSIEU (Alexis de), archiviste de la Savoie, à Chambéry.

LACURIE (l'abbé), à Saintes.

LAPEYRE, sous-bibliothécaire de la ville de Périgueux.

MÉLIER, C. ✱, docteur en médecine, médecin consultant de l'Empereur, membre de l'Académie impériale de Médecine et du Comité central d'Hygiène publique, inspecteur général des services sanitaires, à Paris.

MICHON (l'abbé J.-H.), à Paris.

RÉDET, archiviste départemental de la Vienne, à Poitiers.

ROUMEGUÈRE (Casimir), secrétaire de la Société Archéologique impériale du Midi de la France, à Toulouse.

RÉCAPITULATION.

Membres honoraires.....	13
Membres titulaires.....	47
Membres correspondants.....	17
TOTAL.....	<u>77</u>

Sociétés correspondantes.

1. Académie du Gard , à Nîmes.
2. Académie de La Rochelle.
3. Académie des Sciences , Arts et Belles-Lettres de Dijon.
4. Société Académique d'Archéologie , Sciences et Arts du département de l'Oise , à Beauvais.
5. Société Académique de Brest.
6. Société des Antiquaires de l'Ouest , à Poitiers.
7. Société des Antiquaires de Picardie , à Amiens.
8. Société Archéologique et Historique du Limousin.
9. Société Archéologique de l'Orléanais , à Orléans.
10. Société Archéologique de Touraine , à Tours.
11. Société Dunkerquoise pour l'encouragement des Sciences , des Lettres et des Arts , à Dunkerque.
12. Société d'Histoire et d'Archéologie de Chalon-sur-Saône.
13. Société impériale d'Agriculture, Sciences et Arts d'Angers.
14. Société impériale Archéologique du Midi de la France, à Toulouse.
15. Société de la Morale chrétienne , à Paris.
16. Société des Sciences, Belles-Lettres et Arts du département du Var, à Toulon.
17. Société des Sciences morales, des Lettres et des Arts de Seine-et-Oise , à Versailles.
18. Société de Statistique de Marseille.

Libraire de la Société : M. F. Goumard.
Lithographe *id.* M. Châtenet.
Photographe *id.* M. Fallot.



BULLETIN

DE

LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE ET HISTORIQUE DE LA CHARENTE

Premier Trimestre de 1862.

SOMMAIRE

- I. — *Procès-verbaux.*
- II. — *Gérard II, évêque d'Angoulême, et ses détracteurs, 1101-1136, par M. le docteur GIGON.*
- III. — *Notice et dissertation sur un fragment du cartulaire de l'abbaye de l'Esterps, par M. G. BABINET DE RENCOGNE.*
- IV. — *Biographie militaire de l'Angoumois et de la Charente (suite), par M. ED. SÉNEMAUD.*
- V. — *René Festiveau, poète latin du XVII^e siècle, par M. Eusèbe CASTAIGNE.*
- VI. — *Relation du pillage de l'abbaye de La Couronne par les protestants, en 1562 et 1568, publiée par M. G. BABINET DE RENCOGNE.*
- VII. — *Chronique.*

PROCÈS-VERBAUX.

SÉANCE DU MERCREDI 8 JANVIER 1862.

Présidence de M. Eusèbe Castaigne, Vice-Président.

La séance est ouverte à huit heures.

Membres présents : MM. l'abbé Alexandre, E. Castaigne, Decescaud, Dérivau, Gigon, Mathé-Dumaine, Mestreau, G. de Rencogne, de Rochebrune, Ed. Séne-maud, Turcat.

M^{gr} l'évêque assiste à la séance.

M. Eusèbe Castaigne est appelé à prendre place au fauteuil de la présidence.

Le procès-verbal de la séance du 18 décembre est lu et adopté.

M. le secrétaire donne lecture de la correspondance.

M. Marvaud annonce que son changement de résidence ne lui permet plus d'assister régulièrement aux séances de la Société et d'y remplir au besoin les fonctions de vice-président. Il prie, en conséquence, la compagnie de vouloir bien pourvoir à son remplacement.

La Société vote des remerciements à M. Marvaud.

MM. Eug. Decescaud et P. Mercier, membres titulaires, accusent réception de leur nomination.

M. F. Goumard est nommé libraire de la Société Archéologique et Historique.

L'ordre du jour appelle le renouvellement du bureau pour l'an 1862.

Le scrutin donne les résultats suivants :

Président : M. Ernest Gellibert des Seguins, député au Corps législatif.

Vice-président : M. Eusèbe Castaigne, bibliothécaire de la ville.

Secrétaire : M. Ed. Sénemaud, professeur au lycée impérial.

Secrétaire adjoint : M. C. Gigon, docteur en médecine.

Trésorier : M. Adh. Sazerac de Forge, négociant.

Le conservateur du musée, M. Trémeau de Rochebrune, n'est pas soumis à la réélection.

M. le docteur Gigon donne lecture d'un travail intitulé : *Gérard II, évêque d'Angoulême, et ses détracteurs*.

teurs, 1101-1136. M. Gigon prétend que cet évêque a été victime de la calomnie des partis. Il se propose d'examiner successivement : 1° ce qu'il faut croire des attaques violentes portées contre ses mœurs et son administration comme évêque et comme légat du saint-siège; 2° l'interprétation à donner pour ce que les écrivains du XII^e siècle appellent ses violences et son ambition; 3° la question de la bonne ou de la mauvaise foi de Gérard II dans son adhésion au schisme de l'antipape Anaclet.

Parmi les accusateurs de Gérard, l'honorable docteur Gigon rappelle qu'Arnulphe, archidiacre de Sééz, a publié un libelle infâme dans lequel il accuse sans preuves notre évêque d'inceste, de rapines, de simonie, de désordres de toute sorte dans ses mœurs, tandis que l'auteur du récit qu'on lit dans l'*Historia pontificum* présente ce prélat comme doué de toutes les bonnes qualités : savant, grave, généreux, éloquent, occupé sans cesse du soin de son diocèse et de sa légation. Après avoir critiqué et discuté ces deux témoignages, M. Gigon adopte complètement la version de l'*Historia pontificum*, tandis que l'écrit d'Arnulphe ne lui paraît autre chose qu'un pamphlet odieux publié à l'instigation des ennemis de l'évêque Gérard.

M. Gigon examine ensuite les actes de violence reprochés à Gérard, tels que la déposition des évêques de Poitiers et de Limoges, les excommunications lancées par lui au nom d'Anaclet contre ceux de Saintes et de Périgueux, et il montre que Gérard ne se livra à ces actes qu'après avoir été victime, lui et les siens, d'actes semblables et même plus graves de la part des partisans d'Innocent II, lui, surtout, qui fut arrêté

et incarcéré par Aymar d'Archiac pendant plusieurs mois, et ne fut rendu à la liberté qu'après avoir payé une forte rançon. Au reste, dit l'honorable membre, ce qui prouve que Gérard fut plus modéré que ses adversaires, c'est qu'il ne sortit ni de sa plume ni de celle de ses amis aucun honteux libelle pour salir et déshonorer ses adversaires, et qu'il n'insulta jamais à la cendre des morts, comme on l'a fait à son égard.

L'auteur passe ensuite à l'examen de la question de bonne ou de mauvaise foi de Gérard, mais avant, il trace à grands traits l'origine du schisme qui naquit en 1130, de la double élection d'Innocent et d'Anaclet à la papauté; il penche à considérer celui-ci comme réunissant à un plus haut degré les conditions d'élection légale, régulière et même indépendante, car dans ce schisme, l'honorable membre admet et caractérise déjà les éléments guelfes et gibelins, qui pendant si longtemps ont divisé l'Italie; il estime donc que Gérard a dû adopter de bonne foi le parti d'Anaclet. Quant aux lettres qu'il avait écrites pour faire acte d'obédience à Innocent II et pour demander sa continuation comme légat, l'auteur pense que ces lettres sont invraisemblables d'abord, et qu'ensuite elles n'ont été ni publiées, ni lues, ni vues par aucun de ceux qui en ont parlé; qu'elles ont été niées par Gérard, et que n'ayant jamais été produites, on doit les considérer comme apocryphes et non avenues. Le seul tort qu'on puisse imputer à Gérard, d'après l'auteur, c'est d'avoir continué le schisme après la décision du conseil d'Étampes, après surtout l'adhésion de l'Europe entière, sauf la Sicile et l'Aquitaine. Quelle que fût la justice de la cause défendue par Gérard, quelle que fût la sincé-

rité de sa conviction, après la sentence du tribunal auguste convoqué par le roi Louis VI dit le Gros, les partis n'avaient plus le droit de discuter, mais seulement celui d'adhérer et de se soumettre.

Enfin, en terminant, M. Gigon se pose cette question : Gérard mourut-il réellement excommunié? et il penche vers la négative. Il est vrai, dit-il, que plusieurs anathèmes furent lancés contre lui, et notamment au concile de Reims, présidé par Innocent II lui-même; mais, dit l'auteur de la dissertation, il est probable que ces sentences ne furent jamais ratifiées par Innocent, qui espérait toujours le retour de ce redoutable adversaire. Le fait est que Gérard mourut paisiblement sur son siège, sans qu'on ait cherché ni à le renverser ni à le remplacer, bien que depuis un an au moins il ne fût plus soutenu par aucun prince temporel. Peu de temps avant sa mort, il célèbre la messe, reçoit les sacrements; après sa mort, on lui fait de solennelles funérailles, il est inhumé dans la cathédrale, et lorsque plus tard Geoffroy de Chartres fit jeter son corps hors de l'église, il n'est dit nulle part que ce fut pour cause d'excommunication; aussi on peut répéter avec l'auteur du *Chronicon*, Guillehaud de Saint-Romuald qui écrivait en 1652, que ni lui, ni son clergé, ni les habitants d'Angoulême ne l'ont jamais considéré comme tel.

L'auteur espère avoir fait passer dans l'esprit de ses auditeurs la conviction qui l'anime, et avoir évoqué une réparation lente, mais juste, en faveur du prélat le plus illustre qui soit mort sur le siège d'Angoulême.

M. Sénemaud présente un manuscrit qu'il ne peut garantir comme entièrement inédit, mais dans lequel

doivent cependant se trouver quelques faits curieux oubliés ou dédaignés par les écrivains qui auront pu le consulter. Ce mémoire a pour titre : *Notes qui pourront servir un jour à écrire la vie de M^{me} de Maintenon*. Nous y lisons, parmi quelques traits d'avarice de M^{me} de Neuillant, que n'ont jamais connus Tallemand des Réaux et Saint-Simon, celui-ci qui passe toute croyance : « M^{me} de Neuillant était avare jusqu'au point de faire avaler des petites boules de papier à ses domestiques pour leur oster la faim. » Plus loin est cité un fait qui intéresse un peu notre province : « En allant à Barèges, M^{me} Scarron fut fort aise, en passant par la Saintonge et le Poitou, de revoir sa famille et ses anciennes connaissances, mais le plaisir d'estre loin de la cour lui fut encore plus sensible. — M. d'Aubigné, son frère, qui à son second voyage était déjà gouverneur de Cognac, fit une compagnie de jeunes enfants habillés de bleu, auxquels il faisait faire l'exercice sous les fenêtres de M. le duc du Maine, ce qui plut extrêmement à ce jeune prince et à M^{me} Scarron. » Dans la correspondances recueillie dans ce volume, nous choisirons pour terminer deux petits billets de Louis XIV à M^{me} de Maintenon :

« Il fait trop chaud pour aller à la chasse entre une saignée et une médecine ; c'est pourquoi je ne sortirai que le soir avec vous, s'il vous plaist, pour me promener.

« LOUIS. »

« Si vous voulés vous promener avec moi à trois ou quatre heures, vous pouvés venir à l'Apollon, où je me trouverai avec une chaise pour vous et un charriot pour les dames auxquelles vous manderez de venir avec vous ; ne vous contrainés point. » « LOUIS. »

Nous citerons enfin deux charmantes lettres de la duchesse de Bourgogne à M^{me} de Maintenon. Nous regrettons que leur étendue nous empêche de les reproduire ; elles perdraient à être analysées. Les derniers feuillets du manuscrit sont remplis par des extraits du testament de M^{me} de Maintenon et par l'énumération des différents objets de sa garde-robe et de son mobilier, légués à ses familiers et à ses domestiques.

La séance est levée à dix heures.

Le Secrétaire de la Société,

Ed. SÉNEMAUD.

SÉANCE DU MERCREDI 26 FÉVRIER 1862.

Présidence de M. E. Castaigne. Vice-Président.

Sont présents : MM. de Rochebrune, Maroussem, Decescaud, de Rencogne, Adhémar Sazerac, l'abbé Alexandre, Gigon.

M^{gr} l'évêque d'Angoulême est présent à la séance.

M. le président annonce que M. Sénemaud, secrétaire, étant malade, il ne sera pas lu de procès-verbal de la dernière séance ; il invite en même temps M. le secrétaire adjoint à venir tenir la plume.

M. le président donne lecture de la lettre suivante, adressée par l'honorable M. Gellibert des Seguius, député au Corps législatif et président de la société :

« Paris, le 10 février 1867.

« A MM. les membres de la Société Archéologique
et Historique de la Charente.

« MESSIEURS,

« En m'appelant à la présidence de la Société Archéologique et Historique de la Charente, vous m'avez donné un trop haut témoignage de sympathie et d'estime pour que je ne mette pas le plus grand empressement à vous en exprimer ma profonde gratitude. Cette distinction, à laquelle je n'aurais pas osé prétendre, je ne la dois qu'à votre indulgence bienveillante dont je sens tout le prix : elle sera toujours pour moi un titre d'honneur.

« Je ne l'accepte qu'avec crainte et par dévouement à l'œuvre que nous poursuivons en commun ; souffrez que je vous le dise : je suis plus tenté par le travail et la difficulté que par l'honneur et l'élévation. Je me rassure toutefois en voyant les collègues si distingués par leur savoir et leur parfaite connaissance des grands faits généraux de l'histoire et les traditions locales que vous avez chargés avec moi du soin de diriger la Société. Leur concours et le vôtre m'est nécessaire ; je le demande, vous me l'accorderez, et tous, réunis dans une même pensée, soutenus par le même goût des choses de l'esprit, par le même respect des traditions du passé, nous continuerons le cours de nos travaux, jaloux de léguer à nos successeurs les matériaux que nous recueillons avec un soin pieux, et qui serviront, j'en ai la confiance, à édifier un jour le grand monument historique qui fait encore défaut à notre Angoumois.

« La mort, en frappant l'honorable M. de Chancel, a fait un grand vide parmi nous. Il nous présidait depuis le 22 août 1844, et pendant ces dix-sept années, sa direction bienveillante, son intelligente affabilité, son action toujours éveillée, ont sauvé la Société des dangers de toutes sortes qui menacent une œuvre à son début.

« Sous la longue présidence de M. de Chancel, la Société Archéologique a pris naissance, a grandi, s'est développée. Elle fut une de ses chères sollicitudes ; elle fut, vous le savez, une des dernières préoccupations de sa vie. Son souvenir respecté vivra parmi nous, et j'aurais manqué à mon devoir et aux sentiments de vénération que vous aviez tous avec moi pour notre regretté président si, en prenant sa place parmi vous, sans espérer de le remplacer, je n'avais rendu tout d'abord cet hommage à sa mémoire.

« J'aurais voulu, Messieurs, pouvoir présider cette première réunion. Des devoirs impérieux me retiennent en ce moment loin de vous. Un de mes plus vifs désirs sera, croyez-le, de vous prouver par ma présence et par ma participation à vos travaux ma reconnaissance et le dévouement entier que j'apporterai à la prospérité de la Société.

« Veuillez agréer, Messieurs, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

« Votre très humble et très obéissant serviteur,

« E. GELLIBERT DES SEGUINS. »

Les publications suivantes, adressées à la Société, sont déposées sur le bureau :

1° *Bulletin* de la Société Archéologique et Historique du Limousin ;

2° *Distribution* des récompenses accordées aux sociétés savantes le 25 novembre 1861 ;

3° *Discours* prononcé par le Ministre de l'Instruction publique et des Cultes à la distribution des récompenses accordées aux Sociétés savantes.

La correspondance comprend encore une lettre adressée par une commission du Congrès des délégués des Sociétés savantes de France, proposant une souscription destinée à offrir une médaille d'or à M. de Caumont, en témoignage des mémorables services rendus par lui aux sciences. Cette lettre annonce que le maximum de chaque souscription est de 10 fr. La Société décide qu'elle offrira trois souscriptions pour concourir à cette médaille, dont le modèle, en bronze, doit lui être envoyé par la commission du Congrès.

M. Gigon présente un calice entier avec sa patène en argent doré, ainsi qu'un fragment d'un autre calice et une autre patène assez détériorée, qui lui ont été envoyés de Cognac par M. Marvaud pour être soumis à l'examen de la Société. Ces objets précieux ont été trouvés dans des fouilles faites dans la commune de Saint-Laurent, près de Cognac ; ils appartiennent aujourd'hui à M. Mercier, juge suppléant à Cognac et membre de notre Société, lequel les a acquis de celui qui les a trouvés.

Le calice entier a 18 centimètres de haut ; la coupe est circulaire, elle a 9 centimètres de diamètre à sa partie la plus évasée ; le pied, formé par une courbe festonnée à demi-cercles, a extérieurement 13 centimètres et demi de diamètre ; le nœud seul est orné et présente six têtes rondes sur lesquelles est

gravée en creux une fleur assez simple et sans incrustation d'émail. M^{re} l'évêque examine ces objets avec beaucoup d'intérêt ; il pense qu'ils sont du XV^e siècle et qu'ils ont été enfouis à l'époque où l'Angoumois était infesté par les guerres du protestantisme.

M. Gigon fait remarquer que le calice représenté dans l'abrégé rudimentaire d'archéologie de M. de Caumont, p. 506, a beaucoup d'analogie avec celui-ci, et il est du XIII^e siècle, car il fut donné à la paroisse de Biville (Manche) par saint Louis. Notre calice paraîtrait donc plus ancien que le XV^e siècle.

La Compagnie décide que ce calice sera reproduit par le photographe de la Société.

Le même membre présente une chromolithographie de la crosse de Hugues II, telle qu'elle serait étant restaurée. Ce dessin doit être inséré dans le Bulletin de la Société, à l'occasion du mémoire qui sera publié sur cet évêque.

M^{re} Cousseau donne quelques renseignements sur les bas-reliefs de la cathédrale qui sont en partie effacés. Monseigneur parle ensuite d'inscriptions en une langue inconnue tracées avec des caractères grecs et latins, sur des briques cuites qui ont été trouvées à Neuvis-sur-Barangeon, près de Bourges. Quelques personnes ont supposé que ces inscriptions ont rapport à la langue primitive des Gaulois, sur laquelle on a jusqu'ici si peu de renseignements. A la prochaine séance, il communiquera les cartons représentant ces caractères, qui lui ont été adressés.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le Secrétaire adjoint de la Société,

GIGON.

SÉANCE DU MERCREDI 26 MARS 1862.

Présidence de M. E. Castaigne, Vice-Président.

Le secrétaire adjoint tient la plume en l'absence du secrétaire, dispensé pour cause de maladie.

Il est donné lecture du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté sans observation.

M. Castaigne annonce que, dans une lettre à lui adressée par M. Gellibert des Seguins, notre honorable président fait savoir que ses travaux au Corps législatif le retiennent encore à son poste et l'empêchent de présider ; il espère être plus heureux le mois prochain et venir remercier la Société de l'honneur qu'elle lui a fait en l'appelant au fauteuil.

Il est ensuite donné lecture d'une circulaire du Congrès des délégués des associations savantes de France, qui invite la Société d'Archéologie à désigner quelques membres pour assister à sa session de 1862, qui doit s'ouvrir le 22 avril prochain.

La Société désigne trois de ses membres : MM. Gellibert des Seguins, Athénaïs Mourier et Mèlier, qui habitent Paris, pour la représenter, et les invite à se concerter afin d'adresser à la Société, qui les délègue, un compte-rendu sommaire des travaux qui l'intéressent.

M. le président dépose sur le bureau les publications suivantes :

1° *Cartulaire* de l'abbaye de Cormery, publié par M. l'abbé Bourassé, président honoraire de la Société Archéologique de Tours.

Ce travail est renvoyé à M. l'abbé Alexandre, qui voudra bien en rendre compte.

2° *Bulletin* de la Société des Antiquaires de l'Ouest ;

3° *Bulletin* de la Société Archéologique de l'Orléanais ;

4° *Lettre* de M. le Ministre de l'Instruction publique annonçant qu'une médaille de bronze commémorative du concours ouvert en 1861, entre les Sociétés savantes de l'empire, sera adressée à la Société Archéologique de la Charente.

M. E. Castaigne donne la description d'un volume intitulé : *Poesis sacra, seu Epigrammata et disticha christiana et moralia, per Renatum Festiveau, presbiterum theologum* ; Engolismæ, apud Petrum Mercatorem, 1643, in-8° de 296 pages.

René Festiveau, originaire du diocèse de Luçon, fut curé de Saint-Martial d'Angoulême de 1619 à 1647, et il a signé les registres de sa paroisse jusqu'au 3 mars de cette dernière année. Son volume de poésies latines, imprimé dans notre ville chez Pierre Marchand, contient, parmi un nombre considérable de distiques, quatrains et autres pièces de vers sur divers sujets, plusieurs hommages adressés à des personnages angoumoisins jouissant alors de l'estime de leurs compatriotes. M. Castaigne donne des détails intéressants sur ces hommes honorables du XVII^e siècle sur lesquels on a si peu de renseignements, et termine sa communication en lisant une pièce touchante d'adieux, adressée à ses paroissiens par le bon curé, qui paraît avoir terminé ses jours dans son pays natal, vers 1650.

M. I. Babaud-Larivière, membre correspondant de la Société et ancien membre titulaire, demande par

l'intermédiaire de M. Castaigne à reprendre son premier titre, ce qui lui est accordé.

MM. Carissan et de Chergé, présentés dans la dernière séance, sont nommés membres titulaires.

La séance est levée.

Le Secrétaire adjoint de la Société,

GIGON.



GÉRARD II

ÉVÊQUE D'ANGOULÊME

ET SES DÉTRACTEURS.

ÉPISODE DU SCHISME D'AQUITAINE

(1130-1136)

PAR

LE DOCTEUR CLAUDE GIGON

*Mihi tradendi arguendique rumoris causa fuit, ut,
claro sub exemplo, falsas auditiones depellerem.*

(C. C. Tacit., Ann., lib. IV, § XI.)

Dans la séance de décembre 1861 de la Société archéologique, nous avons dit quelques mots de la sépulture de Gérard, évêque d'Angoulême (1101-1136). Cette circonstance nous a conduit tout naturellement à revenir sur la vie et les travaux de cet illustre prélat, qui joua un rôle si considérable dans les affaires de son temps ; nous avons donc étudié avec soin et à nouveau l'histoire si palpitante de cet homme éminent vers lequel nous attirait, du reste, la sympathie qui s'attache toujours à un homme

d'une haute vertu, d'une grande renommée, victime d'une calomnie sans frein et sans pudeur. Nous avons relu avec un vif intérêt et le libelle d'Arnulphe de Sééz (1), et les diatribes d'Arnaud de Bonneval dans la vie de saint Bernard (2), et le récit du chanoine d'Angoulême dans l'*Historia pontificum*, recueilli par le père Labbe, et les appréciations déjà bien adoucies du *Gallia christiana* (3) et du *Chronicon* de D. Pierre de Saint-Romuald (4), et les lettres de saint Bernard, et le travail remarquable de M. Dauriac, de la Bibliothèque impériale (5), et quelques autres écrits, tels que l'histoire d'Orderic Vital (6), et la vie de Louis VI dit le Gros, par l'abbé Suger (7), et l'histoire ecclésiastique de Fleury (1777), et celle du clergé de France de Hugues du Temps (1774), etc., etc.; et, après avoir examiné, comparé tous ces textes, je suis resté convaincu que Gérard devait être justifié presque en tout point des imputations injurieuses lancées contre lui, même pour sa prétendue mauvaise foi dans le schisme; aussi ai-je accueilli avec le plus vif intérêt cette annonce qui nous a été faite par M^{gr} l'évêque Cousseau d'une histoire complète, impartiale de Gérard, qui allait être incessam-

(1) *Arnulphi Sagiensis archidiaconi in Girardum Engolismensem tractatus*. — (*Spicilegium D. Lucæ d'Achery*, in-fol. M DCC XXIII.)

(2) Collection des mémoires relatifs à l'*Histoire de France*, etc., par M. Guizot, t. X, p. 276. — 1825, Paris, Brière, libraire, in-8°.

(3) T. II, col. 993.

(4) *Chronicon seu continuatio chronici Adhemari. Authore D. Petro a S. Romualdo Engolismensi*. — *Parisiis*, M DC LII.

(5) Bulletin de la Société archéologique et historique de la Charente, 1850, 2^e semestre, p. 97.

(6) Collection précitée de M. Guizot, t. XXVIII, p. 483.

(7) Collection de M. Guizot, t. VIII, p. 150.

ment publiée par un prêtre de ce diocèse. J'approuve complètement cette idée de faire réhabiliter la mémoire de cet homme célèbre par un des prêtres de cette église qu'il a illustrée, édifiée et enrichie par sa munificence.

Pour bien juger Gérard, il faut apprécier la valeur morale de ses accusateurs ainsi que de ses justificateurs, et surtout peser les faits dont on l'a accusé. Or, en première ligne des accusateurs, nous voyons Arnulphe, archidiacre de Séez, dont les vitupérations emphatiques sont insérées dans le *Spicilegium* de d'Achéry. Parmi ceux qui le justifient se trouve d'abord le chanoine d'Angoulême, dans l'*Historia pontificum*, qui, contemporain de Gérard, a seul écrit son histoire *de visu* et certainement avec impartialité, car il a survécu au prélat de vingt-trois ans au moins, Gérard étant mort en 1136 et le chanoine en 1159 au plus tôt; alors il n'y avait aucun avantage à dire du bien de notre évêque, dont la dépouille mortelle même était proscrire, et alors qu'Innocent II, le pape qu'il avait combattu, avait triomphé complètement; nous devons donc croire qu'un besoin impérieux de dire la vérité a seul poussé le chanoine à écrire son récit qui nous paraît mériter toute créance.

Au contraire, Arnulphe, complètement étranger à notre province, composa son factum au plus fort de la lutte du schisme (1134) et pendant un voyage en Italie; il le dédia à Geoffroy de Chartres, légat d'Innocent II, l'adversaire direct, implacable de notre évêque. Dans son préambule, il fait à Geoffroy les flatteries, les subjections les plus basses, et je dirai même les plus intéressées; aussi Geoffroy l'en récompensa, et quelque temps après, à la honte de l'épiscopat, Arnulphe

fut élevé au siège de Lisieux. Son écrit, à mes yeux, n'est qu'un pamphlet de commande, sans garantie d'impartialité et de vérité, sans aucune valeur historique.

Maintenant voyons de quoi accusent Gérard ses ennemis ; faisons passer au crible de l'impartiale raison les incriminations dirigées contre ses mœurs, ses violences, ses exactions, sa mauvaise foi, et tâchons de démêler au milieu de ce conflit de passions et d'intérêts opposés ce que l'équitable histoire doit enregistrer ou rejeter. Eh bien ! relèverons-nous ces déclamations d'Arnulphe, où seul il ne craint pas de prononcer le mot inceste, sans aucune administration de preuve ? Rappellerons-nous cette historiette graveleuse de l'archidiacre d'Angoulême (1), accusé d'avoir eu commerce criminel avec une abbesse de cette ville, qui était devenue enceinte de ses œuvres ? *Abbatissam quidam tuus archidiaconus gravidam pravo fecit accessu ?* Et lorsque le comte d'Angoulême, parent de cette abbesse, va demander à l'évêque de venger la religion outragée, alors Gérard, avec un sourire libertin *lasciviore cachinno*, lui fait une réponse indigne qu'Arnulphe lui reproche en ces termes : « *Te sane simplicitatem principis non satis admirari posse dixisti, quod naturæ contrarium diceret, sæculoque mirabile, quod de viro femina concepisset ; sed in opposito stare miraculum, si de femina virum contingeret impregnari.* » Dans ces facéties grossières, plus dignes d'un bate-

(1) Cet archidiacre, vilipendé par Arnulphe, se nommait Achard ; son nom figure dans plusieurs chartes du cartulaire de notre cathédrale.

leur que d'un grand prélat, personne ne reconnaîtra l'homme grave qui, après avoir fait l'admiration des conciles de Latran, envoyé par Pascal II en ambassade près de l'empereur d'Allemagne pour retirer les investitures déjà concédées, répondait fièrement à l'archevêque de Cologne, son ancien disciple, qui lui disait : « *Magister, maximum scandalum generasti in curia nostra.* » Indignans autem Gerardus respondit : « *Tibi sit scandalum mihi est Evangelium* (1). » « Maître, vous avez causé un bien grand scandale dans notre cour. Mais Gérard, plein d'indignation, répondit aussitôt : « *Que le scandale soit avec vous, l'Évangile est avec moi.* » Voilà de grandes et nobles paroles inspirées par un cœur noble et grand ; aussi n'hésitons-nous pas à placer la répartie grivoise attribuée à Gérard par Arnulphe parmi les mensonges si nombreux inventés et propagés par celui-ci. Toutes ses autres imputations ne me paraissent pas mieux justifiées. Ainsi, Arnulphe dépeint Gérard comme un intrigant que le hasard bien moins que son mérite élève à l'épiscopat ; plus tard occupé seulement à piller les provinces dont le soin lui est confié comme évêque ou comme légat, *petulantia bonos libuit insectari, rapinis et exactionibus exinanire provinciam ; songeant seulement à vendre la justice, judicia sola munerum*

(1) Les historiens rapportent que la conduite de Gérard dans cette circonstance parut si hardie, qu'un instant on craignit qu'il ne tombât victime de quelque violence. Il est très important de bien comprendre la position prise, dès l'origine, par notre évêque vis-à-vis des empereurs d'Allemagne dans la question des investitures ; cela nous fera mieux comprendre pourquoi plus tard il embrassa le parti d'Anaclet.

comparatione formare; rongé par le désir de l'or et le péché d'avarice, qui pecuniosior, is dignior habebatur; non attendebatur honestas, sed manus onustas potius expectabas; élevant ses neveux illettrés et grossiers aux charges les plus éminentes de l'église, comme s'ils avaient toutes les vertus, quasi Platonem scientia, Catonem moribus, Scipionem genere supprarent; enfin, pour compléter le tableau, homme de mœurs dépravées qu'aucun scrupule ne peut arrêter, quoniam qui ab incestu sacrilegioque non abstinet, is ubi luxuriæ flamma, vel avaritiæ satis encensa est, fornicatione simplici, vel rapina nec corpus inquinare, nec manus implere cunctatur.

Voilà l'homme tel qu'il est représenté par le plus fougueux de ses ennemis. Eh bien ! je crois qu'il n'est pas difficile de démolir cet échafaudage, éhayé seulement sur la haine, sur le besoin de noircir et dénigrer un adversaire dangereux par ses talents. Qui croira, par exemple, que l'intrigue seule a poussé Gérard aux honneurs et à l'élévation ? Tout le monde sait qu'il était issu d'une famille plus que modeste de position sociale ; il était pauvre, ses adversaires le lui ont assez reproché (1) ; il appartenait à cette glorieuse pléiade des dignitaires de l'église, sortis des rangs du peuple et qui ne s'élevaient que par leurs talents ou leurs vertus ; tels furent Suger, Gerbert, Sixte-Quint, Amyot et tant d'autres. A cette époque où les privilèges de naissance étaient tout, où l'homme qui *n'était pas né*, pour

(1) *Quod minimus digitus vester dorso patris grossior videtur. — (Gofridus Vindocinincts. — In Gallia Christ., t. II, p. 988.)*

Prætereundus est igitur ortus degener, paternæque domus familiaris inopia. (Spic., p. 153.)

me servir d'un terme consacré, était condamné d'avance à l'obscurité perpétuelle, l'état ecclésiastique était la seule voie qui conduisait les hommes des conditions inférieures aux honneurs les plus éclatants ; c'est cette voie ardue que parcourut Gérard. Voué d'abord à l'enseignement dans les écoles et dans les châteaux de l'Angoumois et du Périgord, il s'était fait tellement remarquer par ses lumières et ses talents, que l'évêque de Périgueux l'avait déjà nommé chanoine de sa mère église, et c'est dans cette position modeste que l'élection vint le chercher pour le faire évêque en 1101, après la mort d'Adhémar ; il n'habitait donc même pas Angoulême et il était pauvre encore. Sont-ce là, je vous le demande, des conditions favorables pour intriguer et corrompre les suffrages ? On l'a dépeint comme un fauteur de troubles, ne songeant qu'à s'engraisser de rapines ; et nous le voyons, au contraire, esprit conciliant et désintéressé, travailler à apaiser les différends survenus entre Vulgrin, comte d'Angoulême, et plusieurs seigneurs du pays, parmi lesquels on remarque surtout Adhémar de La Rochefoucauld, homme ardent et d'une audace incomparable, d'après le chroniqueur ; et pourtant son intérêt eût été plutôt d'aviver les querelles, pour régner après l'affaiblissement des nobles ruinés par leurs guerres intestines. Nous le voyons encore s'occuper sans relâche des intérêts de son diocèse : présider et célébrer huit conciles ; réédifier à ses frais la cathédrale d'Angoulême, à *primo lapide* ; construire le palais épiscopal ; aider à la fondation des monastères d'Ambournet (1), de La Couronne, de Grosbot, de Lan-

(1) Ou de Bournet *Ambornensis vel Bornetensis*.

ville, de Cellefrouin ; établir des léproseries ; agrandir et fortifier le domaine épiscopal de Vars et ceux du chapitre. Quant à ses neveux, il les avait élevés, il est vrai ; mais loin de montrer pour les enrichir une insatiable avarice, nous le voyons consacrer des sommes considérables en dons d'ornements, de vases sacrés, de pierres précieuses, de livres rares faits à son église ; et enfin, au moment de mourir, *tout ce qui lui avait appartenu*, il le donne à Dieu et aux pauvres, et, par disposition spéciale, il lègue à chacun de ses chapelains une mine d'oboles, bien qu'il ne leur eût jamais fait aucun dommage.

On peut dire que pendant trente ans, c'est-à-dire jusqu'à la naissance du schisme, l'épiscopat de Gérard fut une suite non interrompue de vertus, de travaux, de dévouements à la cause de l'église ; il fut l'admiration et le flambeau des conciles de Latran (1), le légat honoré de quatre papes, et, au moment de sa mort, il mérita ce témoignage d'un historien impartial et désintéressé : « Alors mourut Gérard, évêque d'Angoulême, homme très savant qui eut beaucoup de réputation et d'influence à la cour de Rome, du temps du pape Pascal, de Gélase, de Calixte et d'Honorius (2). »

Voilà cet homme tel que les faits nous le montrent, tel que nous le décrivent le véridique chanoine d'An-

(1) *Omne concilium laudans dixit : « Non tu loculus es, sed Spiritus sanctus in ore tuo. » — (Historia pontificum)*

(2) *Tunc obiit Gerardus episcopus Engolismensis, vir eruditissimus qui magni nominis et potestatis in romano senatu, tempore Paschalis papæ, Gelasii, Callixti et Honorii fuit. — (Orderici Vitalis historia.)*

goulême et d'autres historiens. Que l'on juge à présent de la valeur des accusations d'Arnulphe de Sééz. Pour être dans la vérité, il faut constamment prendre le contre-pied des assertions de celui-ci. La malice chez cet homme pervers est tellement envenimée, qu'il accuse et calomnie Gérard, même dans ses meilleures actions; par exemple, à l'occasion des conciles réunis par lui et de l'édification de son église cathédrale. Je sais qu'une accusation partie d'une voix moins entachée de partialité s'est élevée contre Gérard; c'est celle de Godfroy de Vendôme, qui, dans une de ses lettres écrites à Gérard même, semble l'accuser d'avarice, de trafic des sacrements ou de simonie. Mais, réplique judicieusement M. Dauriac, « toutes ces accusations ne sont fondées que sur des *oui dire*, et il est probable que l'abbé de Vendôme reconnut lui-même le peu de fondement de ses reproches; car, par la suite, il écrivit à Gérard plusieurs lettres dans lesquelles il ne cesse de lui donner les assurances de son attachement, de son estime et de son respect. » Il faut ajouter que le *continuateur de la Chronique d'Adhémar* avait complètement adopté ce sentiment; car, ne tenant aucun compte de cette première lettre, il range Godfroy de Vendôme et Hildebert de Tours parmi les admirateurs de Gérard (1). Nous pouvons en dire autant d'Orderic Vital que nous avons déjà cité; de telle sorte que l'on peut avancer que tous les contemporains qui ont parlé de Gérard, sauf ses

(1) *Ad eum scripsit B. Hildebertus et Godfridus Vindocinensis epistolas tanquam ad prælatum probum et in rebus agendis ap-
prime versatum.* — (*Chronicon seu continuatio*, etc., p. 71.)

ennemis personnels, en ont dit du bien. Il est inutile je crois, après cela, d'analyser et de réfuter ses autres détracteurs, comme Arnould de Bonneval qui, dans la vie de saint Bernard, n'a guère fait que répéter les assertions d'Arnulphe; et, d'ailleurs, il faut se rappeler que l'abbé de Bonneval a été l'un des panégyristes les plus fervents de saint Bernard. Or, comme Gérard avait constamment lutté d'influence et de talents avec celui-ci, que même quelquefois il l'avait emporté sur lui, notamment à Poitiers, où saint Bernard non-seulement ne put détruire l'influence de Gérard, en 1131, mais où il eut si peu de succès, que le doyen de la cathédrale, en signe de répulsion, fit brûler l'autel sur lequel il avait célébré le sacrifice de la messe, on ne doit pas s'étonner, dis-je, qu'Arnould de Bonneval ait donné créance, ait propagé toutes les calomnies qui de son temps étaient débitées contre Gérard par ses ennemis.

Mais il faut remarquer que saint Bernard, lui, s'est bien gardé de répéter toutes ces absurdités : il reproche à Gérard son ambition, son astuce, son manque de foi, des défauts politiques en un mot ; quant à ses mœurs dépravées, à ses orgies, à ses prétendues rapines, il n'en dit pas un mot, et ce silence a une grande valeur à mes yeux ; car, lorsque saint Bernard reproche à Gérard d'avoir délaissé le parti d'Innocent II, parce que celui-ci a refusé de lui continuer sa légation, il avait une belle occasion de dénoncer les motifs, s'il y en avait eu, pour lesquels ce pape ne lui continuait plus la confiance qu'avaient eue ses prédécesseurs. Mais non, pas un mot dans les lettres éloquentes du saint qui ait trait à ces faits ; au contraire, il s'écrie : « Hélas ! plutôt

à Dieu qu'il eût obtenu sa demande ! Son ambition eût été peut-être moins nuisible si elle eût été satisfaite ; *il n'eût fait de mal qu'à lui seul.* » On voit bien dans ces paroles quelle était la nature des reproches de saint Bernard à son adversaire ; et comme, encore une fois, dans cette lutte passionnée, mais sincère, il n'a jamais dit un mot des infamies attribuées à Gérard, j'en conclus qu'elles sont fausses et qu'Arnulphe n'est qu'un vil pamphlétaire.

D'ailleurs à qui fera-t-on accroire sérieusement qu'un homme souillé de tant de crimes, qui commettait une foule de turpitudes inutiles à raconter, eût trouvé quatre papes successifs assez crédules, assez faibles, assez peu soucieux de l'honneur de l'église, du bonheur des peuples, pour lui continuer le mandat qu'il avait déshonoré. ☩

Disons-le donc hautement, les faits et les probabilités repoussent toutes ces calomnies intéressées, répandues avec tant d'assurance qu'elles ont pu, pendant plusieurs siècles, obscurcir la vérité. Toutefois déjà le doute s'était fait en partie sur cette question, et le moine de Saint-Romuald, après avoir mis en présence le pour et le contre, avait conclu que Gérard ne devait pas être aussi noir que l'ont dit les écrivains ecclésiastiques. *Itaque valde incertum est an fuerit tam niger, quam in fastis ecclesiasticis depingitur.*

Voilà donc notre voie déblayée de tant de souillures morales dont on avait essayé de salir la vie de l'évêque d'Angoulême. Examinons maintenant les accusations d'un ordre moins flétrissant qui pèsent encore sur sa tête.

Gérard était, dit-on, un ambitieux, il cumula le

siège archiépiscopal de Bordeaux avec l'évêché d'Angoulême. Sur ce sujet, voici mon sentiment : son ambition n'était point personnelle, s'il accepta le siège archiépiscopal de Bordeaux, ce fut dans l'intérêt de la cause d'Anaclet ; mais en conservant en même temps le siège d'Angoulême, il manifestait l'intention qu'il avait d'y revenir après l'orage passé ; dans son dessein, cette nouvelle élévation n'était que momentanée.

Son ambition, dit-on encore, le conduisit à la violence. C'est vrai, Gérard fut violent ; se croyant le légat du pape légitime, il excommunie ses adversaires et les expulse de leur siège ; il les traite de schismatiques, d'acéphales ; il fait exactement dans son parti ce que ses adversaires font dans le leur, ou plutôt il est beaucoup moins violent qu'eux-mêmes. Ainsi, non-seulement ses adversaires le frappent les premiers d'excommunication, et l'auraient certainement expulsé de son siège s'ils en avaient eu le pouvoir ; mais encore, au moment où il remplissait les fonctions de légat en Saintonge, ils lui font tendre un guet-apens par une sorte de routier ayant nom Aymar d'Archiac, qui est qualifié pompeusement dans le *Gallica christiana* de *miles strenuus* ; puis notre évêque est trainé en prison, où il reste plusieurs mois et d'où il ne sort qu'après avoir payé une énorme rançon au digne acolyte de ses ennemis. D'un autre côté, les chanoines d'Albi, qui tenaient pour Innocent II, non contents d'avoir expulsé leur évêque Humbert, partisan d'Anaclet, démolissent le palais épiscopal et fortifient la cathédrale, dans laquelle ils s'enferment avec des satellites ; ce qui fait dire à Gérard, dans un mandement : « *Et mater ecclesia, quæ domus Dei erat, satel-*

litibus munita, spelunca latronum facta est. » La violence était donc partout. Mais ce qui prouve que Gérard valait mieux que ses adversaires, c'est que, malgré l'ardeur de la lutte, il ne sortit rien de sa plume ni de celle de ses amis pour répandre contre ses ennemis le venin de la calomnie, pour débiter des historiettes scandaleuses qu'il eût été pourtant très facile d'arranger, d'éditer contre eux et même contre saint Bernard, en prenant certains passages de sa biographie par Guillaume de Saint-Thierry; il respecta sa robe jusqu'au bout; sa lutte fut ardente, mais tout entière soutenue avec les armes ecclésiastiques, et je n'ai pas entendu dire qu'il eût insulté jusqu'à la cendre des morts, tandis que chez ses ennemis la tombe même ne put faire trêve à la haine, ils traînèrent son cadavre aux gémonies; ses neveux, qui avaient été enveloppés par Arnulphe de Séz dans les calomnies incessantes publiées contre leur oncle (1), furent expulsés impitoyablement du pays, arrachés aux fonctions qu'ils occupaient, et Arnauld de Bonneval célèbre cet acte de vengeance sans courage et sans générosité par cette espèce de chant de triomphe: « Ainsi donc, telle qu'une mauvaise plante, toute la race de cet homme, arrachée jusque dans ses racines et forcée de s'exiler dans des contrées étrangères, alla porter partout sa plainte contre le jugement qui les condamnait. » Quant à moi, je dirai seulement ici: Gérard n'eut qu'un tort, celui d'avoir embrassé le parti le plus faible; vainqueur, on l'eût canonisé, et Arnulphe, la bête venimeuse, eût été traîné

(1) *De quibus dixisse sufficiat, avunculo dignos esse nepotes.* — (*Spic.*, p. 153.)

sur la claie de l'opinion publique ; vaincu, il fut écrasé sans miséricorde, sans égard pour son passé, tandis que l'artisan du scandale montait à l'épiscopat et s'asseyait dans la chaire de vérité..... *Væ victis !*

J'avais déjà lavé les taches d'infamie répandues par ses ennemis sur la mémoire de Gérard ; je viens, dans les lignes qui précèdent, de démontrer qu'à une époque de violence il fut plus modéré qu'eux dans sa conduite. Il me reste un dernier point à examiner ; plus délicat, plus difficile, plus neuf que les précédents : c'est la moralité de ses actes, la bonne ou la mauvaise foi de sa conduite dans le schisme. Mais auparavant je serai forcé d'exposer très brièvement l'origine de ce schisme dans lequel notre évêque joua un rôle si important.

En 1130, le pape Honorius mourait à Rome, et dix-sept cardinaux (1) réunis autour de lui s'empres-
saient d'élire immédiatement un nouveau pape sous le nom d'Innocent II, et au point du jour les Romains étonnés, apprenaient tout à la fois et la mort du pape et l'élection du pape. Mais les autres cardinaux présents à Rome qui n'avaient point été convoqués, mécontents de ce qu'ils appelaient une violation de leurs droits, se réunirent dans l'église Saint-Marc, où se faisaient habituellement ces élections, et là, au nombre de vingt-sept (2), ils élurent à leur tour Pierre de Léon, sous le nom d'Anaclet II. Lequel des deux élus était le pape ? Voilà l'origine du schisme. Les historiens se sont demandé quelle avait été la cause de cette dou-

(1) D'autres disent seize. (Sismondi.)

(2) D'autres disent trente. (Sismondi, t. V, p 221.)

ble élection, et surtout de la première, qui paraît évidemment prématurée. Les interprétations de ce fait ont été données diversement. Ainsi, l'on a dit que les dix-sept cardinaux avaient hâté l'élection afin d'éviter les désordres qui suivaient toujours la mort des papes dans la ville de Rome. C'est l'explication donnée par Suger dans la vie de Louis le Gros, c'est celle adoptée par M. Dauriac dans son travail précité; mais elle est évidemment insuffisante, superficielle. Il en est une autre qui ressort d'une observation plus attentive, d'une étude plus approfondie de l'histoire de la papauté. On sait qu'une querelle longue et parfois sanglante s'était élevée entre les papes et les empereurs d'Allemagne, à propos des investitures des évêques, querelle poussée à son plus haut degré dans des sens opposés sous Henri IV et son fils Henri V, d'une part, et sous le pape Grégoire VII, d'autre part. Les premiers ayant eu la prétention non-seulement de donner l'investiture temporelle comme suzerains des évêques-seigneurs, mais encore de leur conférer l'investiture spirituelle par l'envoi de la crosse et de l'anneau *per annulum et baculum*; tandis que le pape avait eu la prétention non-seulement de donner l'investiture spirituelle, ce qui était de toute justice, mais aussi de soustraire les évêques à la suzeraineté des empereurs pour leurs principautés temporelles. On sait qu'après avoir duré fort longtemps, cette querelle se termina par le concordat de Worms, en 1122, qui régla définitivement la question, donnant aux empereurs la suzeraineté temporelle, aux papes l'investiture spirituelle. Cependant, même après ce traité, la lutte continua, les empereurs cherchant à dominer, à asservir Rome

et la papauté, et soudoyant toujours un parti très considérable, contre lequel réagissaient sans cesse l'esprit d'indépendance du peuple romain et les droits sacrés du vicaire de Jésus-Christ. Vous reconnaissez tout de suite, messieurs, dans ce bref exposé, l'origine des partis guelfes et gibelins qui si longtemps ont divisé et ensanglanté l'Italie; eh bien! ceci explique de suite la double élection. Innocent fut le pape de l'empereur, le pape gibelin, et son élection fut le résultat d'une sorte de conspiration; voilà comment dix-sept cardinaux se trouvèrent à point nommé, à la mort d'Honorius, *sans convocation*, presque furtivement, pour élire Innocent(1). Tandis qu'Anaclet, élu par vingt-sept cardinaux réunis dans le lieu ordinaire des élections, et régulièrement convoqués, fut le pape national, le pape de l'indépendance, le pape guelfe, permettez-

(1) Pierre de Porto, chef des cardinaux d'Anaclet, reproche en ces termes aux partisans d'Innocent d'avoir agi dans cette élection contrairement au droit canonique: « Est-ce ainsi que vous avez appris d'élire un pape? Dans un coin, en cachette, dans les ténèbres? Si vous vouliez qu'il succédât au pape mort, *pourquoi disiez-vous qu'il était vivant?* Vous pouvez voir vous-mêmes que l'on doit compter pour rien ce que vous avez fait *contre les canons*, sans me consulter, moi qui suis votre doyen, ni vos anciens; sans nous appeler ni nous attendre, vous qui étiez nouveaux et en petit nombre. Dieu nous a bientôt fait voir le moyen de nous opposer à votre entreprise, puisque vos frères les cardinaux *avec tout le clergé, à la prière du peuple* et du consentement des personnes constituées en dignité, publiquement et en plein jour, ont élu *unanimentement* le cardinal Pierre pour être le pape Anaclet. » (Fleury, *Hist. ecclésiast.*, t. X, p. 3.)

Il paraîtrait, d'après ce qui précède, que l'élection d'Innocent fut entachée et d'irrégularité et de supercherie: *Pourquoi disiez-vous qu'il était vivant?*

moi un instant ces appellations qui sont un anachronisme, puisqu'elles n'étaient pas encore appliquées aux partis qui divisaient la cour de Rome et l'Italie. La vérité de cet énoncé ressort tout entière de l'observation des faits qui suivirent l'élection des deux prétendants au trône pontifical. Innocent II fut constamment soutenu par l'empereur, qui le ramena même à Rome par la force des armes (1), et qui se disposait à lui faire payer chèrement ce secours, en exigeant de nouveau le droit d'investiture; ce pape était même sur le point d'y consentir, lorsque les évêques d'Allemagne rompirent la négociation, en déclarant qu'ils ne se soumettraient jamais à l'empereur pour l'investiture spirituelle (2). De l'autre côté, au contraire, le peuple romain défendait Anaclet et chassait Innocent II, une première fois quelque temps après son élection, une seconde fois en 1132, aussitôt après le départ de l'armée impériale qui l'avait violemment rétabli, et tant que vécut Anaclet, c'est-à-dire jusqu'en 1138, il resta dans Rome protégé par l'amour et le dévouement des peuples d'Italie, dont il représentait et défendait l'indépendance.

D'après cet exposé, on pouvait de bonne foi ser-

(1) « Trouvant quelque temps après une occasion favorable de repasser en son pays en la compagnie de l'empereur Lothaire, qui lui avait promis de le conduire à Rome à la tête d'une forte armée et de déposer Pierre Léon, il se rendit dans cette ville avec ce prince; mais comme il avait proclamé *auguste l'empereur malgré la résistance du peuple romain*, il ne put obtenir aucun repos tant que Pierre Léon vécut. » (Suger, *Vie de Louis le Gros*, loc. cit., p. 150.)

(2) Sismondi, *Hist. des Français*, t. V, p. 214, et Fleury, *Hist. ecclésiast.*, t. X, p. 9.

vir la cause d'Anaclet, car il réunissait les conditions vraiment légales de l'élection papale et il défendait l'indépendance du saint-siège ; c'est un point sur lequel sont tombés d'accord tous les écrivains de bonne foi, et en tête les auteurs du *Gallia christiana*. Je vais même plus loin, et je dis que c'était un devoir pour Gérard d'embrasser ce parti, lui qui, au temps de Pascal II, avait risqué sa liberté et sa vie en portant à l'empereur les résolutions du concile de Latran, qui sauvegardaient les droits de la papauté dans la question des investitures, lui qui avait conseillé et formulé ces résolutions. Telle est la vraie, la seule cause du parti adopté par Gérard. Mais on répondra bien vite, j'en suis sûr : Gérard ne servait pas Anaclet de bonne foi, mais seulement par ambition, puisqu'il ne se tourna vers lui qu'après avoir éprouvé un refus de la part d'Innocent II auquel il avait demandé la légation. Nous voici arrivés au cœur de la question, nous allons aborder franchement cette difficulté qui est le point culminant de l'histoire morale de notre illustre prélat, et nous allons démontrer que jusqu'ici on a erré sur ce point capital.

- D'abord qu'on me permette une observation préalable. Ne doit-il pas paraître étrange, improbable, que Gérard ait demandé la légation à Innocent II, qui la lui aurait refusée ? Que l'on songe bien que dans les premiers temps qui suivirent son élection, et même après le concile d'Étampes, la position de ce pape était très incertaine, très précaire. Gérard, au contraire, était connu par ses talents, il jouissait d'une grande et légitime influence qu'il devait surtout à sa légation qu'il exerçait depuis longtemps sur un immense pays ; et

c'est cet homme dont on a tant besoin que l'on repousse sans motifs plausibles, car saint Bernard n'en donne aucun, il ne parle guère que de l'âge de Gérard pour expliquer le retrait de confiance, la disgrâce de cet évêque ; il faut avouer que cela n'était ni habile ni juste. Aussi, jusqu'à preuve contraire, nous ne pouvons croire ni à la demande de Gérard ni au refus d'Innocent (1). Mais poursuivons. Quels sont les écrivains, qui ont parlé de cette volte-face de Gérard, de cet acte de mauvaise foi et d'ambition qui déshonore sa vie jusqu'alors si pure ? J'en ai rencontré trois parmi ses contemporains : Arnulphe, saint Bernard et Arnould de Bonneval, et je remarque un défaut complet de concordance entre eux, tous trois racontent le fait différemment, comme on va voir.

On sait qu'après l'élection des deux papes, le monde chrétien se trouva dans un grand embarras. L'empereur Lothaire II adopta immédiatement Innocent, qui plus tard le sacra et le proclama Auguste ; plus haut j'ai dit pourquoi. Mais le roi de France Louis VI, dit le Gros, incertain du parti à prendre, assembla à Étampes un concile général du clergé de France, pour savoir lequel des deux papes devait être reconnu. Saint Bernard joua un rôle considérable dans cette assemblée, qui lui confia le soin de désigner le plus digne ; il pencha vers Innocent, et le concile tout entier adopta

(1) Gérard fut confirmé dans sa légation par Anaclet dès les premiers temps de l'élection de celui-ci ; le légat Grégoire, cardinal diacre, envoyé en Aquitaine, avait été chargé de le lui annoncer. (Fleury, *Hist. ecclésiast.*, t. X, p. 5.) Dès lors on ne comprend pas comment il aurait pu adresser une autre demande à Innocent.

son avis. J'ai cherché les motifs qui portèrent saint Bernard à faire ce choix, et je les trouve brièvement exprimés dans sa vingt-quatrième lettre adressée à Hildebert, archevêque de Tours, où il est dit : *Electio meliorum, approbatio plurium, et quod his efficacius est, morum attestatio, Innocentium apud omnes commendant, summum confirmant pontificem*. Ces raisons ne sont pas fortes pour un si grand esprit ; saint Bernard élude complètement la question d'irrégularité, d'illégalité d'élection, pour s'en rapporter tout entier à ses sentiments personnels. *Electio meliorum*, c'est la prétention de toutes les minorités ; si l'on doit invoquer de tels raisonnements, pourquoi une élection ? Pourquoi surtout laisser croire que les seize cardinaux d'Innocent valaient mieux que les trente d'Anaclet ? C'était mettre en suspicion le mérite, la vertu de la majorité des princes de l'église, apprendre au peuple à douter du sacré collège.

Pierre de Léon, qui avait été élevé à Cluny, avait pourtant beaucoup espéré du clergé français ; mais, soit que la présence d'Innocent, qui était venu en personne faire valoir ses droits, ait exercé une influence décisive, soit que l'origine de Pierre de Léon, dont le grand-père était un juif converti, fit horreur aux ecclésiastiques, comme quelques-uns l'ont pensé, toujours est-il que l'opinion du concile d'Étampes entraîna la France presque entière et bientôt presque toute l'Europe. Gérard n'assista pas à ce concile, mais il y envoya un délégué, dit-on, avec des lettres pour adhérer à l'élection d'Innocent, c'est la version d'Arnulphe de Seez ; mais nous savons quelle confiance méritent les assertions de ce pamphlétaire. Je dois dire que sa

version a rencontré partout des incrédules ; tous les écrivains, en citant cet auteur à cette occasion , doutent de la réalité du fait avancé par lui , et cependant , singulière inconséquence , ils argumentent tous sur ce récit comme s'il était démontré. Saint Bernard, au contraire, ne dit pas un mot de ces lettres d'adhésion de Gérard envoyées au concile d'Étampes, lui qui savait parfaitement tout ce qui s'y était passé et qui , dans sa cent vingt-sixième lettre , *ad episcopos Aquitanie contra Gerardum*, énumère avec une éloquence amère et sarcastique ses griefs contre l'évêque d'Angoulême. Nous devons donc croire qu'Arnulphe a menti ici comme partout, ces lettres n'ont jamais existé ; d'ailleurs on les eût indubitablement conservées , et pourtant on ne les trouve nulle part. J'infère de là que Gérard , qui ne s'était pas rendu à ce concile , avait voulu complètement réserver sa liberté d'action, ou plutôt que déjà il avait fait acte d'adhésion envers Anaclæt , qui l'avait nommé son légat même avant le concile.

Saint Bernard , il est vrai , auteur bien plus sérieux , accuse Gérard d'avoir le premier, ou l'un des premiers, écrit au pape Innocent une lettre d'adhésion en termes bas et obséquieux pour demander sa confirmation dans la charge de légat qu'il occupait depuis longtemps ; mais, malgré la juste autorité qui s'attache aux écrits de ce saint homme , son assertion me paraît insuffisante quand il s'agit de l'honneur d'un des plus grands évêques de son siècle et de son adversaire personnel ; oui , il faut d'autres preuves qu'une simple parole, et ces preuves n'existent nulle part ; Saint Bernard ne dit même pas les avoir lues ces lettres , il dit seulement qu'elles ont été remises au chancelier du pape

Innocent ; il ne parle que sur ouï dire , sur des rapports qu'on lui a faits , probablement ceux *du loyal et véridique Arnulphe* , et cette accusation vous paraîtra d'autant plus insuffisante que Gérard , qui connaissait les attaques de saint Bernard , niait avoir écrit ces lettres (1). Et , comment aurait-il osé nier un pareil fait d'adhésion s'il eût envoyé des lettres et au concile d'Étampes et au pape Innocent II ? Ses ennemis n'eussent pas manqué très certainement de les publier , de les répandre , de les insérer dans leurs écrits. Or , rien de tout cela , ni ce vil Arnulphe , si fertile en mensonges ; ni saint Bernard , si véhément dans ses accusations ; ni personne n'a jamais publié ces lettres accusatrices qu'on avait tant d'intérêt à faire connaître ; bien plus , l'abbé de Bonneval , un des plus rudes adversaires de notre évêque , n'en dit pas un mot de ces lettres , ni des unes ni des autres ; il raconte seulement que Gérard , furieux , humilié de n'avoir pas été continué dans sa charge de légat , se tourna du parti de Pierre de Léon ; c'était l'interprétation que ses ennemis donnaient alors à la conduite de l'évêque d'Angoulême. Ainsi , voilà donc mise à nu la base infime sur laquelle est assis tout cet édifice de mensonges et de calomnies dont on a voulu écraser notre évêque. Mais récapitulons les arguments sur ce point important. Arnulphe de Sééz , qui n'était pas au concile d'Étampes (2), affirme que Gérard a écrit à ce concile des lettres d'adhésion pour Inno-

(1) • Il accusait de mensonge ceux qui osaient affirmer qu'il avait d'abord reconnu Innocent. • (Dauriac, Bulletin de la Société archéologique de la Charente, année 1850, 2^e semestre, p. 125.)

(2) Il était en Italie. *Sed quia me in Italiam desiderata diu Romanarum legum studia deduxerunt.* (Spic., p. 152.)

cent II, et il enjolive sa narration de cette circonstance que Gérard aurait débité force louanges en l'honneur de celui-ci et force vitupérations contre Anaclet ; tandis que saint Bernard, qui était à ce concile, qui, à lui seul, fut presque tout le concile, n'a rien vu, rien entendu et n'en dit pas un mot.

De son côté, saint Bernard, qui n'était pas à Rome, raconte que Gérard aurait écrit des lettres au chancelier du pape à Rome pour faire acte d'obédience à Innocent et demander la continuation de sa légation, mais il n'a ni vu ni lu ces lettres, et personne après lui ne les a vues, ne les a lues.

Enfin, Arnould de Bonneval, qui écrivait quelque temps après les précédents, puisqu'il est l'historiographe de saint Bernard, ne dit plus un mot ni des lettres d'Étampes ni de celles de Rome ; le tour était connu et usé sans doute, personne n'y croyait, personne n'osait plus en parler ; et il faut bien qu'il en ait été ainsi, car ce n'est pas l'envie de dire du mal de Gérard qui a manqué à l'abbé de Bonneval, il l'a prouvé dans mainte occasion. Eh bien ! dans une histoire sérieuse, on n'admettra jamais des faits controvés comme ceux-ci, qui ne peuvent soutenir l'épreuve de la critique ; autrement il n'est pas une réputation si élevée dans la considération des hommes qui ne succombât sous les traits du pamphlétaire le plus misérable et le plus méprisé.

Je pense n'avoir éludé aucune difficulté : j'ai marché droit au but ; j'ai saisi le taureau par les cornes et j'espère l'avoir terrassé ; aussi je terminerai comme j'ai commencé : Oui, notre évêque doit être exonéré de toutes les accusations dont on l'a accablé ; Gérard

reste tel qu'il a été dépeint par le chanoine d'Angoulême : grand, généreux, juste, éloquent, sincère (1) ; s'il embrassa la cause d'Anaclet, c'est qu'il le crut et qu'il le déclara élu à plus juste titre. Ici la vérité déborde, elle a échappé à son ennemi l'abbé de Bonneval lui-même et comme à son insu. D'ailleurs la bonne foi de Gérard est attestée par le courage et la persévérance dont il fit preuve jusqu'à ses derniers jours, et cela prouve bien qu'il était sans ambition personnelle, car alors sa cause était perdue sans retour ; il ne pouvait se faire aucune illusion à cet égard, et pourtant il ne composa pas avec sa conscience, il ne traita pas avec ses adversaires, qui certainement n'eussent pas mieux demandé que de le recevoir à résipiscence ; il persévéra dans sa voie jusqu'à la fin, bien qu'il n'eût en perspective que les foudres de l'anathème et sa déposition de la dignité épiscopale ; cela prouve et la grandeur de son caractère et la sincérité de ses convictions.

De ce que nous admirons sincèrement cet homme illustre, s'ensuit-il que nous approuvions complètement sa conduite ? Non. Nous pensons, toute question de dogme réservée, laissant à de plus autorisés que nous le soin de traiter ce point spécial, nous pensons, au nom de l'équité et du sens pratique, que

(1) « *Qui in judicio verax, in responsione discretus, in predicatione eximius, in allocutione blandus, in proverbis facetus....* »

Et plus loin, le chanoine d'Angoulême exprime, en termes éloquents et désolés, la douleur que lui inspire la sépulture indigne faite à notre illustre évêque : « *Et illud magnificum sidus, quod claritate sui, partes occiduas illustraverat, proh dolor ! extra ecclesiam quam edificavit sub vili latet lapide.* » (*Historia pontificum et comitum Engolismensium*, P. Labbe.)

Gérard eut tort de persévérer dans le schisme, lorsque le tribunal auguste réuni à Étampes eut rendu son arrêt, et surtout lorsque l'Europe presque entière (1) eut accepté ce jugement. C'était prolonger une lutte inutile et sans but ; c'était déchirer la tunique sans couture du Christ, ce symbole de l'unité de l'église de Dieu, suivant la belle parole d'un grand écrivain ecclésiastique (2). Il est vrai que cette conduite pouvait trouver sa justification et dans le droit qu'il croyait défendre, et dans la conviction qui l'animait en faveur de l'indépendance de la papauté, et dans les violences odieuses, en fait et en parole, dont il avait été victime. Cependant, au moment de paraître devant celui qui devait le juger sans passion, une ombre de doute se fait dans son esprit, et il s'écrie devant ses prêtres : « Si, contre ma volonté, j'ai offensé Dieu en défendant la cause de Pierre de Léon, que j'ai crue juste, je m'en confesse et je m'en repens ? » Cet aveu du dernier jour prouve, une fois de plus, quelles avaient été sa sincérité et sa bonne foi.

Gérard mourut-il réellement excommunié ? C'est un fait qui ne me paraît pas démontré. Il est vrai qu'une première fois, en 1130, une sentence d'excommunication et de déposition fut lancée contre lui, au concile de Reims, présidé par Innocent II lui-même ; une autre fois, Geoffroy de Chartres et lui s'excommunièrent réciproquement comme légats des deux papes ; enfin, une troisième fois, Vulgrin, archevêque de Bourges et primat d'Aquitaine, lança encore contre lui l'ana-

(1) Moins la Sicile et l'Aquitaine.

(2) Suger, loc. cit., p. 144.

thème à l'occasion des plaintes portées par les prélats qu'il avait renversés de leurs sièges, et notamment par Guillaume, évêque de Saintes (1). Mais, soit que ces sentences n'aient pas été ratifiées par Innocent, qui espérait toujours le retour de ce redoutable adversaire, soit qu'en ces temps de trouble les excommunications ne tirassent pas à conséquence, il paraît certain que ni lui, ni son clergé, ni les habitants d'Angoulême ne l'ont jamais considéré comme tel ; et, à ce sujet, Orderic Vital nous apprend qu'il était fort difficile d'éviter l'anathème, car la plupart des abbayes avaient deux abbés, les évêchés deux prélats s'excommuniant réciproquement, qui au nom d'Anaclet, qui au nom d'Innocent, eux et leurs partisans, de telle sorte qu'à la fin tout le monde était excommunié. Ce qui est sûr, c'est que Gérard resta sur son siège jusqu'à sa mort, sans qu'on ait paru songer ni à le renverser ni à le remplacer et bien qu'aucun prince temporel ne le défendit plus, car Guillaume IX, duc d'Aquitaine, sur lequel il avait exercé un si grand empire, s'était réconcilié depuis longtemps (1135) avec Innocent, à la suite d'une entrevue avec saint Bernard à Parthenay. Et ce respect pour Gérard doit paraître bien étonnant, en admettant la réalité de l'excommunication. En effet, partout nous voyons les prélats excommuniés dans ce schisme renversés et remplacés immédiatement ; c'est ce que fit Gérard lui-même aux évêques de Poitiers et de

(1) Epist. Willem. Santon. episc. ad Vulgrinum Bifur. archiepiscopum. (Labbe, t. II, p. 85.)

Cet évêque de Saintes était le beau-frère d'Aymar d'Archiac qui, à son instigation, avait pillé, rançonné et incarcéré notre Gérard. (Voir *Hist. ecclésiastique* de Fleury, t. X, p. 25 et 26.)

Limoges ; c'est ce que fit Innocent II contre l'archevêque de Milan, partisan d'Anaclet. Aussi le doute sur la réalité de l'excommunication de notre évêque avait déjà pénétré dans l'esprit de quelques auteurs anciens, et le continuateur de la chronique d'Adhémar, homme d'église très orthodoxe (1), avait déjà dit : « *Hinc liquet Geraldum non se gessisse pro excommunicato nec pro deposito, nec clerum, populumque Engolismensem pro tali eum habuisse.* »

Et en effet, à son dernier jour, nous le voyons se confesser et célébrer la messe, selon le récit de l'*Historia pontificum*. Il meurt tranquillement dans son lit et non d'une façon violente et diabolique, comme l'ont conté quelques narrateurs ignorants et fanatiques de son temps (2) ; après sa mort on lui fait de solennelles funérailles, il est inhumé honorablement dans la cathédrale, et lorsque Arnould de Bonneval rapporte que Geoffroy de Chartres, un an après, fit jeter *son corps ailleurs, alioque projectum*, il ne dit point que ce fut parce qu'il avait été excommunié ; ce qui donne à cet acte brutal toute l'apparence d'une vengeance particulière ; c'est le dernier acte des vieilles luttes exercé contre un cadavre.

(1) Il était moine feillant de la congrégation de Sainte-Marthe.

(2) Arnould de Bonneval raconte que Gérard mourut subitement dans l'impénitence finale, et que ses neveux le trouvèrent mort dans son lit, ayant la figure énormément tuméfiée. Le R. P. Simon Martin, dans la vie de S. Guillaume, duc d'Aquitaine, dit que Gérard mourut en se rompant le col par suite d'une chute de cheval, et enfin on fit aussi courir le bruit qu'il était mort étranglé par une arête d'un gros poisson qu'on avait servi sur sa table. Tous ces contes disparaissent devant le véridique récit du chanoine d'Angoulême.

J'ai fini. Je ne sais si j'aurai fait passer dans vos esprits la conviction qui anime le mien, je le désire vivement et comme écrivain et comme vieil Angoumois ; ce ne sera qu'une lente et juste réparation accordée au prélat le plus éminent, le plus calomnié, qui soit mort sur le siège d'Angoulême, et qui mérite toujours l'estime et l'admiration que lui avaient décernées nos ancêtres.



RÉSUMÉ

De tous les faits, de toutes les discussions que nous venons de produire, nous concluons que l'histoire de l'évêque Gérard (1) doit être appréciée tout autrement qu'elle ne l'a été jusqu'ici.

Deux écrivains contemporains ont donné sur lui les renseignements les plus étendus et les plus divers : Arnulphe de Séz et le chanoine d'Angoulême.

Arnulphe, étranger à notre pays, où il ne vint jamais, composa son récit sans documents positifs et seulement à l'aide d'inventions faites de toutes pièces et de manière à atteindre un but préconçu ; c'est un pamphlet dans la plus mauvaise acception du mot, ou plutôt c'est une machine de guerre destinée à détruire son ennemi par tous les moyens, *per fas et nefas* : cet écrit ne mérite que le mépris.

Le chanoine d'Angoulême a vécu le contemporain de

(1) Bien que nous sachions, et par une charte originale produite par M. E. Castaigne, dans le Bulletin de la Société, et par les chartes du cartulaire de notre cathédrale, que notre évêque signait *Girardus*, nous avons continué à le désigner sous le nom de Gérard, parce que c'est celui qui lui a été donné par la plupart des écrivains qui ont parlé de lui.

Gérard, il a vu les faits qu'il raconte, il a persévéré dans son récit vingt ans après la mort de notre évêque ; tout ce qu'il raconte concorde avec les écrits d'auteurs divers et avec des faits matériels bien connus qui lui servent de contrôle : là est la vérité.

Les mœurs de notre évêque restent irréprochables ; aucune preuve sérieuse ne témoigne de ses désordres, de ses débauches de ses rapines, tandis qu'il en existe qui témoignent de ses vertus, de ses hautes qualités ; il suffit de citer à l'appui de cette thèse les conciles qu'il a célébrés, les établissements religieux qu'il a fondés, les libéralités qu'il a faites à son église, les attestations favorables de l'historien Orderic Vital, d'Hildebert de Tours, de Godfroi de Vendôme, la confiance illimitée de quatre papes successifs et, par-dessus tout, le silence absolu de saint Bernard, son adversaire le plus ferme, le plus redoutable, le plus sincère.

Ce qu'on appelle son ambition n'eut rien de personnel et n'eut pour mobile que le succès du parti qu'il avait embrassé.

Ambitieux, il eût abandonné à temps son parti déjà presque terrassé, pour faire une lucrative soumission, tandis qu'il persévéra dans une voie qui le conduisait à sa perte, mais qui le rendait conséquent avec lui-même. Quant aux prétendues violences de Gérard, elles ne furent que des représailles contre les traitements et les sévices bien autrement graves dont lui et ses partisans avaient déjà été victimes. Rappelons seulement que l'évêque de Saintes, qui écrivit des lettres de plaintes au primat d'Aquitaine, était l'instigateur de son incarcération par Aymar d'Archiac, et qu'il ne cessait d'exciter contre lui l'animosité des autres prélats, demandant des absolutions pour ceux qui le violentaient, des excommunications contre ceux qui le soutenaient, des hommes d'armes contre le duc d'Aquitaine

et le comte d'Angoulême qui le protégeaient et voulaient le délivrer (1).

La mauvaise foi n'entra jamais dans son âme ; profondément dévoué à la gloire et à l'indépendance de la papauté, il adopta Anaclet, qui lui parut *élu à plus juste titre* et plus disposé à résister aux empiétements de l'empereur d'Allemagne ; Gérard se trouva dans le schisme sans l'avoir voulu et comme malgré lui :

Ses prétendues lettres de soumission et de pétition au pape Innocent n'ont jamais existé, personne ne les a lues, personne ne les a vues ; c'est une pure invention de ses ennemis pour le noircir et le déconsidérer. Gérard n'a pu écrire ces lettres, puisque déjà il avait accepté le titre de légat d'Anaclet, qui le lui avait fait donner dès le commencement par le cardinal Grégoire, son envoyé en Aquitaine.

Si un blâme peut être formulé contre Gérard, c'est pour avoir persévéré dans le schisme, lorsque le concile d'Étampes et après lui toute l'Europe eurent reconnu Innocent. Quels que fussent son droit et sa raison, il valait mieux se soumettre à un jugement, même mauvais, que de persévérer dans une lutte sans issue possible : *dura lex, sed lex*.

Enfin, il n'est pas démontré que l'excommunication et la déposition de Gérard aient été définitives, car nous le voyons rester sur son siège jusqu'à sa mort. A sa dernière heure, loin d'être en dehors de la communion de l'église, il célèbre la messe, se fait administrer les sacrements, sa dépouille mortelle reçoit les honneurs des funérailles chrétiennes, elle est déposée honorablement dans la cathédrale d'Angoulême ; tout cela est absolument incompatible avec

(1) Fleury, *Hist. ecclésiastique*, t. X, p. 26.

l'anathème religieux qui, dans ces temps de foi, exerçait une influence tellement puissante, tellement immédiate, que les rois eux-mêmes étaient écrasés sous ses atteintes.

Gérard mérite d'être réhabilité; ce n'est qu'une lente justice rendue à sa mémoire, courbée sous le poids de la calomnie depuis plus de sept cents ans.



NOTICE ET DISSERTATION
SUR UN FRAGMENT
DU CARTULAIRE
DE L'ABBAYE DE L'ESTERPS

PAR

G. BABINET DE RENCOGNE

Archiviste de la Charente



M. Boreau-Lajanadie, président du tribunal civil de Confolens, m'a communiqué, entre autres documents intéressants, un fragment du cartulaire de l'abbaye de Saint-Pierre de l'Esterps, qui est en sa possession. J'ai pensé que ce document, en raison du petit nombre de titres anciens que nous possédons sur cet antique monastère, devait être recueilli précieusement et méritait d'être livré à la publicité.

Le fragment dont il s'agit se compose de deux feuillets de parchemin in-folio mediocri, écrits sur deux colonnes, d'une écriture qui appartient à la première moitié du XIII^e siècle. Il contient trois chartes entières et la moitié à peu près d'une charte dont la première partie devait se trouver au bas d'un feuillet intercalaire qui a disparu; ce

qui tendrait à prouver que les deux feuillets que nous possédons formaient anciennement le premier et le dernier feuillet d'un des cahiers du cartulaire. En outre, le glacis qui couvre le recto du premier feuillet et le verso du second, rend témoignage que la mutilation de ce cahier remonte à une époque déjà éloignée.

Je crois devoir indiquer ici l'ordre et la disposition des chartes.

Premier feuillet, recto. — La première colonne contient une charte en forme de notice, qui relate le don fait à l'abbaye par Guillaume Calvi d'un mas situé au delà du pont de Confolens, où se trouvait l'aumônerie, et plusieurs transactions faites à ce sujet entre divers seigneurs et les abbés de l'Esterps. — La deuxième colonne ne contient pas de charte. On y remarque seulement, en haut et en bas, en dehors des lignes sèches tracées au stylet dont se servaient les scribes du temps pour écrire régulièrement, l'annonce de la charte de fondation de l'abbaye, dont le texte se trouve au verso, faite sous ces deux formes : *De fundacione Stirpensis ecclesie; pro fundacione ecclesie Stirpensis*. Dans la partie supérieure de cette colonne, on lit aussi la même annonce, faite en français, d'une écriture du XVIII^e siècle : *Titre sans date de la fondation de l'abbaye de Lesterp, par Jourdain de Chabonais, fils d'Abon, et sa femme*; et au-dessous, d'une autre main, mais d'une écriture de la même époque : *Cette fondation est du commencement du règne de Hugues-Capet ou de la fin de Louis V, dès l'an 986*. — A. liasse 1^{re}, 1^{er} tiroir.

Deuxième feuillet. — La première colonne du recto contient dans les deux tiers environ de sa hauteur la deuxième partie d'une charte de donation faite par un certain Amelius entre les mains de Foucher, abbé, des droits qu'il avait

dans la forêt de....? (1) et *in curte friulosa*. Le reste de cette colonne, la suivante et celles du verso sont remplies par une charte dans laquelle Ranulfe, abbé de l'Esterps, se plaint des avanies de toute sorte que lui a fait subir un certain Ithier Boson, des violences et brigandages que ce même Boson a commis sur les terres de l'abbaye, et fait savoir à tous que c'est le droit comme le devoir des seigneurs de cette église de recouvrer tout ce qui lui a été injustement enlevé.

Ces explications préliminaires terminées, je vais faire connaître les chartes annoncées, en les accompagnant ou en les faisant suivre des notes et éclaircissements qui me paraîtront nécessaires; mais, avant tout, je ferai observer que les pièces ci-après ont été copiées avec la plus rigoureuse exactitude, afin que les fautes orthographiques ou autres qu'on pourra y relever soient attribuées au scribe du XIII^e siècle et non au transcripteur de nos jours.

I.

Notice des donations faites à l'abbaye de Saint-Pierre de l'Esterps par divers seigneurs.

(ENTRE 1110 ET 1140.)

Guillelmus Calvi dedit Sancto Petro mansum qui est ultra pontem Confluentis, in quo est domus elemosinaria, pro placito Aimerici Darnac et pro anni versario suo et uxoris suæ, abbate Fulcherio (2) hoc donum

(1) Le nom de cette forêt devait être mentionné dans la première partie de la charte.

(2) Foucher, abbé de l'Esterps, de l'an 1076 à l'an 1093. (Voyez dans le *Gallia christiana*, t. II, col. 620 et suiv., la liste des abbés de l'Esterps.)

recipiente cum canonicis suis. Hunc eundem mansum dedit Sancto Petro Ricardus Forsbandit, recipiente Johanne de Manoc cum multis qui adfuerunt; et habuit inde precium C solidorum, et uxor sua unam unciam auri. Stephanus de Preisac concedens hoc, fecit de eodem placitum cum abbate Fulcherio et cum suis; et habuit inde C solidos. Acomodavit quoque eidem Stephano L solidos pro pisca scluse. Hic Stephanus abbati Ramnulpho (1) postea in infirmitate sua convenit se omnes querelas hujus mansi emendare, audientibus Conio Sancti Germani, et Willelmo de Bordas, Willelmo monaco de Manauc, et multis aliis. Goffridus etiam de Preissac, frater Stephani, concessit hoc quod habebat in ecclesia Sancti Quintini Sancto Petro, et filium suum Ramnulfum, ut fieret canonicus, quem mater Stephana reddidit huic altario, ut pater precepit. Itaque, Ramnulfus et Jordanus et Bozellus fratres, et mater, ut pater concessit, concesserunt totum placitum supradictum mansi. Quorum concessionibus et attestationibus, Landricus canonicus noster fuit investitus bonis exeuntibus de manso.

II.

Charte de fondation de l'abbaye de l'Esterps.

(VERS 975.)

Æcclesiæ sanctæ fideli devotione subvenire, ejusque utilitatibus pio amore concurrere, justarum est men-

(1) Ranulfe, abbé de l'Esterps, de l'an 1110 à l'an 1140 environ. (Voyez dans le *Gallia christiana*, t. II, col. 620 et suiv., la liste des abbés de l'Esterps.)

tium ; quia exinde cælestium gaudiorum credunt percipere portionem. Igitur, dum vivimus, movemus et sumus ; considerare debemus quia de terra sumus, et in terram ibimus. Proinde, ego Jordanus (1), filius Abonis, et uxor mea Dia, considerantes immensa peccatorum nostrorum pondera, simulque pertinentes ultimi iudicii diem, in qua unusquisque pro id quod gessit redditurus est rationem, cogitare cepimus quod pium rectumque erat, una cum assensu infantum nostrorum, videlicet Jordani atque Bosonis sive Ainardi (2) simulque Rainaldi, Karrofsensis abbatis, prout remedio animarum nostrarum nec non et prefatorum filiorum nostrorum, seu etiam parentum nostrorum, ut dominus veniam nostrorum peccaminum nobis indulgere dignetur, de rebus nostræ proprietatis, ad sacram et matricem sedem apostolicam Sanctissimi Petri, ubi corpus ejus carissimum requiescit, dedimus donatumque in perpetuum esse volumus mansum cum capella quæ vocatur Stirpis cum decima et omnibus ad se pertinentibus, ubi monasterium construimus ad nomen et gloriam sanctæ et individue Trinitatis et memoriam ipsius Sancti Petri de rebus nostræ proprietatis, ubi habitet clerus et populus ab omni nostro servitio et omnium heredum hac proheredum nostrorum liber et absolutus, tantummodo subjectus sit Romano Pontifici et rectoribus hujus loci et clero sibi comisso et successoribus eorum in perpetuum. Et quia permaximum opus cepimus et ad peragendum difficile, sed apud Deum

(1) Jourdain de Chabanais, 1^{er} du nom.

(2) Ainard. Il fut moine du Mont-Cassin.

acceptabile, concedimus et nostris proceribus atque militibus et omnibus utriusque sexus qui quid (1) umquam in hac erumpnosa tærra per nos possident in hereditatem salutiferam animarum suarum quicquid ex eis ipsi supradicto monasterio Stirpis dederint in ecclesiis vel decimis et terris cultis aut incultis, pratis, silvis, vineis, aquis, aquarumve decursibus, præviis (2) et exitibus, et servis et ancillis, monasterio et rectoribus et clero ibi comorantibus, ut habeant ea perpetuo jure nullo nostro contradicente herede aut successore cedimus, et de nostro jure et dominatione in jus et potestatem Sancti Petri apostolorum principis, in speciales usus abbatum atque rectorum cum sibi subjectis canonicis transfundimus; quibus statuimus ut reddant per singulos annos in censum quinque solidos ipsi Ecclesiæ Romane Sancti Petri et domno Pape pro salute nostra et tuicione sua.

La charte de fondation de l'abbaye de l'Esterps a été imprimée, d'après l'original, dans le tome II du *Gallia christiana, instrumenta Lemovicensis ecclesiæ*, col. 194. — En la reproduisant ici, je n'ai pas eu pour but de signaler les variantes du texte du cartulaire, qui d'ailleurs sont à peu près insignifiantes et ne reposent guère que sur les formes orthographiques; je me suis proposé de présenter, à l'occasion de la lecture de ce document, quelques observations sur la date qui lui est assignée dans l'ouvrage précité. Les éléments chronologiques manquant absolument dans cette

(1) On lit *quicquid* dans le texte du *Gall. christ.*

(2) On lit *præviis* dans le texte du *Gall. christ.*

pièce, le champ reste ouvert aux hypothèses, et les divers auteurs qui en ont parlé ne se sont point accordés sur la date qu'il fallait lui attribuer. Le *Gallia* la fixe à l'année 1032; Moréri, dans la généalogie des Chapt de Rastignac, qu'il fait descendre de la maison des Jourdain de Chabanais (*Dict. histor.*, — édition de 1759, art. *Rastignac*), la place antérieurement à l'an 980; la note anonyme du XVIII^e siècle écrite au dos de la charte du cartulaire, ainsi que je l'ai dit plus haut, en assigne l'époque à l'an 986; enfin M. Castaigne, dans son tableau généalogique des sires de Chabanais, dressé exactement d'après les données du *Gallia* et de Moréri (*Dissertation sur le lieu de naissance et sur la famille du chroniqueur Adémar, faussement surnommé de Chabanais*), remarque que si l'établissement régulier de cette abbaye et l'élévation de Gautier, son premier abbé, paraissent remonter à peine jusqu'à 1032, il est bien certain, contrairement à l'opinion émise dans le *Gallia christiana*, qu'il faut reculer de beaucoup la date de la charte de fondation, puisque les fondateurs y mentionnent comme vivants leurs quatre enfants, dont deux (1) au moins étaient morts dans les dix premières années du XI^e siècle. — Ce dernier fait suffirait à lui seul pour faire rejeter la date indiquée par les auteurs du *Gallia*; mais il ne saurait être d'un grand secours pour nous aider à la déterminer d'une façon un peu précise.

Je veux chercher ailleurs, dans les chartes mêmes reproduites par le *Gallia*, des preuves d'une erreur manifeste, et des arguments qui pourront nous conduire sûrement à

(1) Ces deux enfants sont Jourdain II et Boson. — Le premier fut tué à Saint-Junien, vers l'an 1010; le second était mort avant son frère.

la détermination approximative que nous cherchons. On lit en effet dans cet ouvrage (*loco citato*) une charte de confirmation de l'abbaye de l'Esterps, donnée en l'an 1093 par Jourdain V, époux d'Amélie et fils de Jourdain IV, lequel partit pour la Terre-Sainte, et était mort à l'époque où Jourdain V donnait cette charte de confirmation. Or, si l'on s'en rapporte à la généalogie des Jourdain de Chabonais donnée dans le *Gallia*, d'après un titre du XI^e siècle, Jourdain V était le cinquième descendant en ligne directe et par ordre de primogéniture de Jourdain I^{er}, fondateur de l'abbaye. — Par suite, de l'année 1032 à l'année 1093, c'est-à-dire dans un espace de 61 ans seulement, il se serait écoulé cinq générations composées d'hommes exclusivement : — ce qui est matériellement impossible. — Donc, la date indiquée par le *Gallia* est absolument fautive. Cherchons maintenant quelle elle peut être.

On peut admettre sans difficulté, je crois, qu'à l'époque où il confirmait et augmentait les privilèges de l'abbaye, Jourdain V était âgé de 30 à 35 ans environ, puisque, dans cette même charte de confirmation, il dit que peu de jours après l'installation de Foucher en qualité d'abbé de l'Esterps, c'est-à-dire vers 1076, Jourdain IV, son père, qui se disposait à entreprendre son expédition d'outre-mer, l'instaura son héritier et lui fit plusieurs recommandations relatives au monastère. Or, il faut supposer que Jourdain V avait au moins de 13 à 18 ans à cette époque, si l'on veut qu'il fût en état de comprendre les conseils qui lui étaient donnés et de veiller à l'administration des biens que lui laissait son père en son absence. — En 1093, il aurait eu par conséquent de 30 à 35 ans.

D'autre part, si l'on suppose la durée de chacune des générations qui ont précédé Jourdain V, en comptant cha-

que génération de l'époque de la naissance d'un représentant d'un degré de la filiation à la naissance d'un représentant d'un autre degré, l'on peut fixer cette durée en moyenne à 30 ans. Or, nous avons vu que Jourdain V était le cinquième descendant de Jourdain I^{er}. Donc, en comprenant ce dernier dans le calcul des cinq autres générations, et déduisant de l'année 1093 le chiffre qui exprime la durée des six degrés de la filiation, c'est-à-dire 180 ou 185 ans ; on aurait l'époque approximative de la naissance de Jourdain I^{er} entre 908 et 913. Mais il est vraisemblable que Jourdain I^{er} était déjà vieux ou du moins âgé lorsqu'il se détermina à fonder l'abbaye de l'Esterps. En supposant qu'à cette époque il fût âgé d'environ 65 ans, la charte de fondation aurait alors été donnée entre les années 973 et 978, c'est-à-dire vers 975. — Mes calculs s'accorderaient donc à peu près avec ceux qu'a dû faire l'auteur de la généalogie des Rastignac, qui pense que cette fondation est antérieure à l'an 980.

Cependant on conçoit bien que je n'ai pas la prétention de rétablir ici une date d'une certitude absolue, puisque l'on ne peut opérer en cette matière que sur des données approximatives, faute de documents qui offrent des éléments de discussion positifs. Malgré cela, cette petite dissertation suffira, j'espère à montrer l'erreur des savants auteurs du *Gallia christiana*, erreur qu'on a peine à comprendre de leur part, en présence de la charte de confirmation citée dans leur ouvrage ; et l'on restera d'accord que si l'on peut reconnaître avec eux que la constitution *régulière* de cette abbaye ne remonte guère qu'à l'année 1032, époque à laquelle Gautier, premier abbé connu de l'Esterps, vint s'y établir en ladite qualité, à sa sortie du Dorat, la charte qui constate son établissement primitif doit être reculée, suivant

l'opinion de Moréri et les arguments dont j'ai essayé de l'étayer, jusqu'avant l'an 980, c'est-à-dire vers 975.

III.

Charte de donation par Amelius à l'abbaye de l'Esterps.

(ENTRE 1076 ET 1093.)

.....
.....
.....
.....
.....
.....
sive redditionem quam cum consilio et auctoritate ac præcepto domni Jordani (1) perago pro remedio animæ meæ vel parentum meorum qui hæc injuste tenuerunt Deo et Sancto Petro Stirpensis æcclesiæ in manu supradicti abbatis, quolibet modo inquietare vel infringere temptaverit, iram piissimi omnipotentis Domini Nostri Jesu Christi et Sancti Petri apostolorum principis incurrat offensam; et cum Juda proditore, Symone, Dathan et Abyram et cum diabolo et angelis ejus sit pars ejus, nisi quantotius resipuerit, et quod injuste abstulerit cum digna satisfactione emendare studuerit; quia non do aliquid Sancto Petro, sed res suas reddo ei aut dimitto; et similiter dimitto ei

(1) Il peut être question ici de Jourdain IV ou de son fils Jourdain V; mais il est plus vraisemblable qu'il s'agit de Jourdain V, puisque dans la charte de confirmation de l'abbaye de l'Esterps, donnée par ce dernier en l'an 1093, il est dit que peu de temps après l'installation de Foucher comme abbé de ce monastère, en l'an 1076, Jourdain IV partit pour la Terre-Sainte.

omnes consuetudines quas habebam in silva et precipue avenam et apes quæ inventæ erant meæ, et omnes consuetudines quas habebam in tota supradicta curte Friulosa et etiam filicem et genestos.

Hanc cartam in presentia domni Fulcherii (1) abbatis et Bernardi prioris, Aimerici præpositi, Johannis Constantii, et omnium fratrum in capitulo, ego ipse Amelius firmavi firmam atque legitimam in perpetuum esse sancivi.

Charte de Ranulfe, abbé de l'Esterps, contre Ithier Bosen.

(ENTRE 1130 ET 1140.)

Ego R. (2) abbas notas fieri posteris meis volo injurias et injustitias multimodas quas Hycterius Boso

(1) Foucher, abbé de l'Esterps, déjà cité dans la note 4 de la première charte.

(2) Ranulfe, abbé de l'Esterps, de l'an 1110 environ à l'an 1140. Il fut enterré dans la nef de l'église abbatiale, qui devint plus tard église paroissiale sous le vocable de sainte Madeleine, les chanoines réguliers de l'Esterps s'étant contentés du chœur pour leur usage particulier. On voit encore l'épithaphe de cet abbé gravée sur une pierre dure qui est encastrée dans le mur septentrional de l'église. J'ai eu occasion de la relever récemment, dans une de mes tournées d'inspection des archives communales et hospitalières, et, bien qu'elle soit reproduite dans le *Gall. christ.*, je ne crois pas inutile de la répéter ici. Le texte ci-dessous diffère en quelques endroits de celui donné par les Bénédictins :

ECCE DEO GRATUS JACET : IC RAMULFUS HUMATUS
PASTOR CONDIGNUS PIUS ABBAS VIRQ: BENIGNUS
QUI PER TER DENOS VITE MODERAMINE PLENOS
ANNOS REGNAVIT COMMISSOS REXIT AMAVIT.
MENSE SUB AUGUSTO MIGRAT DE CORPORE KISTO (sic)
VIVIT ADHUC MULTUS FAMA JAM CARNE SEPULTUS
PRO FAMULO CRISTI REQUIEM CANTATE MINISTRI.

nutritus (1) noster inculinus (2) fecit mihi et huic ecclesie. Primum prius hominum quod fecit mihi verberavit Bernardum scribam canonicum nostrum. Unde curia baronum quam inde constituimus judicavit quod totum feudum suum forisfecit, verberans dominum suum canonicum hujus ecclesie. Iterum fuit magna rixa inter nos et Guillelmum de Malias pro quibusdam denariis furatis pro quibus inculpabamus quendam armigerum ejus, quos habebat Hycterius qui non deberet nos consentire injuste preliari pro forisfacto suo. Unde nunquam nobis fecit justitiam. Iterum coram Guoscelmo et Petro prepositis nostris in parlatorio nostro verberavit quendam Giraldum Chasal ipse et Aldebertus. Unde quia quesivimus justiciam, exivit a nobis tendens Marcillac (3), nobis guerra factururus. Iterum quesivit mihi terram de la Reversaria, pro qua pater constituit pugnam cum abbate Fulcherio; et injusticiam habens defecit. Qua terra abbatibus Fulcherio et Gau-

(1) *Nutritus*. — On distinguait dans les abbayes les *nutriti* et les *adventiti*; les premiers élevés depuis leur enfance dans l'abbaye, les seconds venus du dehors.

(2) *Inculinus* pour inquilinus.

(3) Il existe dans le département de la Charente plusieurs lieux portant ce nom : 1^o Marcillac, bourg, ch.-l. de la commune de Marcillac-Lanville, canton de Rouillac, arrondissement d'Angoulême, ancien château fort, détruit depuis plusieurs siècles, situé avant 1790 en Poitou, sur les confins de cette province et de celle d'Angoumois; 2^o Marcillac, village, commune de Brigueuil; 3^o Marcillac, village, commune d'Oradour-Fanais; 4^o Marcillac, hameau, commune d'Abzac. — Ces trois derniers lieux faisant partie de l'arrondissement de Confolens, et par conséquent étant rapprochés de l'Esterps, je ne saurais douter qu'il ne s'agisse ici de l'un d'eux.

terio (1) eam tenentibus hanc ecclesiam inveni vestitam, hanc superbe querit mihi. Querit quoque injuste terram quam Bernardus Botinoz emit de Costantio de Curtæ XVII solid. Iterum, die adorato (2), piscatus fuit stagnum de Vilalaur. Unde domini stagni quiesierunt mihi rectum; sed ego Hycterium non potui eis habere ad justitiam. Unde, Gaufridus de Monz cepit mulam ferrandam (3) cum sella et freno; et Aimericus et Amelius Montis Cuculi (4) ceperunt inde secrisitem (5) nostrum, et valuit LX solid., quod perdidimus. Adhuc multi domini comminantur nobis. Preterea invasit vicariam domus Aldeberti super vetitum nostrum, et habuit inde novem solidos. Unde veni ad iudicium cum eo et iudicavit mihi curia quod novem illos solidos retro redderet mihi; et iudicaverunt mihi pro vicaria pugnam cum eo datis fideiussoribus pro invasione; quos nolens dare fugiit de curia, et pro justitia quam facere non volebat nobis, exivit a nobis pergens Marcillac, et arsit nobis mansum de Campis et vulneravit hominem, et adduxit predam, et arsit molen-dinum de Freia villa (6) et domum et abduxit predam, et alia mala fecit. Ego videns terram nostram depopulari, coactus feci placitum coram Amelia, Willelmo Calvi,

(1) Le bienheureux Gautier, premier abbé connu de l'Esterps.

(2) *Dies adoratus*. — Le vendredi saint, vendredi aouré. (Voy. du Cange, *Glossar. med. et infim. latinitalis*.)

(3) *Mula ferranda*. — Mule gris-pommelé. (Voy. du Cange, *Glossar. med. et infim. latinitalis*.)

(4) *Mons Cuculi*. — Mont-Cocu.

(5) *Secristes*. — Sacristain. — (Voy. du Cange, *Glossar. med. et infim. latinitalis*.)

(6) *Freia villa*. — Frégeville, ham., commune de Saint-Maurice-des-Lions, arrondissement de Confolens.

Widone de Roncon et multis aliis, eo pacto ut totum damnum quod michi veniebat pro forisfacto piscature mihi emendaret, et pugnam denuo pro vicaria mecum faceret. Iterum quesivit feudales (1) conductus in festis multis; et veni inde ad placitum, et laudaverunt mihi quod antequam sustinerem guerram non propter feudum sed causa amiciciæ suæ acquirende, licet injustitia (2) quereret, quod darem sibi manducare quatuor festis: quod et feci. Iterum movit mihi occasiones et panem nostrum unum quem sibi dedimus pro respectu nostro portavit in curia comitis Marchiæ, et in curia Confluetis et Sancti Germani, et per istam terram. Unde venit mecum ad placitum, apud Bructiam; et testati sunt laudatores nostri quod male faciebat, quia ego tantum quatuor festis causa amiciciæ eum pascere debebam. Iterum movit occasiones, et tandem mandavit mihi per Petrum nepotem meum et per Willelmum de Maliac et G. Pausat placitum in amore (3) ad octabas Sancti Michaelis, quod accepi. Sed cum infra hoc placitum putarem me esse securum, ipso die Sancti Michaelis, de nocte vulneravit duos homines nostros ad mortem, et cum hac prodicione discessit a nobis, guerram facturum. Sed ego cupiens pacem cepi cum eo placitum apud Sanctum Germanum, ubi die constituto, dedignatus est prosequi mihi justicias meas. Immo comminatus est mihi et meis mortem, et ardere claustrum et terram

(1) *Conductus feudales*. — Repas dus par le vassal à son suzerain, à raison du fief qu'il tient de lui.

(2) *Injustitia* pour injuste.

(3) *Placitum in amore*. — Comparution des deux parties adverses devant des arbitres. — (Voy. du Cange, *Glossar. med. et infim. latinitatis*.)

et omnia malefacere in tota vita sua, si non solvebam sibi pugnam vicarie quam subterfugiebat, et alias injurias. Unde coëgit me venire anse (1) ad placitum tribus vicibus apud Malenien, ubi tandem licet injuste coactus solvi quod mihi precepit propter mulam nostram quam propter eum perdiidi. Iterum causa pacis concessi sibi dare conductum quinque festo (2), laudantibus placitatoribus (3) nostris. Sed ipse, contemptis placitis subscriptis et justicia, contradicentibus laudatoribus eorum, modo deduo injuste quesivit pluribus festis manducare. Unde cepimus cum eo pugnam. Sed ipse, die constituto, non traxit mihi hominem suum; sed, secundum velle suum, posuit respectum huic pugne usque ad futurum festum Sancti Michaelis et in antea donec ipse quereret..... (4) has injurias et plures alias ego consentiebam coactus et penuria defensionis. Mortuus enim erat Jordanus (5) dominus hujus terre; filius (6) ejus erat puer; fratres (7) sui gurram

(1) On lit dans le texte *an* à la fin d'une ligne et *se* au commencement de la suivante. Je ne sais trop, dans le sens général de la phrase, quelle interprétation on peut donner à ces deux syllabes, soit qu'on les prenne isolément, soit qu'on les réunisse en un mot *anse*. Ne serait-il pas possible que le scribe eût voulu écrire *ante se* ?

(2) *Festo* pour *festis*.

(3) *Placitatores*. — Juges; arbitres. (Voyez du Cange, *Glossar. med. et infim. latinis*.)

(4) Un mot couvert d'une tache dans le texte.

(5) C'est Jourdain V, fils de Jourdain IV et de Barrel ou Barrelde, sœur de Foulques Taillefer, comte d'Angoulême.

(6) C'est Jourdain VI, surnommé Eschivat, issu du mariage de Jourdain V avec Amélie.

(7) Ce sont les frères de Jourdain V, du côté paternel, Ainard et Boson, issus d'un second mariage de Jourdain IV avec une femme dont on ignore le nom.

expugnabant hunc honorem pro quibus ille superbiebat, et cum quibus volebat se jungere ; Heustorgius (1) episcopus extra episcopatum suum erat. His facultatibus et pluribus aliis ego circumdatus, renitente et contradicente mihi capitulo nostro.....(2) tempus quum dies mali sunt omnia supradicta sibi concedebam, expectans oportunum recuperandi omnia tempus. Sciant igitur qui hanc viderint cartam quod seniores hujus ecclesie omnia possunt et debent recuperare, quia ipse omnia forisfecit multociens et injuste me per omnia tractavit.

La charte ci-dessus ne se recommande pas seulement à l'attention du lecteur par les curieux détails qu'elle fournit sur les mœurs du XII^e siècle, elle offre encore un sujet d'étude intéressante au philologue par le nombre d'expressions peu usitées qu'elle contient. Du Cange en rapporte au moins six extraits dans son *Glossaire de la moyenne et basse latinité*, et semble même, pour quelques termes qu'il y a recueillis, hésiter à en préciser la signification.

Ce savant auteur, dans les passages où il cite des fragments de cette pièce, en fixe la date à l'an 1130 environ. Sans nul doute, ce choix a été déterminé par la mention qu'on y trouve de cette circonstance qu'Eustorge, évêque de Limoges, n'occupait plus le siège épiscopal à l'époque où se passaient les événements relatés par l'abbé de l'Es-

(1) Eustorge, évêque de Limoges de 1106 à 1130, et une seconde fois de 1135 à 1140. — De 1131 à 1135, il fut remplacé par Ranulfe, abbé du Dorat, que Gérard II, évêque d'Angoulême et légat de Pierre de Léon, surnommé l'antipape Anaclet, avait placé sur le siège épiscopal.

(2) Un mot couvert d'une tache dans le texte.

terps : *Heustorgius extra episcopatum suum erat*. Or, nous savons qu'en l'année 1130, Ranulfe, abbé du Dorat, prit la place d'Eustorge, et fut consacré par Gérard II, évêque d'Angoulême et légat de l'antipape Anaclet. Mais je ne vois pas pourquoi du Cange s'est arrêté précisément à cette année 1130, de préférence à l'une des quatre années suivantes, pendant lesquelles Ranulfe était encore évêque de Limoges, puisque c'est en 1135 seulement qu'Eustorge reentra en possession de son évêché. Je ne vois rien non plus qui puisse indiquer que l'abbé de l'Esterps ait du formuler ses plaintes contre Boson, aussitôt après l'accomplissement des faits qui en étaient la cause. Tout au contraire, la forme et le ton du récit semblent témoigner qu'il parle d'événements passés déjà depuis un certain temps. On n'y reconnaît point le langage d'un homme passionné qui écrit sous l'influence d'un ressentiment mal éteint; mais bien celui d'un administrateur prudent qui obéit à l'impulsion de sa conscience et au sentiment du devoir, en cherchant à éclairer la postérité sur sa conduite, et ses successeurs sur l'étendue de leurs droits. Il me paraît donc que la date assignée par l'auteur du *Glossaire* à la confection de cette charte a été un peu légèrement adoptée, et je veux agir avec plus de réserve en la plaçant entre l'an 1130 et l'an 1140, époque à laquelle Ithier succéda à Ranulfe, abbé de l'Esterps.

BIOGRAPHIE MILITAIRE
DE L'ANGOUMOIS ET DE LA CHARENTE

(SUITE)

PAR M. ED. SÉNEMAUD.

XXXI.

CHARLES DE LA ROCHEFOUCAULD,

COMTE DE RANDAN, COLONEL-GÉNÉRAL DE L'INFANTERIE.

LA ROCHEFOUCAULD (CHARLES DE), seigneur, puis comte de Randan, seigneur du Luguët, de Cigogne et de Cellefrouin, était fils puîné de François, deuxième du nom, comte de La Rochefoucauld, et d'Anne de Polignac, dame de Randan. Il fut créé chevalier de l'ordre du roi et capitaine de cinquante hommes d'armes des ordonnances ; en 1552, il commandait cent cheveu-légers à la défense de Metz ; en 1562, le 28 avril, il fut commissionné pour exercer la charge de colonel-général de l'infanterie. On le trouve payé en cette qualité depuis le 1^{er} mai jusqu'au 4 novembre de la même année. Il était au siège de Bourges, où il reçut une blessure à la tête ; il marcha la même année 1562 au siège de Rouen et y mourut le 4 novembre, des suites de sa blessure, âgé de trente-sept ans. La Rochefoucauld, envoyé

quelques années auparavant comme ambassadeur en Angleterre, était parvenu à ménager la paix entre cette puissance et l'Écosse.

Le P. Anselme, *Histoire généalogique des grands-officiers de la couronne*. — Pinard, *Chronologie militaire*.

XXXII.

CHARLES DE LA ROCHEFOUCAULD,

SEIGNEUR DE BARBEZIEUX, LIEUTENANT-GÉNÉRAL AU GOUVERNEMENT DE CHAMPAGNE ET DE BRIE, GRAND SÉNÉCHAL DE GUYENNE.

LA ROCHEFOUCAULD (CHARLES DE), seigneur de Barbezieux, de Linières, de Melleran, de Preuilly, était fils d'Antoine de La Rochefoucauld, général des galères de France, mort en 1537, et d'Antoinette d'Amboise. Pendant l'insurrection de 1548, il sut maintenir quelque temps, par sa fermeté, l'ordre et la paix dans le pays, et ouvrit les portes de Barbezieux à la compagnie d'ordonnance, forte de huit cents chevaux, d'Henri d'Albret, roi de Navarre et gouverneur des provinces maritimes d'Aquitaine, lorsque cette petite troupe eut été mise en déroute par les *Pitiaux*, contre lesquels elle avait été envoyée. Les cloches sonnèrent bientôt dans les bourgades environnantes, et les lansquenets du roi de Navarre, qui craignaient de tomber au pouvoir des insurgés, se replièrent précipitamment sur Montlieu, d'ou ils regagnèrent le Béarn.

Charles de La Rochefoucauld fut compris, en 1579,

dans la première promotion des chevaliers du Saint-Esprit, ordre fondé par Henri III. Quand le roi lui demanda un état de ses services pour son admission, La Rochefoucauld lui en remit un. — « Je ne vois là, lui dit le roi, que les sièges et batailles où vous vous êtes trouvé sous les règnes de mon père et de mon aïeul. — Sire, répondit ce brave guerrier, nous combattions alors contre les Espagnols et les Anglais; contre qui avons-nous combattu depuis, à Saint-Denis, à Dreux, à Jarnac, à Montcontour? J'y ai vu quatre-vingt mille Français, partagés en deux camps sous les plus braves capitaines de l'Europe, se jeter les uns sur les autres et s'égorger. Peut-on compter au nombre de ses services le massacre de ses frères? »

Charles de La Rochefoucauld mourut en 1583.

Le P. Anselme, *Histoire généalogique*. — Massiou, *Histoire de Saintonge*, 1836, in-8°, 3^e période, t. 1^{er}.

XXXIII.

BENJAMIN DE LA ROCHEFOUCAULD,

BARON D'ESTISSAC, LIEUTENANT-GÉNÉRAL

LA ROCHEFOUCAULD (BENJAMIN), baron d'Estissac, était le second fils de François, quatrième du nom, comte de La Rochefoucauld, et de Claude d'Estissac. Il leva, par commission du 27 décembre 1615, un régiment d'infanterie qu'il commanda au voyage de Guyenne, en 1616. Ce régiment fut licencié le 6 mai de cette année. d'Estissac le rétablit le 26 février 1619,

et servit en Poitou jusqu'au 2 juin, époque à laquelle ce régiment fut licencié de nouveau. Il le remit sur pied, le 5 juillet 1620, pour tenir garnison en Poitou ; mais il fut encore licencié au mois de novembre. Il le rétablit pour la troisième fois le 23 mars 1621, le conduisit et le commanda aux sièges de Saint-Jean-d'Angély, de Nérac, de Montauban et de Monheurt. Il obtint, par commission du 20 décembre, le régiment d'infanterie (depuis Auvergne), vacant par la mort du comte de Lauzières. On y incorpora celui qu'il commandait précédemment. En 1622, il servit aux sièges de Tonneins et de Saint-Antonin. Il fut employé sur la frontière de Picardie en 1625 et 1626, et se distingua au siège de La Rochelle en 1627 et 1628. Les travaux du siège étaient déjà fort avancés dans les premiers mois de 1628. Quoique la ville fût serrée de près et qu'il y eût à peu près impossibilité de pouvoir la sauver, cependant quelques gentilshommes protestants du Bas-Poitou, de la Saintonge et de l'Angoumois se rassemblaient pour aviser au moyen soit de secourir les assiégés, soit d'opérer une diversion utile en harcelant les quartiers de l'armée royale. Le cardinal, informé de ce qui se tramait dans quelques manoirs des pays circonvoisins, prit ses mesures en conséquence. Sur son ordre, le duc d'Angoulême alla se cantonner sur la Sèvre avec deux compagnies de cheveu-légers, et le maréchal de Schomberg détacha quelques troupes en Saintonge et en Angoumois pour surveiller les mouvements des huguenots et faire avorter leurs projets. Le chef de la maison de La Rochefoucauld, gouverneur du Poitou, avait, dans cette circonstance, donné des preuves de son attachement à la cause royale. Dans les

commencements du siège, il avait, en moins de quatre jours, rassemblé dans son gouvernement plus de quinze cents gentilshommes. Lorsqu'il vint au camp du roi, suivi de cette nombreuse noblesse, il se présenta tout rayonnant devant Louis XIII et le cardinal. « Sire, dit-il, en montrant sa troupe disposée en bel ordre de bataille, il n'y en a pas un qui ne soit mon parent. » Le baron d'Estissac, qui était son cadet, lui dit en quittant le quartier du roi : « Vous avez fait là un pas de clerc : les neveux du cardinal ne sont encore que des gredins, et vous allez faire claquer votre fouet ! gare votre gouvernement. » D'Estissac avait prédit juste. Dans le courant de l'été, en effet, le cardinal priva le comte de La Rochefoucauld de sa charge et la donna au sieur de Parabelle, qui ne comptait pas autant d'illustres alliances.

D'Estissac se distingua encore à l'attaque du Pas-de-Suze et au secours de Cazal, en 1629 et 1630. Il se démit de son régiment au mois d'avril 1631 et se retira en Poitou. Au temps de la guerre de la Fronde, il leva un régiment d'infanterie de son nom, par commission du 24 septembre 1651, et servit sous le comte d'Harcourt, en Guyenne. Il fut nommé, le 17 octobre suivant, pour commander au pays d'Aunis, à La Rochelle et à Brouage, à la place du comte du Daugnon, qui avait pris parti contre le roi et commandait à La Rochelle et dans l'Aunis.

Louis de Condé, qui avait quitté la cour pour se retirer dans son gouvernement de Guyenne et y fomenter la guerre civile, venait de rentrer en Saintonge après s'être assuré quelques places sur la Dordogne. Il avait pris Taillebourg sans combat et forcé Louis de

Bassompierre, évêque de Saintes, à lui abandonner sa ville épiscopale. Condé remonta ensuite la Charente pour s'emparer d'Angoulême ; mais il n'osa attaquer cette place, où commandait le marquis de Montausier, gouverneur de Saintonge et d'Angoumois. Il se replia ensuite sur Cognac, dont il prit les faubourgs, et reprit ensuite le chemin de Bordeaux, en laissant à la tête du siège le jeune duc de La Rochefoucauld (l'auteur des *Maximes*) et Henri de La Trémouille, prince de Tarente.

Le prince de Condé était maître de tout le pays situé au midi de la Charente, à la réserve de Cognac. C'est alors qu'il jeta les yeux sur La Rochelle, dont la possession lui eût assuré celle de l'Aunis. C'était dans cette ville que commandait Louis Foucault, comte du Daugnon, que le baron d'Estissac avait ordre de déposséder. Ce comte du Daugnon, seigneur ambitieux et rusé politique, était un terrible personnage. Après avoir rempli la charge de vice-amiral dans le gouvernement de La Rochelle sous Armand de Maillé-Brézé, duc de Fronsac, surintendant du commerce et de la navigation, il s'y était maintenu de sa seule autorité après la mort du duc, tué le 14 juin 1646 au siège d'Orbitello, en Toscane.

« A la mort du duc (écrit Tallemant des Réaux), du Daugnon, qui était vice-amiral, quitta tout et s'alla saisir de La Rochelle. C'a été un grand tyran. Il fit faire un balustre dans le chœur de l'église de Brouage, où il entendait seul la messe. Pas une femme n'y eût osé entrer. On fermait les portes de la ville quand il dinait. Il avait cent gardes, montés comme des Saint-Georges, et rançonnait fermiers et marchands. Grande

maison , grand équipage , tout cela bien réglé et point de désordre , pourvu qu'on fit ce qu'il voulait. »

Le but de du Daugnon était de se faire une position indépendante , de se rendre redoutable à tous les partis et de vendre son alliance à qui voudrait l'acheter. Le prince de Condé voulut l'attirer dans son parti. Du Daugnon ne put s'entendre avec lui et retourna à La Rochelle , où il songea à se maintenir en fortifiant les tours de la Lanterne , de la Chaîne et de Saint-Nicolas , en faisant construire une redoute , en bâtissant de nouveaux forts ou relevant les anciens ; enfin en faisant venir dans le port de Brouage plusieurs vaisseaux qui , au premier signal , devaient entrer dans le golfe de La Rochelle. Les bourgeois , restés fidèles au roi , demandaient du secours. Le renfort arriva avec Benjamin d'Estissac de La Rochefoucauld , qui s'avancait à la tête de quatre compagnies du régiment des gardes et trois cents gentilshommes du Poitou. Quelques gens du comte du Daugnon s'étaient enfermés dans les tours qui se trouvaient à l'entrée du pont. D'Estissac commença l'attaque. Le sieur de Besse , qui les commandait , sommé de se rendre , avait refusé. D'Estissac fit venir du canon du fort de la Prée et trois batteries furent dressées le 13 novembre devant les trois tours. Celle de la Lanterne se rendit à la première attaque avec les treize soldats qui l'occupaient. Dans la nuit du 16 , on commença à miner la tour de la Chaîne. Les soldats qui s'y trouvaient renfermés s'en aperçurent et se disposèrent , pour éviter d'être ensevelis sous ses ruines , à en sortir le 19 au soir. Ils s'engagèrent dans une issue secrète qui donnait sur la mer , traversèrent à la marée basse le canal qui forme l'en-

trée du port, et allèrent s'enfermer dans la tour de Saint-Nicolas, après avoir jeté des mèches allumées dans un caveau rempli de poudres. Le feu prit aussitôt, et l'explosion fut si forte qu'elle fit sauter tout l'intérieur de la tour. Le comte d'Harcourt, pendant ce temps, forçait les lieutenants de Condé à lever le siège de Cognac. Après un combat dans lequel il tailla leurs troupes en pièces, il se mit en marche pour l'Aunis. D'Estissac, maître alors de la Lanterne et de la Chaîne, avait dirigé toutes ses batteries sur la tour de Saint-Nicolas, la plus forte des trois. Le 24 novembre, son artillerie avait déjà démonté dix pièces de canon dressées sur la plate-forme de la tour, lorsque arriva le comte d'Harcourt avec des troupes nombreuses. Le commandant de Besse, sommé de nouveau de rendre le fort, refusa; le comte d'Harcourt fit ouvrir la tranchée dans la nuit du 25, et commença le lendemain un siège en règle de la citadelle. Les assiégés se défendirent pendant deux jours avec le courage du désespoir. La mort de leur commandant, qu'ils assassinèrent, fit enfin cesser toute résistance, et la garnison capitula le 28 novembre. Ainsi finit, après douze jours de combat, le siège des tours de La Rochelle. La réduction des provinces de Saintonge et de Guyenne suivit de près.

Le baron d'Estissac fut fait lieutenant-général au gouvernement d'Aunis, par provisions du 27 janvier 1652, à la place du comte du Daugnon, qu'on destitua. Ce dernier tint longtemps encore dans sa place d'armes de Brouage. Il ne se soumit qu'après une longue négociation, dont fut chargé Louis de Bassompierre, évêque de Saintes, qui avait reçu mission de la cour de

le gagner. Cette négociation traîna jusqu'au printemps de 1653. Enfin Louis XIV, par lettres-patentes enregistrées au parlement de Paris le 18 mars 1653, accorda amnistie pleine et entière au comte du Daugnon et aux complices de sa rébellion, et les rétablit dans toutes leurs charges et honneurs. Le 28 mars, le comte du Daugnon reçut, en outre, le bâton de maréchal et une gratification de 500,000 livres.

Le baron d'Estissac avait continué de commander en Aunis jusqu'à cette époque. Il avait levé, par commission du 12 mars, un régiment de cavalerie. Le grade de lieutenant-général des armées du roi lui fut conféré par pouvoir du 18 octobre de la même année, et son régiment de cavalerie fut licencié au mois de novembre suivant. Désireux de prendre du repos, Benjamin de La Rochefoucauld se démit en mars 1653 de son régiment d'infanterie en faveur de son fils, et dans le même temps de la lieutenance générale du gouvernement d'Aunis, que le roi avait rendu au comte du Daugnon, reutré dans l'obéissance.

Le baron d'Estissac avait épousé en 1623 Anne de Villoutreys, fille de Nicolas de Villoutreys et d'Anne de Moulins. Il en eut trois enfants : un fils, François de La Rochefoucauld, marquis d'Estissac, et deux filles.

Le P. Anselme, *Histoire généalogique*. — Tallemant des Réaux, *Historiettes*. — Courcelles, *Dictionnaire historique des généraux français*.

XXXIV.

CHARLES DE LA ROCHEFOUCAULD,

COMTE DE BLANZAC, LIEUTENANT-GÉNÉRAL.

LA ROCHEFOUCAULD DE ROYE (CHARLES DE), *comte de Blanzac*, troisième fils de Frédéric-Charles de Roye de La Rochefoucauld, comte de Roye et de Roucy (1), et d'Élisabeth de Durfort, né en 1665, fut d'abord lieutenant réformé au régiment du roi en 1683 (4 mai), et devint lieutenant le 30 du même mois. Il servit au siège de Courtray, à la prise de Dixmude et au bombardement d'Oudenarde. Colonel du régiment de Guyenne lors de sa formation en 1684, il marcha comme volontaire au siège de Luxembourg la même année, au siège de Philipsbourg, de Manheim et de Franckendal en 1688. Il fit la campagne d'Allemagne avec son régiment, de 1690 à 1692. Créé brigadier le 30 mars 1693, il continua de servir en Allemagne jusqu'à la paix, y servit de nouveau en 1701, fut promu au grade de maréchal-de-camp en janvier 1702, se démit de son régiment de Guyenne et tint de nouveau la campagne en Allemagne jusqu'en 1703. Il se trouva aux sièges de Brisach et de Landau et à la bataille de Spire, combattit à Hochstedt, sous le maréchal de Tallard,

(1) Frédéric de La Rochefoucauld, comte de Roye et de Roucy, lieutenant-général en 1678, se rendit en Danemark en 1683, y commanda les armées du roi en qualité de grand maréchal, fut fait chevalier de l'Éléphant, passa en 1686 à Hambourg, et en 1688 en Angleterre, où le roi Jacques II le fit pair d'Irlande. Il mourut à Bath, où il était allé prendre les eaux, le 9 juin 1690.

et y fut fait prisonnier. Créé lieutenant-général le 26 octobre, il obtint le gouvernement de Bapaume à la mort du comte de Roucy, son frère (François de Roye, lieutenant-général, mort en 1721), et mourut le 14 septembre 1732.

Le P. Anselme, *Histoire généalogique*.

XXXV.

HENRI DE LA ROCHEFOUCAULD, MARQUIS DE LIANCOURT,

LIEUTENANT-GÉNÉRAL.

LA ROCHEFOUCAULD (HENRI-ROGER DE), marquis de Liancourt, fils de François VII, duc de La Rochefoucauld, et de Jeanne-Charlotte du Plessis-Liancourt, naquit le 14 juin 1665. Il entra comme lieutenant réformé au régiment du roi le 3 mai 1683, fut fait lieutenant le 12 du même mois, et servit au siège de Courtray, à la prise de Dixmude et au bombardement d'Oudenarde. Il fut nommé colonel du régiment de la marine par commission du 7 décembre 1683. Le marquis de Liancourt servit en 1684 au siège et à la prise de Luxembourg, et à l'armée d'Allemagne, sous le maréchal de Lorges, en 1689, et sous le Dauphin, en 1690. Il passa la même année en Piémont, sous Catinat, contribua à la prise de Cahours et fut blessé à Staffarde le 18 août, bataille dans laquelle le duc de Savoie, complètement battu, perdit quatre à cinq mille hommes avec tous ses bagages et ses canons. Cette victoire ne coûta aux Français que cinq cents hommes. La Rochefoucauld fit encore la campagne de 1691 en Pié-

mont, où le duc de Savoie, malgré tous les efforts des alliés et le secours de trois régiments de réfugiés français que lui avait envoyés Guillaume d'Orange, ne put arrêter les vainqueurs. Il se trouva aux sièges et à la prise des villes et châteaux de Villefranche de Montalban, de Saint-Ospicio, de Nice, de Veillanes, de Carmagnole et de Montmélian, l'une des plus fortes places de l'Europe. Il continua son service dans l'armée d'Italie durant toute l'année 1692, pendant laquelle on se tint sur la défensive.

En 1693, Catinat, créé maréchal, reçut des renforts de Flandre et reprit l'offensive. L'ennemi, en apprenant son départ de Suze et sa marche sur Turin, leva le siège de Pignerol et vint présenter la bataille près du ruisseau de Cisoie, à la Marsaille (4 octobre 1693). La bataille fut acharnée. Les réfugiés calvinistes s'y firent presque tous tuer. L'ennemi, chargé à la baïonnette par vingt bataillons français, fut mis en pleine déroute, après avoir perdu douze mille hommes et toute son artillerie. Ce fut la première fois que la baïonnette, cette arme meurtrière, employée depuis peu dans nos armées, joua un rôle décisif dans une bataille. Cette victoire rendit Catinat maître de tout le Piémont. Le marquis de Liancourt avait pris part à l'affaire de la Marsaille. Il se démit l'année suivante du régiment de la marine (juin 1694), et se trouva au bombardement de Bruxelles en 1695. Créé brigadier par brevet du 3 janvier 1696, il fut employé à l'armée de Flandre cette année et la suivante. Nommé maréchal-de-camp par brevet du 18 août 1697, il fut employé en cette qualité à l'armée d'Allemagne, sous le duc de Bourgogne, par lettres du 18 juillet 1701, et à l'armée du

Rhin, sous le maréchal de Catinat, par lettres du 8 mai 1702. Créé lieutenant-général par pouvoir du 23 décembre, il servit à l'armée de Flandre en 1703.

Le marquis de Liancourt combattit à Ekeren, où Boufflers battit les Hollandais qui menaçaient Anvers (30 juin 1703). Il servit encore à la même armée, sous le maréchal de Villeroy, en 1704, 1705 et 1706. Il combattit à Ramillies (23 mai 1706), où le maréchal de Villeroy, par suite des mauvaises dispositions qu'il avait prises, perdit la bataille contre Marlborough. Quatre mille Français restèrent parmi les morts, et quinze mille hommes tombèrent au pouvoir de l'ennemi, qui entra à Bruxelles et à Gand, prit Anvers, Ostende, Menin, Dendermonde et Ath. Mons et Namur furent les seules grandes places que conserva la France.

La Rochefoucauld servit encore en Flandre, sous le duc de Vendôme, en 1707. Ce fut sa dernière campagne. Il mourut le 21 mars 1749.

Moréri, *Dictionnaire historique*. — Le P. Anselme, *Histoire généalogique*. — Courcelles, *Dictionnaire historique des généraux français*.

XXXVI.

FRANÇOIS ESPARBÈS DE LUSSAN.

VICOMTE D'AUBETERRE, MARÉCHAL DE FRANCE.

ESPARBÈS DE LUSSAN (FRANÇOIS D') servit fidèlement Henri IV dans toutes les guerres que ce prince eut à soutenir pour conquérir son royaume. Il avait épousé en 1597 Hippolyte Bouchard, vicomtesse d'Aubeterre,

filie unique de David Bouchard, vicomte d'Aubeterre, chevalier des ordres du roi, capitaine de cinquante hommes d'armes de ses ordonnances, conseiller en son conseil d'État et privé, sénéchal et gouverneur de Périgord, et de Renée de Bourdeilles. Il obtint le gouvernement de Blaye, sur la démission de son père, en 1590, et le conserva jusqu'en 1620. En 1598, il avait transigé sur la succession des père et mère de sa femme avec la dame douairière d'Aubeterre; et en 1617, ils augmentèrent ensemble la fondation des Minimes de Blaye.

Capitaine de cinquante hommes d'armes en 1606, le vicomte d'Aubeterre devint conseiller d'État en 1611, et gouverneur et sénéchal de l'Agénois et du Condomois, en remplacement de son père, le 8 janvier 1612. Le roi lui accorda 6,000 livres de pension en 1613. Il se déclara pour la reine-mère en 1620, se démit, en septembre de la même année, de son gouvernement de Blaye en faveur de Brantes (depuis duc de Luxembourg), frère du connétable de Luynes, et reçut en échange 300,000 livres avec la charge de maréchal de France, par état signé à Blois le 18 septembre). Le 19, il prêta serment pour cette charge; le 22, on le créa conseiller honoraire au parlement de Bordeaux, avec entrée et séance quand bon lui semblerait. Le maréchal servit sous le duc de Mayenne, en 1621, aux sièges et à la prise de Caumont et de Nérac. Il se retira ensuite en son château d'Aubeterre, où il mourut au mois de janvier 1628.

Le maréchal avait eu douze enfants d'Hippolyte Bouchard, héritière du nom et des armes de la famille Bouchard d'Aubeterre :

1. Pierre Bouchard d'Esparbès de Lussan , marquis d'Aubeterre.

2. François Bouchard d'Esparbès de Lussan , qui fit la branche des comtes d'Aubeterre et mourut lieutenant-général en 1683.

3. Roger d'Esparbès de Lussan , dit le comte de Lussan.

4. Louis d'Esparbès de Lussan , comte de La Serre , mort lieutenant-général en 1693.

5. Léon d'Esparbès de Lussan , dit le chevalier d'Aubeterre , d'abord chevalier de Malte , mort à quatre-vingt-huit ans , en 1707 , le doyen des lieutenants-généraux.

6 et 7. Alexandre et Jean-Jacques d'Esparbès de Lussan , morts sans avoir été mariés.

8. Marie d'Esparbès de Lussan , femme de Léon de Sainte-Maure , comte de Jonzac.

9. Isabelle d'Esparbès de Lussan , qui épousa Pons de Salignac , comte de Fénelon.

10, 11 et 12. Antoinette d'Esparbès de Lussan , Madeleine et autre Madeleine , ces deux dernières mortes religieuses.

Le P. Anselme, *Histoire généalogique*. — Pinard, *Chronologie militaire*.

XXXVII.

FRANÇOIS BOUCHARD D'ESPARBÈS DE LUSSAN,

VICOMTE D'AUBETERRE, LIEUTENANT-GÉNÉRAL.

BOUCHARD D'ESPARBÈS DE LUSSAN (FRANÇOIS), second fils du maréchal d'Aubeterre et d'Hippolyte Bouchard, naquit en 1608 et fit la branche des comtes d'Au-



beterre. L'histoire généalogique des grands-officiers de la couronne le qualifie des titres de marquis d'Aubeterre et de Bonnes. Il fut institué héritier par sa mère et servit en Allemagne en 1635, sous le maréchal de La Force, à la tête d'un régiment qu'il avait levé et qui prit le nom de régiment d'Aubeterre. Fait prisonnier, au début de sa carrière militaire, par les troupes du général Gélas, il recouvra la liberté le 14 avril 1639, en payant une rançon de 15,000 écus. Bouchard d'Aubeterre servit cette même année sous le marquis de Feuquières, se trouva au siège et au combat de Thionville, aux sièges d'Arras en 1640 et d'Aire en 1641. Il combattit à Honnecourt en 1642, sous le maréchal de Grammont, et servit l'année suivante sur la frontière de Picardie. Employé sous les ordres du duc d'Enghien, en 1644, il se battit à Fribourg, assista au siège et à la prise de Spire, de Philipsbourg, de Worms, d'Oppenhèim et de Mayence. Il combattit à Nordlingen en 1645, servit la même année aux sièges de Nordlingen, de Dunkespiel et d'Heilbronn; aux sièges de Courtray, de Berghes, de Mardick et de Dunkerque en 1646. Retiré ensuite en Guyenne, auprès de son père, qui commandait en Agénois, il obtint la charge de sénéchal et de gouverneur d'Agénois par lettres du 1^{er} février 1650, fut créé maréchal-de-camp par brevet du 26 juin de la même année, et servit en Guyenne en 1650 et 1651. Bouchard d'Aubeterre leva un régiment, devint lieutenant-général des armées du roi par pouvoir du 10 juillet 1652, et continua de servir en Guyenne et de commander l'Agénois. Il se démit de ce gouvernement en 1657, en faveur de son frère Louis, et ne servit plus depuis cette époque.

Il mourut le 28 février 1683, âgé de soixante-quinze ans. Marié à Marie de Pompadour, il en avait eu trois enfants, un fils et deux filles. Son fils, Pierre Bouchard d'Esparbès de Lussan, comte d'Aubeterre et de Jonzac, marquis d'Ozillac, seigneur de Bonnes, etc., naquit en 1657 et mourut lieutenant-général.

Le P. Anselme, *Histoire généalogique*. — Courcelles, *Dictionnaire historique des généraux français*.

XXXVIII.

LOUIS BOUCHARD D'ESPARBÈS DE LUSSAN D'AUBETERRE,

COMTE DE JONZAC, LIEUTENANT-GÉNÉRAL DE SAINTONGE
ET D'ANGOUMOIS, MARÉCHAL-DE-CAMP.

BOUCHARD D'ESPARBÈS DE LUSSAN D'AUBETERRE (LOUIS-PIERRE-JOSEPH), comte de Jonzac, marquis d'Ozillac, était fils de Pierre, comte d'Aubeterre, lieutenant-général, et de Julie de Sainte-Maure. Il entra aux mousquetaires en 1708, fit la campagne de Flandre et se trouva à la bataille d'Oudenarde. Il servit comme aide de camp du comte d'Aubeterre, son père, sur la frontière de Piémont, en 1709; obtint une compagnie dans le régiment de cavalerie d'Aubeterre par commission du 24 décembre de la même année, et servit à l'armée de Flandre. Devenu sous-lieutenant de la compagnie des gendarmes de Bretagne par brevet du 10 juin 1711, avec rang de mestre-de-camp de cavalerie, il servit encore en Flandre avec la gendarmerie jusqu'en 1712.

Le 18 avril 1713, il reçut ses provisions de capitaine-lieutenant de la compagnie des gendarmes-Dauphin,

et fut pourvu de la charge de lieutenant-général au gouvernement de Saintonge et d'Angoumois par provisions données à Versailles le 30 décembre 1714. En 1733, le comte de Jonzac commandait la compagnie des gendarmes-Dauphin au siège de Kehl. Créé brigadier par brevet du 20 février 1734, il fut employé à l'armée du Rhin en 1734 et 1735. Il se trouva à l'attaque des lignes d'Ettlingen, au siège de Philipsbourg et à l'affaire de Clausen. Promu au grade de maréchal-de-camp par brevet du 1^{er} mars 1738, il se démit de la compagnie des gendarmes-Dauphin et ne servit plus. Il se démit aussi en janvier 1747 de sa lieutenance générale de Saintonge et d'Angoumois en faveur de son fils, et mourut à Bordeaux, âgé de cinquante-neuf ans, le 3 juin 1750.

De son mariage avec Marie-Françoise Hénault, il eut cinq enfants, trois garçons et deux filles. L'aîné, Pierre-Charles-François, qui suit, l'avait remplacé dans sa lieutenance générale de Saintonge et d'Angoumois.

Le P. Anselme, *Histoire généalogique*. — Courcelles, *Dictionnaire historique des généraux français*.

XXXIX.

PIERRE BOUCHARD D'ESPARBÈS DE LUSSAN D'AUBETERRE,

COMTE DE JONZAC, LIEUTENANT-GÉNÉRAL DE SAINTONGE
ET D'ANGOUMOIS, LIEUTENANT-GÉNÉRAL.

BOUCHARD D'ESPARBÈS DE LUSSAN D'AUBETERRE
(PIERRE-CHARLES-FRANÇOIS), comte de Jonzac, fils du précédent, naquit le 28 janvier 1714. Connu d'abord

sous le nom de marquis de Jonzac, il entra aux mousquetaires en 1728, devint capitaine au régiment de Villeroy le 6 mai 1730, et guidon de la compagnie des gendarmes de Berry, avec rang de lieutenant-colonel de cavalerie, le 3 août 1733. Il servit à Kehl et à Philipsbourg, et combattit à l'attaque des lignes d'Ettlingen (1733 et 1734). Il se trouvait à l'affaire de Clausen en 1734, servit en Westphalie, en Bohême, en Bavière, à l'armée du Rhin, de 1735 à 1742, et contribua à chasser les ennemis de l'île de Reignac. Il finit la campagne en Haute-Alsace, sous le maréchal de Coigny. En 1744, le marquis de Jonzac se trouvait à la reprise de Weissembourg et des lignes de la Lautern, à l'affaire de Haguenau et au siège de Fribourg. A Fontenoy, en 1745, il commandait la compagnie des cheveu-légers-Dauphin. Il assista encore aux sièges des villes et citadelles de Tournay, d'Oudenarde, de Dandermonde, et fut déclaré brigadier en novembre de la même année. Après avoir servi aux sièges de Mons et de Courtray, sous le prince de Conty, en 1746, et combattu à Raucoux, il fut nommé lieutenant-général de Saintonge et d'Angoumois, sur la démission de son père, par provisions du 24 janvier 1747. Le 2 juillet, il se trouva à la bataille de Lawfeld, et dans la même année il obtint, par provisions du 7 août, le gouvernement de Collioure et de Port-Vendres, sur la démission de son grand-père, Pierre Bouchard d'Esparbès de Lussan, comte d'Aubeterre et de Jonzac, lieutenant-général, mort le 17 janvier 1748.

Employé à l'armée de Flandre du 1^{er} mai au 1^{er} septembre 1748, et nommé maréchal-de-camp, Pierre Bouchard d'Aubeterre se démit de la compagnie des

cheveu-légers-Dauphin. A la mort de son père, le 3 juin 1750, il prit le nom de comte de Jonzac, et donna sa démission, en mars 1752, de la lieutenance générale du gouvernement de Saintonge et d'Angoumois. Le comte de Jonzac fut employé à l'armée d'Allemagne en 1757, et se trouva à la bataille d'Hastembeck et à la conquête de l'électorat de Hanovre. Il revint en France en janvier 1758, servit sur les côtes de Saintonge et de Guyenne en 1759, et fut promu au grade de lieutenant-général par pouvoir du 17 décembre suivant. Le comte de Jonzac fut encore employé sur les côtes d'Aunis, de Saintonge et de Poitou, de 1760 à 1762.

Un de ses frères, Baptiste-Charles-Hubert d'Esparbès de Lussan d'Aubeterre, dit le chevalier de Jonzac, né le 16 janvier 1718, se distingua à Fontenoy et fut tué au siège de Bruxelles, en 1746.

Le P. Anselme, *Histoire généalogique*. — Courcelles, *Dictionnaire historique des généraux français*.

XI.

PHILIPPE DE GENTILS,

MARQUIS DE LANGALERIE, LIEUTENANT-GÉNÉRAL.

La famille de Gentils, originaire du Limousin, est connue depuis le milieu du XV^e siècle. Elle a donné deux lieutenants-généraux des armées du roi et plusieurs officiers au service de France, d'Autriche et de Pologne. Elle fut maintenue dans sa noblesse en 1667, par sentence de l'intendant d'Aguessau. Le mémoire dressé par Clairembault, en 1769, pour les preuves

produites par Pierre de Gentils pour entrer dans les cheveau-légers, fait remonter sa filiation à Jean Gentils, viguier de la ville de Saint-Yrieix, en Limousin, qui se maria en 1450. — Hélie de Gentils, qui fut anobli en 1515 par lettres-patentes de Louise de Savoie, duchesse d'Angoulême, épousa Léonore de La Foucaudie, dont il eut Jacques de Gentils, écuyer, sieur du Mas et de La Jonchapt, marié : 1° le 10 juillet 1543, à Madeleine de Salignac; 2° en 1555, à Françoise Monnin. Jacques de Gentils laissa du premier lit François de Gentils, qui continua la branche aînée en Limousin, et du second lit, Yrieix de Gentils, né en 1556, qui fit la branche cadette établie en Angoumois. Yrieix de Gentils épousa Anne Géraud en 1598; il en eut François de Gentils, seigneur de Langalerie en Anjou, né en 1599, marié en 1625 à Judith de Lamothe-Fouquet, et qui laissa Henri de Gentils, seigneur de Langalerie, de La Mothe-Charente, Tonnay-Boutonne, etc. Henri de Gentils devint lieutenant-général et commandant pour le roi en Provence. Il épousa en premières noces Jeanne de Lubersac, dernier rejeton de la branche aînée de cette maison, et n'en eut point d'enfants. De son second mariage, en 1660, avec Marie de Couleurs, fille de Pierre de Couleurs, vicomte d'Arnas, il eut deux enfants, Philippe et Suzanne.

PHILIPPE DE GENTILIS, marquis de Langalerie, seigneur de La Mothe-Charente, Tonnay-Boutonne, et premier baron de Saintonge, naquit en 1661. Entré de bonne heure dans la carrière militaire, il servit sous Catinat et Vendôme, fut créé mestre-de-camp en 1695 et lieutenant-général en 1704, après trente-deux campagnes. Sur le point d'être arrêté par les ordres du

ministre Chamillard et de M^{me} de Maintenon, dont sa franchise sur les causes de nos revers à l'armée d'Italie en 1705 lui avait attiré la haine, il quitta l'armée de Vendôme et se retira d'abord à Venise. C'est dans cette ville qu'il publia, le 10 mars 1706, un manifeste par lequel il expliquait les raisons qui l'avaient porté à quitter l'armée. Le duc de Vendôme, qui l'aimait et l'estimait, s'intéressa vivement mais inutilement à son sort. Il fit de nombreuses démarches à la cour en sa faveur. Toujours il échoua devant la haine du ministre et les rancunes de M^{me} de Maintenon. Ce séjour de Venise ne fut bientôt plus sûr pour le marquis de Langalerie. Ses ennemis l'y poursuivaient encore. L'ambassadeur de France reçut l'ordre de le faire enlever. Le marquis n'eut plus d'autre ressource que de solliciter et d'accepter du service dans les armées de l'Empire. Il passa comme feld-maréchal de cavalerie au service de l'Autriche. Il se distingua au siège de Turin et donna dans les années suivantes de nombreuses preuves de sa valeur et de sa capacité. Condamné à mort par contumace, le marquis de Langalerie perdit tous ses biens de France. Ces biens, qui montaient à plus de *douze cent mille* livres, furent confisqués et donnés à sa sœur, Suzanne de Langalerie, qui vendit bientôt ces mêmes terres pour une rente viagère et vint vivre à Paris, où elle mourut le 27 juin 1754.

Le marquis de Langalerie, en prenant du service à l'étranger, suivait l'exemple du duc d'Elbœuf et du comte de Bonneval, qui l'avaient précédé à la cour de Vienne pour cause de semblables persécutions qu'ils avaient eu à subir de la part du ministre Chamillard. Le rang que Langalerie occupa tout d'abord au milieu des généraux de la cour impériale, les distinctions flat-

teuses qu'il sut mériter, tout en lui assurant l'estime particulière de l'empereur, lui firent en peu de temps de nombreux ennemis. Bientôt en butte aux attaques de l'envie, poursuivi par la haine du ministre de France et probablement brouillé avec le prince Eugène de Savoie, le marquis, comprenant les difficultés de sa position, prêta l'oreille aux propositions que lui fit faire le roi Auguste de Pologne ; il les accepta, fut créé général de la cavalerie lithuanienne et eut le commandement de deux régiments. En 1709, comme il passait par Berlin, il vit à la cour une jeune Française sortie de France à la suite de la révocation de l'édit de Nantes. Elle était fille de Charles, baron de Frère, et de Marguerite de Bar. Il l'épousa en secondes noces et l'emmena en Pologne. Le marquis de Langalerie était catholique romain et son épouse appartenait au culte réformé. Très instruite et versée dans la controverse, Marguerite de Frère s'efforça de convertir son époux à sa religion. Les mécomptes que le marquis rencontra en Pologne, les difficultés qu'il eut avec les généraux de la république, pour des questions de préséance, le décidèrent à quitter au bout de deux ans une cour où le roi Auguste ne paraissait pas pouvoir le maintenir dans le rang qu'il lui avait promis. Il quitta le service de Pologne et vint s'établir à Francfort-sur-l'Oder. Il voulut alors éclaircir sérieusement ses doutes sur la religion. Il fit disputer en sa présence et traiter la matière à fond. Au bout de quelques mois, il embrassa ouvertement la religion protestante réformée, le 19 juillet 1711. Il parut à la même époque plusieurs lettres imprimées sur ce changement de religion, adressées à M. de Langalerie avec ses réponses.

En 1715, le marquis de Langalerie habitait Amster-

dam; il y fit rencontre d'un sieur Guillot de Marcilly, Français, qui passait pour un homme très habile et qui avait déjà disputé sur la religion avec des ministres du culte réformé et même avec des rabbins. Le marquis voulut entrer en conférence avec lui sur quelques points de controverse. Marcilly accepta, à deux conditions : la première, que l'on ne discuterait que par écrit, et la seconde que M. de Langalerie s'engagerait à abjurer ses erreurs s'il venait à succomber dans la dispute. Le marquis consentit à tout, et pour montrer qu'il agissait sérieusement, il écrivit la promesse suivante et la signa par-devant témoins :

« Je soussigné, général marquis de Langalerie, etc., promets devant Dieu et m'engage, en parole de gentilhomme d'honneur, de rentrer dans la communion romaine, de laquelle je me suis retiré pour des raisons que je crois légitimes, au cas que M. Guillot de Marcilly ou quelque autre puisse me faire voir clairement et évidemment que je suis à présent dans l'erreur : à condition cependant qu'il me sera permis de prendre telles personnes que je voudrai choisir pour me secourir lorsque je me trouverai embarrassé. J'exige outre cela de mondit sieur Guillot de Marcilly qu'il me parlera sans déguisement, de bonne foi et à cœur ouvert, quand je le presserai, sur les endroits les plus délicats des abus de l'Église romaine (comme l'infailibilité imaginaire du pape, du libertinage de ses moines, etc.), sans quoi la présente promesse sera absolument de nulle valeur et ne m'engagera à aucune chose.

« Fait à Amsterdam, ce vendredi après midi, quatorzième juin mil sept cent quinze.

« Signé le général marquis DE LANGALERIE. »

M. de Marcilly commença aussitôt l'attaque par une lettre de quatorze pages. Le marquis y répondit. Les ministres apprirent bientôt les efforts que l'on faisait pour déterminer M. de Langalerie à abjurer. Intéressés à conserver un pareil prosélyte, ils fulminèrent contre Marcilly, et dans un de leurs sermons auquel il assistait, ils le désignèrent à la colère de la multitude en l'apostrophant en pleine assemblée, disant que le loup était entré dans la bergerie, qu'il faisait un désordre épouvantable parmi le troupeau, et que *la brebis la plus grasse* était sur le point d'être enlevée. La populace s'émut et attendit M. de Marcilly à la porte du temple; mais le marquis de Langalerie, qui avait prévu les suites d'un semblable discours, alla prendre de Marcilly à sa sortie et l'accompagna pour le protéger contre les injures et les violences de la canaille. Il paraît que cette scène se renouvela plusieurs fois. M. de Marcilly, prévenu que ses jours n'étaient plus en sûreté dans Amsterdam, suivit les conseils de quelques amis et se décida à passer dans les Pays-Bas catholiques, où il devait attendre l'effet des promesses du marquis de Langalerie. Le marquis différait toujours, assurant qu'il était catholique romain de cœur, mais qu'il ne pouvait encore se prononcer de quelque temps. M. de Marcilly, qui avait entretenu un commerce de lettres avec lui, cessa dès lors toutes relations et s'en remit à Dieu de la conversion du marquis.

Le marquis de Langalerie venait alors de se lier avec un intrigant, un certain comte de Linange, son parent, en même temps que son humeur aventureuse le portait à nouer des intrigues avec le comte de Bonneval et la Turquie. Trahi, dit-on, par le comte de Linange,

il fut arrêté par ordre de l'empereur d'Autriche et détenu dans le château de Raab, en Hongrie, où il mourut le 20 juin 1717, au moment où plusieurs puissances s'intéressaient en sa faveur pour lui faire rendre la liberté.

On a publié sous le nom du marquis de Langalerie *La Guerre d'Italie, ou Mémoires politiques, etc.; Cologne, 1709, in-12, 2 vol.* Ce n'est qu'un roman, à la rédaction duquel le marquis n'a probablement jamais pris part. On peut en dire autant du livre qui a paru à la Haye, en 1743, sous le titre de *Mémoires du marquis de Langallery, etc.* Ce dernier ouvrage, que l'on a voulu quelquefois recommander pour la partie militaire, la seule, assurait-on, qui ne fût pas apocryphe, renferme plus d'une erreur, surtout dans l'histoire des événements militaires qui ont suivi la paix de Riswick.

Le marquis de Langalerie avait épousé : 1° à Versailles, par l'entremise de M^{me} de Maintenon, en 1696, Marie de Pourroi, veuve de François de Simiane, gouvernante des filles d'honneur de Madame, morte sans enfants le 19 janvier 1698 ;

2° En 1709, à Berlin, Marguerite de Frère, fille du baron de Frère de Grattans, en Languedoc, protestant réfugié en Prusse. Marguerite fit embrasser la réforme à son mari. Devenue veuve, elle se dévoua entièrement à la cause de Stanislas, roi de Pologne, et lui sacrifia une partie de sa fortune. Après le mariage de Marie Leczinska avec Louis XV, elle se retira au château d'Allamand, près de Genève, où elle mourut, laissant un fils, qui suit :

1. Philippe-François Gentils, marquis de Langale-

rie, né à Léopolstadt, en Pologne, en 1710, lieutenant-colonel au service d'Autriche en 1742, marié en 1747, à Lausanne, en Suisse, à Angélique Constant de Rebecque (de la famille de Benjamin Constant). Il mourut en 1773, laissant : 1° Samuel de Gentils, né au château d'Allamand en 1748, mort en 1795, et père d'Étienne de Gentils, mort à Bâle en 1806, sans postérité ; 2° Charles qui suit ; 3° Angélique de Langalerie.

2. Charles de Gentils, marquis de Langalerie, né à Allamand en 1751, capitaine dans les régiments suisses au service de France avant 1792, marié en 1797, à Lausanne, à Sophie Baillif de Vègue, d'une famille noble du Dauphiné, religionnaire et réfugiée, mourut en 1835, laissant un fils, Frédéric-Philippe, et trois filles.

3. Frédéric-Philippe de Gentils, marquis de Langalerie, né à Lausanne en 1797, lieutenant aux gardes suisses en France avant 1830, obtint, en vertu de la loi du 15 décembre 1790, sa réintégration dans ses droits civils et politiques de citoyen français comme expatrié pour cause de religion, par acte de la municipalité de Paris du 18 novembre 1832. Philippe de Gentils de Langalerie était capitaine dans l'infanterie d'Afrique le 1^{er} août 1839.

Moréri, *Dictionnaire historique*. — Le marquis de Quincy, *Histoire militaire du règne de Louis le Grand*. — L'abbé d'Artigny, *Nouveaux mémoires d'histoire, de critique et de littérature*, t. 1^{er}, art. XXI. — Vigier de La Pile, *Hist. de l'Angoumois*. — Borel d'Hauterive, *Annuaire de la noblesse*, année 1844.

XLI.

ACHARD DE JOMARD,

MARQUIS D'ARGENCE, MARÉCHAL-DE-CAMP.

ACHARD DE JOMARD (PIERRE-FRANÇOIS), marquis d'Argence, servit d'abord un an dans les mousquetaires. Il obtint, le 23 décembre 1726, une compagnie dans le régiment de dragons de Condé, et la commanda au camp de la Sambre en 1727, au siège de Kehl, que prit Berwick, en 1733, et à l'attaque des lignes d'Ettingen. Le maréchal de Berwick occupa ensuite la Lorraine et l'électorat de Trèves, et força le prince Eugène à se retirer sur le Necker. Le maréchal mit le siège devant Philipsbourg, où combattit d'Argence avec sa compagnie. Ce siège fut long et difficile, et Berwick y fut tué (12 juin 1734). Noailles et d'Asfeld, qui lui succédèrent, soutinrent les efforts de cent mille impériaux, commandés par le prince Eugène, et forcèrent la place à capituler. Le marquis d'Argence se trouva encore à l'affaire de Clausen, en 1735. La même année, le traité de Vienne mettait fin à la guerre de la succession de Pologne.

D'Argence, devenu mestre-de-camp lieutenant, le 16 avril 1738, se démit de son régiment en 1740, et obtint une compagnie dans le régiment de dragons de Vibraie, en conservant son rang de mestre-de-camp, par commission du 21 février. Il commanda cette compagnie à l'armée de Westphalie, en 1741, et sur les frontières de Bohême, où il assista à plusieurs affaires assez vives. En Bavière, il se distingua dans la défense

de différents postes , en 1742 et 1743. Il se trouva à la reprise de Weissembourg et des lignes de la Lautern, qui furent enlevées par Coigny à Charles de Lorraine après un combat sanglant. Il assista à l'affaire d'Haugenau, que dut évacuer Coigny, et au siège de Fribourg, qui tomba au pouvoir de Noailles après trente-huit jours de tranchée (5 novembre 1744). D'Argence se distingua à l'armée du Bas-Rhin pendant l'hiver et pendant la campagne de 1745, et fut déclaré brigadier en novembre de la même année. Le brevet lui en avait été expédié dès le 1^{er} mai précédent. Employé à l'armée du roi par lettres du 1^{er} mai 1746, il combattit à Raucoux, le 11 octobre, avec le maréchal de Saxe, qui battit les Autrichiens et leur tua dix mille hommes. Il prit part à toutes les grandes affaires qui précédèrent le traité d'Aix-la-Chapelle ; à la bataille de Lawfeld, gagnée par Maurice de Saxe sur le duc de Cumberland, qui se vit obligé d'abandonner sa position (2 juillet 1747) ; au siège de Berg-op-Zoom, emportée d'assaut après deux mois et demi, et au siège de Maëstricht, en 1748. Le maréchal de Saxe avait investi cette place avec quatre-vingt mille hommes, le 18 avril. Comme il l'avait prévu, les alliés demandèrent la paix, et les négociations, ouvertes à Aix-la Chapelle le 18 octobre, aboutirent au traité de ce nom. Le marquis d'Argence avait obtenu le grade de maréchal-de-camp par brevet du 10 mai. En janvier 1749, il se démit de sa compagnie et se retira du service.

Courcelles, *Dictionnaire historique des généraux français.*

XLII.

CYBARD GOUGUET,

GÉNÉRAL DE BRIGADE.

GOUGUET (CYBARD), né à Angoulême le 2 mai 1752, entra au service le 24 août 1768, comme soldat au régiment d'Aquitaine. Dans cette même année, les Génois, qui voyaient chaque jour l'insurrection leur enlever quelques portions de territoire en Corse, désespérèrent de pouvoir jamais ramener l'île sous leurs lois et l'abandonnèrent à la France par le traité de Compiègne. Aux termes du traité, la France s'engageait à soumettre les Corses et devait administrer leur pays jusqu'à ce que la république de Gênes lui eût remboursé les frais de la guerre. Le régiment d'Aquitaine fit partie des premières troupes qui s'embarquèrent pour aller soumettre l'île. Gouguet y tint la campagne pendant les années 1768 et 1769. La résistance, fort vive au début, cessa bientôt après le départ de Pascal Paoli pour l'Angleterre, et la plupart des régiments envoyés en Corse revinrent sur le continent. Celui d'Aquitaine était du nombre. Cybard Gouguet y fut fait sergent le 1^{er} octobre 1771. Nommé lieutenant dans le régiment provincial de Poitiers, le 5 mai 1772, il passa, le 18 août suivant, lieutenant au régiment de la Martinique et fut employé en cette qualité sous le maréchal de Broglie. Il obtint le grade d'exempt de la maréchaussée avec rang de lieutenant de cavalerie le 15 juillet 1775, devint ensuite sous-lieutenant de maréchaussée et reçut le brevet de lieutenant de cava-

lerie le 20 août 1779. Employé dans ce grade au camp de Bayeux, Gouguet fut nommé capitaine de gendarmerie le 15 juin 1791 ; il obtint au mois d'août suivant la croix de chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis. Il devint colonel commandant de la première division de gendarmerie le 13 novembre 1792, et fut créé général de brigade en 1793. Il fit en ces deux qualités les campagnes de 1792, 1793, 1794 et 1795, à l'armée du Rhin. On le nomma, deux ans plus tard, inspecteur de la septième division de gendarmerie, et il fut admis à la retraite de général de brigade en 1802. Cybard Gouguet est mort à Angoulême le 1^{er} janvier 1831.

Courcelles, *Dictionnaire historique des généraux français. — Annuaire du département de la Charente.*

XLIII.

VALLETAUX,

GÉNÉRAL DE BRIGADE, DÉPUTÉ AU CORPS LÉGISLATIF.

VALLETAUX (JEAN-ANDRÉ) naquit à Hiersac au mois de novembre 1757, d'une famille honorable mais peu fortunée. Destiné d'abord à l'étude de la médecine, il ne tarda pas à abandonner cette carrière pour s'enrôler dans le régiment d'Aunis (depuis 31^e régiment d'infanterie de ligne) où il avait un frère d'officier. Caporal le 16 décembre 1780, sergent le 1^{er} février 1782, sergent-major le 1^{er} septembre 1786, adjudant le 14 novembre 1791, il quitta son régiment pour passer en 1792 dans

la garde constitutionnelle de Louis XVI, qui fut licenciée le 5 juin de la même année.

Au 10 août, Valletaux fut du nombre des militaires de tout grade qui allèrent spontanément offrir leurs services au château. Après cette malheureuse journée, il dut se cacher quelque temps à Paris, et ne sortit de sa retraite que pour se rendre à Soissons, où il prit le commandement d'un bataillon de gardes nationaux d'Hiersac (Charente) qui le demandaient pour chef.

Valletaux, plein de zèle, entreprenant et bon manœuvrier, eut promptement discipliné son bataillon, à la tête duquel il ne tarda pas à se distinguer. Nommé lieutenant-colonel le 14 septembre 1793, il reçut, le 6 janvier 1794, le titre de chef de la demi-brigade des Lombards qui devint plus tard le 72^e régiment de ligne. Un jour qu'avec sa demi-brigade il était de service à la tranchée ouverte devant Bois-le-Duc, il fut blessé à la hanche droite et renversé par l'effet d'un boulet qui coupa entre ses mains la pelle dont il se servait.

Valletaux devint général de brigade le 23 vendémiaire an III, et fit les campagnes des ans III et IV aux armées du Nord, des côtes de Brest et des côtes de l'Océan, détaché avec six mille hommes de l'armée du Nord et envoyé dans l'Ouest pour réprimer la chouannerie.

Il arriva à Saint-Brieuc le dernier jour de carnaval de 1795, peu de temps avant l'affaire de la Ville-Mario, qui fit mettre le département en état de siège. Ayant étudié l'esprit des campagnes, Valletaux, qui avait un jugement sain et un esprit droit, ne tarda pas à reconnaître que si l'on rouvrait les temples, les campagnes rentreraient dans l'ordre. Il insista sur ce point auprès

de Hoche, qui partagea son avis ; les églises furent rendues au culte, et la Convention fit remettre en liberté les vieux prêtres détenus aux carmélites de Guingamp.

« Les résultats de cette mesure, que commandait une politique bien entendue, furent, ainsi que l'avaient prévu Valletaux et Hoche, de rétablir le calme dans le pays ; mais le gouvernement, mal conseillé, referma de nouveau les temples, et de nouveau les campagnes s'insurgèrent ; c'était ce qu'on voulait, si l'on en juge par l'ordre que reçut le général de laisser les chouans s'organiser et se former en corps, puis de les combattre, de couper leurs bois, de brûler leurs villages et de faire du département une seconde Vendée.

« Valletaux eut la noble hardiesse de désobéir à cet ordre aussi cruel qu'impolitique de la Convention, et au lieu de se conformer à ses instructions, il établit des cantonnements dans les communes et forma des colonnes qui empêchèrent l'insurrection de se développer et les chouans de se réunir en bandes nombreuses ; mais il dut abandonner ces soins pour se porter avec ses troupes dans le Morbihan. Il s'y trouva à l'affaire de Quiberon, et il mérita à l'attaque de la Falaise, à la prise du fort Penhièvre et à celle du camp retranché, les éloges que lui donna Hoche dans l'ordre du jour de l'armée. »

Valletaux fut réformé le 1^{er} vendémiaire an V. Bernadotte, général en chef de l'armée de l'Ouest, le remit provisoirement en activité le 27 thermidor an VIII, position dans laquelle il resta jusqu'au 10 frimaire an IX. Peu de temps après sa mise à la réforme, Valletaux s'était marié. Son mariage avec M^{lle} Marie-Thérèse Rouxel, fille d'un armateur de Légué, le fixait naturel-

lement à Saint-Bricuc. Il fut appelé au Corps législatif le 7 ventôse an X, et le premier consul le fit, en l'an XII, membre de la Légion-d'Honneur le 4 frimaire, et officier de l'ordre le 25 prairial.

Employé à l'armée de réserve d'Allemagne en juin 1809, puis à celle du Nord depuis le mois d'août jusqu'en septembre, Valletaux obtint de passer à l'armée d'Espagne le 11 avril 1810. Il y commanda la 3^e brigade de la division d'arrière-garde appartenant au corps du duc d'Istrie. Le 20 octobre, il battit un corps de cinq mille Galliciens à Fresno et à Grado. Le 29 novembre, il dirigeait l'avant-garde de la division Bonnet, qui occupait les Asturies. L'ennemi tenait les routes de Miranda et de Belmonte. Valletaux remit au chef de bataillon Andréossy le commandement du centre de la colonne, composée de huit compagnies, et se rendit immédiatement à Fresno avec un bataillon du 118^e. Les Espagnols, au nombre de huit mille hommes, couronnaient déjà tous les mamelons de la montagne. L'action s'engagea par une vive fusillade. L'ennemi, confiant dans sa supériorité numérique, dirigea tous ses efforts vers le centre. Il était parvenu à lui faire opérer un mouvement rétrograde, quand l'arrivée du commandant Lebonaud, à la tête d'un renfort, permit à Valletaux de détacher deux compagnies du 118^e qui eurent ordre de tourner la gauche des Espagnols. L'ennemi, que cette manœuvre désorganisa, fut obligé de se replier. La charge aussitôt sonna sur tous les points, et les Français s'élançant avec impétuosité sur les Espagnols, les poursuivirent l'épée dans les reins jusque dans Belmonte et Miranda dont les routes furent jonchées de cadavres. Ce combat, dans lequel quinze cents Fran-

çais défirent huit mille insurgés, fit le plus grand honneur aux talents et à la valeur du général Valletaux.

De nouveaux triomphes couvrirent encore de gloire le général Valletaux et la petite troupe qu'il commandait. En mars 1811, à la tête de quinze cents hommes, il enleva sur le Marquesito la formidable position de Puelo que défendait ce chef de partisans avec sept mille hommes. Les Français attaquèrent à la baïonnette, mirent l'ennemi en fuite, le poursuivirent dans toutes les directions et lui firent éprouver de grandes pertes.

Le 12 juin, Valletaux s'était lancé à la poursuite d'un corps d'Espagnols qu'il contraignit à se retirer sur *Quintana del Valle*. Emporté trop loin par l'ardeur de la poursuite, il se trouva tout à coup avec trois bataillons seulement en présence d'un corps de sept mille hommes. La position était des plus critiques. Le général jugea tout d'abord sa position désespérée; il n'en refusa pas moins de mettre bas les armes et prit ses dispositions pour combattre. Il opposa d'un côté un faible détachement à deux cents chevaux, d'un autre un bataillon à un corps de troupes assez considérable, et quand la nuit fut venue, il résolut avec cent cinquante soldats de faire une trouée à travers quatre mille Espagnols qu'il avait en tête. Avant de se livrer à cet acte de désespoir, Valletaux fit à sa petite troupe cette courte mais énergique harangue :

« Soldats, vous n'avez qu'une ressource, c'est de mourir en braves gens, en passant sur le corps de ces bandits. Allons, tambours, la charge; en avant la baïonnette. »

Aussitôt les braves s'élancent et à travers le feu le plus terrible réussissent à se frayer un passage. La

perte était peu sensible, et l'ennemi, après avoir subi des pertes considérables, abandonnait précipitamment le champ de bataille. Tout semblait terminé, lorsqu'une balle vint frapper mortellement Valletaux à la tête de ses héroïques soldats dont il venait d'assurer le triomphe. Le général sentit qu'il était perdu. « Allez, dit-il à un aide de camp, allez apprendre au colonel du 122^e que je suis blessé mortellement, et recommandez-lui qu'il ait soin de la troupe. Une heure après il expirait. On rapporta son corps auprès de la rivière d'Orvigo d'où il était parti le matin. Il fut inhumé dans ce lieu, et sur sa tombe on lit cette inscription :

Ci-git un général couronné par la gloire
Et qui dans les combats ne fut jamais vaincu.
Passant, de Valletaux respecte la mémoire,
Il mourut en héros comme il avait vécu.

L'empereur ignorait encore sa mort et voulut récompenser ses bons services lorsqu'il le nomma commandeur de la Légion-d'Honneur le 14 juillet 1811. Le nom du général Valletaux est incrusté sur les parois de l'arc de triomphe.

Habasque, *Notices historiques, géographiques, statistiques et agronomiques sur le littoral du département des Côtes-du-Nord*, t. III. — *Fastes de la Légion-d'Honneur*. — *Victoires et conquêtes*. — *Dictionnaire historique des batailles*, t. II et III.



RENÉ FESTIVEAU

POÈTE LATIN

DU DIX-SEPTIÈME SIÈCLE

PAR

M. EUSÈBE CASTAIGNE



Je vais donner la description d'un volume assez rare et curieux, imprimé à Angoulême, vers la moitié du dix-septième siècle :

POESIS SACRA, seu Epigrammata et Disticha christiana et moralia ex præclaris sacræ Scripturæ sententiis et sanctorum Patrum et Doctorum ac Philosophorum scriptis, facta per Renatum FESTIVEAU præsbiterum theologum. — Engolismæ, apud Petrum Mercatorem, urbis Typographum et Bibliopolam, M.DC.XLIII, in-8° de 296 pages.

René Festiveau était, comme il le dit lui-même (p. 2), prêtre du diocèse de Luçon et curé de l'église Saint-Martial d'Angoulême (*presbiter Lucionensis et rector ecclesiæ Sancti Martialis Engolismensis*).

Le volume se compose d'une dédicace latine à Jésus-Christ (p. 3), d'un avertissement au lecteur, *candido lectori* (p. 5), suivi de trois distiques, d'un quatrain,



d'un sixain et d'un huitain qui se termine par ces quatre vers (p. 7) :

Non grave pondus adest verbis, in rebus abundat ;
Non benè sed potiùs dicere quæro bona.
Malo Poëta bonus, potiùs quàm doctus, haberi ;
Non omnis doctus, sed bonus esse potest.

Après ces pièces préliminaires, est imprimée l'approbation de deux docteurs de la Faculté de Théologie (F. N. Fourmy et L. Bastard), qui déclarent n'avoir rien trouvé dans l'ouvrage de contraire à la foi catholique, apostolique et romaine, ni aux bonnes mœurs (*nil in eo invenisse fidei catholicæ, apostolicæ et romanæ, vel bonis moribus contrarium*).

Il n'y a rien en effet que de très orthodoxe dans ce volume divisé en cinq livres, et entièrement écrit en latin, moins quelques distiques ou quatrains français, contenus dans le quatrième livre.

Le premier livre (p. 9 à 84) traite seulement *de Deo et de his quæ ad eum pertinent*. Ce sont des distiques très chrétiens, mais assez peu poétiques sur Dieu, les trois personnes de la Trinité, les mystères, la Vierge Marie, les saints, les anges, les évêques, les prêtres, les moines, les dévots, les athées, les hérétiques, les sacrements, les églises, la messe, les fêtes, les miracles, etc., et enfin sur les poètes et la poésie. L'auteur avait une bien grande idée de la poésie, puisqu'il la place parmi les choses les plus saintes ; voici quatre des onze distiques composés en son honneur (p. 83 et 84) :

Laudibus eximiis debes efferre Poësim ;
Hæc ornat mores ingeniumque polit.

Sunt hominum linguæ quibus hoc utuntur in orbe ;
Sola Poësis at est unica lingua Dei.

Ut multi, stultos non dicas esse Poëtas;
Sed stultum credas talia qui loquitur (4).

Virgilius scripsit divinos esse Poëtas;
Vatibus egregiis Numen adesse solet.

Parmi les distiques consacrés au clergé, j'en trouve un qui pourrait servir de citation aux adversaires du pouvoir temporel (p. 51) :

Nil habet in terris clerus, sua sunt bona cœlo;
Tantum et habere cupit regna superna poli.

De même qu'en voici un autre contraire à l'avis de placer le pape à Jérusalem (p. 50) :

Roma, caput mundi, à cunctis urbs sancta vocatur;
Cur ? in eâ solitat urbe sedere Papa.

Le livre deuxième (p. 85 à 161), intitulé *de Virtutibus*, traite de la vertu en général, des vertus théologiques, de chacune des autres vertus, des vices et des péchés. L'auteur parle ainsi de la virginité et du mariage (p. 104) :

Virginitas cœlos, ut vulgò dicitur, implet;
Conjugium terras atque replere solet.

Les esprits sérapiques pourront être de l'avis de l'hexamètre ; mais les économistes applaudiront au pentamètre.

(4) Un vers coûte à polir et le travail nous pèse;
Mais en prose du moins on est sot à son aise.

GILBERT.

J'aime surtout les vers, — cette Langue immortelle ;
C'est peut-être un blasphème, et je le dis tout bas ;
Mais je l'aime à la rage. Elle a cela pour elle
Que les sots d'aucun temps n'en ont pu faire cas.

Alfred DE MUSSET.

Parmi les treize distiques sur la luxure , je distingue les quatre suivants (p. 146 et 147) :

Quandò tuam vexat mentem vesana libido,
Vincere si cupias, tunc fuge, victor eris.

Plus uxorati Veneris commercia quærunt
Quàm reliqui, hos usus excitat assiduus.

Irritat, nunquam satiatque libidinis usus;
Quò plus quis potitur, plus tamen ille eupit.

Fœmineum sexum Veneris furiosa libido
Acriùs exagitat (1), est hominis (2) levior.

Ce dernier distique nous prouve que le bon curé n'avait pas une bonne idée de la tempérance des femmes ; il ne le savait pourtant pas par expérience, si l'on s'en rapporte au distique suivant (p. 104) :

Virginitatis ego sum tanto captus amore,
Ut potiùs quàm illam perdere cuncta velim.

Le troisième livre (p. 162 à 231), intitulé *Epigrammata*, est un salmigondis qui renferme des distiques sur le Diable, sur Attila, sur Alexandre le Grand, sur Lazare, sur les nombres 1, 2, 3 et 4, sur le lion, sur le coq, etc., etc. Il nous serait difficile de dire sur quoi il ne s'y en trouve pas, à moins que ce ne soit sur les chemins de fer et le télégraphe électrique.

La confession avait donné sans doute à notre auteur une bien mauvaise idée de ses paroissiennes, car voici

(1) La dernière syllabe du mot *exagitat* est rendue brève par la césure; on trouve plusieurs exemples de cette licence, même dans Virgile.

(2) Puisqu'il s'agit ici de l'homme opposé à la femme, il fallait *vir*. Festiveau fait la même faute dans le sixième distique de la page 229.

comment il s'exprime à l'égard des femmes et des jeunes filles (p. 229) :

Nititur in vetitum mulier, poscitque negata;
Dum vis, illa negat, dum renuisque petit.

Fœmina non stabilis, mens est mutabilis illi;
Angelus in templo est, dæmon at ipsa domi.

Nequitiaë fructus præcoces esse puellæ
Dicuntur, citiùs crescit et herba mala.

Il serait facile de citer des textes orthodoxes à l'appui de ces maximes peu galantes ; mais les filles d'Ève devraient être étouffées au berceau, si tout cela se prenait au sérieux. On peut très bien être chaste, sans se livrer à ces sorties sans esprit, et sans cesser de se rappeler qu'on est le fils d'une mère quelconque.

La partie la plus intéressante de l'ouvrage de notre versificateur latin est le quatrième livre (p. 232 à 260), sinon pour le talent poétique, à peu près nul dans tout le volume, du moins pour les renseignements d'histoire locale que nous pouvons en tirer. Ce livre, intitulé : *Epigrammata ad varios*, est composé de petites pièces qui sont presque toutes adressées à des Angoumoisins, contemporains de l'auteur.

Il y a des vers sur Du Perron, évêque d'Angoulême (1); sur le cardinal de La Rochefoucauld (2); sur son parent Antoine de La Rochefoucauld, évêque d'An-

(1) Jacques Le Noël Du Perron, évêque d'Angoulême de 1636 à 1646, fut transféré au siège d'Évreux et mourut en 1649. Le cardinal Jacques Davy Du Perron et Jean son frère, archevêque de Sens, étaient ses oncles maternels.

(2) Ce cardinal, deuxième fils de Charles de La Rochefoucauld, comte de Randan, naquit en 1558 et mourut en 1645.

goulême (1); sur le duc de La Rochefoucauld, duc et pair (2); sur l'abbé de La Rochefoucauld (3), qui prêcha à Angoulême un sermon *de lachrymis S. Magdalenæ*; sur M. de Baïers de La Bergerie (4); sur l'abbé de Baïers, seigneur de La Vallée (5); sur Mesneau, doyen du chapitre et restaurateur de la cathédrale d'Angoulême (6); et sur notre illustre Jean-Louis-Guez de Balzac (7), que l'auteur vante en ces termes (p. 239) :

Quantùm Græca suo facundo debet Homero,
Tantùm Balzacio Gallica lingua suo.

René Festiveau célèbre aussi dans ses vers : le chanoine de Molères; l'official Girard (8); Testu, docteur en théologie, archiprêtre d'Ambérac; Antoine et Gabriel Gandillaud, père et fils, qui ont occupé l'un après l'autre la charge de président et lieutenant général du

(1) De 1608 à 1634. Il était quatrième fils d'Antoine de La Rochefoucauld, seigneur de Chaumont-sur-Loire (seconde branche de Barbezieux).

(2) François V, mort à La Rochefoucauld, le 8 février 1650.

(3) Nous croyons qu'il s'agit ici de François, frère de l'évêque d'Angoulême, et abbé de La Réau en Poitou, nommé vers 1623.

(4) Louis de La Rochefoucauld, III^e du nom, seigneur de Bayers, de La Bergerie, etc., vivait encore en 1651.

(5) François, fils du précédent et prieur de Cressé.

(6) Où il fut inhumé le 6 février 1660, et non 1669.

(7) Né à Angoulême en mai 1597, et mort dans la même ville, le 8 février 1654.

(8) C'est Claude Girard, ami de Balzac et éditeur de ses derniers ouvrages. Il ne faut pas le confondre avec son frère Guillaume Girard, auteur de l'*Histoire de la Vie du duc d'Espernon* (Paris, 1653, in-fol. et autres éditions).

présidial d'Angoumois (1); Élie Houlier, d'abord lieutenant criminel, qui leur succéda dans la charge de lieutenant général, où il fut remplacé lui-même par un jeune homme de vingt-sept ans, bientôt appelé à Paris, et devenu conseiller d'état, garde des sceaux de France et membre de l'Académie française (2); Gabriel de La Charlonie, éditeur du *Recueil* de Corlieu et auteur d'une liste des évêques d'Angoulême (3); Paul Thomas des Maisonnettes, conseiller au présidial, savant hébraïsant et meilleur poète latin que notre curé (4);

(1) Pierre Gandillaud, leur père et grand-père, est l'auteur du premier commentaire sur la coutume d'Angoumois, publié sous le titre d'*Exposition sommaire, etc.* (Angoulesme, P. Moyntier, 1614, pet. in-8°), et réimprimé à la suite des *Coutumes* de Vigier (Angoulême, S. Rezé, 1720, in-fol.).

(2) Élie Houlier, sieur de La Pouyade, avait marié sa fille Marguerite à René Voyer de Paulmy, marquis d'Argenson, conseiller d'état et ambassadeur à Venise, où naquit son fils Marc-René, dont il est ici question, qui succéda, le 9 août 1679, à son grand-père Houlier, dans la charge de lieutenant général. La statue du marquis d'Argenson est sur la façade de l'hôtel de ville de Paris; la ville d'Angoulême devrait bien en mettre une copie sur la place du Mûrier, devant le Palais de Justice.

(3) Les *Engolismenses Episcopi* sont imprimés à Angoulême, chez Ol. de Minières, 1597, in-4°. La Charlonie avait aussi publié des *Juvenilia Poetica* (Tours, 1593, pet. in-8°).

(4) Festiveau n'entend pas parler ici de Paul Thomas, I^{er} du nom, né à Jarnac vers 1560 et mort dans notre ville vers 1636, dont les *Poëmata* ont eu plusieurs éditions, de 1593 à 1640; mais bien de son neveu Paul Thomas, II^e du nom, sieur des Maisonnettes, maire d'Angoulême de 1632 à 1634, l'auteur d'un poème latin intitulé *Rupellaidos* (Paris, C. Morel, 1630, in-4°), et des *Sacra Poëmata* imprimés à Angoulême, chez Cl. Rezé, 1633, in-4°. Il fut le père de Paul Thomas, III^e du nom, sieur de Girac, célèbre par sa dispute avec Costar, à propos de Voiture et Balzac. Ces trois Paul Thomas ont toujours été confondus.

M. de Villoutreys de Bellevue, conseiller du roi (1); M. d'Andreville, l'un des anciens de la famille Martin de Bourgon; M. Normand des Bournis, conseiller du roi, qui acheta la terre de La Tranchade (2); M. Arnould, avocat du roi au présidial (3); M. Cousturier, président du siège de Cognac; M. Desforges, avocat renommé d'Angoulême; l'avocat Moriscet, qui composa depuis une *Relation de la mort de M. de Balzac*; M. de Boismourant, autre avocat distingué; Sanson, qui avait écrit un livre aujourd'hui perdu (*de tribus Votis*), et devait publier plus tard *les Noms et ordre des Maires, Eschevins et Conseillers de la maison commune d'Angoulême* (4); le prédicateur Boissard, ou peut-être Boissart, qui avait anciennement publié quelque ouvrage plaisant (p. 246) :

Scommatibus pulchris qui risum moverat antè,
Hic sacris fletum nunc movet eloquiis (5).

L'auteur consacre aussi quatre quatrains: à M. Mous-

(1) Il se nommait Jacques, et avait fait imprimer dans notre ville, chez Pierre Marchand, en 1643, un poème latin, dédié au cardinal Mazarin et intitulé : *Protrepticon ad Hispaniæ et Hungariæ reges*.

(2) Nous avons imprimé la pièce adressée à Normand des Bournis, à la page 47 de notre *Généalogie de la famille Normand (Angoulême, A. Nadaud, 1861, in-4°, fig.)*.

(3) Il s'agit ici de Philippe, possesseur du fief de Chalonne.

(4) *Angoulesme, M. Mauclair, 1684, in-4°, réimprimé par l'abbé J.-H. Michon, à la suite de l'Histoire de l'Angoumois de Vigier de La Pile (Paris, 1846, in-4°)*.

(5) Ces deux vers pourraient donner à penser que ce prédicateur est l'auteur de l'ouvrage ainsi décrit dans la cinquième édition du *Manuel du Libraire* de M. Brunet : — BOISSART (*Rob.*). *Mascarades recueillies et mises en taille-douce, 1597, in-4°, 24 pl.*

sier, curé de Rancogne, son ami et depuis son successeur dans la cure de Saint-Martial d'Angoulême; à M. Lesné, curé de Marsac; à M. Fauvel, prieur de Saint-Michel et archiprêtre de Chasseneuil, et à M. Juvé, curé de la paroisse d'Houmes.

On trouve encore dans le recueil de Festiveau les trois pièces suivantes, relatives à des Angoumoisins : à M. Bourbon, savant médecin de notre ville; à M. Cousturier (*Pharmacopolâ valdè perito*), peut-être parent du magistrat de Cognac, et à M. de Cez, autre médecin estimé; et enfin plusieurs autres sur des personnages que je ne puis affirmer, pour le moment, avoir figuré dans notre province : Charles Brun, vicomte de La Jarrie et baron de La Rabastelière; Bastard, Dubois, Nourry, P. Fourmy, docteurs en théologie; Benoît, religieux; Rhodius, professeur de philosophie, et M. Minguet, prêtre, oncle et bienfaiteur de notre poète (p. 249):

Debeo ei tantùm (teneris me pascit ab annis)
Quantùm nutrici, patribus atque meis.

Le curé de Saint-Martial nous apprend que plusieurs des personnes dont il fait l'éloge cultivaient le commerce des Muses : l'abbé de La Rochefoucauld, Balzac, Paul Thomas des Maisonnettes, M. de Villoutreys, M. d'Andreville, M. Normand des Bournis, M. Arnauld, M. Cousturier, président de Cognac, et l'avocat Desforges. Nous connaissons bien les poésies latines de Balzac et de Paul Thomas, et nous avons mentionné un poème de M. de Villoutreys; mais nous n'avons rien trouvé sur les productions poétiques des autres personnages. Exceptons-en toutefois M. d'Andreville. Le nom véritable de ce poète était Mathurin Martin, sieur d'Andreville et

de La Pile (1); or, comme le compliment qui lui est adressé (p. 242):

Scribis mansuros per plurima secula versus, n'indique pas la langue dans laquelle il composait, nous pensons que Festiveau a voulu désigner ici la pièce française, en quarante et une strophes de dix vers, qui parut sous le titre de *La Touvre de Mathurin Martin, conseiller au Présidial d'Angoulesme (Angoulesme, Claude Rezé, 1635, pet. in-4° de 23 pp.)*, et fut réimprimée avec plusieurs changements et réduite en vingt et une strophes, sous celui de *La Touvre, par le sieur de La Pille, conseiller d'Engolesme, au sieur de Balzac, aux pages 226-235 du Jardin des Muses (par P. Guillebaud, dit de Saint-Romuald), Paris, A. de Sommaville et A. Courbé, 1643, pet. in-12.*

Mais revenons à la *Poesis sacra* de notre curé, dont le cinquième livre (p. 261-296), nous présente environ cent quarante distiques et quatrains, latins et français, dont je citerai les suivants :

Si benè fortè mori prætendis, vivere disce;
Si benè vis mundo vivere, disce mori.

*Apprends à vivre bien, si tu veux bien mourir;
Et si veux bien vivre, apprend à bien mourir.* (P. 261.)

Optarem potiùs certæ me exponere morti,
Quàm non perpetuà virginitate frui.

*J'aimerois mieux mourir qu'exposer mon honneur,
Et de virginité perdre la belle fleur.* - (P. 265.)

(1) Mathurin Martin était conseiller garde des sceaux du présidial, ce qui pourrait le faire confondre, si l'on n'observait pas la date, avec son grand-père Mathurin Martin, maire de la ville d'Angoulême, en 1573, comme lui sieur d'Andreville et garde des sceaux du présidial.

Uxorem nolo, tumulum sed ducere malle.

L'ayme mieux espouser un tombeau qu'une femme. (Même p.)

Ut fortuna potest inopem citò reddere regem,
Sic reges, inopes hæc valet efflicere.

*La fortune peut faire un grand roy d'un berger,
Elle peut faire aussi d'un évesque un musnier* (1). (P. 267.)

Multiscius semper conatur discere plura;
Qui nihil at didicit, nil quoque scire cupit.

*Ceux qui savent beaucoup veulent tousiours apprendre;
Ceux qui n'ont rien appris n'y veulent rien entendre.* (P. 272.)

Après ces distiques, viennent une Églogue sur le bonheur des religieux, une autre sur les divers goûts et passions des hommes, une troisième sur le départ de l'auteur de la ville d'Angoulême, que nous reproduirons plus loin, une règle de la vie, un régime de santé et des distiques rétrogrades, dont voici un exemple (p. 281) :

Nobilitas tua nil prodest, sed vivere rectè
Tempore præsentis sit tibi propositum.

(1) Nous corrigeons la première moitié du second vers, construite irrégulièrement : *la mesme peut aussi faire d'un, etc.* Notre bon curé n'avait ni le sentiment ni la pratique du rythme français, et ce qu'il nous donne en cette langue n'est souvent qu'une mauvaise leçon de vers déjà connus, arrangés à sa manière. C'est ainsi qu'il dénature une belle stancé de Malherbe (*En vain, pour satisfaire à nos lasches envies, etc.*), et ce joli quatrain de Scève de Sainte-Marthe :

Je confesse bien, comme vous,
Que tous les poëtes sont fous ;
Mais, puis que poëte vous n'estes,
Tous les fous ne sont pas poëtes.

Ce quatrain a été mal reproduit et faussement attribué à Théophile par ses biographes.

Ces vers peuvent se lire à rebours, en conservant le même sens :

Propositum tibi sit præsentî tempore rectè
Vivere, sed prodest nil tua nobilitas.

Ce cinquième livre se termine par six énigmes, par plusieurs imitations du *sic vos non vobis* de Virgile, de quelques autres vers du même genre et de l'Oraison dominicale, et enfin par quatre-vingt-un distiques religieux et moraux, une soumission à la censure ecclésiastique, et un quatrain sur l'Église romaine.

En voilà bien assez pour donner une idée du recueil de René Festiveau ! Nous regrettons de n'avoir pu rien découvrir sur la vie de l'auteur, qui du reste n'a pas dû être fort agitée (1). Nous savons seulement qu'il occupa pendant vingt-sept ans et quatre mois les fonctions de curé de Saint-Martial d'Angoulême ; et nous nous sommes assuré, sur les registres de cette paroisse, qu'il les a tenus depuis le 13 novembre 1619 jusqu'au 3 mars 1647. Aussi nous est-il difficile d'expliquer comment, dès 1643, date de la publication de son volume, il a pu y insérer les adieux suivants à notre ville et à ses habitants : 1° un distique aux religieuses Ursulines, ses paroissiennes (2) :

Sacra Deo (meus olim grex) pia turba, valetè !
Sum vobis absens corpore, non animo; (P. 257.)

(1) Il a fait sur son nom le distique suivant (p. 250) :

Festivus meritò, proprio sum nomine dictus,
Festorum juvenis nam studiosus eram.

(2) Ces religieuses, installées provisoirement à Angoulême, dans la paroisse Saint-Paul, en janvier 1628, achetèrent bientôt quelques maisons et jardins de la paroisse Saint-Martial, où elles bâtirent leur monastère situé sur la place de la Petite-Halle (aujourd'hui Marengo).

2° Un autre distique et un sixain à ses paroissiens (même page) ; et enfin la pièce dont nous avons parlé plus haut (*Elegia in discessum authoris ab urbe Engolismensi*), et que nous transcrivons ici tout entière :

Engolisma vale , multos habitata per annos ,
A te discedens patria rura peto.
Non ingrata tamen , fateor , plures sed amicos
Es largita simul et bona multa mihi ;
Illorum nunquam venient obliviam nobis ,
Non erit et meriti gratia vana tui.
Non urbs in toto spectatur gratior orbe ,
Fertiliorque patet fructibus innumeris.
Nullaque in his terris urbs est , ubi purior aer (1) ;
Sed subtilis is est , et mihi sæpè gravis :
Passus sum toto varios in corpore morbos ;
Sæpè meum lædit frigida bruma caput.
Sanior at fortassis erit mihi patrius aer ,
Namque suos flores quilibet hortus alit.
Quæ me vitales primum produxit in auras ,
Hæc simul in reliquo tempore me capiet ;
Quæ prius esse dedit mihi , nascentemque recepit ,
Et puerum fovit , me capietque senem.
Ut lepus in proprium plerumque redire cubile
Dicitur , atque mori sic ubi natus erat ;
Sic , postquam fuerim variis peregrinus in oris ,
Ad proprios opto posse redire focos.
Jam satis externas terras , lustraveram et urbes ,
Pictonicos agros nunc mea Musa petit.
Hic ubi flant Zephyri , circumdat dulcis et aer ,
Est ubi ver longum , frigida bruma brevis ;
Sunt ibi , quæ placeant cunctis , viridantia prata ;
Sunt silvæ et fontes dulcisonantis aquæ.

(1) Ces trois ou quatre vers sur Angoulême ne sont pas merveilleux ; mais ils sont préférables au distique mal tourné qui lui est consacré quelques pages plus haut :

Inter eas urbes totus quas continet orbis ,
Engolisma viget , fortior est aliis.

(P. 252.)

Hic servire Deo cupio, contemnere mundum ;
Sat vixi reliquis, vivere quæro mihi.
Urbs dilecta vale, sociique valete fideles !
Impressum vestrum in pectore nomen erit.
Discessum sed ferte meum constanter, amici ;
Nam sejunctus ero corpore, non animo. (P. 276.)

Ces vers, les plus touchants et les plus poétiques de tout le recueil, nous apprennent que l'auteur jouissait d'une faible santé, et qu'il était sur le point de se retirer en Poitou, pour y respirer l'air natal ; ce sont probablement les témoignages d'affection de ses fidèles paroissiens qui l'auront retenu à Angoulême pendant quelques années. Nous n'avons point trouvé la mort de René Festiveau indiquée sur les registres de la paroisse Saint-Martial ; et nous pensons qu'il est décédé dans le diocèse de Luçon, vers la moitié du XVII^e siècle, âgé d'environ soixante-huit ans, puisqu'il en avait soixante en 1643 :

Decursus cum sit mihi sexagesimus annus,
Cætera jam nolo discere, disco mori. (P. 288.)

Sa première intention avait été cependant de terminer ses jours dans notre ville. Le curé de Saint-Martial le dit deux fois, dans une série de petites pièces *de seipso*, dont nous nous contenterons de reproduire le sixain suivant (p. 250) :

Pictonicis ego frugiferis sum natus in agris ;
Engolisma suo me fovet in gremio :
Charior ex illis quæ sit mihi nescio tellus,
Est divisus amor nam meus inter eas ;
Non plus quæ genuit patria est, quàm quæ modò nutrit ;
Illa habuit cunas, hæc habeat tumulum.

Voici même l'une des épitaphes qu'il s'était préparées :

Quem Deus, atque dedit cursum natura, peregi;
Confectus morbis et senio morjor.
Quæ bona possedi in mundo dimitto propinquis,
Telluri corpus reddo, animamque Deo. (P. 259.)

Terminons en disant que le livre de René Festiveau est de la plus grande rareté : nous ne l'avons jamais trouvé sur les catalogues de vente, et nous ne connaissons que l'exemplaire de la bibliothèque de Poitiers, qui nous avait été indiqué par feu M. Pressac, et celui de la bibliothèque de Bordeaux, sur lequel nous avons complété le nôtre, en copiant deux feuillets manquants. Cet exemplaire nous a été donné, vers 1840, par M. James-Cadet-Paul Thomas de Lacroisade, qui était parent des Paul Thomas, dont il est parlé dans le présent opuscule (p. 106), et a dû laisser en mourant un travail généalogique très détaillé sur sa famille, pour lequel nous lui avons donné plusieurs renseignements littéraires et bibliographiques.



RELATION DU PILLAGE DE L'ABBAYE DE LA COURONNE

PAR LES PROTESTANTS, EN 1562 ET 1568

SUIVIE DES INVENTAIRES

DES RELIQUES ET OBJETS PRÉCIEUX DE CETTE ABBAYE

DRESSÉS EN 1555 ET 1556

(Extraits inédits de la Chronique Française de l'abbaye de La Couronne, par Antoine Boutroys, chanoine régulier de cette abbaye)

PUBLIÉS PAR

M. G. BABINET DE RENCOGNE

Archiviste de la Charente.

Il ne m'eût semblé pas inutile de faire précéder les documents qui vont suivre de quelques notes biographiques et bibliographiques, en disant ce que je sais sur l'auteur de la chronique de l'abbaye de La Couronne et sur la chronique elle-même.

Antoine Boutroys, auteur de la relation qui suit, était originaire du Beauvoisis et né en 1566. Il vint pour la première fois à l'abbaye de La Couronne en 1591, et fut chanoine régulier de ce monastère avant 1610 et après 1640, espace de temps pendant lequel il s'attacha à rassembler et à mettre par écrit les faits mémorables qui s'y étaient passés.

La chronique du P. Boutroys embrasse l'histoire de l'abbaye de La Couronne depuis sa fondation jusque vers le milieu du XVII^e siècle. Pour les temps antérieurs à la fin du XIII^e siècle, époque où s'arrête le *Chronicon monasterii B. Mariæ de Corona* (vol. ms., pet. in-8^o, d'écriture gothique, œuvre de six moines (1) de cette abbaye), il reproduit le récit et l'ordre des faits exposés dans cet ouvrage ; mais, pour les temps postérieurs, il rapporte les événements dont il a recueilli le témoignage dans les chartriers du monastère et des picurés qui en dépendaient, ou bien ceux qu'il a entendu raconter par des vieillards, témoins oculaires, ou qui les tenaient, suivant son expression, de leurs *anciens*.

Les archives départementales de la Charente (série H) possèdent plusieurs manuscrits (petit in-4^o) de cette chronique, tant en latin qu'en français, dont l'examen fait connaître que l'auteur s'efforçait sans cesse de perfectionner son œuvre, en la rendant plus complète. Le plus ancien, écrit en langue latine, et coté n^o 1, fut composé à la demande d'un certain Jean Picard, religieux de l'abbaye de Saint-Victor, à Paris, qui désirait réunir les éléments d'une histoire de l'ordre des chanoines réguliers de la France, de l'Italie, de l'Allemagne et des autres pays de l'Europe. Il s'arrête à l'année 1610. — J'ai réuni sous la cote n^o 2 cinq fragments de copies de la même chronique latine. — Un troisième manuscrit, coté n^o 3, rédigé en français, s'arrête à l'an 1634. — Un quatrième, coté n^o 4, rédigé aussi en langue française, s'arrête à l'an 1640. — Un cinquième enfin, coté n^o 5, d'une écriture plus récente, est un fragment d'une copie écourtée du numéro précédent. A l'exception

(1) Suivant l'opinion du P. Boutroys.

du n^o 5, ces manuscrits sont tous écrits de la main d'Antoine Boutroys, ainsi qu'on peut s'en assurer en comparant avec l'écriture des autres numéros sa signature apposée au bas du 109^e feuillet (verso) du n^o 4. Ce dernier document offre le travail le plus complet, et peut être considéré comme le manuscrit définitif de l'auteur. C'est à lui que j'ai emprunté la relation qui va suivre.

Quant aux inventaires, dressés en 1555 et 1556, des ornements et objets précieux de l'abbaye de La Couronne qui furent volés en 1562 et 1568 par les protestants, je les ai puisés dans les addimenta du manuscrit n^o 1, le seul qui contienne ces pièces in extenso.

1561. — En septembre 1561, il se fit une assemblée des prélats de France à Poissy, à six lieues de Paris, sur la rivière de Seine, où le 9^e de septembre Théodose [Théodore] de Bèze (1) fit sa première harangue, et déliura au capitaine des gardes du roy la confession de foy des Églises Prétendues Réformées. Le 24^e du dit mois, il fit quelque responce sur ce qu'on luy auoit obiecté; et le 26^e, il y eut de longues disputes qui se continuèrent tant en public qu'en priué jusques à la Saint-Michel, sans con-

(1) *Théodore de Bèze*. — Réformateur protestant, né à Vézelay, en Nivernais, le 24 juin 1519, fils de Pierre de Bèze et de Marie Bourdelot. Destiné par sa famille à l'état ecclésiastique, il abandonna en 1548 les bénéfices dont il était pourvu, passa à Genève, abjura la religion catholique et se maria. Il assista en 1561 au colloque de Poissy; se rendit ensuite auprès du prince de Condé, qui fut battu et fait prisonnier à la bataille de Dreux, et prit part aux affaires de France jusqu'à la paix de 1563. Après la mort de Calvin, il hérita de tous les emplois de son maître, et fut dès lors considéré comme le premier pasteur des églises réformées. — Il mourut en 1605.

clusion; et le lendemain, mardy, dernier iour de septembre, Bèze fit, sa seconde harangue, où entre autre chose il dit que le corps et sang de Jésus-Christ est en la cène, et que la parole de Dieu, sur laquelle est appuyée nostre foy, propose le uray et naturel corps; ce qu'il auait nié en sa première harangue, et le nié tous les iours, disant qu'il est au ciel et eux en terre, où ils le reçoient spirituellement par la bouche de la foy; et en leur cène, ils mangent seulement du pain commun. Or, comme monsieur le cardinal de Lorraine (1) luy uouloit respondre et réfuter ses erreurs, les Prétendus commencèrent à battre des mains tant et si longuement qu'il n'eut point d'audience, et sortirent tous en criant qu'ils auoient gagné: ce qu'ils publièrent par tout, et commencèrent aussi tost à prescher publiquement leurs erreurs, lesquelles jusques à lors ils auoient presché en cachete et de nuit, et demandèrent au roy des temples par toute la France, ce qu'on leur refusa.

1562. — Et l'année suiuate 1562, ils firent prendre les armes pour contraindre ceux qui ne les uouloient croire à faire profession de leur doctrine, et à main forte ils coururent toute la France en prenant et pillant les églises des meilleures uilles, ce qu'ils firent en tant de lieux, que la uille d'Angoulesme en eut sa part. Et peu de jours après, ils descendirent en ceste abbaye de La Couronne, le 22^e jour de may, soubz la conduite

(1) *Le cardinal de Lorraine.* — Charles, cardinal de Lorraine, archevêque et duc de Reims, pair de France, deuxième fils de Claude de Lorraine et de Antoinette de Bourbon-Vendôme; né le 17 février 1524, mort à Avignon le 26 décembre 1574.

de messieurs de Monstandre (1), de Bouë (2), de Saint-Séuerin (3), de Sainte-Hermine (4), avec Jean de Flandre (5), capitaine du chasteau du roy d'Angoulesme, et monsieur d'Acier (6) avec eux qui auoit une troupe de Gascons ; et plusieurs autres Prétendus du pais de toutes qualités accouroient à eux de tous costés jusques au nombre de quinze cens à deux mille hommes aux fins de prendre ceste abbaye, où ils entrèrent à l'aide des

(1) *De Monstandre.* — Louis de La Rochefoucauld, seigneur de Montendre, Montguyon, etc., chevalier de l'ordre du roi, fils puiné de François, 1^{er} du nom, et de Barbe du Bois, sa seconde femme ; marié le 8 février 1534 à Jacqueline de Mortemer, fille de François de Mortemer, seigneur d'Ozillac et de Françoise d'Aydie de Ribérac.

(2) *De Bouë.* — La seigneurie de Bouex (*de Buxo*) appartenait à cette époque à Charles de Livenne, dont les biens furent confisqués au profit du roi, à cause de sa religion, et plus tard rendus, par arrêt du conseil d'état, à sa veuve et à ses enfans.

(3) *De Saint-Séuerin.* — François de Saint-Gelais-Lusignan, écuyer, seigneur de Saint-Séverin, marié à Charlotte de Champagne, dont il eut trois filles.

(4) *De Sainte-Hermine.* — Jean de Sainte-Hermine, chevalier, seigneur du Fa, La Laigne, etc. — Il joua un rôle considérable dans les guerres de religion. En 1567, il fut nommé par le prince de Condé gouverneur des provinces de Poitou, Aunis et Saintonge.

(5) *Jean de Flandre.* — Surnom donné à un certain Ruffler, natif d'Angoulême, qui, à l'époque où les protestants violèrent les tombeaux de la cathédrale, donna, dit-on, un coup de poignard dans le ventre du cadavre de Jean le Bon, comte d'Angoulême, aïeul de François 1^{er}, et lui coupa le nez.

(6) *D'Acier.* — Jacques de Crussol, troisième fils de Charles de Crussol, vicomte d'Uzès, sire de Crussol, chambellan du roi, grand pannetier de France, et de Jeanne de Genouillac. Pendant les guerres de religion, il se fit connaître sous le nom du seigneur d'Acier ou d'Assier, terre qui venait de sa mère. Après la mort de son frère aîné, Antoine de Crussol, 1^{er} duc d'Uzès, arrivée en 1573, il fut conseiller d'état, capitaine de cent hommes d'armes des ordonnances, et chevalier du Saint-Esprit. — Il mourut en 1586.

traîtres qui estoient au dedans, lesquels ie ne daigne nommer, parcequ'il est escrit qu'il faut que la mémoire du meschant périsse; et ceux icy (comme d'autres Judas) contre toute loy et équité auoient donné le signal aux Prétendus, et leur aydoient par dedans à ouurir la muraille au lieu où ils rompoient par dehors là où passent les bois de la fontaine. Estans dans l'abbaye, ils rompirent d'abord toutes les images qu'ils rencontrèrent; par après, ce fut à qui mieux mieux butineroit. Quelques gens de peu fourrageant sur les uoutes, qui sont entre le treul et les escuries, y mirent le feu en de la paille et fagots qui estoient là, où frère Arnould de La Sarre, qui du depuis a esté infirmier, s'estoit caché, et cuida estre bruslé. Jean de Flandres entre tous fit ce qu'il peut pour estaindre le feu et pour chastier ceux qui luy [l'y] auoient mis, qui auoient gagné au pied (1). Après cela, ils rompirent et emportèrent cinq des cloches, et laissèrent la grosse, qu'ils ne peurent rompre. Puis ils se chargèrent des riches joyaux et très précieux reliquaires, qui estoient en si grand nombre que lorsqu'on les sortoit aux bonnes festes, ils couuroient trois grandes tables, sans y comprendre les calices d'or et d'argent, ensemble les croix, bassines, chandeliers, ensensoirs et canètes (2). — Le tout est spécifié en l'inuentaire qu'en auoit fait mestre Michel Dexmier (3) l'an 1555 et 1556, dont la coppie est icy attachée. En outre, ils emportèrent la garniture de neuf ou dix chappelles, où il y auoit uingt cinq à trente chappes

(1) *Gagner au pied.* — Prendre la fuite.

(2) *Canètes.* — Burettes.

(3) *Michel Dexmier.* — Notaire à La Couronne.

romaines, avec les chasubles et leurs courtibaux (1), les unes de drap de soye enrichies de broderies en or et argent figurée par personnages de l'antiquité : le tout de très grand pris, et tel que ceux qui ont ueu le tout, et me l'ont récité, ne le pouuoient estimer, surtout un ciel ou poille qu'en certain temps l'on mettoit sur le maistre autel. Le tout (excepté le pris de la broderie) est spécifié en l'inuentaie qu'en auoit fait faire messire Francois comte Taurel (2) dès l'an 1555, dont la copie est icy après. Ils emportèrent pareillement d'autres meubles, tant de l'église que de l'abbé et des religieux. Le bled et le uin fut pour quelques iours à l'abandon à tous ceux qui en uouloient prendre et emporter. Quelques jours après la prinse de l'abbaye, chacun s'en alla fort chargé de richesses, et se retirèrent sans desmolir les bastiments, outre ce qui auoit esté bruslé par accident.

1563. — Le 19^e iour de mars, en l'an 1563, l'on publia un édit de pacification sur ces premiers troubles : ce qui fut appelé la paix d'Orléans, durant laquelle monsieur le comte Taurel uint uisiter son abbaye qu'il tachait de remettre et réparer à son pouuoir.

(1) *Courtibau*. — Dalmatique. Ornement d'église que portent les diacres et les sous-diacres quand ils assistent le prêtre qui chante une messe, ou lorsqu'il va en quelque procession ou cérémonie.

(2) *François comte Taurel*, trente-cinquième abbé de La Couronne suivant la chronique du P. Boutroys, le trente-troisième suivant le *Gallia christiana*, et le troisième des commendataires. Il était Italien de nation, parent de la reine Catherine de Médicis et abbé de Lezat. Il succéda comme abbé de La Couronne à Annet de Planis, vers 1553, et mourut le 7 mai 1579, dans son abbaye de Lezat, après avoir échangé en 1572, avec Jean Calluad, II^e du nom l'abbaye de La Couronne contre l'abbaye de Guitres.

1568. — Mais uoyant les seconds troubles arriués, il se retira de rechef en cour où il estoit l'an 1568, quand pour la seconde fois ceste abbaye fut prinse par l'armée de messieurs les Princes qui uenoient pour assiéger Angoulesme au mois de septembre, et auoient donné le rendéuous de toutes leurs troupes au bourg de La Couronne. Monsieur de Pilles (1) y arriua le premier avec son régiment, et les autres si rendirent jusques à quatre mille hommes de pied. D'abord ils prindrent l'abbaye, où tout fut mis en très piteux estat. Chacun y faisoit ce qu'il uouloit; et non contens de prendre tous les meubles et de laisser le bled et le uin à l'abandon, ils mirent le feu aux grandes chaires du chœur et à toute la menuiserie qui estoit de noier très bien élaboré, pour la plus grande part tiré par personages. Ils rompirent les quatre cloches qu'on auoit faictes de la grosse, que les premiers n'auoient peu rompre. Quand aux religieux qui ne uolurent prendre les armes avec eux (ce que quelques-uns firent et les portèrent jusques à tant qu'ils purent ioindre les gens du roy), et les autres furent garrottés et trainés par tout où ils alloient, et leur faisoient receuoir de grandes afflictions, pour auoir de l'argent d'eux, ou pour leur faire quitter leur religion. Et pour les intimider, ils contraignerent frère André Veillon de faire une fosse, si longue et si large qu'il si put enterrer; et comme il essaioict pour scauoir si elle estoit assez grande, ils luy

(1) *De Pilles*. — Armand de Clermont, seigneur de Piles. Ce gentilhomme Périgourdin, d'une fortune médiocre, mais d'une très grande valeur, dit de Thou (*Hist. univ.*), joua un rôle important dans les guerres de religion. Il fut tué à la Saint-Barthélemy, en 1572, dans le Louvre, où il s'était retiré par ordre du roi.

coururent les cuises et les jambes ; et d'autres ayant compassion de le voir enterrer tout uif, luy tirent quelques coups de pistolets dans la teste. Allieurs ils les despoilloient et les faisoient tirer à la charue deuant les bœufs, et leur donnoient de grands coups d'aguillon, et continuoient tant qu'ils n'en pouvoient plus : je l'escrij sur le récit de plusieurs qui l'ont veu. Ils prindrent aussi messire Pierre Penaud qui seruoit l'église du bourg de La Couronne ; et comme ils l'eurent pendu et estoit desjà à demy mort, l'un d'entre eux qui en eut pitié coupa la corde de son espée, et tombe tout esperdu, sans cognoissance ni jugement, et demeura long temps sans se pouvoir leuer ; enfin se sauua du mieux qu'il peut. Quelques iours après que la ville d'Angoulesme fut assiégée, Henry de Bourbon, roy de Navarre, et du depuis Henry quatriesme, roy de France, qu'on auoit fait chef de l'armée des princes à seize ans, fut logé en l'abbaye en l'hostel abbatial, où il demeura plus de quinze iours. Il montoit tous les matins à cheual, et passoit joyeusement le temps selon son aage ; il commençoit à porter une cuirasse, comme m'ont récité ceux qui ont ueu le tout.

Monsieur le prince de Condé (1), son oncle, estoit logé à l'entrée du bourg, à la grande maison de La Villeterrie (2) ; monsieur d'Anguien (3), son fils, estoit logé

(1) *Le prince de Condé.* — Louis de Bourbon, 1^{er} du nom, prince de Condé, tué à la bataille de Jarnac, le 13 mars 1569.

(2) *La Villeterrie.* — Daniel Dexmier, sieur de La Villeterrie, fils de François Dexmier et de Jeanne Balue, marié le 16 octobre 1588 avec Sidoine de Laubière.

(3) *D'Anguien.* — Henri de Bourbon, 1^{er} du nom, duc d'Anguien, né le 29 décembre 1552, mort le 8 mars 1588.

chez mestre Michel Dexmier, le vidame de Chartres(1) tout contre luy chez La Croisade (2), à costé de la prairie, et le comte de La Rochefoucauld chez de Soubre, au bout de delà du cimetiére. L'Amiral (3) estoit à Girard (4), Dandelot (5) à Saint-Cybard ; et quand la uille fut prinse ils se retirèrent ; et les commiissaires députés par messieurs les Princes pour dresser leur magazin général, scavoir Estienne Daulenay (6), com-

(1) *Le vidame de Chartres.* — Jean de Ferrières, fils d'autre Jean de Ferrières, seigneur de Maligny en Bourgogne, et de Louise de Vendôme. Louise était tante de François de Vendôme, prince de Chabonais, vidame de Chartres et colonel de l'infanterie française, mort à Paris, en l'hôtel des Tournelles, dans les derniers jours du mois de décembre 1560, sans laisser de postérité de son mariage avec Jeanne d'Estissac. Par suite de ce décès, Jean de Ferrières hérita de la majeure partie des biens de son cousin et du titre de vidame de Chartres. Ce titre passa ensuite après la mort de Jean de Ferrières, décédé sans enfants, à Pregent de La Fin, fils de Jean de La Fin, seigneur de Beauvoir-la-Nocle, et de Beraude de Ferrières, sœur de Jean, qui fait l'objet de la présente note.

(2) *La Croisade.* — Paris de Sacrato, écuyer, sieur de La Croisade.

(3) *L'Amiral.* — Gaspard de Coligny, II^e du nom, amiral de France, né en 1517, tué en 1572, pendant les massacres de la Saint-Barthélemy.

(4) *Girard.* — Fief situé paroisse Saint-Michel d'Entraigues ; aujourd'hui commune de ce nom, canton d'Angoulême (1^{re} partie). On distinguait avant la Révolution le grand et le petit *Girard*, dont les noms se sont transformés en ceux de grand et petit *Girac*.

(5) *Dandelot.* — François de Coligny, seigneur d'Andelot, colonel général de l'infanterie française, maréchal de France, frère puiné de Gaspard.

(6) Dans le bail judiciaire des biens de l'abbaye et de ses dépendances, en date du 13 janvier 1569, dont l'original signé Gilibert, commis du greffier, est conservé aux archives départe-

missaire et superintendant des finances des biens ecclésiastiques; Claude d'Angeliers (1), conseiller du roy et président de la Rochelle; François Lugoli (2), commissaire général; Pierre Januier (3), lieutenant particulier; Charles Aubin (4), Louis Estival (5), Pierre Estival (6), Pierre Gaultier (7), substitut du procureur du roy d'Angoulesme, firent crier et proclamer publiquement et à son de trompe par les carrefours de la uille d'Angoulesme tous les fruicts et reuenus de l'abbaye de La Couronne appartenant à l'abbé et aux religieux d'icelle, soit droits de fiefs, de dismes, rentes, agriers, domaines et héritages, juridictions, offices cloistriés (8), soit aumosnerie, sacristie, infirmerie, chappitre, Breul d'Archiac (9), Mo-

mentales de la Charente, série H, liasse 428, Étienne Daulenay, Claude d'Angeliers (je lis *d'Anglure*), François Lugoli ou *de Lugoli* sont qualifiés, le premier, *seigneur de Quimerot*; le second, *chevalier, conseiller du roy et son président en la cour présidiale de la ville et gouvernement de La Rochelle*; le troisième, *sieur de Vigny*.

(1, 2) Voir la note 6, p. 124.

(3, 4, 5, 6, 7) *Pierre Januier, Charles Aubin, Louis et Pierre Estival* ou (*Estivale*), *Pierre Gaultier*. — Ces magistrats appartenaient tous à des familles de l'échevinage d'Angoulême. Ils avaient embrassé avec ardeur les idées de la Réforme, et figurent fréquemment dans des documents contemporains que je possède sur les Protestants de l'Angoumois. — Charles Aubin et les deux Estival étaient conseillers au présidial.

(8) *Offices cloistriés*. — Offices claustraux.

(9) *Le Breuil d'Archiac*. — On trouve aussi dans des documents contemporains ce lieu appelé le *Breuil-sous-Archiac*. — Bien qu'on ne le trouve indiqué sur aucune carte particulière de la Saintonge, ni sur celles de Cassini et de l'état-major, ni même sur les plans du cadastre, il est certain que le Breuil est un hameau touchant le bourg d'Archiac, compris dans la circonscription dudit bourg, arrondissement de Jonzac, département de la Charente-Inférieure.

lede (1), Hiersac (2), Lajason (3), Courpeteau (4), Uendoire (5), Le Pont en Auvergne (6), Marthon (7), four

Il faut le distinguer du village du Grand-Breuil, situé commune de Saint-Palais-du-Né, canton et arrondissement de Barbezieux (Charente). — C'était une seigneurie dépendant de l'abbaye de La Couronne, dans la paroisse d'Archiac, en Saintonge. Ses revenus consistaient en cens, rentes et agriers, lods et ventes, honneurs et droits de prélations, et valaient 4,000 liv. environ. Les seigneurs avaient droit de haute, moyenne et basse justice.

(1) *Molède*. — Village, commune de Saint-Saturnin, canton d'Hiersac, arrondissement d'Angoulême (Charente). — La seigneurie de Moulède (*Moleda*), située paroisse de Saint-Saturnin, en Angoumois, dépendait de l'abbaye de La Couronne. Les seigneurs jouissaient du droit de justice moyenne et basse. Les revenus de cette terre consistaient, comme ceux du Breuil d'Archiac, en cens, rentes, agriers, dimes, lods et ventes, et valaient environ 200 liv.

(2) *Hiersac*. — Bourg, chef-lieu de canton, arrondissement d'Angoulême. — La terre et seigneurie d'Hiersac, en Angoumois, était possédée par les religieux de La Couronne en tous droits de haute, moyenne et basse justice. Ses revenus consistaient en cens, rentes, agriers, dimes, lods et ventes, et valaient de 7 à 800 liv.

(3) *Lajason*. — Village, commune d'Érville, canton de Châteauneuf, arrondissement de Cognac (Charente). — Cette seigneurie était située paroisse d'Érville, en la châtellenie de Bouteville. Ses modiques revenus consistaient en quelques rentes en argent et en quelques boisseaux de froment, d'avoine et de méturre, le tout valant environ 35 liv.

(4) *Courpeteau*. — Il y a dans le département deux hameaux de ce nom, l'un commune de Graves, l'autre commune de Saint-Amant-de-Graves, situés tous les deux dans le canton de Châteauneuf, arrondissement de Cognac. J'ignore quel est celui qui dépendait de l'abbaye.

(5) *Uendoire*. — Chef-lieu de la commune de ce nom, canton de Verteillac, arrondissement de Ribérac (Dordogne). C'était un prieuré du diocèse de Périgueux, dépendant de La Couronne.

(6) *Le Pont*. — Hameau, commune de Leynhac, canton de Maurs, arrondissement d'Aurillac (Cantal). Le prieuré de Notre-Dame de Pont, situé paroisse de Leynhac, diocèse de Saint-Flour, en Auvergne, dépendait de l'abbaye.

(7) *Marthon*. — Chef-lieu de la commune de ce nom, canton

à ban, moulins et tout autres choses quelconques sans rien réserver, sauf les bois tant de haute futaye qu'autres, desquels toutefois le preneur en prendra pour le chauffage et usage dudit four à ban. Le tout fut enchéri par Guillaume Coucault, Michel Uinsonnau et Pierre de Marcilhac le jeune, à qui il fut déliuré pour la somme de trois mille trois cens liures, le 13^e janvier 1569; et le bail commençoit dès la Saint-Michel 1568, pour un an seulement.

Lesdicts commissaires auoient envoyé en l'abbaye des Prouenceaux qui estoient pouldriers, pour faire des pouldres pour le magazin général desdits Princes. Ces pouldriers auoient dressé leurs chaudières dans le grand refectouer, et leurs cuues de salpaistre dans le cloistre, et descouuroient tous les bastiments et bruslèrent les charpentes, excepté de l'hostel abbatial où ils estoient logés, et eussent tout ruiné en prenant leur salpaistre, si monsieur de Pilles ni fut promptement arrivé avec un pouuoir de messieurs les Princes qui lui avoient baillé l'abbaye pour récompense de ses bons et agréables services. L'on estoit après pour abattre la grand église quand il y arriva. Il fit esteindre le feu qui estoit contre les pilliers, et conserua l'église soubz l'espérance d'en faire une halle, pour y tenir les foires qu'il y uouloit establir; il chassa aussi les pouldriers et fit cesser Jean Constantin dit Rachaud, du bourg, qui estoit commissaire pour faire couper tout le bois de

de Montbron, arrondissement d'Angoulême. Les moulins de la ville de Marthon, en Angoumois, appartenaient aux religieux de La Couronne.

la Forest (1), de la Guaraine (2) et Cabaret (3), pour l'enuoyer à Angoulesme. Il y resta fort peu de chesnes (en la Guaraine et au Cabaret), comme nous auons ueu du depuis et se uoioient en l'an 1620, auant le décès de messire Jean de Voluire de Ruffec (4), qui les auoit conserués à cor et à cry durant trente cinq années, en sorte qu'on n'en osoit couper de son temps ni des vieux ni des jeunes qui estoient reuenus.

1569. — Le 13^e jour de mars en l'an 1569, monsieur le duc d'Anjou, frère du roi Charles IX^e et du depuis Henri III, donna la bataille uers Jarnac où Louys, prince de Condé, fut tué et plusieurs seigneurs de son party, et d'autres prisonniers, ayant perdu la bataille. Sur la fin de juilliet, les princes ayant receu des forces d'Allemagne furent assiéger Poitiers. Le siège fut leué le 7^e jour de septembre, et le 3^e d'octobre audit an 1569, il y eut une bataille à Moncontour, où l'infanterie des Princes fut défaicte. La caualerie qui restoit print la fuitte, et le 10^e jour d'aoust 1570, la paix fut faicte par un nouuel édit de pacification qui fut publié ledit jour.

(1, 2, 3) *La Forêt, la Guaraine et Cabaret.* — La Forêt, connue de nos jours sous le nom de la *Forêt des Pères* ou *des Moines*, existe encore en grande partie dans la commune de La Couronne; mais les bois de la Garenne et du Cabaret, qui étaient placés tout près du bourg, au couchant, ont été entièrement défrichés depuis la Révolution.

(4) *Jean de Voluire de Ruffec.* — Trente-septième abbé de La Couronne suivant le P. Boutroys, le trente-cinquième suivant le *Gallia christiana*, et le cinquième des commendataires. Il était fils de messire Philippe de Voluire, marquis de Ruffec, gouverneur de l'Angoumois, et de Anne de Daillon. Il succéda comme abbé de La Couronne à Jean Calluaud, II^e du nom, mort à Bordeaux le dernier jour de juin 1584, et mourut lui-même le 31 juillet 1619, assassiné dans une de ses terres, en Poitou,

1571. — L'an 1571, en juin, monsieur l'abbé François comte Taurel enuoya Jean Carbonel, escuier, son économe et procureur, lequel ayant fait assembler les religieux de ceste abbaye, ils tindrent le chappitre général le 22^e jour de juin, où il fut aresté que le diuin seruice seroit remis, lequel avait esté discontinué à raison des guerres passées. Et à cause des urgentes réparations très nécessaires, tant en l'église qu'ès autres édifices communs et particuliers à l'abbé et aux religieux de l'abbaye, il fut accordé que les religieux se contenteroient pour cinq ans de certaine pension, qui est spécifiée en l'acte passé par'deuant maistres Michel Dexmier et Léonard Barbot, notaires. Les bastiments de l'abbaye estoient tellement démolis et ruinés, que les religieux furent contrains de se loger au bourg et y faire le seruice quelques années, jusques à tant que les officiers eussent réparé les chambres et bastiments qui dépendoient de leurs offices, notamment le sacriste et l'infirmier, et frère Jean de Prahec et l'aumosnier. Au mois de juillet suiuant, mondit sieur l'abbé uenant en ceste abbaye fut contrainct de se loger au bourg chez monsieur Michel Dexmier, son greffier, où monsieur du Plesis (1) qui l'auoit ueu en cour le fut trouuer, et luy offrit l'Osellerie (2), qu'il accepta

(1) *M. du Plesis.* — François Calluud (ou Calueau), écuyer, sieur du Plessis et de l'Oisellerie, conseiller et maitre d'hôtel ordinaire de la reine, fils de Guillaume Calluud, procureur du roi, et de Hélié de Lambertie.

(2) *L'Osellerie.* — Le château de l'Oisellerie, commune de La Couronne, canton d'Angoulême (1^{re} partie). — Il relevait de l'abbaye de La Couronne. Depuis 1691, cette terre est possédée par la famille Maulde.

pour le séiour qu'il fit en ce pays, durant lequel il print un si grand déplaisir de la ruine de ceste abbaye qu'il jura de ni entrer jamais.

[DES ORNEMENS ET RELIQUES QUI ESTOIENT EN CESTE ABBAYE] (1).

[Le mardy seiziesme nouembre 1610, uisitant les papiers des Dexmier, et ce par commandement de monseigneur l'abbé messire Jean Uoluire, l'on trouua l'inuentaire dont ensuit la coppie :]

INVENTAIRE FAICT par le commandement de monseigneur labbe de La Corone tant des ornemens de ladite abbaye que reliquiaire dicelle, monstrees et exhibees par frere Jean Terrasson, sacristain de ladite abbaye, en presence de frere Pierre Martineau, Jean des Yandrieux, Jacque Censolz, Jean Ymbert, et Jean Boursaut, religieux de ladite abbaye, le cinquiesme jour de may lan mil cinq cent cinquante cinq, et iceux ornemens et reliquiaires mis et rediges par escrit par moy Artus Bodin, par commandement et ordonnance de mondit sieur abbe, en la presence de messire Jacque Burali, secretaire de mondit sieur de La Corone, en la forme et maniere qui ensuit :

ORNEMENS.

Premierement, uinct et une aubes fines, dont deux non garnies, avec plusieurs manipules tant blancs que rouges.

(1) Extrait du manuscrit latin coté n° 1 (addimenta). — Dans le texte qui suit, j'ai indiqué par des crochets les alinéas, phrases ou membres de phrases qui appartiennent au P. Boutroys.

Plus huit aubes communes fort usees.

Plus neuf chasubles communes, les aucunes garnies de courtibautz (1).

Dix sept chappes communes.

Plus trente six chappes, dont il y en a une de damas blanc avec la chasuble et deux courtibaux; le tout neuf.

Plus une chasuble et deux courtibaux de drap dor.

Une chasuble et un courtibaut de velours cramoisy.

Plus seize chasubles dont il y en a aucunes garnies de courtibautz.

CENSUIT LES RÉLIQUIAIRES, [dont maistre Michel Desmier en a faict un second inventaire et qui commence :]

Premierement, la coronne ou est la sainte espine enchassée en argent dore.

La vray croix enchassée en cuyure esmaille.

Le grand tableau Nostre Dame — ni a aucunes reliques.

Le tableau des Apostres.

Un petit tableau où est enchassé l'image Nostre Dame, couverte d'argent.

Deux croix d'argent, dont lune moienne.

La croix des festes annuelles.

Le bras de S^t Maurice enchassé en cuyure.

Le bras de S^t Sebastien enchassé en argent.

Quatre autres bras enchassés en cuyure dore.

Quatre petites croix couvertes d'argent.

(1) *Courtibautz.* — Dalmatiqués.

Trois custodes (1), dont lune est attachee au poille ou est le saint sacrement, et les deux autres couvrent des reliquaires; le tout d'argent.

Un petit pilier d'argent au dessus duquel est la figure Nostre Dame, et au milieu est un crystal ou est enchasse de ses uestementz.

Trois petits tableaux couverts d'argent.

La croix S^t Christophe.

Un petit tableau enchasse aux costes d'argent; et au milieu il y a un jaspe.

Le reliquaire de S^t Blaise enchasse en un petit tableau d'argent enchasse en forme de liure.

Une petite croix dont le dessus est d'argent et le pied de cuire argente, dans laquelle il y a du bois de la vraye croix.

Un petit tableau couvert d'argent, auquel est enchasse aucuns reliquaires de S^t Front, S^t Leger, et S^t Cler.

Un autre petit tableau couvert d'argent ou est enchasse le pigne (2) S^t Lambert (3).

(1) *Custode*. — Terme ecclésiastique. Il se dit du saint ciboire où l'on garde les hosties consacrées, lequel est couvert d'un petit pavillon. Il se dit aussi du pavillon même qui couvre le saint ciboire.

(2) *Pigne*. — Peigne. Il ne s'agit point ici d'un peigne de toilette, mais bien d'un peigne d'apparat, ordinairement en ivoire, employé lorsque les dignitaires crossés et mitrés de l'Église officiaient, pour rétablir la décence de leur chevelure souvent dérangée par suite de la cérémonie qui consiste à enlever à certains moments la mitre de l'officiant, et à la replacer à certains autres sur sa tête.

(3) *S^t Lambert*. — Lambert fondateur et premier abbé de La Couronne, puis évêque d'Angoulême de 1136 à 1148. Toutes les fois que Boutroys ou les auteurs des inventaires que nous publions ici parlent de cet éminent prélat, ils lui donnent la qua-

Un petit christal enchasse en argent ou il y a quelques reliquaires de S^t François.

Un autre christal enchasse en argent ou il y a du reliquaire de S^t Laurens.

Un petit tableau de cuiure ou il y a des reliques de monsieur S^t Claud.

La croix des saints patriarches enchassée en cuiure.

Cinq petites bouestes esquelles sont des reliques de plusieurs saints non enchassées.

Deux coffres carres et une petite bouette ronde esquelles sont aucuns reliquaires.

Le soulier (1) S^t Front enchasse en argent.

Un petit coffre de cuiure esmaille, ou il y a des reliquaires.

Un petit tableau fait en facon de roze, couuert en partie d'argent.

Le reliquaire de S^t Fulgence, couuert d'argent.

Un tableau de cuiure sur la couuerture duquel est la figure de S^t Nicolas, et au dedans une croix.

Un petit coffre de cuiure ou sont les machoueres de S^{te} Luce.

Une petite custode de cuiure ou il y a quelques reliquaires.

Un tableau couuert de bois, dans lequel il y a une croix de cuiure dore.

lification de *saint*. On conçoit aisément que les religieux de La Couronne dussent vénérer d'un culte particulier la mémoire du fondateur et bienfaiteur de leur maison; mais il est bon de faire observer que Lambert n'a jamais été canonisé ni même béatifié.

(1) *Le soulier S^t Front*. — C'est le soulier pontifical, d'habitude orné de broderies et de pierres précieuses.

Un autre tableau de cuiure ou il y a une croix de cuiure dore.

Le tableau de S^{te} Agathe couuert de cuiure dore.

Une petite croix de cuiure enchassée en bois.

Un petit leuraut de cristal , dans lequel est enchassée du reliquaire S^t George.

Six chandeliers de cuiure , les uns grands, les autres petitz.

Plusieurs mittres tant de satin que de tanetas.

Neuf garnitures de cuiure seruant a mettre aux chappes.

Deux grands tableaux de cuiure trouues sur le grand autel , esquelz est enchassée limage Nostre Dame.

Une chasse de cuiure estant sur le grand autel.

Deux ensensoirs, dont lun d'argent et lautre de cuiure.

Trois calices d'argent, dont lun du depuis a este conuertit et mis en une paix d'argent dore par commandement de monseigneur abbe, et du consentement des religieux et couuent de ladite abbaye, le dixiesme jour de may 1555 (1).

Par le commandement dudit sieur abbe a este ouuert un coffre par ledit Terrasson, sacristain, estant au haut et derriere du cœur de ladite eglise, fermant à trois clefs, dont ledit sacristain a dit en auoir une, et le prier une autre, et linfirmier une autre. — Dedans ledit coffre a este trouue une mitre brodee par le dessus d'argent dore, garnie de boutons aux pandans.

Une chasse et deux canetaux (2) d'argent dore.

(1) Il y a un aduenant qui en dit d'autres. Voiez le mémoire de M. Dexmier. (*Note du P. Boutroys.*)

(2) *Canetau.* — Petite canette, burette de petite dimension.

Une pomme (1) d'argent sur lautel, seruant a eschauffer les mains.

En un coffre estant au derriere du cœur de ladite eglise a este trouue aucunes botines et chausettes et souliers et deux paires de gans, qui ont serui aux predecesseurs abbes, lesquels sont asses vieux et uses, et qui ne sont de grand ualeur.

Plus le grand arbre de Jessé (2), partie d'argent et autre partie de cuiure dore.

Quæ omnia ita esse et sic se habere affirmamus, et in fidem nos subscripsimus. *Ainsi signé* : FRANCISCUS ABBAS TAURELLUS.

En la présence de frère Arnaud des Escuiers infirmier, Pierre Martineau religieux de ladite abbaye, le quatorzième jour de may mil cinq cent cinquante-cinq.

Quæ omnia ita esse et sic se habere affirmamus et (geramus?) et in fidem nos subscripsimus. *Ainsi signé* : J. TERRASSON, sacrista. — A. DES ESCUIERS pour auoir este present. — P. MARTINEAU pour auoir este present.

DU QUATRIESME IOUR DAOUST audit an 1555, et en la presence des freres Pierre Martineau, prieur, et Arnaud des Escuyers, infirmier de cette abbaye, a este inuentorie ce qui en suit qui auait este obmis a inuentorier par le premier inuentaie qui a este fait par maistre frere Jean Terrasson.

Premierement, un calice d'argent dore que mondit sieur labbe a retire de monsieur de Saint-Romain,

(1) Cette pomme d'argent, creuse à l'intérieur, était remplie d'eau chaude ou de cendre incandescente, pour réchauffer les mains de l'officiant, dans les grands froids d'hiver.

(2) C'est l'arbre généalogique de la sainte Vierge.

demeurant a Narsac, pour sept escus qu'il estoit en gage.

Il y a aussi neuf autels garnis chacun de trois nappes qui sont en tout viuct sept.

Plus quarante deux nappes trouuees dans les coffres derriere le cœur.

Plus esdicts coffres a este trouue soisante aunes de toille de lin et de cherve (1).

Plus un pauillon pour celebrer la messe en pontifical et plusieurs garnitures daubes communes.

Dedans le grand clocher il y a six cloches, deux grosses, deux moiennes et deux petites.

Plus huict nappes telles quelles.

Un parement dautel de tanetas uiollet et jausne que ledict sieur abbe a baille.

Plus du tanetas uiolet qui a este donne par un nomme frere Jean pour sa reception de religieux a Autavaux (2).

Item, neuf paires de corporeaux et le poisle que lon porte le jour du sacrement; il est de soye.

Quatre cloches, dont trois ont enuiron deux pieds de gueulle, et lautre une petite clochette sans batail.

Desquels meubles susdicts, a la decharge de mon predecesseur secrestain frere Jean Terrasson, curé de la chapelle, je me suis chargé et charge, [comme plus a plain il apert par l'acte receu par mestre Michel Dex-

(1) *Cherve*. — Cherve, charve, charbe, mots de la langue vulgaire usités dans les provinces de Poitou, Saintonge et Angoumois, qui signifient chanvre.

(2) *Autavaux*. — C'est le prieuré d'Hautevaux (*de altis vallibus*), a l diocèse de Limoges, dépendant de l'abbaye de La Couronne.

mier, notaire royal, passé le premier iour de may mil cinq cent cinquante six,] dont pour plus sure certification ay signe le present inventaire le iour et an que dessus. — *Ainsi signé* : CLAUD DE CORLIEU.

[Frère Antoine Boutroys Beauvoisin a coppié le susdict inventaire sur l'original qui s'estoit trouvé chez Dexmier le 16^e novembre mil six cent dix, apres disné, et a presenté cest original a monsieur l'abbé] (1).

[*COPPIE DE L'INVENTAIRE des reliquaires, croix, calices, canetes, chandeliers et autres joyaux et pierres précieuses qui en l'an 1562 estoient en la charge du secrétain (2) de l'abbaye de Lâ Corone, que les Huguenots vollèrent ladite année, le 22 de may; escrit de la main de maistre Michel Dexmier, notaire royal et greffier de la seigneurie, ou il compose l'inventaire qui suit, et y adjoute ce qui avait esté obmis.*]

Premierement, une corone dor ou estoit enchassée la sainte espine et enrichie de plusieurs pierreries.

La uraye croix enchassée en argent dore et esmaillee, ou estoit plusieurs pierres precieuses; le tout haut de trois pieds de long.

Un grand tableau ou estoit limage de Nostre Dame, d'argent dore enrichi de plusieurs pierreries.

Un grand tableau d'argent dore ou estoient les reliques des Apostres.

(1) Je l'ay découvert chez feu M. l'infirmier apres son décès, et un autre des reliques qui n'est pas signé, escrit de la main de mestre Michel Dexmier, notaire royal, qui avait recu ledit inventaire, ou il y a deux advenants. (*Note du P. Boutroys.*)

(2) *Secrétain.* — Sacristain.

Un petit tableau ou estoit enchasse limage de Nostre Dame couvert d'argent.

Trois autres grandes croix d'argent enrichies de plusieurs pierreries, ou il y auoit plusieurs reliquaires; lune appelee la croix S^t Christophe qui estoit de mesme facon que ladite corone.

Une autre croix d'argent dore fort grande, ou il y auait plusieurs reliquaires, et s'appeloit la croix des festes annuelles, en laquelle il y auoit du bois de la croix de Nostre Seigneur.

Le bras de S^t Maurice enchasse en cuiure dore.

Le bras S^t Sebastien enchasse en argent.

Quatre autres bras enchasses en cuiure dore.

Quatre autres croix moiennes couuertes d'argent.

Une grande custode d'argent attachee au poille de ladite eglise sur le grand autel, en laquelle lon mettoit le saint sacrement de lautel, en laquelle y auoit une petite coupe d'argent dore fermee en facon de calice.

Deux autres custodes d'argent couurant des reliquaires.

Un petit pilier d'argent avec un pied large en facon de calice, au dessus duquel estoit limage de Nostre Dame, le tout d'argent dore, et au milieu un crystal ou estoient enchasses de ses uestemens.

Trois petits tableaux couuerts d'argent dore ou estoient plusieurs reliquaires, en lun desquels estoit un crucifix d'argent.

Une grande pierre de japse enchassée en argent dore.

Le reliquaire de S^t Blaise enchasse en un petit tableau en forme de liure.

Une petite croix dont le dessus estoit dargent et le pied de cuiure, dans laquelle y auoit du bois de la uraye croix.

Un tableau couuert dargent ou estoient enchassees des reliques de S^t Front, S^t Legier, S^t Cler.

Un autre tableau couuert dargent ou estoit enchasse le peigne S^t Lambert.

Un petit christal enchasse en argent ou il y auoit quelques reliquaires de S^t François.

Un autre christal enchasse en argent ou il y auoit des reliquaires de S^t Laurens.

Un tableau couuert dargent ou estoient des reliquaires de S^{te} Claude et plusieurs autres.

La croix des saints patriarches enchassee en cuiure dore.

Cinq petites boites divoyre dont les boucles et garnitures estoient dargent, esquelles y auoit plusieurs reliquaires.

Une petite chasse couuerte dargent ou estoit un soulier pontifical de S^t Front.

Un petit coffre de cuiure dore et esmaille auquel il y auoit plusieurs reliques.

Un tableau fait en façon de roze, couuert dargent, ou il y auoit plusieurs reliquaires.

Le reliquaire de S^t Fulgence enchasse en argent.

Un petit coffre de cuiure ou sont les machoueres de S^{te} Luce.

Un tableau de cuiure dore sur la couverture duquel estoit limage S^t Nicolas et au dedans il y auoit une croix dargent.

Un tableau de cuiure dore, dans lequel il y auoit une croix de cuiure dore.

Un tableau couuert de bois, dans lequel il y a une croix de cuiure dore.

Un petit leurault de christal, ou est enchasse des reliquaires de S^t George.

Le tableau S^{te} Agathe, couuert de cuiure dore.

Une petite croix de cuiure dore enchassée.

Un grand tableau d'argent ou estoit limage et reliquaire S^t Eutrope; le tout d'argent.

Une petite custode de cuiure dore sur laquelle il y auoit une petite croix ou il y auoit un crucify d'argent.

Uinct chandeliers de cuiure dore et esmaille, deux grands et autres moiens.

Deux grands tableaux de cuiure dore faisant parementz sur le grand autel, longs de douze pieds, ausquels estoit limage de Nostre Dame.

Une grande chasse de cuiure dore estant sur le grand autel, en laquelle il y auoit une grand quantite de reliquaires de plusieurs saints.

Deux encensoirs, lun d'argent ayant le bord dore avec une nauette d'argent pour porter lencens; autre estoit de cuiure esmaille.

Huict bassines de cuiure tant grandes que petites, toutes dorees et esmaillees, seruant ordinairement en ladict eglise.

Un calice dor avec sa patene, pesant le tout cinq marcz.

Six autres calices d'argent dore desquelz un (1) estoit fort grand, et avec des uis se mettoit en trois pieces, et avec leurs patenes.

(4) Il est dans l'auenant de l'inuentaire du 1^{er} jour de (may) 1556, représenté par F. C. de Corlieu. (*Note de P. Boutrous.*)

Quatre grandes canetes d'argent dore.

Une payx d'argent dore que messire Francois comte Taurel, lors abbe, auoit fait faire dun calice d'argent avec le consentement des religieux, et ce le 10^e jour de may 1556.

Une mitre en broderie d'argent dore enrichie de pierreries et garnie de boutons d'argent dore aux pendans.

Une grande crosse d'argent dore garnie de pierreries.

Une pomme d'argent grosse comme deux pointz, seruant a mettre sur le grand autel pour eschauffer les mains.

Une crosse diuoire garnie d'argent dore appelee la crosse S^t Lambert.

Trois bastons assez longs appellees bourdons, garnis d'argent, seruant pour les chantres de bastonniers aux festes solennelles.

Larbre de Jessé estant de sept pieds de hauteur, partie de cuiure et d'argent dore, au haut duquel il y auoit une croix et un pigeon d'argent.

Deux grands chandeliers de cuiure de sept pieds de haut et gros comme le bras.

Six grands piliers de cuiure dore, estant aux costes du grand autel, seruant a attacher des barres de cuiure dore seruant a tenir les courtines.

Deux chasses de cuiure dore et esmaille de grand et exquis artifice, lune au grand autel ou estoit le corps de S^t Lambert (1), et lautre estoit dedans le cœur de ladicte eglise ou estoit le corps de S^t Girauld.

(1) Maistre Michel Dexmier, notaire royal et greffier de ceste terre, recognu pour homme de bien, nous a laissé escrit de sa main, que chacun recognoist, le mémoire précédent non signé que j'ay

Plus deux autres chasses de cuire dore et esmaille ,
lune estant deuant lautel de S^t Jean , et lautre deuant
lautel S^{te} Chaterine , en ladicte abbaye.

coppié cy-dessus et bien collationné, où il nous dit que le corps de S^t Lambert estoit sur le grand autel de l'abbaye, dans une chasse de cuire esmaillé, de grand et exquis artifice, et depuis que j'ay ledict mémoire, j'ay demandé à plusieurs anciens de la paroisse ce qu'il y auoit sur le grand autel de l'abbaye auant la ruine des Prétendus. Ils m'ont tous dit que la chasse S^t Lambert y estoit, ce qui semble contraire à ce que chacun dit, que le tombeau de S^t Lambert est dans le cœur de l'église éleué d'un pied, lequel ayant esté ouuert furtiuement depuis peu d'années, l'on y a troué plusieurs reliques. Si quelqu'un dit que lorsque les Prétendus volèrent l'église, qu'on y remit les reliques de S^t Lambert, qui estoient dans la chasse sur le grand autel, monsieur Dexmier qui a fait des mémoires du vol jusques aux clefs et serrures des portes de l'abbaye nous l'auroit escrit; et F. Jean Ymbert qui dès lors estoit religieux, prestre et aumosnier, nous l'auroit dit; et si l'on dit que ceste chasse et les autres qui sont en cest article et aux suiuanes ne sont descrites en l'inuentaire escrit par Arthus Bodin et signé de F. comte Taurel, lors abbé, et des religieux, l'on respond qu'ils ont seulement mis en leur inuentaire les reliques et ornements dont se chargeoit F. Claud de Corlieu, comme il confesse au pied de ladite inuentaire recue par ledit Dexmier, où il y a deux aduenans, l'un d'un calice qui auoit esté obmis, et l'autre des reliques qui furent portées en la chapelle du thrésor au dortouer, et les chasses de S^t Lambert, S^t Giraud, et les deux qui estoient deuant les autels de S^t Jean et, de S^{te} Chaterine y demeurant en leur lieu.

Quoy considéré, il me souuient auoir leu en la vie de ce saint personnage Hélie de Bourdeille, que lorsqu'il estoit évesque de Périgueux, estant accompagné des évesques de Sarlat et de Rieux en l'an 1463, le 25^e ou 26^e jour de may, il transporta le corps de S^t Front, apostre du Périgord, du lieu où il estoit en un autre lieu plus honorable, et séparant son chef du corps, il le colloqua dans un grand tabernacle qu'il auoit fait esleuer et richement élaborer au milieu du cœur, basti de lames de cuire esmaillé et doré, renfermant le tout de grilles de fer, suiuant la permission qu'en auoit donnée le pape Eugène III, à la prière

Plus deux grands pilliers destaind de la hauteur de huit piedz, estant devant lautel du crucifix, pour tenir les courtines.

des chanoines de l'église collégiale de S^t Front, comme il se lit en sa bulle donnée à Florence l'an 1441, l'onzième année de son pontificat, où il leur permet la translation du corps de S^t Front, et de séparer la teste du corps par la main d'un évesque catholique, et de l'esleuer sur le grand autel de leur église ou en autre lieu décent pour le montrer au peuple, pour accroistre leur déuotion; ce qu'il permit nonobstant toutes défenses à ce contraires. D'où il se cognoist qu'il n'est permis à toutes personnes de transporter les reliques des saintz sans la permission du saint Père.

Cest exemple de S^t Front m'inuite à dire que le chef ou autres reliques de S^t Lambert pouuoient auoir esté séparés de son corps, et mis sur le grand autel dans la chasse que décrit Dexmier, et les autres reliques seroient demeurées où est la tombe, au milieu du cœur de l'église, où il fut transporté de la chapelle des abbés par domp Guillaume Singulier, 12^e abbé de ceste abbaye, qui décéda l'an 1254. Sans offenser nos prédécesseurs, il faut auouer qu'ils ont eu peu de soin de transmettre à la postérité ce qui est arriué de leur temps. Ou bien la ruine des guerres et pilleries nous a enseueli leur histoire, s'ils en ont faict, depuis l'an 1275, où se est aresté l'historien de ce que nous auons de l'antiquité de ceste maison, où il s'est bien iaict et passé des choses mémorables depuis l'an 1275, desquelles nous n'auons point de mémoires. Peut estre que ceux qui vollèrent ceste abbaye enuiron l'an 1350 les auoient emporté, veu que le pape Clément VI qui les excommunia dit en sa bulle qu'ils auoient emporté *des instruments publics et des anciens escrits*. Outre ce qu'a décrit M. Michel Dexmier, et que d'autres m'ont dit que la chasse de S^t Lambert estait sur le grand autel, ce qui m'excite à le croire, est qu'il n'y a point d'apparence que le pigne de S^t Lambert fut enchassé dans un petit tableau couuert d'argent, comme il est décrit en ces deux inuentaires signés de monsieur l'abbé et de plusicurs religieux notaires et tesmoins qui assuroient ceste vérité, et que son corps fut tout entier dans un cercueil de bois, là où est son tombeau. Voilà mon opinion sur ce sujet; chacun en prendra ce qui luy plaira.

(Note du P. Boutrous.)

[Le surplus se trouue entre les papiers des Dexmier, qu'a eu M. Florenceau, au protocole de l'an 1555 et 1556, le 1^{er} jour de may (1).

Pour les reliques qui estoient en l'église du bourg c'estoit une partie du bras de S^t Jean Baptiste, enchassé en un bras d'argent doré enrichi de plusieurs pierres, et un très beau et riche brasselet au poingnet qui estoit tout garni de pierreries, qui auoit esté donné à ceux qui auoient recouuert (2) par les prieurs de S^t Jean (3). Ce reliquaire estoit dans une forme de bras..... (4) un doit tout droit, et au gras du bras estoit..... (5) estoit le reliquaire enveloppé d'un tanetas rouge et une uitre par dessus; il y auoit aussi un escriteau contenant quelle partie du bras c'estoit, et le nom de celuy qui l'auoit donné en cette paroisse et à prière de qui. — Marceau Tessier et autres m'ont fait ce récit des reliques de S^t Jean.]

(1) Les Dexmier l'ont retiré. (*Note du P. Boutroys.*)

(2) Un mot illisible.

(3) *S^t Jean.* — C'est le vocable sous lequel est placée l'église paroissiale de La Couronne. Le bourg lui-même s'appelait Saint-Jean de La Palud avant d'avoir pris le nom de l'abbaye, fondée par Lambert en 1118. L'église Saint-Jean de La Palud avait été établie en collégiale, sous l'observance de la règle de Saint-Augustin et la direction d'un prieur, en même temps curé de la paroisse.

(4) Quelques mots effacés.

(5) Quelques mots effacés.

CHRONIQUE.

Dans la séance du 20 février, M. Fillon a présenté à la Société des Antiquaires de l'Ouest un triens mérovingien de Ligugé. Cette pièce, dont voici les légendes, fait connaître le véritable nom primitif du lieu où saint Martin avait fondé le plus ancien monastère des Gaules :

† SCI MARTINI LOCO TEIACO.

Saint Martin debout.

R. † BAVDICHISILO M̄. Croix cantonnée de deux points et de deux croisettes :

Tiers de sou d'or de la première moitié du VII^e siècle, découvert à Noirmoutier (Vendée).

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE ET HISTORIQUE DU LIMOUSIN. — *Concours de l'année 1863.* — Un prix, consistant en une somme d'argent et une médaille d'argent d'une valeur totale de 300 fr.

Deux mentions honorables, consistant en médailles de bronze.

Question mise au concours :

Étudier le règne de la vicomtesse Marguerite au XIII^e siècle. Retracer ses luttes avec les divers pouvoirs qui se partageaient le gouvernement du Limousin et de la ville de Limoges en particulier.

Donner à cette occasion l'histoire sommaire de la vicomté de Limoges : son origine et sa fin ; son étendue territoriale ; les droits seigneuriaux du vicomte ;

ses privilèges ; ses rapports avec les autorités administratives, militaires et municipales.

Faire le tableau de ces rivalités de pouvoir, qui ne cessèrent d'agiter la capitale de notre province jusqu'à l'anéantissement de la féodalité.

Toute personne est admise à concourir, qu'elle fasse ou non partie de la Société Archéologique et Historique du Limousin, les membres du jury exceptés.

Les mémoires devront être adressés au Secrétaire général de la Société (à *M. le Secrétaire de la Société Archéologique et Historique du Limousin*, — au Musée, — Limoges) avant le 1^{er} avril 1863. Chacun d'eux portera en tête une épigraphe qui sera reproduite sur un billet cacheté, dans l'intérieur duquel se trouveront le nom, la profession et le domicile de l'auteur. Tout mémoire qui porterait d'une autre manière l'indication du nom de son auteur sera mis hors de concours. Les mémoires arrivés après le 1^{er} avril pourront aussi être mis hors de concours.

Les noms des lauréats seront proclamés en séance publique et solennelle au mois de juillet 1863.

Le Secrétaire général rendra, dans un délai de quatre mois à partir de cette séance, les mémoires non couronnés aux auteurs qui les réclameront, et dont il constatera l'identité en décachetant leurs billets. Passé ce délai, les mémoires non réclamés resteront la propriété de la Société. Ils seront déposés aux archives, et les billets s'y référant seront brûlés en séance, sans avoir été décachetés.

Observation. — Outre les prix annuels, la Société Archéologique et Historique du Limousin décerne, tous les cinq ans, un prix consistant en une somme d'ar-

gent et une médaille d'or, d'une valeur totale de 500 fr., à l'ouvrage, publié dans cette période, estimé le meilleur et traitant de matières historiques ou archéologiques relatives à la province ou à une partie de la province du Limousin.

Ce prix sera décerné en 1866 pour les ouvrages qui auront paru dans les années 1861, 1862, 1863, 1864 et 1865.

Les auteurs d'ouvrages pouvant prétendre au prix quinquennal sont invités (sans que cela soit obligatoire) à les adresser en double exemplaire au Secrétaire général de la Société.

La Société Archéologique d'Eure-et-Loir, jalouse de répandre le plus possible autour d'elle le goût des études sérieuses, vient de décider l'établissement, à Chartres, de cours publics et gratuits sur l'archéologie et les sciences. Elle a chargé de ces cours quatre de ses membres :

MM. Paul Durand (archéologie);
L. Merlet (histoire chartraine);
Barrois (physique);
Salmon (chimie).

L'ouverture de ces cours a eu lieu le 28 janvier dernier. On ne peut qu'applaudir à d'aussi utiles fondations et exprimer le vœu de les voir se généraliser dans toutes les villes de quelque importance qui possèdent des compagnies savantes. (*Revue des Sociétés savantes.*)

La *Revue d'Aquitaine* annonce, dans son numéro du 12 mars dernier, que le conseil général des Basses-Pyrénées a voté une somme de 5,000 fr. pour re-

faire, avec des transports de terrain, l'île des *Faisans*, presque entièrement engloutie sous les flots. Quelques mètres de son ancienne superficie se montrent encore à fleur d'eau. C'est à perpétuer le souvenir de la paix de 1659 conclue entre l'Espagne et la France, ainsi que celui du mariage de Louis XIV avec l'infante Marie-Thérèse, que cette allocation est destinée. Les travaux sont en cours d'exécution. *(Idem.)*

LE MUSÉE CAMPANA. — L'événement archéologique le plus important de l'année 1861 a été l'acquisition, faite par la France, du musée Campana au prix de 812,000 écus romains (4,364,000 fr.). Cette acquisition a donné lieu, en y ajoutant les frais de transport, de restauration et d'installation, à un crédit extraordinaire de 4,800,000 fr. ouvert au ministère d'État.

La collection du marquis Campana était, en dehors des grands musées nationaux, la plus riche qui existât. C'était le fruit de trente années de recherches patientes et des sacrifices les plus grands qu'ait jamais faits un amateur. Non content d'acquérir à force de vigilance, de passion, de goût et de largesse, l'élite des plus fameuses collections mises en vente dans ce siècle, le marquis Campana a fait fouiller les campagnes de Rome et du vieux Latium, les nécropoles de l'ancienne Étrurie et de la grande Grèce, pour y découvrir les merveilles de ces civilisations éteintes. Mais advint un jour où les ressources considérables qu'il avait à sa disposition se trouvèrent épuisées, et il dut céder au gouvernement romain ses immenses collections, pour remplir les vides causés par son administration dans la caisse du Mont-de-Piété. Or, les

circonstances actuelles n'ayant pas permis au gouvernement romain de donner cet accroissement nouveau à ses musées, il s'est vu contraint à mettre en vente la collection Campana, et une première partie ayant été acquise par la Russie au prix de 650,000 fr., le reste a été cédé à la France.

Bien que comprenant seulement un total de 700 objets environ, le choix des commissaires russes s'est porté principalement sur les objets les plus rares, dont quelques-uns même avaient été désignés par la commission romaine comme devant être réservés pour le Vatican.

Voici la liste abrégée des pièces achetées pour la Russie :

1° 566 vases peints, étrusques italo-grecs, pris parmi les 3,791 dont se composait la collection entière.

2° BRONZES. — 18 bronzes figurés, entre autres une magnifique statue de Lucumon couché, trouvée à Pérouse.

42 armes en bronze et en fer, parmi lesquelles deux casques magnifiques.

20 miroirs, 6 candélabres et 51 vases et ustensiles.

3° MARBRES. — 41 statues antiques, 27 bustes, un sarcophage représentant Phèdre et Hippolyte, et un admirable bas-relief de style grec, des Niobides.

4° Un grand camée en Calcédoine, d'un beau travail, offrant les traits de Livie.

5° 9 peintures à fresque attribuées à Raphaël.

La collection cédée à la France comprend environ dix mille objets dont le catalogue, publié à Londres, lors de la première mise en vente, forme un gros volume in-folio. L'ensemble peut se diviser en douze classes principales :

1° VASES PEINTS ÉTRUSQUES ET ITALO-GRECS. — Ils sont au nombre de 3,291.

2° TERRES CUITES. — Cette classe comprend 1,908 objets.

3° OBJETS D'OR ET D'ARGENT, PIERRES GRAVÉES, 1,143 n^{os}. — Dans la collection de pierres gravées (200 n^{os}), les plus belles pièces, les bagues et broches, ont conservé leur monture en or.

4° MARBRES, 446 n^{os}. — Les bustes d'empereurs et de la famille impériale, depuis Jules César jusqu'à Constantin, sont au nombre de 150 environ, et constituent la série de ce genre la plus complète que l'on connaisse, car elle est plus nombreuse que celle du musée de Florence.

5° OBJETS EN BRONZE. — Ce sont les armes offensives et défensives des Étrusques : lances, épées, glaives, poignards, boucliers, cuirasses, baudriers, cnémides et harnais. Parmi les casques, on remarque celui d'un prince, décoré d'une élégante couronne d'or, à côté du casque de fer d'un soldat.

Au nombre des bronzes figurés est une statuette d'Ascagne, fils d'Énée. Les plus précieux des objets mobiliers sont de grands lits funéraires trouvés dans les nécropoles étrusques primitives, des lampes, des trépieds, des candélabres, des miroirs, des vases, des patères, des clés, des sonnettes, des instruments d'agriculture et de chirurgie et des ustensiles sacrés.

6° VASES DE VERRE, 459 n^{os}. — Verres étrusques en forme d'oiseaux, avec des inscriptions de toutes couleurs, découverts sur de petits supports en or précieusement ciselés ; flacons phéniciens dorés à l'intérieur, non moins admirables par l'élégance de leurs formes

que par la fine composition de leur matière et de leurs irisations; verreries romaines, etc.

7° LA SÉRIE DES IVOIRES ET DES OS GRECS ET ROMAINS comprend 110 n^{os}, et renferme des objets remarquables par leur rareté et la finesse du travail.

8° PEINTURES ET FRESQUES ANTIQUES.

9° GALERIE DE TABLEAUX DEPUIS CIMABUÉ JUSQU'AU PÉRUGIN, 434 n^{os}.

10° GALERIE DE TABLEAUX DEPUIS RAPHAËL JUSQU'AUX MAÎTRES DU XV^e SIÈCLE, 198 n^{os}. — On y trouve Raphaël (une Vierge, datée de 1495), Jules Romain, Andrea del Sarto, Léonard de Vinci, Carlo Dolci, Titien, Corrège, P. Véronèse, Salvator Rosa, le Dominiquin, etc.

11° SCULPTURES ITALIENNES JUSQU'A MICHEL-ANGE, 46 n^{os}.

12° MAJOLIQUES, 651 n^{os}. — Plats, vases de tout genre, de toutes dimensions, exécutés par les maîtres les plus renommés du XV^e siècle.

A cette liste, déjà si longue, il faut encore ajouter la mention d'une multitude de débris de vases ou de terres cuites, et d'une collection de 426 médailles d'or romaines depuis César jusqu'à l'empire byzantin, la plupart inédites et uniques, et admirablement conservées. Les médailles d'argent forment une histoire monétaire des empereurs; et la série des médaillons de bronze, aussi composée de pièces très rares, est jointe à un millier de médailles romaines en bronze, du premier et du second module.

Une réunion de 707 objets divers, relatifs au culte d'Astarté et du dieu Phallus, ainsi que ces médailles appelées *Spintriæ*, que Tibère faisait frapper durant

son séjour à Caprée, et enfin une foule d'objets de tout genre qui n'étaient pas portés au catalogue, et que la commission avait estimés 50,000 écus romains, complètent la collection du musée Campana, dont l'acquisition est certainement la plus importante que la France ait faite depuis celle des marbres de la collection Borghèse. C'est M. Léon Renier, membre de l'Institut, et un peintre, M. Sébastien Cornu, qui ont été chargés par l'Empereur de conclure le marché avec le gouvernement romain. Le musée Campana doit être exposé intégralement dans des salles distinctes et devenir la base d'un nouveau musée, le musée Napoléon III, dont M. Sébastien Cornu est déjà nommé directeur. (Ext. de l'*Annuaire de l'Archéologue*, 1862.)

VENTE DE LA GALERIE SOLTYKOFF. — La galerie d'antiquités du moyen âge de M. le prince Soltykoff était, sans contredit, la collection la plus célèbre qui existât en son genre. Aucun musée ne pouvait dans cette spécialité lui être comparé. Aidé par les ressources d'une grande fortune, dont il usait avec une libéralité intelligente, le prince Soltykoff avait rassemblé peu à peu l'élite des collections antérieures les plus réputées, en même temps que des occasions qui ne se retrouveront plus faisaient tomber entre ses mains les richesses des trésors des églises allemandes, et d'autres provenant de sources aujourd'hui épuisées.

Au commencement de 1861, le prince Soltykoff avait vendu sa collection 2,000,000 de francs. L'Empereur avait acheté les armes européennes 250,000 fr., et le baron Seillières l'ensemble des objets d'art 1,750,000 fr. C'est cette seconde partie qui a été soumise par le baron

Seillières aux enchères publiques, et dont la revente a produit plus de deux millions avec les frais. L'acquéreur avait déjà distrait les armes orientales et les avait cédées pour 190,000 fr. à l'empereur de Russie.

La majeure partie de cette collection est allée s'enfouir dans des cabinets d'amateurs, car l'État lui-même a fait peu d'acquisitions.

Nos musées ont ainsi perdu une occasion unique de combler de regrettables lacunes, tandis que l'Angleterre, sagement libérale, a acquis pour les siens des pièces extrêmement rares, et que l'on chercherait vainement à remplacer maintenant.

Voici, en suivant l'ordre du catalogue, la liste des pièces les plus importantes, avec leurs prix de vente :

N° 4. Grand missel avec miniatures, exécuté pour Jacques Juvénal des Ursins, frère du chancelier (magnifique ouvrage du XIV^e siècle). 34,500 fr., à M. Firmin Didot, qui l'a cédé à la bibliothèque de la ville de Paris.

N° 381. Grand diptyque consulaire en ivoire sculpté, de Gennadius Probus Orestès, avec les portraits de Justinien et de Théodose ; VI^e siècle. 10,550 fr., à l'Angleterre.

N° 24. Grand rétable d'autel en forme de triptyque, rare monument d'art monastique allemand du XII^e siècle. 7,100 fr. Acquis pour le musée Kensington, à Londres.

N° 60, 61 et 62. Calice et burettes en cristal de roche, montés en argent émaillé ; XVI^e siècle allemand. 12,400 fr.

N° 103. Magnifique croix en argent doré et repoussé, sur fond d'émail bleu et vert, œuvre d'un travail immense ; XV^e siècle allemand. 17,100 fr., à M. Fau.

N° 121. Chandelier pascal en bronze doré, fondu au XII^e siècle pour l'église de Gloucester ; le monument le plus intéressant de la fonte à cire perdue, après l'immense chandelier de la cathédrale de Milan. 16,000 fr., à l'Angleterre. (Il avait été offert, il y a dix ans, à la commission des monuments historiques pour la somme de 1,500 fr.)

N° 132. Grand reliquaire de forme quadrilatère, représentant un édifice à quatre transepts, entouré de portiques soutenus par des colonnes, et surmonté d'une coupole à godrons. Cette châsse est enrichie de figures en ivoire de morse, et entièrement recouverte de magnifiques émaux en style byzantin sur fond d'or. Magnifique ouvrage de la grande école d'orfèvrerie religieuse des bords du Rhin, XII^e siècle. Adjugé pour 51,000 fr. à l'Angleterre.

N° 141. Très grande châsse à transepts, en émail de Limoges, représentant le Christ, saint Martin et saint Calmine ; XIII^e siècle. 7,720 fr.

N° 163. Reliquaire, formé d'un cylindre prismatique en cristal de roche, monté en filigrane et supporté horizontalement par quatre figures d'anges. Travail français du XIII^e siècle. 4,920 fr., à M. Seillières.

N° 170. Reliquaire d'argent battu, représentant sainte Anne assise sur un trône avec la Vierge. XV^e siècle. 3,180 fr., au musée de Cluny.

N° 172. Saint Sébastien lié à un arbre, même matière, daté de 1497. — N° 173. Saint Christophe portant l'enfant Jésus, en argent doré, daté de 1593. Suisse Allemande. Les deux, 11,500 fr., à M. Seillières.

N° 176-177. Deux grands ossuaires d'argent, en partie dorés, surmontés de riches campaniles de style

gothique flamboyant. Les deux, 4,600 fr., au musée de Cluny.

N° 199. Crosse en cuivre doré et émaillé, datée de 1351. Suisse Allemande. 8,650 fr., à l'Angleterre.

N° 224 *bis*. Groupe du couronnement de la Vierge. Travail français du XIII^e siècle. 30,000 fr. — N° 225. Grande statuette de la Vierge: Travail du XIV^e siècle. 15,200 fr. Ces deux magnifiques ivoires ont été acquis par le musée du Louvre.

N° 233. Tableau représentant la Vierge debout, entouré de quatre volets; XV^e siècle vénitien. 7,500 fr., à l'Angleterre.

N° 263. Petit oratoire, monté en cuivre doré, signé Johannes Penicaud. 5,000 fr., au duc de Cambacérès.

N° 266. Grand tableau composé de onze panneaux. La pièce centrale représente l'Assomption du Christ, par Léonard Penicaud. 20,000 fr., à sir Altenborough.

N° 351. Magnifique coffret, par Martin Didier; le plus grand et le plus beau connu. 28,000 fr.

N° 472. Aiguière représentant Didon et Énée.

N° 473. Bassin circulaire représentant les Noces de Psyché, par L. Penicaud. Les deux, 37,200 fr.

N° 481. Grand bassin, par Pierre Raymond, 15,600 fr.

— N° 488. Coupe, par le même, 18,000 fr.

N° 514. Grands chandeliers, par Jean Courtois. —

N° 515. Vase, par le même. — N° 517. Salières, par le même. Ces quatre pièces, qui faisaient partie d'un même service, ont été adjugées pour la somme de 69,800 fr., à M. de Saint-Seine.

N° 1040. Portrait en buste de François I^{er}, par L. Limosin. — N° 1041. Portrait de Claude de France, par le même. Les deux, 50,000 fr., à M. de Seillières.

N° 1049. Portrait de Luther, 12,000 fr.

N° 1050. Portrait d'Érasme, 14,000 fr.

N° 274. Grande armoire en bois de chêne; XVI^e siècle. 16,500 fr., à M. Seillières.

N° 332. Toilette en fer damasquiné d'or et d'argent. 30,500 fr., à l'Angleterre.

N° 333. Petite table en fer damasquiné et incrusté de lapis-lazuli. 20,000 fr., au duc d'Hamilton.

N° 384. Horloge de forme carrée, surmontée d'une coupole en cuivre doré et gravé. 5,200 fr. — N° 388. Horloge en forme de tourelle, en cuivre doré et ciselé et en fer damasquiné d'or. 7,600 fr., à M. Seillières.

N° 520. Grand plat de Palissy, à décors rustiques, 10,000 fr. — N° 539. Grand plat à ombilic, moulage de celui de F. Briot. 10,000 fr., à M. Lafaulotte.

N° 651. Salière hexagonale à colonnettes cannelées. — N° 652. Drageoir ovale en forme de vasque avec couvercle; pièces de la faïence de Henri II. Les deux, 16,300 fr., à l'Angleterre.

N° 808. Grande coupe de verre bleu craquelé d'or. 4,000 fr., à M. le duc d'Aumale.

N° 809. Coupe de verre, vert clair, plus élevée. 5,900 fr., à l'Angleterre.

N° 810. Gobelet à pied, avec des écailles dorées et des points d'émail. 3,700 fr.

N° 835. Grand vase à long col et à panse lenticulaire, avec piédouche. Très rare travail oriental du XV^e siècle. 5,000 fr. (Extrait de l'*Annuaire de l'Archéologue.*)

OBJETS REÇUS PAR LA SOCIÉTÉ DANS LE PREMIER TRIMESTRE.

Imprimés.

Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest, 4^e trimestre de 1861, in-8^o.

Bulletin de la Société Archéologique et Historique du Limousin, tome XI^e, 3^e livraison, 1861, in-8^o.

Bulletin de la Société Archéologique de l'Orléanais, 3^e et 4^e trimestres de 1861, n^o 39, in-8^o.

Cartulaire de Cormery, par M. l'abbé Bourassé, 1 vol.

Discours prononcé par le Ministre de l'Instruction publique et des Cultes à la distribution des récompenses décernées aux Sociétés savantes (25 novembre 1861), 6 pages in-8^o. — (Envoi de M. le Ministre de l'Instruction publique.)

Distribution des récompenses accordées aux Sociétés savantes, le 25 novembre 1861, in-8^o. — (Envoi de M. le Ministre de l'Instruction publique.)

BULLETIN

DE

LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE ET HISTORIQUE DE LA CHARENTE.

Deuxième, Troisième et Quatrième Trimestres
de 1862 (1).

SOMMAIRE

- I. — *Procès-verbaux.*
- II. — *Répertoire archéologique* du département de la Charente, par M. F. MARVAUD.
- III. — *Aubeterre en 1562.* — Enquête faite le 16 novembre de ladite année par maître Jehan Arnould, lieutenant général d'Angoumois, sur le passage des huguenots en cette ville, le saccagement de l'église de Saint-Jacques et la destruction des titres et papiers du chapitre, publiée pour la première fois, avec une introduction et des notes, par M. E. GELLIBERT DES SEGUINS, président.
- IV. — *Biographie militaire* de l'Angoumois et de la Charente (suite), par M. ED. SÉNEMAUD.
- V. — *Documents inédits.* — N° 1. Lettre du roi François I^{er} à l'évêque d'Auxerre, son ambassadeur à Rome (28 novembre 1532), publiée par M. Adh. SAZERAC DE FORGE. — N° 2. Charte d'Almodis, comtesse de La Marche, en faveur de l'abbaye de l'Esterps (1098), publiée par M. G. BABINET DE RENCOGNE.
- VI. — *Chronique*, par le même.

(1) Notre regretté confrère M. Sénemaud, secrétaire de la Société, ayant été appelé au mois de septembre 1862 aux archives départementales des Ardennes, n'a pu, avant son départ, publier les trois derniers trimestres de cette année. Nous avons essayé de le suppléer, en réunissant les éléments et en surveillant l'impression de la présente livraison.

Le Secrétaire de la Société, G. B. DE R.

PROCÈS-VERBAUX.

SÉANCE DU MERCREDI 23 AVRIL 1862.

Présidence de M. Gellibert des Seguins, Président.

Membres présents : MM. Castaigne, Decescaud, Gigon, Maroussem, de Rencogne, de Rochebrune, Adhémar Sazerac de Forge.

M. le secrétaire adjoint donne lecture du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté.

Les ouvrages suivants sont déposés sur le bureau :

1° *Fragments du cartulaire* de la chapelle Aude, par M. Chazaud (publication de la Société d'émulation de l'Allier);

2° *Bulletin* de la Société académique de Brest ;

3° *Bulletin* de la Société des Antiquaires de l'Ouest (premier trimestre de 1862) ;

4° *Bulletin* de la Société des Antiquaires de Picardie (tome VII).

M. le président dépose également sur le bureau la médaille commémorative du concours des sociétés savantes du 25 novembre 1861. Cette médaille est en bronze. Puis il prend la parole et lit le discours suivant :

« Messieurs,

« Ma première pensée, lorsque vous m'avez fait l'honneur de m'appeler à la présidence, a été une pensée de gratitude; je me suis hâté de vous en offrir l'expression et de vous dire dans quels sentiments

j'acceptais cette preuve d'une si flatteuse bienveillance. Puis j'ai estimé que le devoir d'un nouveau président était d'étudier le passé de la Société, de se préoccuper de son avenir, de la doter des développements qu'elle comporte et de faire produire aux éléments qui la composent tout ce qu'ils contiennent de germes féconds.

« Résistant à la tentation, toujours attrayante pour l'esprit, d'une dissertation sur une des branches de l'art, renonçant aux jouissances de l'amour-propre satisfait par de brillantes théories, où les ressources du style peuvent prêter un charme séduisant aux constatations de la science comme aux jeux de l'imagination, je préfère, alors que pour la première fois j'ai l'honneur de présider nos réunions, vous parler simplement de nous-mêmes et de notre Société, et vous exposer rapidement, mais en les précisant, les améliorations qui me paraissent pouvoir être accueillies, et qui dans ma pensée donneraient quelque élan à nos travaux en les multipliant et en agrandissant leur sphère.

« Toutefois, messieurs, ne croyez pas que l'amélioration de l'avenir soit, dans ma pensée, la critique du passé. En applaudissant ici à tout ce qui a été si bien fait jusqu'à ce jour, je ne remplis pas seulement un devoir de convenance et de respect pour une mémoire qui est parmi nous l'objet d'une vénération reconnaissante, je rends à la vérité l'hommage qui lui est dû et que l'étude des travaux accomplis ne permet pas de contester. Il suffit de lire nos procès-verbaux, de parcourir notre *Bulletin*, pour se convaincre que notre passé n'a pas été stérile. De nombreuses et intéressantes communications, les publications déjà faites,

celles qui sont en cours d'exécution ou simplement projetées, témoignent hautement d'une connaissance approfondie de l'histoire locale et d'un goût éclairé pour les monuments que le passé nous a légués et que nous étudions avec un soin pieux. Certes, c'est bien à nous que peuvent s'adresser ces paroles de Cicéron : *Quis est quem non moveat tot clarissimis monumentis testata consignataque antiquitas?* (Cic., *De Divinat*, lib. 5.)

« Mais le progrès est la condition rationnelle de toute œuvre humaine. Progresser, ce n'est pas nier ce qui a été fait, c'est l'affirmer, c'est le prendre pour base, et l'édifice sera d'autant plus durable, que les fondements en auront été plus solidement assis.

« Ce ne sont pas, du reste, des idées nouvelles que je vous apporte, et les propositions que je vais soumettre à vos délibérations se trouvent en germe dans notre règlement, dont l'étude m'a permis d'apprécier la sagesse. Qu'il me soit permis, à cette occasion, d'émettre ma conviction profonde sur le danger qu'il y aurait à toucher sans une prudence extrême à cette charte de fondation, si je puis me servir de cette expression, qui a suffi à tous nos besoins dans le passé et qui nous offre tous les éléments de progrès pour l'avenir.

« Je désire appeler vos réflexions et vos votes sur les trois propositions suivantes :

« 1° L'article 17 du règlement est ainsi conçu :

« *La Société aura un musée qui sera confié à un conservateur et à un conservateur adjoint.*

« *Dans ce musée seront déposés tous les objets d'art appartenant à la Société, ainsi que les livres et les*

papiers qui seraient inutiles aux travaux courants du secrétariat. Un catalogue détaillé de ces objets sera dressé chaque année par les conservateurs et contre-signé par le président et le secrétaire de la Société. »

« Grâce aux soins vigilants et éclairés de notre honorable conservateur, cet article du règlement n'est pas demeuré à l'état de lettre morte ; mais, il faut le reconnaître, son exécution comporte encore des développements.

« J'ai l'honneur de vous proposer de diviser ces dispositions en deux parties, de laisser dans le *statu quo*, jusqu'à ce qu'un local soit mis à notre disposition dans le nouvel hôtel de ville, les objets d'art, les inscriptions, les chapiteaux, les spécimens d'architecture que nous avons recueillis jusqu'à ce jour, et d'organiser, dans un local spécial et appartenant à la Société, une bibliothèque archéologique et historique toujours à la disposition des membres, et où seraient rassemblés et mis en ordre non-seulement les ouvrages imprimés ou manuscrits concernant l'Angoumois, mais aussi toutes les publications sur l'archéologie, l'histoire et les beaux-arts qui nous proviennent d'échanges avec les autres sociétés savantes ou dont il nous serait fait hommage.

« Une bibliothèque semblable, désignée sous le nom de Bibliothèque des sociétés savantes, a été créée, il y a peu d'années, au ministère de l'instruction publique ; elle s'augmente et se complète chaque jour, et j'ai pu m'assurer des ressources précieuses qu'elle tient, dans sa spécialité, à la disposition des hommes d'étude. J'ajouterai qu'il serait peut-être permis d'espérer de la munificence du ministre des ouvrages et publications

possédés en double à la Bibliothèque des Sociétés savantes, et qui pourraient nous être concédés soit à titre de dons, soit à titre d'échange. Je ne saurais douter, du reste, de l'empressement des membres de la Société à enrichir une bibliothèque créée par elle et pour elle. J'ajouterai que déjà plusieurs sociétés archéologiques départementales ont créé des bibliothèques spéciales et qu'elles s'applaudissent de leur œuvre.

« 2° La seconde proposition que je désire vous soumettre m'a été inspirée par la lecture du *Bulletin* et par l'article 21 du règlement.

« Voici les termes de cet article :

« *La Société proposera des prix sur des questions d'archéologie et d'histoire locale, lorsque l'état de ses fonds le permettra. Elle pourra aussi faire imprimer à part des documents inédits sur l'histoire d'Angoumois, ou même des ouvrages déjà publiés, que leur rareté permet difficilement de trouver..., etc.* »

« Si l'état actuel de nos finances ne nous permet malheureusement pas d'ouvrir des concours qui jetteraient quelque éclat sur la Compagnie et qui provoqueraient des travaux importants, il n'est pas assez précaire, grâce à l'appui intelligent de l'État et du conseil général, pour nous interdire ces publications de documents inédits ou des ouvrages dont parle le règlement. Il semble qu'à côté du *Bulletin*, spécialement réservé, comme le spécifie nettement l'article 18, pour les procès-verbaux et les notes, rapports et mémoires lus en séance et dont la Société aura voté l'impression, il y a des places distinctes et toutes indiquées pour des publications où viendraient prendre rang tous ces documents si précieux, chartes, chroniques, inventaires, décla-

rations d'hommages, etc., qui sont les matériaux de tout travail historique sérieux, et ces relations, ces narrés véritables, ces dissertations singulières et curieuses, amour des bibliophiles, qu'un goût plus répandu des choses de l'esprit fait de nos jours si vivement rechercher et collectionner, et qui demeurent, par leur prix élevé, hors de la portée d'une foule de travailleurs intelligents. Ce trésor des pièces angoumoises et ce recueil de documents me paraissent des publications utiles et d'une exécution prompte et facile. J'ai l'honneur de vous en proposer l'adoption.

« 3^o Ma troisième proposition n'est que la conséquence des deux premières ; elle en est le complément, et je ne doute pas qu'elle ne vous semble mériter d'être aussi accueillie et réalisée. Il ne me paraît pas impossible de joindre au *Trésor des pièces angoumoises* et au *Recueil des documents inédits* une publication qui, sous le titre de : *Monuments de l'histoire d'Angoumois*, contiendrait les vues, plans et détails des châteaux et des églises, les sceaux et armoiries de nos comtes, de nos évêques, de nos grands seigneurs et des dignitaires de tout ordre, les monnaies et médailles de la province, les portraits de nos illustrations et les fac-simile de leurs signatures, les mille et un témoignages, enfin, de ce passé que la Compagnie étudie avec goût et avec soin, et dont elle se plaît à sauver les débris.

« Le format de nos diverses publications ne se prête, en effet, qu'imparfaitement à la reproduction des objets d'art, des inscriptions, etc., et aux vues des lieux et des monuments. Publier un recueil spécial, c'est consacrer et fixer des souvenirs qui chaque jour s'effacent ou se modifient ; c'est demander à l'art lui-même de

conserver ses chefs-d'œuvre ; c'est initier à la science un plus grand nombre que repoussent de savants traités ou des dissertations érudites ; c'est propager d'une façon attrayante le goût du beau. Mais la photographie, que vous avez adoptée jusqu'à ce jour, malgré ses magnifiques résultats, n'a pas le caractère de durée que doivent désirer les sociétés qui, comme la nôtre, travaillent autant en vue de l'avenir qu'en vue du présent ; une conservation de quarante années leur est insuffisante. Les détails d'exécution sont du reste souvent variables, et l'emploi des couleurs n'atteint pas sur les épreuves photographiques la perfection que nous devons rechercher pour les blasons, par exemple. A mon sens, la photographie doit nous être l'auxiliaire le plus précieux ; elle ne doit pas être notre publication elle-même. C'est à la gravure, c'est à la lithographie que je croirais devoir m'adresser, et je sou mets cette pensée à vos appréciations.

« En résumé, j'appelle votre attention et vos votes sur trois propositions :

« 1^o Création d'une *Bibliothèque archéologique et historique* ;

« 2^o Publication d'un *Trésor des pièces angoumoises inédites ou rares* et d'un *Recueil de documents*, etc. ;

« 3^o Publication des *Monuments de l'histoire d'Angoumois*.

« Si vous prenez ces propositions en considération, vous aurez à nommer des commissions chargées de les examiner, d'en préciser les bases et d'en surveiller l'exécution.

« Au reproche d'initiative exagérée qui pourrait m'être adressé, je réponds d'avance qu'il y a malheu-

reusement loin de l'idée à la réalisation, et que les obstacles que rencontre toute entreprise humaine ralentissent suffisamment sa marche. Toutefois, entreprendre c'est avancer, et dans la voie du progrès il ne faut jamais s'arrêter. Ne redoutons pas de nouveaux travaux, notre activité peut y suffire, et rappelons-nous comme encouragement cette pensée d'Aristote, dont la justesse ne saurait être contestée même par les esprits les moins expérimentés : *Commencer, c'est la moitié du tout.*

« Si j'offre à nos travaux quelques voies nouvelles, laissez-moi vous dire en terminant, messieurs, que nous devons avant tout continuer nos bonnes et saines traditions. Il est bien, sans doute, de regarder en avant ; mais il est aussi de la prudence et du bon goût de ramener souvent sa pensée vers le-passé.

« Conservons nos liens de confraternité que rendent doublement précieux une estime réciproque et une bienveillante condescendance. Conservons cette indépendance des honnêtes gens qui ne craignent pas d'exprimer des opinions toujours loyales et modérées, et qui ont d'autant plus droit au respect qu'elles se soumettent au contrôle et à la discussion. Certes, tous nos travaux pourraient prendre pour épigraphe cette naïve déclaration de *bonne foy* que Montaigne écrivait en tête de son livre immortel. Souvenons-nous donc que les travaux de l'intelligence ont leurs privilèges de liberté, et que, dans les régions sereines où ils élèvent l'âme, l'amour seul du beau et du vrai anime et guide. Recueillons les traditions du passé que l'histoire offre à nos études, interprétons-les avec cette franchise qui ne nous a jamais fait défaut. La vérité est comme le soleil,

tout à la fois lumière et chaleur, elle éclaire et elle réchauffe les intelligences ; continuons à nous vouer à son culte, et la Société archéologique aura bien mérité du pays. »

Ce discours est écouté avec l'intérêt le plus manifeste.

La discussion s'ouvre immédiatement sur l'ensemble des projets qui viennent d'être soumis à l'appréciation de la Société ; puis chaque proposition est examinée successivement, et les résolutions suivantes sont arrêtées :

Première proposition. (Bibliothèque archéologique.)

— La Société décide qu'un local spécial sera approprié pour recevoir les nombreux ouvrages qui lui sont adressés, les cartons renfermant les plans et vues de monuments qui forment ses collections, ainsi que les objets précieux qu'elle pourra recueillir. M. Gigon pense que l'administration municipale pourrait facilement accorder ce local dans l'ancienne prison et dans la cour même où se trouve la salle du cours public de dessin. M. le président se charge de suivre cette affaire.

Deuxième proposition. (Publications du Trésor des pièces angoumoises inédites ou rares et du Recueil de documents.) — Une commission composée de MM. de Rencogne, Adh. Sazerac de Forge et Decescaud, avocat, sera chargée de choisir et désigner les pièces et documents qui devront être imprimés à Paris, aux frais de la Société.

Troisième proposition. (Publication des Monuments de l'histoire d'Angoumois.) — Une commission composée de MM. de Rochebrune, Dérivau et Gigon, s'occupera du choix des monuments, des vues, des plans et des portraits historiques, etc., qui mériteront d'être

reproduits. Le travail d'exécution sera confié également à des artistes parisiens, sauf à demander, s'il y a lieu, les vues premières au photographe de la Société.

M. le président fait ensuite passer sous les yeux de la Société deux séries de gravures relatives à des événements historiques de notre province et qui font partie de sa riche collection iconographique. Elles sont contemporaines des faits auxquels elles se rapportent et dans un état de conservation parfaite. — La première série concerne l'assassin du roi Henri IV, l'angoumoisain Ravaiillac. Elle se compose de divers portraits du régicide et de tableaux représentant, les uns la scène de l'assassinat du roi, les autres le supplice du criminel. A l'une de ces pièces est jointe la complainte distribuée dans les rues par les crieurs publics. La seconde série retrace les différents épisodes du duel judiciaire qui eut lieu en 1547, en présence du roi Henri II, entre Guy Chabot de Jarnac et François de Vivonne de La Châtaigneraie. La gravure qui représente ce combat solennel indique le moment où Chabot frappe son adversaire au jarret ; ce qui a donné lieu au fameux proverbe du *coup de Jarnac*.

M. E. Castaigne donne lecture, de la part de M. Sénemaud, absent, d'une note de ce dernier sur l'ancienne maison de Rancon. On trouvait souvent les membres de cette famille cités sous le nom d'AIMERY et de GEOFFROY dans les chartes et les chroniques du moyen âge, depuis le commencement du XI^e siècle jusqu'au delà la moitié du XIII^e ; mais on n'avait aucun travail historique qui permit de classer et de distinguer le seigneur dont il était question dans le document qu'on avait sous les yeux. M. Sénemaud est parvenu,

à la suite de longues recherches, à établir un ordre numérique et chronologique dans la série des Rancon, seigneurs de Taillebourg et en dernier lieu de la terre de Marcillac, et à déterminer les faits qui se rapportent à chacun de ces personnages. C'est un service dont ne peuvent manquer de lui savoir gré les hommes studieux qui s'intéressent aux annales des provinces de Saintonge et d'Angoumois.

Plusieurs membres prient M. le président de vouloir bien faire les démarches nécessaires pour obtenir les débris gallo-romains trouvés dans les ruines du château, et qui depuis sont restés exposés aux outrages de tous les passants. M. le président promet de donner ses soins à cette affaire.

A dix heures la séance est levée.

Le Secrétaire adjoint de la Société,

GIGON.

SÉANCE DU MERCREDI 28 MAI 1862.

Présidence de M. Eusèbe Castaigne, Vice-Président.

Membres présents : MM, Carissan, Decescand, Gigon, Maroussem, Mathé-Dumaine, Ch. Mestreau, de Rencogne.

M. Gigon donne lecture du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté.

Les brochures suivantes sont déposées sur le bureau :
1° *Bulletin* de la Société archéologique du Limousin ;
2° *Les Beaux-Arts*, revue nouvelle (numéro du 15 mai 1862) ;

3° *Discours* de réception à l'Académie impériale de Savoie, par M. A. de Jussieu. (Chambéry, 1862.)

M. Castaigne communique une lettre de M. Sénemaud, secrétaire de la Société, que son état de santé empêche d'assister à la réunion du jour. M. Sénemaud informe ses confrères que, dans une récente visite qu'il a faite à l'église de Vilhonneur, il a pu examiner le mausolée de Pierre de Jambes, chevalier du XIII^e siècle, dont la description a été donnée par M. l'abbé Michon dans la *Statistique monumentale de la Charente*, p. 331. Cette pierre tombale, qui porte l'épithèque du chevalier et sur laquelle il est représenté couché et tout armé, avec le casque, l'épée et la cotte d'armes semée de fleurs de lys sans nombre, est actuellement placée en dehors de l'église et exposée aux injures du temps. M. Sénemaud pense que cette pierre ainsi abandonnée ne peut tarder longtemps à être altérée et même détruite. Il n'y a qu'un moyen sûr de la conserver, c'est de la faire transporter dans le musée de la Société. Après s'être assuré par des démarches personnelles que l'autorité locale ne s'opposera pas à ce transport, notre confrère vient consulter la Société et solliciter son concours. — La Compagnie remercie M. Sénemaud de ses bons soins, met 50 fr. à sa disposition pour les frais de la translation projetée, et l'autorise à prendre toutes les mesures qui lui paraîtront utiles en cette circonstance.

Les membres présents sont invités à examiner une

pierre envoyée par M. Marvaud et trouvée dans un tombeau gallo-romain. Cette pierre porte sur une de ses faces plusieurs lignes irrégulièrement tracées, auxquelles il ne paraît pas possible de donner une signification, malgré l'attention la plus scrupuleuse.

M. Castaigne rend compte des décisions prises dans une première réunion par les deux commissions nommées dans la séance du 23 avril dernier, à la suite des propositions de M. le président.

La commission du *Trésor des pièces angoumoises inédites ou rares* et du *Recueil de documents* a été d'avis de faire imprimer à Paris ces deux collections, en deux formats distincts, appropriés à la nature de chacune d'elles. Elle a choisi l'in-8° pour le *Trésor*, le grand in-8° pour les *Documents*. — La matière du premier volume sera ultérieurement arrêtée.

La commission des *Monuments de l'histoire d'Angoumois*, plus encore que la précédente, a jugé nécessaire pour l'exécution de la publication qui la concerne de s'adresser aux spécialités artistiques de la capitale, notre ville n'offrant pas des capacités suffisantes pour faire espérer un travail satisfaisant. Elle a pensé, quant au choix des éléments mêmes de la publication, que la Société pouvait en toute confiance s'en rapporter au goût éclairé et aux connaissances particulières de son président. En conséquence, elle propose à MM. les sociétaires d'adresser à M. Gellibert des Seguins les divers dessins recueillis par eux, et de laisser à notre dévoué confrère toute liberté de faire dans ces communications le triage qui lui paraîtra convenable, et de désigner pour la reproduction des objets choisis les artistes compétents que son séjour à Paris

et ses relations dans le monde des arts le mettent en état d'apprécier parfaitement.

Les conclusions des deux commissions sont adoptées.

La séance est levée à neuf heures et demie.

Le Secrétaire de la Société,

GIGON.

SÉANCE DU MERCREDI 23 JUILLET 1862 (1).

Présidence de M. Eusèbe Castaigne. Vice-Président.

Membres présents : MM. l'abbé Alexandre, Carissan, E. Decescaud, E. Dulary, Gigon, Maroussem, Mathé-Dumaine, de Rencogne, de Rochebrune, Adh. Sazerac de Forge, Ed. Sénemaud.

M^{sr} l'évêque assiste à la séance.

La séance est ouverte à huit heures.

M. le docteur Gigon, secrétaire adjoint, donne lecture du procès-verbal du 28 mai, qui est adopté.

M. le président dépose sur le bureau :

1° *La Revue des Beaux-Arts* ;

2° *L'Annuaire* de la Société d'émulation de la Vendée (année 1860) ;

3° *Le Bulletin* de la Société d'émulation du département de l'Allier (tome VIII, 1^{re} et 2^e livraisons) ;

(1) La Société n'a pas tenu de séance dans le mois de juin.

4° Le *Bulletin* de la Société archéologique et historique du Limousin (tome XII, 1^{re} livraison);

5° Le *Bulletin* de la Société des Antiquaires de Picardie (année 1862, n° 1);

6° Les *Mémoires* de la Société d'histoire et d'archéologie de Chalon-sur-Saône (tome IV, 2^e partie).

M. le secrétaire général de la Société d'émulation de la Vendée adresse, au nom de cette compagnie, le dernier volume de ses mémoires, publiés sous le titre d'*Annuaire départemental*, et demande l'échange des publications entre les deux associations. La Société accepte et vote l'échange demandé.

M. le docteur Gigon donne lecture de quelques notes recueillies par M. Birot-Breuil, vice-président du tribunal civil d'Angoulême, et extraites du registre tenu par M. S. Loquet, scribe de l'église protestante de Barbezieux, pour les naissances, décès, mariages, etc. — Ces notes sont en partie relatives à la peste de 1629 et 1630, et donnent les noms des personnes enlevées par la contagion à Barbezieux et aux environs. Nous en reproduirons quelques-unes :

« Du 19 au 20 juin 1629, est décédé de contagion, au lieu de Saint-Hilaire, Jacques Fillon fils, trois ou quatre jours après être venu de la ville de La Rochelle, en laquelle il avait séjourné quelque temps, pendant lequel le mal contagieux était en ladite ville, et fut enterré ès cimetièrre de ce lieu, *pour ce qu'on ne savait pas qu'il fut mort de ce mal.*

« Le 26 dudit mois décédèrent du même mal, audit lieu, Jehan Filhon père et Elisabeth Pelletan, sa femme, et pour lors fut découvert ledit mal, et furent iceux enterrés en leur *chenevard* par un nommé

Decourt Lafond. La contagion a fait périr tous ceux de sa maison et presque tout le reste du village.

« Le 2 septembre mourut aussi de mal contagieux, en ce lieu, Pierre Blaise fils, et fut enterré dans son jardin par ses père et mère.

« Le 17 septembre mourut aussi Ysabeau Francillon, femme d'Abraham Delavergne, et fut enterrée en son jardin par un *avanturier* qu'on fit venir exprès.

« Le lundi 1^{er} octobre décéda aussi de contagion Jehanne Delamérac, femme de Jehan Gerbaud, maréchal, laquelle avait assisté au trépassement de la femme Francillon.

« Au même temps ci-dessus ou peu après, le peuple voyant que le mal augmentait, se serait assemblé en corps au parquet de ce lieu, et il serait entré en nomination de douze personnes pour pourvoir à la conservation du lieu et délibéra de tout ce qui serait expédient de faire, lesquels auraient mis tous ceux qu'on jugea infects hors de la présente ville et iceux envoyés au village de la Regnauderie avec des *avanturiers* pour les traiter; où décéda Jehan Gerbaud, maréchal, plus deux siennes filles et Abraham Delavergne, qui laissa un fils infect qui depuis est guéri.

« Pendant ledit temps décédèrent aussi audit lieu et en la présente ville plusieurs papistes qui ne sont ici nommés.

« Le 25 dudit mois d'octobre décéda Pierre Bardon, maître cordonnier, lequel, à cause de sa mort subite, fut visité par M. Boutin, médecin, et les sieurs Petit et Chambault, apothicaires, en présence de M. Marchan, juge sénéchal du présent lieu, et plusieurs autres personnes, lesquelles ne lui ayant reconnu aucune

chose dudit mal, fut enterré ès cimelière de ceux de la sainte religion par Jacques Jaffard, son gendre, Tiphaine Tilhard, sa femme, et P. Bardon, son fils, chose fort pitoyable à voir. »

La contagion sévit encore en novembre et décembre 1629 et jusque vers le milieu de l'année 1630, et tous ceux qui décédèrent atteints de la peste furent enterrés dans les jardins, dans les fossés de la ville ou dans des *cabournes*, par les aventuriers.

Les extraits que nous avons sous les yeux, en outre de quelques notes sans intérêt sur Luther et Calvin, en relatent quelques autres des années 1791 et 1792. Nous reproduirons la suivante qui nous paraît assez curieuse et qui témoigne des croyances superstitieuses des habitants de nos campagnes :

« Procès-verbal de la municipalité constatant que des gardes nationaux du canton de Montmoreau ont amené quatre curés des environs à Barbezieux pour les soustraire à la fureur populaire qui leur imputait *par maléfice d'avoir fait grêler*. — Curé de Montmoreau, Arnault; curé de Saint-Amant, Légier, etc. — 6 juin 1791. »

M. de Rochebrune présente quelques observations à propos d'un fait qui aurait eu lieu récemment relativement à l'impression du *Bulletin*. Un membre de la Société aurait demandé, lors du tirage, un supplément de cinquante ou soixante exemplaires. La Société blâme énergiquement ce fait et décide que les exemplaires supplémentaires resteront à la charge de la personne qui s'est permis cette infraction au règlement. La Société invite, en outre, M. le secrétaire, qui seul doit avoir la direction du *Bulletin*, à veiller à ce que ces prescriptions soient exécutées.

M. Ed. Sénemaud donne lecture d'une charte d'investiture par le couteau. Ce document mentionne un usage qui tend seulement à se généraliser à la fin du XI^e siècle dans nos diverses provinces de France ; il rappelle la concession de l'église de Rivière à Saint-Florent de La Rochefoucauld, en 1091, par Adhémar, évêque d'Angoulême, et porte pour titre : *Instrumentum Ademari episcopi Engolismensis. De ecclesia de Riperiis S. Florentio Rupis Fulcaldi concessa.*

Les actes publics ne suffisaient pas toujours, au moyen âge, pour la prise de possession. On imagina, dans les bas siècles, d'accompagner cette prise de possession de cérémonies symboliques, consistant dans la remise au nouveau possesseur d'une chose ayant quelque rapport avec la chose possédée. Ainsi, on investissait des fonds de terre *per ramum, per cespitem, cum ramo et guaxone*, etc. ; des fonds ecclésiastiques *per annulum, per claves ecclesie, per cultellum*.

Les symboles d'investiture, d'abord gardés précieusement dans les archives des églises, étaient la plupart, pour l'ordinaire, apportés et posés sur l'autel, puis déposés dans un lieu sûr. Communément on rompait, ou on perçait, ou on pliait le symbole d'investiture, pour qu'il ne pût rentrer dans l'usage commun.

Le plus ordinaire de ces symboles était un bâton, au moins jusqu'au XII^e siècle. Nous ajouterons, cependant, que Ducange, au mot *investiture* de son glossaire, cite le couteau pour l'année 872, d'après Mabillon. Nous n'avons pu vérifier l'exactitude de la citation. C'est principalement dans le XII^e siècle et dans le suivant que l'on remarque une multitude de formes différentes

d'investitures et d'instruments dont on se sert pour mettre en possession des biens vendus ou donnés.

La charte d'investiture par le couteau donnée par l'évêque Adhémar nous initie à des usages dont on retrouve peu d'exemples en Angoumois à cette époque. Nous la croyons inédite.

Le couteau paraît être d'un usage fréquent au XII^e siècle. On connaît un couteau eucharistique gravé dans les *Opuscoli* d'Allegranza, 1 vol. in-4^o, planche III. Sur le manche sont gravés les douze mois de l'année. Ce monument est du XI^e ou du XII^e siècle. Le musée du Louvre possède un couteau du XVI^e siècle, portant gravé sur la lame le *Benedicite*, avec le plain-chant. Cet instrument a été reproduit dans le neuvième volume du *Magasin pittoresque*, p. 312.

M. Sénemaud communique encore deux chartes de l'évêque Gérard, qui donne à Saint-Florent de Saumur l'église de Saint-Surin sur Charente, près de Château-neuf, et celle de Saint-Florent de La Rochefoucauld. Ces chartes sont datées de l'an 1114.

M. de Rencogne communique à la Société divers documents relatifs à notre province :

1^o Sous le titre de : *Observations générales sur les paroisses de l'Élection d'Angoulême*, diverses remarques et recherches intéressant l'agriculture, l'industrie, le commerce et l'histoire d'une partie notable du département, puisées aux archives de la Charente, soit dans le fonds de l'Intendance de Limoges, soit dans celui de l'Élection d'Angoulême. Pour donner une idée de la nature et de la valeur de ces documents, qui se rapportent dans leur ensemble à cent vingt-cinq paroisses de notre ancienne Élection, et furent écrits au

XVIII^e siècle, de 1744 à 1763, M. de Rencogne fait connaître les fragments qui ont trait aux paroisses de Sainte-Radégonde, Puyrichaud, Vanzat (dans le petit Angoumois), Dignac et Embernac. Ces pièces peuvent servir de complément utile à toutes les statistiques publiées sur notre pays jusqu'à ce jour.

2^o Un monitoire émanant du chapitre collégial et séculier de l'église Saint-Arthémy de Blanzac, daté du 12 juin 1632, dans lequel les abbé et chanoines de ladite église « *se complaignent à Dieu et à notre mère sainte Église catholique, apostolique et romayne contre tous ceux et celles quy scavent (sans être venus à révélation) que CERTAIN PERSONNAGE, passant par les rues de la ville de Blanzac et ailleurs en se moquant, appeloit les mareschaulx, cordonniers et aultres personnes de telle condition : MESSIEURS; et leur estant reparty qu'ils n'estoient messieurs, ledict personnage percistoit en ceste qualité, [disant] que icelle leur estoit aussy bien duhe comme aux ASNES DU CHAPITRE DE BLANZAC.* » — La lecture de ce document excite l'hilarité de la Compagnie. — Un membre fait observer que la qualification de *monsieur* avait autrefois une importance considérable, et cite à l'appui de son assertion divers faits historiques curieux.

3^o Une charte de l'an 1098, par laquelle Almodis, comtesse de La Marche, confirme les donations précédemment faites à l'abbaye de l'Esterps par Adalbert, son père, pour réparer le crime qu'il avait commis en incendiant ce monastère, où périrent dix-sept cents personnes en un jour.

M. Adhémar Sazerac de Forge donne lecture d'une lettre, datée de Chantilly, le 28 novembre 1532, et

adressée par François I^{er} à l'évêque d'Auxerre, son ambassadeur à Rome, par laquelle ce prince recommande au prélat de tenir la main à l'expédition des bulles, dispenses et provisions relatives à la nomination à l'évêché d'Angoulême, ainsi qu'au doyenné de Saint-Martin de Tours, de Ant.-Philibert Babou de La Bourdaisière.

Le document présenté par M. Adh. Sazerac de Forge est important et permet de fixer l'époque de la nomination de Philibert Babou à l'évêché d'Angoulême et au doyenné de Saint-Martin de Tours. Il sert en même temps de correctif à la notice consacrée dans le *Gallia christiana* à ce prélat.

On sait, en effet, qu'après la mort de Jacques Babou, frère et prédécesseur de Philibert, le chapitre de la cathédrale d'Angoulême avait procédé à l'élection d'un nouvel évêque, et que, par sentence en date du 24 décembre 1532, cette élection fut annulée, comme faite au mépris du droit de nomination qui appartenait au roi. On voit ici que François I^{er} avait eu hâte d'user du droit que lui conférait le concordat de 1516 ; car, lorsqu'il écrivait cette lettre, Jacques Babou était décédé depuis trois jours seulement (25 novembre 1532) à Estrechy-le-Larron, près d'Étampes, en se rendant à La Bourdaisière.

La lettre de François I^{er} nous apprend encore que Philibert Babou avait succédé à son frère, dès 1532, au doyenné de Saint-Martin de Tours et à l'évêché d'Angoulême. Le *Gallia* indiquait seulement l'année 1538 comme l'époque à laquelle il avait été pourvu du décanat.

M^{gr} l'évêque, sur la demande qui lui est adressée par

M. le président, entretient la Société de son dernier voyage à Rome. Entre autres renseignements intéressants, Monseigneur annonce qu'il a rapporté d'Italie des reliques du bienheureux Bertrand de Saint-Geniez, doyen de l'Église d'Angoulême, mort patriarche d'Aquilée en 1350.

Bertrand, issu d'une famille noble, naquit à Saint-Geniez, dans le diocèse de Cahors. Il fut doyen d'Angoulême après Arnaud de Léotard et chapelain du pape Jean XXII, son compatriote, qui le nomma patriarche d'Aquilée en 1334, le 4 des nones de juillet, en remplacement de Paganus, mort deux ans auparavant.

Bertrand lutta toute sa vie contre de nombreux ennemis. Ce fut dans une guerre avec le comte de Goritz qu'il périt, le 7 juin 1350, percé de cinq blessures mortelles. L'auteur de sa vie, rapportée par les Bollandistes au 6 juin, parle des nombreux miracles qui furent accomplis sur son tombeau, et dont on trouve la relation dans le *Livre de ses miracles* conservé dans l'église d'Udine. Bertrand avait siégé quinze ans et onze mois.

M^{sr} l'évêque nous fait espérer une biographie du bienheureux Bertrand, par un prêtre du diocèse.

M. le président remercie M^{sr} l'évêque de ses bienveillantes communications.

La séance est levée à dix heures.

Le Secrétaire de la Société,

ED. SÉNEMAUD.

SÉANCE DU LUNDI 18 AOUT 1862.

Présidence de M. E. Gellibert des Seguins. Président.

Membres présents : MM. l'abbé Alexandre, E. Castaigne, E. Decescaud, E. Dulary, Gigon, Maroussem, Mathé-Dumaine, Mestreau, G. de Rencogne, de Rochebrune, Adh. Sazerac de Forge, Ed. Sénemaud.

M^{sr} l'évêque assiste à la séance.

Le procès-verbal est lu et adopté.

M. E. Castaigne annonce de la part de M. Babaud-Larivière l'envoi prochain d'un dessin des clés de la ville de Confolens, avec la promesse d'une notice explicative. La Société accepte l'offre de M. Babaud-Larivière et vote des remerciements à l'honorable membre.

M. E. Gellibert des Seguins donne lecture : 1^o du rapport de M. Léopold Delisle, membre de l'Institut et du Comité des travaux historiques, sur le *Bulletin* de la Société archéologique et historique de la Charente, année 1859, section d'histoire et de philologie ; 2^o du rapport de M. le marquis de La Grange, membre de l'Institut et du Comité, sur le même *Bulletin*, section d'archéologie.

Ces rapports, dans lesquels se trouvent analysés les travaux des membres de la Société, ont été insérés dans les numéros de janvier et juin 1862 de la *Revue des Sociétés savantes des départements*, publiée sous les auspices de M. le ministre de l'instruction publique et des cultes.

M. J. Pignier envoie sa démission de membre titulaire.

M. de Rencogne entretient la Société de la tournée d'inspection des archives communales et hospitalières qu'il vient de faire à La Rochefoucauld. Il a rapporté de cette vieille ville, si riche en souvenirs archéologiques et historiques, une collection de documents intéressants, de laquelle il a extrait, pour les communiquer à la Compagnie, les pièces suivantes :

1° Un jugement rendu le 28 mai 1545 par Jehan de Voyon, juge du prieuré de Saint-Florent, contre quatre habitants de cette paroisse, *nouvellement mariés*, les condamnant à payer au prieur, suivant l'usage immémorial, un pot de vin, « *bon et raisonnable*, » pour être distribué, le jour de la Pentecôte, aux assistants des vêpres de ladite paroisse, à la sortie de l'église.

2° Une clé de la correspondance diplomatique chiffrée du marquis de Torcy (Jean-Baptiste Colbert) ambassadeur, neveu de l'illustre Colbert.

3° Le *fac-simile* de la singulière signature d'un certain Noël, qualifié sieur de La Bousardière, domestique de la maison de La Rochefoucauld, qui figure comme témoin dans deux actes de baptême de la paroisse Saint-Cybard de cette ville, en date des 27 janvier et 8 juin 1642. Cette signature, apposée au bas de ces deux actes, est accompagnée du dessin d'un gril et d'une broche.

4° Un Noël ancien en patois de La Rochefoucauld, composé de quarante-trois couplets, et contenant, outre l'indication de certains usages perdus depuis longtemps dans cette contrée, les noms de cent soixante-dix paroisses, villages ou métairies, dont les

habitants viennent apporter leurs présents à la vierge Marie et à l'enfant Jésus. — Ce Noël peut fournir d'utiles renseignements pour la délimitation des dialectes de la langue d'oïl et de la langue d'oc dans notre département.

5° M. de Rencogne présente aussi à la Société la copie faite, sur sa demande, par M. Edward May, d'une miniature placée en tête d'un des registres de la mairie d'Angoulême, et représentant une *Mézée* de la maison de ville, à la fin du XVI^e siècle. Les membres présents à la séance examinent avec le plus grand intérêt ce remarquable travail, dû à la complaisance d'un peintre distingué dont le talent est bien connu dans les arts par sa coopération aux belles publications du *Moyen âge et de la Renaissance* et des *Arts somptuaires*. M. de Rencogne exprime la reconnaissance qu'il doit à M. May pour l'obligeance parfaite dont cet artiste a fait preuve en voulant bien se charger de la copie de cette curieuse miniature, qu'il eût été fort difficile, pour ne pas dire impossible, sans son précieux concours, de faire connaître aux amateurs des souvenirs de notre histoire provinciale. — Cette copie sera reproduite à Paris, par la chromolithographie, et publiée soit isolément, soit dans le *Mémoire sur l'Angoumois*, par J. Gervais, ancien maire de la ville d'Angoulême, manuscrit que M. de Rencogne se propose de faire imprimer.

M. Gellibert présente un acte de décès de Gourville, pris sur les registres du département de la Seine. Jean Hérauld de Gourville, né à La Rochefoucauld, avait fondé une charité ou hôpital en cette ville. « J'ai ordonné (lit-on dans ses mémoires) que mon cœur fût porté dans la chapelle de cette charité, au lieu

que j'ai marqué ; j'ai fait graver mon épitaphe sur un marbre , laissant seulement à ajouter le jour, le mois et l'année qu'il plaira à Dieu de me retirer de ce monde. » Les dernières volontés du testateur furent fidèlement exécutées. L'inscription est conçue en ces termes : « Icy est déposé le cœur de messire Jean Hé-
rault de Gourville, intendant de monsieur le prince, conseiller du roy en son conseil d'État et privé, qui a eu l'honneur d'être employé plusieurs fois par Sa Majesté dans les pays estrangers, et qui a fondé cette charité. Né en la présente ville le 11 juillet 1625, et décédé à Paris le 20 juin 1705.

« Priez Dieu pour son âme ! »

Les dates du mois et de l'année gravées sur le marbre sont inexactes. La copie de l'acte de décès permet de les rectifier. Nous reproduisons cette pièce :

« *Extrait du registre des actes de décès de la paroisse de Saint-Sulpice pour l'année 1703.*

« Le quinzième jour de juin mil sept cent trois, a été fait le convoy et enterrement de messire Jean HERAULT DE GOURVILLE, conseiller du roy, en ses conseils, surintendant des maisons et affaires de S. A. S. Monseigneur le prince, âgé de soixante et dix huit ans, décédé le jour précédent, rue de Condé, au pavillon dudit hôtel ; et y ont assisté, messire François Herault de Gourville, cy devant conseiller au parlement de Metz et envoyé extraordinaire de Sa Majesté en Allemagne, son neveu, et messire Elie Maret, pré-

tre doyen du chapitre de Bourgdieu, en Berry, aussi son neveu, qui ont signé :

« Signé F. HERAULD DE GOURVILLE et MARET.

• Pour extrait conforme :

« Paris, le 1^{er} février 1858.

« *Le Secrétaire général de la préfecture de la Seine,*

« MERRUAU. »

M. le président annonce que les différents objets trouvés dans les fouilles du château seront déposés au musée.

Il entretient ensuite la Société des publications précédemment votées. Le premier volume du *Trésor des pièces angoumoises* est actuellement sous presse. La Compagnie, sur la proposition qui lui en est faite, décide que les tirages à part seront faits à son compte et portés à cent vingt exemplaires. Vingt exemplaires des pièces tirées à part et trois exemplaires du *Trésor* seront donnés aux éditeurs ; les autres seront vendus au profit de la Société. — Les deux autres publications paraîtront plus tard ; mais l'on peut voir déjà que l'exécution en sera très facile. Les éléments du premier volume des *Documents* sont présentement rassemblés. Quant au recueil intitulé *Monuments de l'histoire d'Angoumois*, les matériaux préparés ou en cours de préparation permettront de donner dans un temps peu éloigné une première livraison composée de vingt-huit planches, comprenant les médaillons des Saint-Gelais, un portrait inédit de Marguerite de Valois, les monnaies

d'Angoumois, des inscriptions, les armoiries des principales seigneuries et des grands seigneurs féodaux, des vues de monuments et de châteaux et des *fac-simile* de l'écriture et des signatures des principaux personnages historiques qui appartiennent à notre province.

La séance est levée à dix heures et demie.

Le Secrétaire de la Société,

ED. SÉNEMAUD.



SÉANCE DU MERCREDI 10 SEPTEMBRE 1862.

Présidence de M. E. Cellibert des Segulns, Président.

La séance est ouverte à huit heures.

Membres présents : MM. Ens. Castaigne, E. Dulary, Gigon, de Rencogne, de Rochebrune, Adh. Sazerac de Forge, Ed. Sénemaud.

Le procès-verbal est lu et adopté.

M. le président dépose sur le bureau :

1° Le *Bulletin* de la Société archéologique et historique du Limousin ;

2° Le *Bulletin* de la Société archéologique de l'Orléanais ;

3° Les *Mémoires* de la Société impériale archéologique du Midi de la France.

M. le secrétaire perpétuel de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), accuse réception du *Bulletin* de 1860 (3° et 4° trimestres.)

La Société archéologique de Constantine demande l'échange des publications. L'échange est adopté.

M. Gellibert des Seguins donne lecture d'une lettre de M. le ministre de l'instruction publique et des cultes, qui accorde à la Société une allocation de 350 fr. pour encouragement à ses travaux.

M. le président annonce, en outre, que le conseil général a continué à la Société l'allocation de 300 fr. qui lui avait été accordée les années précédentes.

M. le président donne lecture d'un arrêté de M. le ministre de l'instruction publique, instituant un concours entre les sociétés savantes; cet arrêté est inséré au *Moniteur* du 22 août. En voici les principales dispositions :

« *Programme du concours entre les sociétés savantes et des prix à décerner en 1863, 1864 et 1866.*

« Un prix de 1,500 fr. sera décerné, en 1863, à la société qui aura transmis au ministère le meilleur *Dictionnaire topographique* d'un département ou même d'un arrondissement, dressé conformément aux instructions publiées par les soins du Comité des travaux historiques et des sociétés savantes.

« Un autre prix de 1,500 fr. sera également décerné, en 1863, à la société qui aura transmis le meilleur *Répertoire archéologique* d'un département, ou même d'un arrondissement, préparé d'après les instructions du Comité.

« Les travaux adressés pour le concours devront être remis au ministère avant le 31 décembre 1862.

« Le prix de 1,500 fr. sera décerné, en 1864, au meilleur travail adressé par une société savante des

départements sur un texte se rapportant au droit coutumier d'une province, d'une commune ou d'une seigneurie, antérieurement au commencement du XVI^e siècle.

« Ce travail pourra porter soit sur des documents inédits, soit sur des pièces déjà imprimées, dont la publication serait incorrecte ou l'explication insuffisante.

« Un autre prix de 1,500 fr. sera décerné, en 1864, à la société savante des départements ou de l'Algérie qui aura adressé le meilleur travail ayant pour objet la monographie d'un monument de l'antiquité ou du moyen âge, compris dans les limites de la France actuelle et de l'Algérie, ou bien une description raisonnée de fouilles archéologiques importantes que la société aurait fait exécuter récemment, soit en France, soit en Algérie.

« Sont exclus du concours les travaux publiés antérieurement au 1^{er} juillet 1862.

« Les mémoires devront être déposés au ministère de l'instruction publique avant le 31 décembre 1863, terme de rigueur.

« Un prix de 1,500 fr. sera décerné, en 1866, au meilleur cartulaire ecclésiastique ou civil publié par une société savante des départements, du 1^{er} juillet 1862 au 31 décembre 1865.

« Le jury du concours prendra en considération non-seulement le choix des documents et la correction des textes, mais encore les introductions et les notes dont les éditeurs croiront devoir les accompagner. La rédaction des tables est recommandée d'une façon spéciale aux concurrents.

« Les volumes devront être déposés au ministère, au plus tard le 31 décembre 1865. »

M. le président entretient la Société des différents objets recueillis au château et du projet de bibliothèque arrêté dans les séances précédentes ; il annonce à ce sujet que M. le maire a fait espérer qu'il mettrait un local à la disposition de la Société, et que, vers la fin de 1863, la bibliothèque et les archives de la Compagnie pourront être établies dans une des salles de la grosse tour.

La Société décide qu'il sera dressé un catalogue des antiques et objets divers déposés au musée.

M. Ed. Sénemaud donne lecture d'une lettre de M. le curé de Vilhonneur qui lui annonce que, sur la demande de la Société, M. le maire et les habitants de la commune consentent à l'enlèvement de la pierre tombale du chevalier de Jambes, qui sera déposée au musée. Une pierre portant l'épithaphe inscrite sur le tombeau du chevalier de Jambes sera fournie par la Société et remise à M. le curé de Vilhonneur pour rappeler le lieu et l'époque (1256) de la sépulture de Pierre de Jambes.

Des remerciements sont votés à M. le maire et à M. le curé de Vilhonneur, et M. le secrétaire est chargé de transmettre à ces deux honorables fonctionnaires un extrait du procès-verbal.

Un membre entretient la Société de la nécessité de donner suite au projet de faire graver et appliquer sur la façade de la maison de M. Brout, ancien hôtel de la Table-Royale, une plaque de marbre rappelant le séjour de Louis XIV et la mort de Balzac. M. E. Castaigne rappelle que l'impératrice Joséphine a logé dans cette même habitation.

M. E. Castaigne et M. Adhémar Sazerac de Forge sont chargés de l'exécution de ce projet.

M. de Rochebrune fait une communication à propos de cartes à jouer trouvées aux archives de la Haute-Vienne et indiquées comme fort anciennes dans un article du *Bulletin* de la Société archéologique du Limousin. M. de Rochebrune s'attache à prouver que ces cartes n'ont pas l'ancienneté que veut bien leur donner l'auteur de l'article. Il les reconnaît pour des cartes espagnoles dont l'usage était encore fréquent il y a peu d'années dans notre province et dans quelques provinces voisines. M. de Rochebrune présente à l'appui de son assertion un jeu de cartes qu'il est parvenu à se procurer et qui rappellent par leur facture celles mentionnées plus haut.

M. E. Dulary offre de faire copier sur un registre à part les procès-verbaux de la Société depuis le 1^{er} janvier 1862 jusqu'à ce jour. M. Adh. Sazerac de Forge fait la même offre pour les procès-verbaux publiés depuis la fondation de la Société, en 1844, jusqu'au 1^{er} janvier 1862. — La Société accepte et remercie ces honorables membres.

M. E. Gellibert des Seguins donne lecture :

1° D'une information faite par Jehan Arnould, conseiller du roy, lieutenant général d'Angoumois, et son adjoint Pierre de La Croix, lieutenant du prévôt provincial d'Angoumois, à la requête des chanoines du chapitre de l'église de Saint-Jacques d'Aubeterre, sur la rompure et saccagement de ladite église, valeur et estimation des choses rompues, démolies et saccagées en icelle, du seizième jour de novembre 1562, en la ville d'Aubeterre, par les protestants ;

2° D'une pièce sur le droit de litre ou de bande funèbre de la dame de Chassenon ;

3° D'un factum du procès pendant en la cour entre messire François de Chabans , seigneur abbé d'Aubeterre, etc., contre messire François Beladair, curé de Mucidan , et autres.

M. Ed. Sénemaud donne lecture d'une note sur le symbolisme des sépultures.

M. de Rencogne présente la première livraison de l'inventaire-sommaire des archives départementales de la Charente , série A , qui vient d'être imprimée. Il lit ensuite les *statuts et coutumes* de la ville de Confolens, mis par écrit le 1^{er} janvier 1598. Ce document est extrait du plus ancien registre consulaire de cette ville.

M. le président demande à M. de Rencogne s'il voudra bien autoriser la Société à reproduire, pour son compte particulier, l'intéressant dessin en couleur qu'il a présenté dans la dernière séance.

M. de Rencogne répond qu'il se félicite d'avoir une occasion d'être agréable à ses confrères. N'ayant pas l'intention de spéculer sur la publication du dessin qu'il a fait exécuter, il se fera un plaisir, aussitôt que la planche chromolithographique aura été tirée, d'offrir à la Compagnie le nombre d'exemplaires dont elle croira avoir besoin. La Société vote des remerciements à M. de Rencogne.

M. Rambaud de Larocque, membre du conseil général, et M. Fermond, secrétaire de la mairie de La Rochefoucauld, sont élus membres titulaires de la Société.

La séance est levée à dix heures et demie.

Le Secrétaire de la Société,

Ed. SÉNEMAUD.



SÉANCE DU MERCREDI 5 NOVEMBRE 1862 (1).

Présidence de M. E. Gellibert des Seguins, Président.

Membres présents : MM. Castaigne, de Chergé, E. Decescaud, Dulary, Gigon, Maroussem, Mathé-Dumaine, Ch. Mestreau, Adh. Sazerac de Forge.

Lecture du procès-verbal de la dernière séance (10 septembre 1862) est donnée par M. le secrétaire adjoint. Le procès-verbal est adopté sans réclamation.

M. le président lit une lettre de M. Sénemaud, qui donne sa démission de secrétaire de la Société, en raison de sa récente nomination à la place d'archiviste du département des Ardennes. Il rappelle en quelques mots les services rendus à la Société par cet honorable membre, ainsi que les nombreux travaux qu'il a publiés dans le *Bulletin*, et propose de lui voter des remerciements en même temps que l'expression des regrets de la Compagnie. Cette proposition est adoptée. M. Sénemaud prendra rang parmi les correspondants à partir du 1^{er} janvier 1863.

Il est donné lecture d'une lettre de M. Fermond, de La Rochefoucauld, qui remercie la Société de l'avoir reçu au nombre de ses membres titulaires.

Lettre de M. D...., qui sollicite son admission. Sur l'observation faite par un membre que cette présentation n'est pas régulière, puisque, aux termes du règlement, chaque candidature doit être appuyée par trois sociétaires, la demande de M. D.... est ajournée.

(1) La Société n'a pas tenu de séance dans le mois d'octobre.

M. le président dépose sur le bureau le *Bulletin* de la Société des Antiquaires de l'Ouest et le *Bulletin* de la Société archéologique du Limousin. — Après avoir présenté une vue de l'abbaye de Bassac au XVII^e siècle, copiée sur l'original conservé à la bibliothèque Sainte-Geneviève, dans le *Monasticum gallicum*, il donne lecture de notes historiques : 1^o sur la fondation du couvent des Frères Mineurs ou Cordeliers de la ville d'Angoulême ; 2^o sur l'ancien couvent des Augustins de Villebois-la-Vallette et sur les revenus et aumônes que recevait ledit couvent.

Il annonce ensuite que l'impression du premier volume du *Trésor des pièces angoumoises* sera très prochainement terminée. Aussi croit-il le moment venu de consulter la Compagnie, afin de savoir s'il ne lui paraîtrait pas convenable d'adopter pour le titre de ses publications un fleuron légendaire, destiné à leur servir de marque et à rappeler leur origine provinciale. — Ce projet est adopté à l'unanimité. — En conséquence, M. le président invite MM. les sociétaires à réfléchir sur ce sujet, de façon à pouvoir arrêter dans la prochaine séance le *motif* du fleuron.

M. Gigon entretient la Société d'un récent voyage qu'il a fait à Cognac, où il a remarqué quelques maisons en bois avec sculptures fort anciennes et fort curieuses ; puis la maison qu'on suppose être celle de Madeleine, nourrice de François I^{er} ; enfin, quelques médaillons bien conservés, sculptés sur un avant-corps qui reste de l'ancien château, du côté de la rivière. Ces médaillons, au nombre de cinq, parmi lesquels on reconnaît manifestement celui de François I^{er}, sont probablement ceux des autres membres

de sa famille, à savoir : Charles d'Orléans, son père ; Louise de Savoie, sa mère, et Marguerite, sa sœur, celle-là même qu'un récent article de la *Revue des Deux-Mondes*, de M. Léonide Loménie (numéro d'août 1862), a vengée des insinuations injurieuses et sans preuves qui ne tendaient à rien moins qu'à lui attribuer des pensées d'adultère à l'égard de son frère. M. Gigon pense qu'il y aurait lieu de faire dessiner ces maisons et ces médaillons ; on pourrait les faire figurer dans la collection des *Monuments* de l'Angoumois. En conséquence, il propose de prier notre confrère M. Mercier, de Cognac, de s'entendre avec M. Marvaud pour choisir les objets qui devront être représentés. — Cette proposition est adoptée.

Le même membre rappelle qu'il existe au château de Châtenay, près le parc de Cognac, dans un trumeau de glace, une vue très curieuse de la ville de Cognac, du côté de l'ancien pont, avec le château tel qu'il était vers le commencement du siècle dernier. Déjà quelques démarches ont été faites pour obtenir du propriétaire l'autorisation de la faire reproduire par le dessin ou la photographie. Ces démarches n'ont pas encore complètement abouti ; mais on espère que, dans l'intérêt de l'art et de l'histoire du pays, on obtiendra de ne pas laisser périr cette vue unique de l'ancienne cité du roi-chevalier.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à dix heures.

Le Secrétaire adjoint,

GIGON.

La Société n'a pas tenu de séance dans le mois
de décembre.

RÉPERTOIRE
ARCHÉOLOGIQUE
DU DÉPARTEMENT
DE
LA CHARENTE

Par **M. F. MARVAUD**

Correspondant du Comité impérial des travaux historiques
et des sociétés savantes.

RENSEIGNEMENTS BIBLIOGRAPHIQUES

ET ABRÉVIATIONS

- C. B. Cabinet de M. Bolle, à Angoulême, remarquable par un grand nombre d'objets antiques trouvés dans le département.
- A. C. Archives charentaises. — Dépôt de la préfecture.
- C. E. C. Cabinet de M. E. Castaigne. — *Notice sur le château de La Tranchade*, par le même. — *Monnaies angoumoises*, publiées dans la *Statist. monument. de la Charente*.
- C. C. Charles de Chancel. — *Notice sur le camp de Vouil*. — *Notice sur l'église de Châteauneuf*. (V. *Bulletin de la Société archéologique de la Charente*, année 1845.)
- C. Corlieu. — *Recueil en forme d'histoire*.
- B. Belleforest. — *Cosmographie*, avec le *vray plan ou pourtrait de la ville d'Engolesme*.
- G. Gigon. — *Mémoire sur le Château d'Angoulême*, 1860. — *Notice sur Hugues de La Rochefoucauld et sur son tombeau*, 1861.
- H. M. Michon. — *Statistique monumentale de la Charente*; Paris, 1844.
- C. S. Cabinet de M. Sénemaud. — Riche collection de médailles gauloises, romaines, françaises, royales et seigneuriales, de sceaux et de bronzes romains trouvés dans le département.
- M. Marvaud. — *Études historiques sur l'Angoumois*, 1835. — *Géographie historique, archéologique, agricole, etc., du département de la Charente*, 1853.
- Z. R. Zadig Rivaud. — *Notices sur la restauration des églises de Châteauneuf et de Montmoreau*.

RÉPERTOIRE ARCHÉOLOGIQUE

DU DÉPARTEMENT

DÉ LA CHARENTE (4)

ARRONDISSEMENT D'ANGOULÊME.

CANTON D'ANGOULÊME.

(Chef-lieu : ANGOULÊME.)

ANGOULÊME (ICULISNA (Ausone : ép. à Tétrade); CIVITAS ENGOLISMENSIIUM (notit. prov. et civit. Gall.); ICULISMA; ECOLISMA; EQUOLISMA; EGOLISMA; EQUALISMA; ANGOLISMA; ENGOLISMA). — *Ép. celtique*. 1^o Hache en silex blanc, longueur, 0 m. 20 c.; 2^o deux plus petites en silex noirâtre, polies d'un seul côté, déposées à la bibliothèque de la ville. = *Ép. romaine*. On a trouvé en démolissant l'ancien château les vestiges d'une construction importante : fragment d'un tombeau; longue pierre sur laquelle est sculptée l'armure d'un chevalier, une cotte de mailles, les cuissards et le casque; tête mutilée d'une statue en pierre; statuette d'enfant avec la bulle; fragments d'entablements

(4) Ce travail a valu à son auteur une mention très honorable et une médaille d'argent à la distribution solennelle des récompenses accordées, le 25 novembre 1861, aux sociétés savantes, à la suite du concours de 1860.

de différents profils, de corniches, de bases de piédestaux ; des demi-colonnes ; un chapiteau pilastre d'ordre composite à quatre faces, de 0 m. 64 c. de diamètre et de 0 m. 80 c. de hauteur, décoré de feuilles d'olivier avec volutes aux angles ; au milieu des quatre faces, quatre têtes d'un fort relief ; fragments de deux autres têtes ; longueur de ce chapiteau avec la base, 6 m. 40 c. ; — un bas-relief en pierre représentant un trophée composé d'une cuirasse ornementée, avec lambrequins, jambières en croix de Saint-André ; un casque ; autre bas-relief en pierre fine, représentant un lion, une main armée d'un glaive ; une pierre détachée d'un cippe avec cette inscription : C. IVL BELINAE.... PVS (une fleur de lotus).... D. — Dans des démolitions faites au XVI^e siècle on trouva des colonnes, des frises, des soubassements (C.). — D'autres colonnes et d'autres frises ; des pierres de 2 m. 75 c. de longueur et de 1 m. de largeur furent trouvées dans la démolition d'une terrasse du château en 1778 (Desbrandes : *Annales ms. de la ville d'Angoulême*). — On voit encore dans les remparts de la ville des fragments de murs où s'alterne le grand appareil avec l'appareil moyen ; des assises en gros blocs de 0 m. 50 c. de hauteur ; dans un autre fragment, des pierres marquées vers le haut d'un trou large à son orifice, et diminuant jusqu'à environ 0 m. 06 c. de profondeur (H. M.). — Un tombeau gallo-romain reproduit par M. Le Gonidec est aujourd'hui détruit. Le dessin a été conservé par M. E. Castaigne, bibliothécaire. — Sur le versant des faubourgs de Saint-Ausone et de Saint-Martin, on a trouvé des vases en terre, des tuiles à rebords, des lacrymatoires en verre (C. B.) ; un sarcophage chrétien antique, décoré sur ses grands côtés d'un calice ansé, becqueté par deux colombes et donnant naissance à deux rinceaux de vigne qui forment des enroulements. Ce monu-

ment est conservé à l'évêché. — On croit reconnaître dans la plaine de Basseau les vestiges d'une voie romaine appelée *Chemin des Anglais*; les restes de bains d'une villa considérable s'étendant sur 260 m. carrés; on y reconnut seize petites chambres de 4 à 5 mètres de longueur. Au-dessus de cette villa, des nivellements qui indiqueraient un palais s'appellent *Caves du château*. Pavé en béton; murs en petit appareil; un conduit déversant les eaux dans la Charente, en petit appareil de 0 m. 60 c. de largeur à la base (H. M.); tuiles à rebords; un vase en terre rouge; un second vase en terre noire; un troisième de la même terre avec des anses horizontales; un lacrymatoire en verre irisé; petit cucullus à parois très minces; une jolie amphore en verre (C. B.). — Riche collection de monnaies impériales en argent, trouvées dans différentes parties du département (C. S.). = *Ép. moyen âge*. Monnaies mérovingiennes: 1° ECOLISINA; 2° INSCOLA. — Monnaies carlovingiennes: ECOLIOWINA. — Monnaies comtales des Lusignans: 1° petit denier; obvers: † LODOICVS ENGOL, et dans le champ une croix pattée; revers: VGO COMES MAR, et dans le champ CHE, entre deux croissants; 2° petit denier; obvers: † HVGO BRVNNI; dans le champ une croix pattée, cantonnée à sénestre d'une étoile à six pointes; revers: C. ENGOLISMEN, et dans le champ sis, entre un fleuron à cinq feuilles et un croissant. Les monnaies angoumoises ont été publiées par M. E. Castaigne dans la *Statistique monumentale de la Charente*. — Sceaux des comtes d'Angoulême: 1° d'Isabelle Taillefer, comtesse d'Angoulême et reine d'Angleterre; 2° de Hugues X de Lusignan; 3° de Hugues XI, en 1246; 4° de Yolent, femme de Hugues XI; 5° de Geoffroi de Lusignan, sire de Jarnac et de Châteauneuf; 6° de Hugues XII, en 1259; 7° de Hugues XIII, etc. (V. ces sceaux et plu-

sieurs autres dans la *Statistique monumentale de la Charente*). — Deux pavés émaillés provenant de l'abbaye de Saint-Cybard : 1° l'un portant une fleur de lys ; 2° l'autre un cerf. — Crosse en cuivre d'une abbesse des Bénédictines de Saint-Ausone (*Musée de la Société archéologique de la Charente*). — Une bague mérovingienne en argent, avec une pierre antique, sur laquelle est gravé un hiéron, trouvée en 1822 dans un tombeau pratiqué dans l'ancienne façade de l'église de Saint-André (C. E. C.). — Crosse d'un évêque d'Angoulême, ornée de ciselures, portant deux personnages et pour légende : CALLEFAGIA, vierge martyre du temps de l'apostolat de saint Ausone. — Cathédrale sous le vocable de saint Pierre, bâtie sur l'emplacement d'une autre église d'abord dédiée à saint Saturnin, qui fut rebâtie après l'an mil et dédiée à saint Pierre en 1017 (*Hist. Pontific. et Com. Engol.*). Cette dernière église fut réédifiée en 1120 par les soins de Gérard II, évêque d'Angoulême et légat du saint-siège, sur le plan d'une croix latine. 1° Nef sans bas-côtés, à trois coupes de 10 m. en diamètre pour chacune, séparées par des arcs doubleaux légèrement ogivés. Parmi les piles qui reçoivent la retombée des arcs doubleaux, quatre sont nues, d'autres décorées de quatre colonnes, et d'autres portant deux colonnes correspondantes aux arcs doubleaux. Arcades latérales plein cintre sous chaque coupole. Sous une des arcades du mur septentrional est le tombeau et l'inscription tumulaire de Guillaume, évêque d'Angoulême, mort en 1101, orné de trois statues en fort relief mutilées pendant les guerres de religion (*Chron. à Petro à S. Romualdo*). 2° Au centre des transepts, une coupole supportée par un mur octogone décoré de douze petites arcades. 3° Une coupole à chaque extrémité des transepts, chacune supportant un clocher, dont un seul existe encore ; l'autre fut détruit dans les

guerres de religion. 4^e Abside formée de quatre petites absides circulaires avec leurs absidioles. Longueur totale de l'édifice, 107 mètres; largeur de la nef, 26 m. 05 c. Façade de 28 mètres de développement, divisée en séries. 1^{re} série : en partant du sol, cinq arcades plein cintre; portail refait depuis peu et orné de plusieurs voussures; au sommet de l'une, deux colombes buvant dans un calice, et à droite et à gauche, un combat d'hommes et d'animaux. Le tympan du portail, travail récent, porte en fort relief le Christ assis, bénissant, et à ses côtés deux anges à genoux. Les deux arcades latérales plein cintre, décorées des statues des douze apôtres en demi-relief, avec animaux et feuillages richement sculptés aux voussures; à une des frises, une chasse au cerf; à une autre, combat de chevaliers près d'une porte de ville. 2^e série : deux bas-reliefs à peu près effacés; le mieux conservé représente une femme vêtue d'une longue robe, le pied posé sur une boule. 3^e série : six arcades plein cintre recouvrant six statues de saints en fort relief. 4^e série : dix arcades et autant de statues, le visage tourné vers l'arcade centrale. 5^e série : quatre grandes arcades sans entre-colonnements et sans ornements, renfermant des personnages en fort relief. Le centre de cette série est rempli par l'archivolte d'une fenêtre centrale et par des anges aux ailes déployées. Oiseaux, anges, dragons ailés à l'intersection des arcades. 6^e série : dans la partie centrale, une grande arcade avec archivolte portant huit séraphins; un encadrement oblong renfermant le Christ; à côté, l'ange, le bœuf, le lion et l'aigle, rangés par deux et séparés par une corniche; au-dessous, des modillons renfermant des saints. A la partie latérale de gauche, trois arcades surhaussées ornées de médaillons; à la partie latérale de droite, trois arcades du même style avec médaillons; des quatre

fleurs aux voussures et des feuilles d'acanthé aux chapiteaux (*Dessin de cette façade, si riche de détails, par M. de La Fargue Tauzia : Stat. monumentale*). A l'extrémité du transept nord, coupole sur un mur octogone décoré de huit arcades. Sur cette coupole, un clocher carré, percé à jour de huit arcades au premier étage; seize au deuxième; deux grandes divisées en deux autres au troisième; trois au quatrième sur chaque face; cinq au cinquième, et quatre au sixième, toujours sur chaque face, avec variété de dessins à chaque étage pour les corniches, les chapiteaux et les architraves. Dans la voussure d'une arcade aveugle, formant un des côtés de la base du clocher, inscription tumulaire de Ithier Archambaud, mort en 1135, après avoir contribué pour moitié aux frais de la reconstruction de cette église (*Hist. Pontif. et Com. Angoumois*). Le fronton triangulaire, nouvellement construit, porte des tours carrées surmontées de clochers curvilignes à assises imbriquées, avec clochets posés sur des colonnettes. On a découvert récemment près du mur latéral de gauche, sous la première coupole, le tombeau de Hugues II, évêque, mort en 1159, renfermant une crosse en cuivre doré et émaillé, travail byzantin, et un anneau aussi en cuivre, orné d'une pierre commune (G. : *Notice sur cette découverte et sur Hugues, évêque d'Angoulême*). — Église de la Pesne (*B. M. de Pagin*), la plus ancienne de l'Angoumois : abside tournée à l'ouest, plan des anciennes basiliques. Longueur, 34 m.; largeur, 8 m. Colonnes formées de tronçons et de demi-tronçons; parties de la nef et bas-côtés décorés d'arcades plein cintre. Sous la nef est une crypte des premiers temps du Christianisme. Cette église fut en partie détruite au XII^e siècle par l'évêque Gérard II, pour bâtir l'évêché. — Église paroissiale de Saint-André : nef romane ogivée avec arcs doubleaux;

arcades latérales plein cintre. C'est tout ce qui reste des constructions du XII^e siècle. Chœur à voûtes en ogives, appuyées sur des piliers massifs sans ornements; mêmes dispositions au bas-côtés; autel au fond de l'abside avec bas-reliefs du XVI^e siècle. Longueur actuelle, 43 m. 22 c.; largeur de la nef, 13 m. 90 c.; largeur du sanctuaire et des bas-côtés, 22 m. 50 c. — Grotte de Saint-Cybard (*Eparchius*), reclus du VII^e siècle: autel taillé dans le roc; bas-relief représentant le saint couché dans sa grotte; au second plan, un crucifix, et au-dessus un ange, au milieu d'un nuage, prononçant ces mots: HEPARCHI HIC PERMANE! — Église des Cordeliers (aujourd'hui chapelle de l'hospice). Il ne reste de la construction du XIII^e siècle qu'un beau clocher pyramidal, dont le premier étage, de forme hexagone, a de petites arcades plein cintre; au deuxième, même plan, avec six fenêtres ogivées, coupées par des meneaux et surmontées d'une ogive en fleuron; tour octogone terminée en pointe, avec arêtes ornées de crochets. — Notre-Dame de Beaulieu (aujourd'hui détruite): plan en croix latine; abside et transepts avec absidiole; porte d'ordre dorique latérale, qui, dit-on, aurait été construite sur les dessins de Philibert de Lorme (H. M.). Longueur, 39 m.; largeur, 8 m. Il n'en reste que quelques chapiteaux romans placés dans la chapelle actuelle du lycée impérial. — Église de Saint-Martin, du XIII^e siècle (transformée aujourd'hui en habitation). Il ne reste que les murs latéraux. Longueur, 27 m. 25 c.; largeur, 7 m. 15 c. — Angoulême possédait autrefois plusieurs autres églises aujourd'hui entièrement détruites: 1^o église conventuelle des Jacobins; 2^o Saint-Antonin; 3^o Saint-Vincent; 4^o Saint-Paul, dont il reste quelques vestiges; 5^o Saint-Jean, église archipresbytériale; 6^o église abbatiale de Saint-Ausone, détruite, ainsi que l'abbaye, par les protestants;

7^o église abbatiale de Saint-Cybard, remarquable par la hauteur du clocher. Il reste de l'abbaye une partie des voûtes des cloîtres (B. : *Vray plan et pourtrait de la ville d'Engolesme*) — Château des comtes d'Angoulême, bâti entre les années 1228 et 1282. Cet édifice, auquel se rattachaient de précieux souvenirs historiques, vient d'être détruit, malgré les protestations de la Société archéologique (G. : *Mém. pour la conservation du château d'Angoulême*). Il ne reste plus des constructions du XIII^e siècle qu'une tour polygone. Hauteur des murs, 25 m. ; épaisseur des murs en appareil moyen régulier, 2 m. 78 c. Cette tour se divise en un rez-de-chaussée et trois étages. Au rez-de-chaussée, salle octogone voûtée à huit pans séparés par des nervures d'ogive, mesurant 6 m. 40 c. en diamètre ; cheminée, dans le côté ouest du mur, d'une époque postérieure. Au premier étage, salle octogone voûtée en coupole ; au deuxième étage, salle carrée voûtée en ogive à tiers point ; au troisième étage, salle octogone de 7 m. en diamètre, et dans chaque angle, une colonnette engagée ; cheminées de la même époque ; deux fenêtres avec archivoltes carrées à l'extérieur ; escalier tournant dans un des angles arrivant au troisième étage. De cet étage à la plate-forme, un escalier brisé en équerre (H. M.) (V. aussi le *plan de ce château dans le mémoire de M. le docteur Gigon*). — Le Châtel, forteresse du IX^e siècle, qui aurait été bâtie par Aldoin, comte d'Angoulême (*Hist. Pontif. et Com. Engol.*) : quatre tours formant une forteresse triangulaire défendue par des fossés ; trois de ces tours sont rondes ; une autre hexagone en renferme une autre, appelée pour cela *Tour prégnante*. Elle se compose d'un rez-de-chaussée voûtée en coupole ; une fenêtre de 1 m. 80 c. en hauteur sur 0 m. 25 c. de largeur ; murs en appareil moyen de 4 m. 02 c. d'épaisseur. — Angoulême

conserve encore en grande partie ses remparts du moyen âge. On y remarque dans les parties réparées : 1^o près de l'ancienne porte de Chande, un bas-relief représentant dans deux cartouches, d'un côté les armes de la ville (*une porte de ville surmontée d'une fleur de lys*), de l'autre les armes de Pierre Pascault (*deux ossements en sautoir, accompagnés de trois têtes de mort, deux en chef et une en pointe*) avec une inscription de 1534; 2^o sur la tour dite du *Gouverneur*, une autre inscription de 1535, donnant le nom du maire de cette époque; 3^o sur les remparts du Nord, près du Petit-Beaulieu, un large bastion carré présente une grande pierre sculptée portant des armoiries mutilées (travail du XVI^e s.); 4^o sur un autre bastion carré, près de l'escalier du Petit-Beaulieu, un cartouche surmonté d'un heaume avec ses lambrequins renferme l'écusson de Pierre Bareau (*d'azur à trois croissants d'argent, 2 et 1; de celui qui est en pointe sort une palme d'or en pal*); l'inscription est de 1628; 5^o à l'extrémité de la grande allée de Beaulieu, encadrement présentant un heaume de face avec ses lambrequins surmontant l'écusson du maire Cadiot de Pontenier (*un chevron accompagné en chef d'un croissant accoté de deux étoiles, et en pointe d'une bonne Foi*); au-dessous une inscription de 1687. — Château de La Tour-Garnier, près d'Angoulême: tour carrée à contreforts du XIII^e siècle, avec pavillon pentagone. = *Ép. de la renaissance*. Château d'Angoulême, bâti par les Valois-Orléans. Il ne reste plus de cette époque qu'une tour ronde, dite de *Marguerite*, parce que la sœur de François I^{er} y naquit en 1492, commencée par Jean le Bon, comte d'Angoulême, et continuée par Louise de Savoie; ronde au dehors; en carré long à l'intérieur; voûte d'ogive; armoiries de Louise de Savoie; chaque nervure appuyée sur des consoles sculptées et en

partie mutilées ; l'une de ces consoles représentant une tête de vieillard sortant d'une coquille d'escargot ; bas-relief représentant un sanglier mis à la broche. Au second étage, une salle où conduisaient des escaliers secrets, ornée d'écussons et de fleurons à la voûte ; armes d'Orléans avec guirlandes de branches de rosier travaillées à jour ; armes mi-partie d'Orléans et de Savoie dans un cercle découpé en compartiments gothiques et entouré de branches de rosier entrelacées (G.). — Évêché, construit en partie en 1500 par Octavien de Saint-Gelais. — Chapelle de Saint-Gelais placée à la droite du chevet de la cathédrale, presque entièrement détruite. Elle fut fondée en 1533 par Jacques de Saint-Gelais, ancien évêque d'Uzès, pour lui servir de sépulture, ainsi qu'à ses deux frères, Octavien, évêque d'Angoulême, et Charles, archidiacre de Luçon. Plan en carré long avec voûtes à nervures prismatiques ; piliers carrés chargés d'arabesques ; modillon renfermant le buste d'Octavien de Saint-Gelais, avec la légende en initiales : OCTAVIANVS DE S. GELASIO ; autre modillon : JACOBVS DE S. GELASIO UTICENSIS EPISCOPVS, DECANVS ; dans le tympan de l'autel, la Trinité sortant d'un nuage ; une arcade renfermant le tombeau de Charles de Saint-Gelais (*Dessin de M. Z. Rivaud*). — Dans la cathédrale, une table de marbre noir qui recouvrait le tombeau du comte Jean, mort en 1467. Ce tombeau, dans le goût des plus somptueux du XV^e siècle, fut détruit par les protestants au XVI^e siècle. Il était décoré, à l'extérieur, d'une galerie d'arcades gothiques, de colonnes de marbre blanc ; petites statuettes de même au fond des arcades ; compartiments ogivés incrustés d'albâtre et peints d'or et d'azur (*Vie du comte Jean, par Dupont, p. 118*). — Colonne cylindrique en marbre noir qui recouvrait le monument où fut placé le cœur du duc d'Épernon en 1644. — Hôtel Saint-

Simon : jolie façade avec pilastres , médaillons , lucarnes ouvragées (*Lithographie de M. J. Geynet*). — Portrait du comte Jean (André Thevet : *Hommes illustres* ; Bernard de Montfaucon : *Monuments de la monarchie française*). — Plan de la ville d'Angoulême , indiquant tous les monuments en 1575 (B.). — Croix latine plaquée de nacre , portant le Christ , la Vierge et un moine (C. B.). — Un très beau fauteuil et médaillon , en bois sculpté , provenant de l'abbaye de Saint-Cybard (C. B.). — Belle collection de cartes et de gravures historiques relatives à l'Angoumois ; portraits de personnages angoumoisins , ou qui ont eu des rapports avec le pays , faisant partie de la collection de M. Gellibert des Seguins , membre du Corps législatif. — Petite statuette en bois de saint Laurent (XIV^e s.) , provenant de l'église de L'Houmeau ; autre statue en bois représentant une femme portant sa tête diadémée et provenant de l'ancienne église de Saint-Ausone ; reliquaire contenant plusieurs reliques de saints angoumoisins , fait dans l'abbaye de Saint-Ausone et contresigné par une abbesse ; sceau en bronze de Bernard de Nogaret de La Valette ; aumônière brodée d'or et d'argent , aux armes de Marc-René de Voyer , marquis d'Argenson , lieutenant au présidial d'Angoulême. — Tableaux : une nature morte par Chardin ; une tête de Vien , maître de David (C. E. C.). — *Ép. moderne*. Église paroissiale de Saint-Martial : nef , bas-côtés , voûtes , nartex et clocher pyramidal (style roman fleuri du XIII^e s.) ; bâtie sur le plan et les dessins de M. Paul Abadie. Longueur , 47 m. 65 c. ; largeur , 17 m. 50 c. — Église conventuelle des Carmélites , construction toute récente : abside circulaire ; nef en carré long , avec deux chapelles latérales ; porche ouvert par un portail double ; façade à pignons ornés de crosses végétales. Longueur , 35 m. 50 c. ; largeur , 8 m. 25 c. Deux travées de

voûtes gothiques à nervures prismatiques. — Église paroissiale de Saint-Jacques de L'Houmeau : abside circulaire avec une voûte en cul-de-four ; nef, carré long de 28 m. ; large de 9 m. ; à la façade, un fronton triangulaire reposant sur une colonnade (imitation style grec).

BOUEX. — *Ép. celtique?* Huit tumulus à demi écroulés, les uns allongés, les autres coniques. — Une statuette barbare en fer, trouvée dans des fouilles (C. E. C.). = *Ép. romaine.* Vestiges d'une voie regardée comme antique, appelée *Chemin de Sers*, du nom d'une localité voisine qu'on a cru être le *Sarum* de la carte de Peutinger. = *Ép. moyen âge?* Sur une hauteur, ruines d'un petit château qui, selon la tradition, aurait appartenu en dernier lieu à l'assassin du duc de Guise, Poltrot de Méré.

CHAMPNIERS. — *Ép. celtique.* Au nord du village de Viville, un dolmen de nature calcaire, avec sa table et ses supports. Hauteur des supports hors du sol, 1 m. 55 c. ; épaisseur, 0 m. 40 c. ; hauteur de la cella, 2 m. 10 c. ; rigole circulaire dans le contour de la table (H. M.). = *Ép. romaine.* Tracé d'une voie antique qu'on reconnaît jusqu'à Sers et qui devait avoir son embranchement à quelques lieues de là avec la voie qui conduisait de Limoges ou de Poitiers à Saintes ? — Un vase funéraire (epichysis) trouvé dans un tombeau (C. B.).

COURONNE (LA). — *Ép. celtique.* Hache en bronze, longue de 0 m. 16 c. ; une autre en silex, seulement dégrossie, longue de 0 m. 24 c. (C. B.). = *Ép. romaine.* Près du village de La Berche se trouvent, sur une hauteur, les restes d'un édifice carré, construit en petit appareil, connu sous le nom de la *Prison des Romains* (exploratorium?). Au rez-de-chaussée, voûte en plein cintre. — A peu de distance du même lieu, tracé de la voie romaine qui conduisait de Périgueux

à Saintes. On a découvert sur quelques points, où les soldats pouvaient faire halte, un grand nombre d'anses de bidons en poterie. = *Ép. moyen âge*. Église paroissiale de Saint-Jean-Baptiste, bâtie, selon les uns, en 597 (*Chronicon ms. monasterii B. Mariæ de Coronâ*) (A. C.), et selon les auteurs de la *Gallia christiana*, par les enfants de Childebert : « Corona originem traxit à vetustâ clericorum ecclesiâ quam ferunt à liberis Childeberti regis fundatam » (*Gall. christ*, t. II, col. 1043). Cette construction se placerait mieux entre le VIII^e et le X^e siècle. Plan en croix latine ; abside circulaire éclairée par trois fenêtres plein cintre étroites et surhaussées ; colonnade surmontée d'arcades plein cintre et coupole octogone, dont les grands arcs cintrés retombent sur des piliers carrés. La nef est la partie la plus ancienne ; quatre travées de voûtes plein cintre surbaissé, séparées par trois grands arcs doubleaux retombant sur des colonnes groupées ; trois fenêtres de chaque côté, pratiquées dans la voûte au-dessus de la corniche : hauteur, 1 m., sur 0 m. 36 c. en largeur ; clocher conique en pierre, supporté au premier étage par des piles rondes. Longueur de l'église, 18 m. 20 c. ; largeur, 5 m. 35 c. — Ruines de l'ancienne église abbatiale de Sainte-Marie de La Couronne, située à côté du chemin de fer de Paris à Bordeaux, terminée en 1201 ; mélange de style roman et de style ogival. Elle reçut des agrandissements successifs. Façade purement romane ; voûtes à nervures ; fenêtres plein cintre ; arcs doubleaux des voûtes légèrement ogivés ; faisceaux de colonnes romanes appliquées aux murs latéraux ; seize colonnettes forment les piles centrales. Longueur totale, d'après ce qui reste, 40 m. ; largeur, 19 m. 40 c. Pierre de fondation du grand autel de l'année 1171, longue de 1 m 30 c., large de 0 m. 75 c., portant une inscription commémorative ; signes lapidaires sur l'appareillage ;

bas-relief carré de 0 m. 28 c., représentant un chameau portant une pierre de construction. Toute la partie ogivée du monument, continuation de la nef vers le portail extérieur du chevet, est du XV^e siècle, Primitivement l'église fut une croix grecque (H. M.). — Sceau en bronze oblong d'un abbé de La Couronne (C. B.). — *Ép. de la renaissance*. Château de l'Oisellerie, bâti sous François I^{er} : corps de logis flanqué d'une tour ronde et d'un grand pavillon carré ; quelques vitraux de la même époque, portant les lettres : L. B., initiales de l'artiste (Maulde : *Notice hist. sur le château de l'Oisellerie* : *Bull. de la Société archéologique de la Charente*, 1847).

DIRAC. — *Ép. celtique*. Dolmen appelé *Pierre levée*, situé dans un bois près du chef-lieu : table horizontale d'un seul bloc, assise sur trois supports. — *Ép. moyen âge*. Église paroissiale de Saint-Martial : belle construction du XII^e siècle ; appareil moyen. Longueur, 30 m. ; largeur, 7 m. 45 c. Voûte à trois travées du IX^e siècle, divisées par des arcs doubleaux et partagées par des arêtes d'ogive ; façade à cinq arcades ornementées ; joli portail à quatre voussures plein cintre ; chapiteaux symboliques ; colonnettes à anneaux recevant les voussures des arcades latérales ; bas-relief représentant un serpent dévorant le bras d'une femme, et deux personnages assis ; arcade du premier étage (XIV^e s.) ; chapelle latérale du XV^e siècle, où se trouve l'écu des Tisons, très ancienne famille de l'Angoumois (*deux lions couronnés passants, surmontés d'un lambel à trois pendants*). Façade photographiée par M. Fellet, photographie de la Société archéologique. — Ruines d'un château féodal dans une position très pittoresque : plan en carré irrégulier ; tours aux angles ; large escalier éclairé par une fenêtre trilobée. Au rez-de-chaussée d'une tour, on remarque des oubliettes auxquelles on communiquait par une ouverture

pratiquée à la voûte. — Quelques tombeaux en pierre, que la tradition fait remonter aux temps carlovingiens, ont été trouvés dans une terre nommée la *Terre sarrasine*.

FLÉAC. — *Ép. moyen âge*. Église paroissiale de l'Assomption : petit carré long du XII^e siècle, terminé par une abside ; appareil moyen ; nef à trois coupoles octogones, celle du clocher moins élevée que les autres. Longueur d'environ 20 m. ; largeur, 8 m. 25 c. Clocher carré avec un seul étage couvert à plat ; arcs doubleaux brisés aux coupoles ; piliers carrés avec une demi-colonne.

GARAT. — *Ép. celtique*. Dans un bois près du village de Chément, un silo taillé dans le roc, composé d'une chambre à peu près ronde, dont la voûte est soutenue au centre par un pilier, et à côté deux autres chambres, l'une de 1 m. 30 c. de longueur, l'autre de 1 m. 15 c. ; escalier taillé aussi dans le roc. Au point opposé de l'entrée est une issue à plan sinueux. — *Ép. moyen âge*. Église paroissiale de Saint-Pierre-ès-liens, remaniée plusieurs fois du XII^e siècle au XV^e : grand et petit appareils mêlés ; nef plus ancienne que le sanctuaire : 28 m. en longueur, 9 m. 15 c. en largeur ; colonnes légèrement indiquées ; portail à cintre brisé ; verrière portant un écusson surmonté d'un casque entouré de lambrequins (*parti d'argent à trois cors de chasse, qui est de Nesmond, et de gueules à quatre fascés d'argent*) ; un autre écusson (*d'azur au chevron d'or, accompagné de trois feuilles d'or, deux en cime et une en pointe*) ; tour carrée à deux étages portant le clocher ; fenêtres ogivées. Cloche de 1768 ; inscription latine. — *Ép. de la renaissance*. Petit château de La Tranchade, du XIV^e siècle, situé sur un rocher dominant la vallée arrosée par un petit ruisseau ; douves taillées dans le roc ; donjon carré et tourelle polygone. Tout le reste est du XVI^e siècle (*Notice par M. Castaigne*).

ISLE-D'ESPAGNAC (L'). — *Ép. moyen âge*. Église paroissiale de Saint-Michel (XII^e s. ou fin du XI^e) : nef à voûte ogivée ; piliers composés de colonnes. Longueur, 22 m. 40 c. ; largeur, 7 m. environ. Portail plein cintre à deux voussures ; statue de la Vierge en pierre ; sanctuaire du XV^e siècle. = *Ép. de la renaissance*. Fragments d'un château du XVII^e siècle : tour carrée garnie de meurtrières ; deux tourelles encorbellées.

MAGNAC-SUR-TOUVRE. — *Ép. moyen âge*. Église paroissiale de Saint-Cybard (XII^e s.) : plan en croix latine, dont les bras sont égaux en longueur sans que la coupole soit au centre ; absidioles aux transepts ; une coupole circulaire ; voûtes d'arêtes retombant sur des piliers de colonnes engagées ; modillons symboliques à l'extérieur ; clocher à deux étages, ayant au premier quatre arcades plein cintre sur chaque face, et au second deux fenêtres aussi plein cintre, chacune divisée par l'entrecolonnement. Longueur du chevet au portail, 29 m. 17 c. ; largeur des bras, 6 m. 20 c. Cloche de 1560, portant une inscription et les armoiries des familles Gérauld et des Ages. — Deux bagues antiques trouvées à Maumont pourraient être de l'époque gallo-romaine ; l'une a une tortue pour chaton (C. E. C.).

NERSAC. — *Ép. moyen âge*. Église paroissiale de Saint-Pierre-ès-liens, du XI^e siècle, bâtie, selon les chroniques de l'Angoumois, par le comte Ramnulphe : plan carré long ; nef voûtée en berceau uni, divisée par un arc doubleau ; piliers de trois colonnes ; grand appareil à la base de l'abside et appareil moyen dans le reste ; contreforts s'élevant jusqu'à la naissance des voûtes. Longueur d'environ 28 m. 20 c. ; largeur, 8 m. 25 c. Portail à trois voussures plein cintre et à rayons entrelacés. = *Ép. de la renaissance*.

Château de Fleurac, du XVI^e siècle : douves creusées dans le roc ; couronnement de machicoulis.

PUYMOYEN. — *Ép. moyen âge*. Petite église paroissiale de Saint-Vincent, du XII^e siècle : carré long avec une abside et une coupole; nef voûtée en ogive romane, coupée par un arc doubleau en plein cintre; appareil moyen. Longueur d'environ 23 m. 60 c.; largeur, 7 m.* — Dès les premiers temps du Christianisme, au lieu nommé aujourd'hui Saint-Marc, exista un ermitage appelé Saint-Martin-de-Lyon : chapelle dans une grotte, près d'une source ; aux flancs de la colline sont plusieurs petites cellules creusées dans le rocher à cinq mètres au-dessus du sol ; au bas de la colline, quelques tombeaux taillés aussi dans le roc. Cet ermitage eut autrefois une ceinture de murailles ; il est mentionné dans des actes de donations de 1516 à 1537 (A. C.).

ROULLET. — *Ép. romaine*. Vase funéraire trouvé dans un tombeau (C. B.). — *Ép. moyen âge*. Église paroissiale de Saint-Cybard, du XII^e siècle, remaniée plusieurs fois ; grand et moyen appareils. De la première époque, il reste une coupole octogone sous le clocher (style roman) ; de la seconde époque, une nef avec trois coupoles s'appuyant sur des arcs doubleaux légèrement ogivés ; cinq colonnes groupées à chaque pile, ornées de chapiteaux feuillagés ; pattes végétales aux bases des colonnes ; dents de scie et zigzags aux corniches et aux archivoltés ; de la troisième époque, une abside avec neuf arcades ornées d'archivoltés étoilées. Longueur en nef, 28 m. ; largeur, 9 m. Façade de 12 m. 25 c en développement, comprenant un rez-de-chaussée de trois arcades aveugles ; portail plein cintre ; au-dessus, une série de trois arcades plein cintre ; clocher en pierre à cône aigu, dentelé d'écailles imbriquées ; contreforts droits et peu saillants. — Château de Rocheraud, bâti sur deux

mottes naturelles séparées par une large douve. Il n'en reste qu'un pan de mur de 2 m. d'épaisseur, haut de 19 m., fragment d'un donjon de l'époque féodale la plus reculée, et une fenêtre carrée en dehors et plein cintre à l'intérieur.

RUELLE. — *Ép. de la renaissance*. Petit château du Maine-Gagnaud (XVI^e s.); pavillon de l'ouest portant la date de la construction (1600). Au-dessus d'une porte crénelée est cette inscription : DEVS NOBIS HÆC OTIA FECIT. Près du château, jolie fontaine, avec un bassin carré surmonté de trois piles ornées chacune d'une demi-colonne engagée avec un chapiteau ionique ; sur un des chapiteaux se trouve un écusson de France entouré du cordon du Saint-Esprit ; une salamandre couronnée, avec la lettre F pour légende, rappelle François Ier, qui s'arrêta au Maine-Gagnaud avec sa cour, en revenant de visiter les sources de la Touvre.

SAINT-ESTÈPHE. — *Ép. celtique*. Un dolmen bien conservé dans la forêt de Chardin. Longueur, 6 m. 75 c.; largeur, 2 m. 85 c. La cella, qui conserve tous ses supports, est ouverte à l'est = *Ép. moyen âge*. Église paroissiale de Saint-Étienne : partie de la nef du X^e siècle ; coupole octogone du XIII^e siècle, soutenue par des arcs doubleaux ogivés ; abside ogivale ; tour carrée, portant le clocher, formée de deux étages : au premier, quatre arcades aveugles formant plein cintre au dehors et trilobées en dedans ; au second, deux arcades plein cintre, chacune subdivisée en deux arcades trilobées, l'une éclairée au tympan par un oculus trilobé ; flèche en cône allongé, composée de cinquante-deux assises, mesurant environ 11 m. 44 c. en hauteur ; appareil moyen.

SAINT-MICHEL-D'ENTRAIGUES (SANCTUS MICHAEL INTER AQUAS). — *Ép. romaine*. Sur la rive gauche de la Charente, au lieu appelé la *Ville d'Olpe*, on trouve des débris de taites à rebords, des substructions de villas indiquant

des appartements très étroits ; blocs de pierres ; tuiles à rebords. = *Ép. moyen âge*. Église paroissiale sous le vocable de saint Michel : plan octogone ; huit absides régulières ; une seule coupole octogone sous laquelle rayonnent les absides ; l'abside près de la porte est légèrement aplatie ; celle de l'est est ornée d'une série d'arcades plein cintre ; les autres offrent une demi-circonférence ; colonne avec base et chapiteau à chaque angle ; bas-relief au-dessus de la porte , représentant saint Michel terrassant le Dragon , avec cette inscription : FACTVM EST PROELIVM IN COELO MICHAEL PROE (sic) PROELIABATVR CVM DRAGONE. On croit que cette église fut bâtie en 1137 (*Chr. ms. monast. B. Mariæ de Coroná, p. 5*) (A. C.). Elle servait d'asile aux pèlerins qui allaient en Terre-Sainte ou à Saint-Jacques de Compostelle : 16 m. 60 c. en diamètre. Restauration complète par M. P. Abadie.

SOYAUX. — *Ép. romaine*? Vaste cimetière situé au village du Peytureau : plusieurs tombes en pierre recouvertes de dalles de 5 m. 15 c. de longueur et de 0 m. 72 c. en largeur ; plusieurs autres d'une moindre dimension. = *Ép. moyen âge*. Église paroissiale de Saint-Mathieu , en carré long (XI^e s.) : sanctuaire carré ; petit bas-relief et deux fragments d'une statue ; portail avec des pieds droits sans colonnes. Longueur, 24 m. ; largeur, 7 m. 15 c.

TOUVRE (TOLVERA). — *Ép. moyen âge*. Sur une colline dominant la principale source de la Touvre existe une large motte , formant plate-forme , soutenue par un mur en glacis et flanquée de deux bastions ; fragments à grand appareil aux murs de soubassement. Ce château , improprement appelé dans le pays *Château de Ravaillac* , fut bâti en 1071 par Guillaume Taillefer , évêque d'Angoulême (*Hist. Pontif. et Com. Engol.*). — Église paroissiale de Saint-Pierre :

plan en carré long (XIII^e s.); murs en grand appareil; portail plein cintre; contreforts très saillants aux angles; abside droite avec fenêtres surhaussées en ogive. Longueur d'environ 28 m.; largeur, 7 m. 10 c

VOEUIL-ET-GIGET. — *Ép. romaine.* Un vase en faïence bleue, orné de fleurs blanches (C. B.). — Une enceinte fortifiée de rochers et de masses de terre rapportée, qu'on croit être un camp romain, appelé aujourd'hui le *Fort des Anglais*. Le plan est triangulaire, avec deux entrées aux extrémités. Une autre opinion attribue ce camp aux Francs, qui l'auraient occupé après la bataille de Vouillé (C.). — A peu de distance, un autre camp, nommé *Camp des Rosiers*; carré long de 64 m. sur 33 m. de largeur (C. C.). — *Ép. moyen âge.* Église paroissiale de la décollation de saint Jean-Baptiste : plan carré long, avec abside voûtée en cul-de-four; appareil moyen; contreforts droits et peu saillants; portail cintré sans ornements (X^e s.). Longueur d'environ 27 m. 20 c.; largeur, 8 m. 15 c. Statue en pierre de 0 m. 80 c. en hauteur, représentant un personnage tenant l'Évangile d'une main et de l'autre une bêche. Chapelle du XV^e siècle, avec une voûte d'arêtes appuyée aux angles sur une colonne.

CANTON DE BLANZAC.

(Chef-lieu : BLANZAC.)

AIGNES-ET-PUYPÉROUX (PODIUM PETROSUM). — *Ép. moyen âge.* A Puypéroux, ruines de l'église abbatiale de Saint-Martial (roman primaire). Le chœur seul est à peu près complet. Plan en croix latine; sept absidioles rayonnantes autour de l'abside principale; murs sans contre-

forts ; fenêtres sans colonnes et sans archivoltés ; transepts rectilignes aux extrémités, se joignant à l'abside par une arcature plein cintre. Au centre de la croix, une coupole s'appuyant par les arcs doubleaux plein cintre sur quatre piles décorées chacune de trois demi-colonnes dont les chapiteaux offrent de curieux bas-reliefs romans. Entre ces piles est un passage pour communiquer avec les transepts et l'abside. Un des chapiteaux du transept sud représente un hibou couronné, à cheval, combattant un homme armé. Abside voûtée en berceau et pentagonale à sa base ; nef sans voûtes, décorée au dedans et en dehors de cinq arcades cintrées, élevées jusqu'à la naissance des voûtes, et s'élargissant de 1 m. 70 c. à 4 m. 35 c. à partir de la coupole. Ces arcades ont à l'intérieur 2 m. 90 c. à 3 m. 20 c. Façade composée d'un rez-de-chaussée et de deux étages. Au rez-de-chaussée, trois arcades, celle du centre recouvrant la porte, et les deux autres aveugles appuyées sur des colonnes deux à deux sans archivoltés. Longueur de la nef primitive, 19 m. 80 c. ; largeur, 6 m. 85 c. Tombeau de saint Gilles, placé en dehors sous une arcade plein cintre surbaissée retombant sur des pilastres à grandes assises. Le sarcophage est long de 1 m. 85 c. ; large à l'intérieur, aux épaules, de 0 m. 51 c., et aux pieds, de 0 m. 30 c. Le bas-relief qui le décore représente un lion saisissant une tête humaine. Tous les détails de l'église ont été dessinés dans la *Statistique monumentale de la Charente* (H. M.). L'abbaye de Puypéroux est mentionnée dans une bulle du pape Alexandre III, de l'année 1170. Elle aurait été fondée, selon une tradition, par saint Maur, disciple de saint Benoît, dans le VI^e siècle. Les religieux l'abandonnèrent au XIII^e siècle.

BLANZAC. — *Ép. celtique*. Tumulus situé au village de

Porcheresse; il n'a pas été fouillé. Hauteur, 4 m. 50 c.; diamètre, 2 m. 30 c. = *Ép. moyen âge*. Donjon d'un château du XII^e siècle; enceinte carrée dont les côtés étaient défendus par des tours et des fossés. Il fut détruit dans les guerres de religion. — Église paroissiale de Saint-André, autrefois collégiale, consacrée en 1226. On distingue seulement de la construction primitive (XI^e s.) le clocher à trois étages, aujourd'hui isolé de l'église, et primitivement rattaché au transept, à l'abside et à la nef; quatre piles carrées soutenant quatre grands arcs ogivés recevant une coupole. Ce clocher est orné d'une frise d'enroulements de feuillages et d'animaux. Abside ornée d'arcades légèrement ogivées; sanctuaire riche d'ornementation; nef voûtée en ogive à quatre compartiments; piliers de colonnes groupées; arcades latérales à cintre brisé. Longueur d'environ 2 m.; largeur, 9 m. 35 c.

CHADURIE.—*Ép. romaine?* Vestiges d'un camp antique, situé au lieu nommé les *Six Paux* (pals), à peu de distance de la voie romaine de Périgueux à Saintes, dont on suit le tracé sur cette commune. = *Ép. moyen âge*. Un pommeau d'épée, bronze florentin (C. B.). — Église paroissiale de Saint-Saturnin, avec une abside et une coupole soutenue par des pilastres cantonnés d'une colonne engagée; nef voûtée en berceau lisse retombant sur une corniche. Longueur d'environ 17 m.; largeur, 6 m. 35 c. Portail à trois voussures en plein cintre (XII^e s.); chapiteaux dont l'un représente deux colombes buvant dans un calice, dessin qui se trouve sur une des voussures de la cathédrale d'Angoulême. — A Sainte-Quitère, ruines d'une chapelle où se trouvent des pierres tombales du moyen âge.

CHAMPAGNE. — *Ép. moyen âge*. Église en forme de carré long, avec abside circulaire composée d'arcades en

plein cintre; une coupole placée au centre, appuyée sur des arcs doubleaux en plein cintre (XII^e s.); nef sans voûtes; portail à trois arcades tombant sur des chapiteaux romans; au-dessus du portail sont trois arcades plein cintre. Longueur, 25 m.; largeur, 7 m. 15 c.

MAINFONDS (DE MAGNO FONTE). — *Ép. moyen âge.* Église paroissiale de Saint-Médard (XI^e s.): plan en croix grecque; une coupole décorée d'une moulure en damier; grands arcs cintrés retombant sur des colonnes pattées; abside circulaire ornée à l'intérieur de plusieurs arcades, éclairée par trois fenêtres aussi en plein cintre; voûtes en berceau lisse. Longueur pour chaque côté, 13 m. 20 c.; largeur, 7 m. 30 c.

MOUSTIERS (DE MONASTERIIS). — *Ép. moyen âge.* Église paroissiale de Saint-Hilaire, avec des remaniements partiels de différentes époques; appareil moyen. Elle fit partie d'un prieuré conventuel. Guillaume, seigneur de La Rochechandri, la donna en 1094 à l'abbaye de Saint-Martial de Limoges. Plan en croix latine. Longueur, 30 m.; largeur, 9 m. 10 c. Voûtes surbaissées en berceau lisse, avec un arc doubleau plein cintre à la jonction du transept; nef avec des arcades latérales s'élevant jusqu'à la naissance des voûtes. Ces arcades sont appuyées sur des piles de trois colonnes engagées et s'élargissent de l'ouest à l'est: 1^{re} arcade, 2 m. en diamètre; 2^e arcade, 3 m. 25 c.; 3^e et 4^e arcades, 3 m. 55 c.; 5^e arcade, 3 m. 58 c. La base des colonnes est formée de quatre boudins superposés. Fenêtres plein cintre, hautes de 1 m. sur 0 m. 30 c.; abside romane à quatre arcatures en plein cintre, séparées par des colonnes engagées à chapiteaux fleurons (XI^e s.); clocher octogone (XII^e s.), décoré de six arcatures, quatre en plein cintre et deux ogivées; contreforts à six étages terminés en

pointe. La façade fut complètement modifiée par un portail de la renaissance construit en 1602 et par deux arcatures ogivales qui forment une saillie aux deux côtés. Ces arcatures sont du XV^e siècle. — Château de La Rochechandri, entièrement transformé depuis 1852 environ, situé sur un mamelon en face du chemin de fer de Paris à Bordeaux (V. *Notice sur ce château par M. Paul Sazerac de Forge : Bull. de la Société archéologique et historique de la Charente, année 1845*). Il renfermait dans son enceinte trois chapelles : 1^o chapelle de Saint-Remy : voûte romane ogivée (XIII^e s) ; 2^o chapelle de Sainte-Anne, restaurée dans le style de la renaissance en 1612 ; 3^o une autre beaucoup plus ancienne avait une abside du XI^e siècle assez riche d'ornementation à l'intérieur ; elle conservait quelques traces de peintures murales.

PLASSAC. — *Ép. romaine*. On trouve à quelque distance du chef-lieu, du côté du nord, des fragments de la voie romaine de Périgueux à Saintes. Cette voie se nomme aujourd'hui, sur tout son parcours, le *Chemin Boine*, nom qui, selon quelques-uns, désignerait les bois à travers lesquels elle passait, ou les anciennes bornes qui marquaient les distances. = *Ép. moyen âge*. Église paroissiale de Saint-Cybard, style roman fleuri du XII^e siècle, classée comme monument historique. Longueur, 25 m. 50 c. ; largeur, 6 m. 80 c. Voûte en cintre brisé ; une coupole sous le clocher appuyée sur des arcs doubleaux ogivés ; abside richement décorée de sept arcades avec un entablement ; façade à trois arcades au rez-de-chaussée, cinq au premier, trois au second ; clocher à flèche circulaire en écailles imbriquées ; écusson portant les armes de René de Voyer, seigneur d'Argenson et de Rouffiac. Une inscription placée sur le socle d'une statue donne le nom de l'artiste

avec le millésime 167... Crypte placée sous le sanctuaire. Longueur, 9 m. 30 c. ; largeur, 4 m. 50 c.

PÉREUIL (DE PETROLIO). — *Ép. moyen âge*. Église paroissiale de Saint-Hilaire : cinq coupoles ; une abside voûtée en cul-de-four. Les deux premières coupoles n'ont pas été terminées ; les autres en demi-sphère ont les arcs légèrement ogivés. Fenêtres en plein cintre et très étroites, sans colonnettes ni archivolttes ; corniche de modillons symboliques, dont l'un représente un évêque ; portail en plein cintre avec une simple archivolte retombant sur deux colonnettes appuyées à un pied droit. Longueur, 24 m. 50 c. ; largeur, 9 m. Une inscription très fruste au côté droit du portail.

PÉRIGNAC. — *Ép. moyen âge*. — Église paroissiale des saints Gervais et Protais, autrefois conventuelle et en grande partie du XII^e siècle : abside richement décorée de colonnettes et de chapiteaux ; voûte en plein cintre, unie et divisée par deux arcs doubleaux aussi plein cintre. Longueur d'environ 26 m. 80 c. ; largeur, 8 m. 30 c. Clocher à trois étages et flèche en pierre imbriquée en pommes de pin, qui peut être du XI^e siècle. Cloche portant une inscription de 1587, lui attribuant le pouvoir d'éloigner les orages (H. M.). — Château de l'Herce ; carré long flanqué de tourelles surmontées de machicoulis.

SAINT-GENIS. — *Ép. moyen âge*. Église paroissiale : plan en croix latine. Longueur, 27 m. 15 c. ; largeur, 7 m. 35 c. Coupole octogone au centre des transepts, appuyée sur des pilastres à chapiteaux nus (XII^e s.) ; voûtes en berceau avec arcs doubleaux légèrement ogivés.

CANTON DE HIERSAC.

(Chef-lieu : HIERSAC.)

ASNIÈRES. — *Ép. moyen âge.* Église paroissiale de Saint-Martin : petit carré long avec unè abside romane à trois pans portant des signes lapidaires; une coupole détruite, ainsi qu'une partie des voûtes d'ogive de la nef (XI^e s.). Longueur, 27 m. 60 c.; largeur, 8 m. 15 c. Façade du XVII^e siècle, portant deux modillons, dont l'un est aux armes de France et de Savoie. Écusson de la famille Nadaud de Nouère dans une chapelle du XVII^e siècle.

DOUZAT. — *Ép. romaine.* Un tombeau gallo-romain, découvert en 1801, contenant quelques vases et d'autres objets aujourd'hui perdus; petite statue de Mercure en terre cuite; une fiole en verre très allongée. — Vestiges de bains romains près d'une fontaine à Fontguyon; fragments d'un pavé en béton et débris de tuiles à rebords. = *Ép. moyen âge.* Traces d'un retranchement appelé le *Fossé au Comte*, établi contre les invasions des Normands par les comtes d'Angoulême.

ÉCHALLAT. — *Ép. moyen âge.* Église paroissiale toute du XII^e siècle : carré long; sanctuaire carré; voûte à deux travées en diagonales à nervures; porte ogivale avec des nervures à gros tores; une arcade latérale trilobée couvrant une niche destinée à recevoir une statue. Longueur de la nef, 18 m. 40 c. environ; largeur, 7 m. 10 c.

HIERSAC. — *Ép. romaine.* Quelques vestiges d'une voie antique qui en partant d'Angoulême se dirigeait vers Cognac. On la désigne encore sous le nom de *Chemin des Anglais*. = *Ép. moyen âge.* Église paroissiale de Saint-Thomas, souvent remaniée : plan en carré long; quelques

traces de plein cintre au chevet ; clocher carré recouvert à plat ; voûtes restaurées par Louise de Savoie , formées de travées à quatre compartiments ; armoiries de France et de Savoie aux clefs pendantes. Longueur en nef, 27 m. ; largeur, 9 m. 10 c. = *Ép. moderne*. Petit château de Maillou, du XVI^e siècle, entièrement délabré, bâti par François de Nesmond, président au parlement de Bordeaux.

LINARS. — *Ép. romaine*. Voie antique se dirigeant d'Angoulême vers la Saintonge. C'est la même que le *Chemin des Anglais* déjà indiqué. = *Ép. moyen âge*. Église paroissiale (XI^e s.) : plan en carré long ; façade coupée verticalement par quatre colonnes. Au rez-de-chaussée, trois arcades plein cintre, celle du milieu recouvrant la porte, dont le tympan renferme le Christ bénissant d'une main et de l'autre tenant l'Évangile, deux anges à ses côtés ; au premier étage, sept arcades surmontées d'un fronton triangulaire ; quatre monstres en buste sur les chapiteaux ; voûtes d'arêtes avec arcs doubleaux retombant sur des piliers carrés doublés d'une colonne engagée ; appareil moyen. Cette église a beaucoup de rapport avec celle de Bourg-Charente (V. *canton de Segonzac*). Longueur totale, 29 m. 50 c. ; largeur, 8 m. 12 c.

MOULIDARS. — *Ép. romaine*. Au nord du chef-lieu on a cru reconnaître le tracé d'une voie antique d'Angoulême à Saintes ; on y voit encore sur plusieurs points des fragments de tuiles à rebords. = *Ép. moyen âge*. Quelques restes assez apparents du *Fossé au Comte*. — Église paroissiale de Saint-Hippolyte : plan en croix latine (roman fleuri du XII^e s.). Longueur d'environ 30 m. ; largeur en nef, 9 m. 05 c. Une série d'arcades plein cintre au rez-de-chaussée de la façade ; modillons symboliques à la corniche ; rose romane au transept de gauche avec une torsade en archi-

volte; dessins géométriques aux archivoltés des fenêtres. Sanctuaire, chapelle et voûtes reconstruites au XV^e siècle.

SAINTE-SATURNIN. — *Ép. romaine.* Sur une hauteur, près du chef-lieu, vestiges de la voie antique d'Angoulême à Saintes (*Chemin des Anglais*). — Au village de La Vigerie, vestiges d'anciennes villas, substructions, tuiles à rebords. — Au village de Marteau, on a découvert un tombeau antique. — Au Maine-Brun, près de la voie, on reconnaît aussi des restes d'une villa; tuiles à rebords. = *Ép. moyen âge.* Au hameau de Moulède, restes d'un prieuré conventuel et d'une petite chapelle en carré long du XII^e siècle : deux fenêtres cintrées; porte avec archivolte ornée de dents de scie et d'étoiles. C'est aujourd'hui une propriété particulière. — A Saint-Saturnin existe une ancienne maison qu'aurait habitée Calvin. On lit sur les murailles des inscriptions tirées de la Bible.

SIREUIL. — *Ép. romaine.* Au lieu appelé le *Fa* (Fanum), on voyait autrefois des restes de constructions antiques sur un plan en carré long de 10 m. 10 c. sur 7 m. de largeur. On y distingue encore à l'extérieur un revêtement en grand appareil; à l'intérieur, un blocage noyé dans le ciment; quatre pilastres sur les deux plus grandes faces et trois sur les deux plus petites. Les blocs du revêtement ont une élévation de 0 m. 45 c. à 1 m. 70 c. Ils sont scellés par un claveau à queue d'aronde, et dans le bas par un crochet pénétrant dans une mortaise à chaque bloc (H. M. : *Stat. monument. de la Charente*, page 197; C. : *Recueil en forme d'histoire*; Vigier de la Pile : *Hist. de l'Angoumois*). = *Ép. moyen âge.* Quelques restes des murailles du château de Sainte-Hermine, d'où les Anglais furent chassés par Louis de Bourbon, en 1385.

TROIS-PALIS. — *Ép. celtique.* Au nord du chef-lieu, près

d'un village appelé *Francillac*, on voyait sur une colline un dolmen qui a été entièrement détruit. = *Ép. moyen âge*. Église paroissiale, joli monument du XII^e siècle : façade richement décorée d'arcadés cintrées ornées de moulures ; portail à cinq archivoltas retombant sur des colonnettes surmontées de chapiteaux romans ; appareil moyen à la façade. Longueur d'environ 29 m. 75 c ; largeur, 9 m. 10 c. — A Rochecorail, large motte féodale d'un château détruit à une époque inconnue.

CANTON DE LA ROCHEFOUCAULD.

(Chef-lieu : LA ROCHEFOUCAULD.)

BRIE. — *Ép. moyen âge*. Église paroissiale de Saint-Médard, sans intérêt : petit carré long ; abside droite ; voûtes à cintre ogivé de quatre travées divisées par des diagonales. Des fenêtres plein cintre et étroites indiquent seules une construction du XII^e ou du XIII^e siècle. Tout le reste est du XVI^e siècle. — Ruines et mottes féodales des châteaux de La Prévôtterie et de La Jauvigerie.

BUNZAC. — *Ép. celtique*. Vastes silos bien conservés. = *Ép. romaine*. Tuiles à rebords et larges dalles en terre cuite qui indiquent l'existence de bains romains. = *Ép. moyen âge*. Quelques restes d'un château du IX^e siècle, qui servit de refuge au temps de l'invasion des Normands.

CHAZELLES. — *Ép. moyen âge*. Église paroissiale de Saint-Martin : plan en croix latine ; voûtes à cintre brisé ; piles de deux colonnes engagées ; abside romane avec une voûte en berceau lisse ; chapiteaux décorés de monstres et de feuillages ; petite coupole sous le clocher, appuyée sur des pilastres recevant les arcs ogivés (XII^e s.). Longueur

d'environ 23 m. 25 c. ; largeur, 6 m. 50 c. Tour carrée à deux étages. Petite croix byzantine trouvée dans les environs (C. B.).

LA ROCHEFOUCAULD (RUPES OU ROCA FUCALDI). — *Ép. moyen âge*. Donjon féodal appelé la *Tour carrée*, faisant partie du château de La Rochefoucauld, situé sur un rocher dominant la rivière. C'est le seul reste d'une forteresse du moyen âge qui fut prise et brûlée dans le XI^e siècle par Guillaume Taillefer, comte d'Angoulême (*Hist. Pontif. et Com. Engolism.*). 15 mètres de cette construction, à partir de la base, appartiennent au XI^e siècle; le reste jusqu'à la plate-forme, couronnée de créneaux, est du XV^e siècle. Pan carré de 12 m. 50 c. à l'extérieur, du nord au sud; 11 m. 78 c. de l'est à l'ouest; à l'intérieur, du nord au sud, 7 m. 65 c.; de l'est à l'ouest, 7 m. 20 c. Pilier central; du nord au sud 2 m. 54 c.; de l'est à l'ouest, 2 m. 61 c. Contreforts larges de 0 m. 80 c., en saillie de 0 m. 30 à 0 m. 33 c. Le rez-de-chaussée forme une salle carrée avec un pilier central supportant la retombée d'une voûte plein cintre; on y descendait par une ouverture pratiquée à la voûte. A l'extérieur, deux arceaux plein cintre, appuyés sur des corniches sortant des contreforts; fragment de l'enceinte féodale présentant 50 mètres; courtine continue de même longueur; bastion de 4 mètres en diamètre; murs où le petit blocage s'alterne avec des moellons irréguliers. Après le donjon, tout le reste pourrait être du XII^e siècle. — Église paroissiale de Saint-Cybard, ancienne collégiale, construite en 1243 et plusieurs fois remaniée. Longueur, 29 m. 30 c.; largeur, 9 m. 10 c. Clocher dont la tour carrée porte une flèche octogone en pierre terminée en pointe, et dont les angles sont ornés de crochets; clochetons de la même époque (XIII^e s.); nef à voûte d'ogive à quatre compartiments; piliers carrés peu saillants fortifiés

d'une colonne engagée (XVI^e s.); transepts du même siècle; portail reconstruit en 1577, et au-dessus une rose gothique très élégante. — Église de l'ancien prieuré de Saint-Florent, fondée par Guy, 1^{er} du nom, seigneur de La Roche, en 1060 : plan en croix latine, avec une coupole au centre; arcs plein cintre; nef avec des bas-côtés; voûtes en plein cintre, dont les travées sont divisées par des doubleaux légèrement ogivés. Longueur, 27 m. 05 c.; largeur, 8 m. 75 c. Contreforts droits à la façade et aux bas-côtés; corniche ornée de modillons. Cette église, aujourd'hui propriété particulière, et servant de magasins, appartient par son ensemble au XI^e siècle. — Église de Saint-Pierre du château, autrefois comprise dans l'enceinte féodale. Elle servait de sépulture aux seigneurs de La Rochefoucauld. Plan en carré long de 25 mètres, large de 7 m. 20 c. Voûtes détruites; très jolie abside circulaire à l'intérieur, formant sept pans à l'extérieur, coupés en arcades plein cintre; colonnettes et chapiteaux feuillagés (XI^e s.). Traces de peintures murales dessinant les armoiries des seigneurs de La Rochefoucauld. C'est aussi une propriété particulière servant à des usages domestiques. Les voûtes furent détruites au XVI^e siècle. — Ruines d'une autre église située au village d'Olérac (XI^e s.): porte à cintre brisé, avec voussures dans l'archivolte; corniche avec encadrements et bas-reliefs. — Débris d'une chapelle du prieuré de Saint-Florent (X^e s.): bloc de pierre qui a fait partie d'une niche surmontée d'un plein cintre orné d'une coquille au milieu; chapiteaux et bas-reliefs. = *Ép. de la renaissance*. Château de La Rochefoucauld, un des plus curieux de la France par ses magnifiques sculptures, bâti vers l'an 1525 (V. *Statist. monument. de la Charente: description très détaillée de ce monument par M. H. Michon, et lithographie du même par MM. Z. Rivaud et de La Fargue*).

MALLÉRANT. — *Ép. moyen âge.* Petite église qui aurait appartenu aux Templiers (XIII^e s.) : plan en carré long de 18 m., large de 6 m. ; voûtes détruites. Trois fenêtres au levant, très étroites, décorées de petites colonnes pattées, d'archivoltes étoilées ou feuillagées.

MARILLAC-LE-FRANC. — *Ép. moyen âge.* Église paroissiale de Saint-Didier (XI^e s.) : plan en croix latine ; longueur 24 m. ; largeur, 7 m. Une coupole centrale éclairée par quatre fenêtres plein cintre placées aux quatre points cardinaux ; piliers carrés cantonnés de deux colonnes ; commencement d'ogive à la façade et aux arcs doubleaux des voûtes ; abside circulaire voûtée en berceau. Chapelles dans les transepts.

PRANZAC. — *Ép. moyen âge.* Vastes ruines d'un château de la première époque féodale ; fragments de murs en petit appareil régulier. — Lanterne des morts placée dans le cimetière, formant une colonne évidée au dedans, haute de 6 m. 50 c. ; porte de 0 m. 80 c. d'élévation sur 0 m. 49 c. de largeur, placée au-dessus du fût de la seconde assise ; plus haut, petites fenêtres rondes donnant passage à la lumière ; corniche en saillie, ornée d'étoiles à huit rayons ; au sommet est un clocheton en cône lisse surmonté d'une croix (*Dessin de M. A. de Chasteigner*). — *Ép. de la renaissance.* Église paroissiale de Saint-Cybard : petit carré long ; voûte d'ogive à deux travées de seize nervures se réunissant à cinq clefs de voûte ; petits chapiteaux décorés de petits anges en saillie ; deux anges soutenant un écusson en losange. Chapelle du XVI^e siècle, avec une voûte à membrures diagonales réunies à une clef pendante. Le reste n'est appréciable à aucun point de vue de l'architecture religieuse. Longueur, 19 m. 15 c. ; largeur, 6 m. 25 c. — Petit château de Rochemoure, auquel se rattache une tradition populaire : plan en carré long, flanqué aux angles de quatre bastions en fer de lance.

RANCOGNE. — *Ép. moyen âge.* Église paroissiale de Saint-Pierre-ès-liens (XII^e s.) : plan en croix latine. Longueur de la nef, 17 m. ; largeur, 5 m. 70 c. ; longueur des transepts, moins anciens que la nef, 15 m. 40 c. ; largeur, 3 m. 87 c. Voûtes en berceau, divisées par deux arcs doubleaux plein cintre retombant sur une colonne aux trois quarts engagée ; portail légèrement ogivé ; colonnettes avec des chapiteaux ornés de coquilles ; chevet incliné à gauche en dehors de l'axe. — Château de Cressiec, du IX^e siècle, situé près de l'entrée de souterrains les plus vastes et les plus curieux de la France, qui ne furent découverts qu'au XVII^e siècle. Les ruines du château forment une demi-circonférence régulière de 10 m. 80 c. ; le premier étage renferme un escalier très étroit. Porte d'entrée carrée et très étroite à laquelle on n'arrivait que par une échelle mobile, disposition commune au donjon de Marthon (V. le canton de Montbron). = *Ép. de la renaissance.* Château de Rancogne : galerie extérieure en bois, de l'année 1519, soutenue par des colonnes torsées ; une tour carrée construite en 1588.

SAINT-PROJET-SAINT-CONSTANT. — *Ép. moyen âge.* Église paroissiale de Saint-Projet : plan en carré long ; contreforts saillants en grand appareil ; nef à voûte en berceau lisse. Longueur, 18 m. 35 c. ; largeur, 5 m. 20 c. = *Ép. de la renaissance.* Château de Puyvidal (commencement du XVI^e s.) : plan en carré long avec des tourelles aux angles ; jolie porte ogivée décorée de nervures ; au-dessus est l'écusson de la famille de Livron. — Petit château des Ombrails, autrefois rendez-vous de chasse de François I^{er}, situé à côté de la route d'Angoulême à Limoges : tourelles aigues.

VILHONNEUR (VILLA HONORIS). — *Ép. romaine.* Voie antique de Limoges à Angoulême. On en reconnaît le pavé à peu de distance du chef-lieu, en descendant vers la rivière.

== *Ép. moyen âge.* Église paroissiale de Saint-Louis : plan en carré long de 18 m., large en nef de 6 m. 80 c. ; sanctuaire carré, plus étroit que la nef ; voûtes lambrissées, supportées par des poutres transversales ; aucune apparence de voûtes en pierre ; appareil moyen. En dehors du chevet est un mausolée sur lequel est représenté un personnage couché, avec le casque, l'épée et une cotte d'armes semées de fleurs de lys. == *Ép. de la renaissance.* Ancien château situé près de l'église (XVI^e s.) : tour couronnée de machicoulis, et coquilles d'ornementation au parapet (XV^e s.). — Château de Rochebertier, flanqué de tourelles encorbellées.

YVRAC. — *Ép. moyen âge.* Église paroissiale de Saint-Vivien : plan en carré long (XII^e s.). Longueur de la nef, 18 m. ; largeur, 6 m. 50 c. Voûte ogivée à trois travées, dont les nervures retombent sur des piliers de deux colonnes appliquées à des piliers carrés ; appareil moyen ; abside voûtée en cul-de-four, longue de 9 m., large de 4 m. 50 c. ; façade en blocage ; portail plein cintre, sans ornements ; deux fenêtres plein cintre et une troisième en ogive trilobée éclairant la nef ; trois fenêtres à l'abside, réunies par quatre colonnettes sans chapiteaux. Inscription sur une pierre du pavé indiquant la reconstruction d'un des murs de la nef. Clocher carré posé sur le sanctuaire, soutenu par quatre piliers ornés d'une demi-colonne à base à moulures.

CANTON DE MONTBRON.

(Chef-lieu : MONTBRON.)

CHARRAS. — *Ép. celtique.* Silos à galeries dans une vallée au-dessous du chef-lieu. Monnaies gauloises. == *Ép. romaine.* Charras serait, selon quelques opinions, le *Sarrum* de

la table théodosienne? — On voit au sommet de la colline, près du chef-lieu, une masse énorme de minerai de fer fondu sur place; on y a trouvé une monnaie d'Agrippa détériorée par le feu. = *Ép. moyen âge*. Église paroissiale de Saint-Vivien, en forme de carré long avec abside circulaire. Grand appareil à la base et appareil moyen au-dessus. Longueur d'environ 23 m.; largeur, 6 m. 75 c. Nef avec voûtes en berceau plein cintre et en blocage; chapiteaux romans; portail à trois voussures plein cintre, sans ornements. Le pourtour de l'église est fortifié par des machicoulis et des meurtrières. L'ensemble est du IX^e siècle ou du X^e. — A Grosbois, situé à moins de deux kilomètres du chef-lieu, et dans une étroite vallée, existait une abbaye de l'ordre de Clteaux, fondée en 1166 par un seigneur de Marthon. Église en ruines: plan en croix latine; une coupole appuyée sur des arcs ogivés retombant sur des piliers de deux colonnes engagées; une abside circulaire. Longueur: 28 m. 10 c.; largeur, 7 m. 95 c. Tombeau de l'abbé Arnaud de Minzac (XIII^e s.), servant de soubassement à un des murs intérieurs de l'ancienne abbaye. = *Ép. de la renaissance*. Château de Charras, du XVII^e siècle: carré long, avec deux pavillons carrés aux deux extrémités.

ÉCURAS. — *Ép. moyen âge*. Église paroissiale de Saint-Étienne, composée d'une nef et de deux bas-côtés; trois travées de voûtes en berceau brisé, divisées par des arcs doubleaux à cintre brisé retombant sur des piliers de trois colonnes engagées. La voûte plein cintre à berceau lisse du bas-côté du nord est seule de la construction primitive (XI^e s.). Façade et portail reconstruits en 1689; abside circulaire avec deux chapelles latérales et fenêtres plein cintre; mêmes fenêtres aux bas-côtés. Longueur de la nef, 19 m. 55 c.; largeur, 5 m. 90 c.; longueur de l'abside, 7 m. 10 c.:

largeur, 5 m. 10 c.; longueur de chacun des bas-côtés, 13 m. 70 c.; largeur, 4 m.

EYMOUTIERS (È MONASTERIIS). — *Ép. moyen âge*. Église de Saint-Pierre-ès-liens, du X^e siècle, détruite en 1853: plan en carré long, avec six fenêtres plein cintre très étroites à l'extérieur et très évasées à l'intérieur; colonnettes romanes et voûtes en plein cintre en berceau lisse. Longueur, 19 m. 35 c.; largeur, 8 m. 15 c. Sur l'emplacement de cette église et sur un rocher situé au-dessus d'une fontaine, où l'on vient en dévotion, on a élevé un petit monument commémoratif. Autour de l'église on a découvert un tombeau antique employé aujourd'hui dans une construction, ce qui empêche d'en lire l'inscription. Trois autres tombeaux en pierre d'un seul bloc, recouverts d'une large brique, ont été trouvés sur le sommet d'une colline voisine. Sur une autre colline, en face, vestiges de constructions antiques et fragments de tuiles à rebords qui peuvent appartenir à l'époque gallo-romaine. Cet emplacement s'appelle encore la *Ville de Conan*. — On voit au village de Chez-Maneau une petite chapelle en carré long. Cet édifice, qui fut primitivement une léproserie, fut en partie rebâti au XVI^e siècle par un chanoine de Limoges. Cette chapelle attire de nombreux pèlerins le jour de la fête de saint Roch. = *Ép. moderne*. Église paroissiale située à La Tricherie: carré long avec un sanctuaire circulaire. Longueur, 24 m. 10 c.; largeur, 7 m. 85 c. Portail plein cintre avec deux colonnes latérales; fenêtres de même et petite rosace à la façade.

FEUILLADE. — *Ép. moyen âge*. Église paroissiale sous le vocable de saint Michel (XII^e s.). La partie située à l'est et formant l'abside et le sanctuaire a été détruite. Il ne reste de l'époque primitive que deux travées de nef en berceau cintré et uni; piliers carrés très saillants. Longueur en

œuvre, 17 m. 25 c. Chapiteaux du XI^e siècle, dont l'un représente un serf foulé sous les pieds de son seigneur; portail à trois voussures plein cintre. = *Ép. de la renaissance*. Château de La Mothe, transformé au XVI^e siècle : deux tours rondes et deux petits ponts sur les douves. — Château de Belleville. On y remarque surtout une tour ronde.

MARTHON. — *Ép. celtique*. Une hache en silex. = *Ép. romaine*. Un vase cinéraire trouvé dans un tombeau. — Cimetière gallo-romain, près du village de La Couronne : un grand nombre de tombeaux formés de larges pierres, renfermant de petits vases en poterie commune. = *Ép. moyen âge*. Vaste enceinte et plate-forme d'un château fort de l'époque féodale : fragments de murailles et soubassements en gros blocs noyés dans le ciment; donjon en ruines d'un effet encore grandiose, en carré long de 13 m. sur 10 m. 50 c. et 30 m. de hauteur. Il se compose d'un rez-de-chaussée et de deux étages. Murailles en appareil moyen fortement cimentées. Au rez-de-chaussée est une basse-fosse de 4 m. 80 c. de diamètre, voûtée en coupole. On y descendait, comme dans le donjon de La Rochefoucauld, par une ouverture pratiquée à la voûte. Porte unique au premier étage, voûtée en ogive romane; voûte détruite au second étage; 3 m. 50 c. d'épaisseur aux murs de l'est et de l'ouest; 2 m. 80 c. à ceux du nord et du sud. — Chapelle dépendant du château, appelée le *Temple Saint-Jean*, ouverte à l'extérieur de l'enceinte : une seule nef voûtée en plein cintre et en blocage, Longueur, 14 m.; largeur, 6 m. 20 c. C'était un lieu de refuge ouvert nuit et jour aux pèlerins. Au-dessus est une autre chapelle qui servait à l'usage des habitants du château. — Sceau de Pierre Robert, seigneur de Marthon (*écu à une fasce*, et pour légende : † S. PETRI. ROBERTI. VALETI. DE MARTONIO). — Marthon portait au moyen âge le nom de ville

(A. C.) et avait plusieurs portes : la porte des *Amigeons*, sur le chemin de Grassac ; la porte de la *Bécasse*, ouvrant sur la rivière ; la porte du *Tranchart*, à l'extrémité d'une rue conduisant au château ; la porte du *Pont*, récemment détruite. On trouve au delà du pont de nombreuses substructions qui indiquent l'existence d'un faubourg appelé Saint-Martin (V. *Mémoires de Sully*). — Église paroissiale de Saint-Martin, placée en dehors de l'ancienne enceinte de la ville (XI^e s.) : plan en croix latine ; coupole au croisement des transepts ; voûte en berceau lisse à plein cintre ; piliers de trois colonnes engagées ; contreforts droits et peu saillants ; porte latérale plein cintre ; chevet incliné vers le nord, avec des cordons et des archivoltés en simple trait. A la façade de l'ouest, un pignon à deux étages décoré d'arcades ; à droite de la porte latérale, une large pierre sans inscription placée sous une arcade ayant pu recouvrir un tombeau ou la statue de saint Martin. Longueur de la nef, 18 m. 30 c. ; largeur, 7 m. 15 c. — A trois kilomètres de Marthon, au village de Saint-Sauveur, petite église romane en ruines : coupole et abside où domine le plein cintre ; colonnade supportant cinq arcades à l'intérieur. Longueur, 12 m. ; largeur, 5 m. 10 c. = *Ép. de la renaissance*. Château du XVII^e siècle : grand corps de logis avec un avant-corps en perron à la façade du midi ; ce perron est formé de trois arcades à jour, ornées de sculptures, soutenant une voûte en arêtes ; au vestibule, une voûte en berceau ornée de caissons, de rosaces et d'arabesques à la clef ; au-dessus, un étage d'ordre ionique avec colonnes ornées de canelures à demi engagées.

MONTBRON (MONS BERULPHI). — *Ép. celtique*. Deux pierres brutes verticales, au lieu appelé *Peiro Lato* (pierre large), d'une hauteur de 2 m. 55 c., pourraient être regardées comme deux menhirs. — Un vase (epithysis) en terre

commune (C. B.). — *Ép. romaine*. Sur un plateau, près du village de Lavaud et à trois kilomètres de Montbron, un vaste terrain de forme carrée recouvrant plusieurs substructions antiques; nombreux débris de tuiles à rebords, cassons de poterie; une grande quantité de petites pierres cubiques provenant de mosaïques. Une villa appelée *Etampa* aurait, selon la tradition, existé sur cette colline. — *Ép. moyen âge*. Église de Saint-Maurice, aujourd'hui paroissiale, ayant fait partie d'un prieuré (fin du XII^e s.): plan en croix latine; nef très allongée. Longueur, 17 m. 72 c.; largeur, 8 m. 80 c. Voûte en berceau à cintre brisé; coupole centrale séparée de la nef par un arc doubleau en plein cintre, appuyée sur quatre piliers massifs; passage entre ces piliers et les murs latéraux conduisant dans le chœur; abside circulaire à l'intérieur et à sept pans en arcades plein cintre à l'extérieur, enveloppés de demi-colonnes; absidiole centrale plus large que les autres; quatre de ces arcades sont en cintre légèrement brisé; portail à cinq voussures retombant sur des colonnes engagées, la première voussure découpée en festons. Longueur des transepts, 20 m. 50 c.; largeur, 6 m. 20 c.; longueur du sanctuaire, 11 m. 47 c. Contreforts droits et peu saillants; appareil moyen très régulier. Quatre tombeaux et trois inscriptions tumulaires bien conservées décorent le mur extérieur du côté du midi. Les deux premiers tombeaux, à partir du point d'intersection de la nef avec le transept, présentent deux arcades engagées dans le mur et séparées par un pilier couronné d'un chapiteau roman à têtes humaines. Le fond de chaque arcade est orné dans sa partie inférieure de six petites arcatures, reposant sur des colonnettes peu saillantes, d'une hauteur de 0 m. 30 c. Entre ces colonnettes se trouve placée sur deux lignes passant d'une arcade dans l'autre l'inscription

tumulaire de *Audoïn Borrel*, ou *Borreau*, et de sa famille :
† : HIC REQIESCVNT (sic) : AVDOINVS : BORRELLI : ET : PHILIPPA :
VXOR SVA : ROBBERTVS : HELIAS BERTRANDVS : AVDOINVS : AL-
DEBERTVS : PETRONILLA : ET IOHANNA : QVE OBIT : ANNO DO-
MINI M^oCC^oXL^o : Au-dessus des six petites arcatures de la
deuxième arcade on lit l'inscription tumulaire de Jeanne
de Montbron : † CHRISTE : TVO : MANNA : PASQVATVR : DOMNA :
IOHANNA : CVRANS : HOC LEGERE : DICAT DEVS : HVIC MISERERE :
Ces deux tombeaux se trouvent aujourd'hui renfermés
dans la sacristie qui a été construite depuis peu d'années.
Immédiatement après le mur de la sacristie, en se dirigeant
du côté du portail de l'église, on rencontre un troisième
tombeau placé sous une arcade en fort relief et légèrement
ogivée : c'est celui de Robert de Montbron, III^e du nom :
mais dans l'état actuel il ne porte pas d'inscription. Le
mort est représenté couché, la tête appuyée sur un coussin.
Une partie du corps, les pieds et la tête sont très mutilés.
A quelques mètres plus loin se présente le quatrième tom-
beau, qui est celui de *Pierre-Robert Caille de La Motte* et de
ses enfants. Il est placé sous une arcade romane, dont le
fond est occupé dans sa partie inférieure par six petites ar-
catures du même style, séparées par des colonnettes pré-
sentant une faible saillie. L'inscription suivante, gravée
sur deux lignes, est placée dans l'espace compris entre ces
colonnettes : HIC REQIESCVNT PETRVS ROBBERTI CALLA DE LA
MOTTA ET FILII EIVS PETRVS CALLA ET GERALDVS ROBBERTI RE-
QIESCANT (sic) IN PACE. Les sculptures de ce tombeau et des
deux premiers, en roman du XII^e siècle, sont parfaitement
intactes (V. *la description de ces tombeaux par M. de Ren-
cogne dans le procès-verbal de la séance de la Société arch.
et hist. de la Charente du 27 octobre 1863*). La tradition
veut que l'église de Montbron ait été bâtie par les Anglais,

c'est-à-dire sous la domination des Anglais. Clocher aigu en bois sur une tour hexagone. Chapelle latérale du XVI^e siècle. — Château de Montbron, de l'époque féodale. Il n'en reste que quelques fragments de murs en grand appareil et une motte féodale où des fouilles ont fait découvrir récemment des traces d'incendie et un moulin à bras. — Autre motte féodale au lieu nommé les *Tours de Manteresse*, autrefois siège d'une seigneurie importante. = *Ép. de la renaissance*. Château actuel de Montbron : vastes caves voûtées ; escalier en pierre dans une tour. — Château de Ferrière, à deux kilomètres du chef-lieu : construction élégante du XVI^e siècle ; carré long flanqué de tourelles à toit aigu ; sur la porte un médaillon ou monogramme du Christ, et pour légende : NON ME DERELINQVAS VSQVEVAQVE ; LILIO ; ET ROSA ; PVLCHROR. — Ancienne léproserie transformée en une chapelle de Sainte-Anne.

ORGEDEUIL (ORGODOLIUM). — *Ép. romaine*. Vestiges de villas près du chef-lieu : fragments de murs en petit appareil noyé dans le ciment ; tuiles à rebords ; fragments de mosaïques. = *Ép. moyen âge*. Église paroissiale de Sainte-Eugénie, de l'époque carlovingienne par son sanctuaire carré en petit appareil régulier ; voûte en plein cintre sans arêtes retombant sur quatre pilastres ; petite abside circulaire voûtée en berceau lisse ; chœur plus élevé que la nef de 0 m. 75 c. Longueur du sanctuaire, 6 m. 80 c. ; largeur, 3 m. 76 c. ; longueur en nef, 24 m. ; largeur, 6 m. 15 c. — Une pierre tombale, formant le dessus de la porte du presbytère, porte l'inscription tumulaire d'un archiprêtre et le millésime MCC^oX^oVI^o ; une autre, sans date, d'un chevalier nommé Gérard. — Près de l'église une petite fontaine, où l'on vient laver les enfants malades le jour de la fête de saint Marc. — Au village de Peyroux, situé sur une hauteur, restes d'une

église consacrée à la Vierge : carré long de 25 m. et large de 8 m.; fenêtres romanes (XI^e s.). A côté un cimetière, où les corps étaient placés entre deux larges pierres. On a trouvé dans ces tombeaux quelques pots de terre couverts d'une pierre plate.

ROUZÈDE. — *Ép. moyen âge.* Église paroissiale de la Nativité-de-la-Sainte-Vierge : carré long. Longueur en nef, 17 m. 50 c.; largeur, 4 m. 64 c. Fenêtres plein cintre (XI^e s.); un seul bas-côté long de 16 m. 54 c., large de 4 m.; sanctuaire long de 7 m. 10 c., large de 5 m. 17 c. Trois arcatures ogivées séparant le bas-côté de la nef et reposant sur des piliers carrés; façade ayant au rez-de-chaussée un portail plein cintre à trois voussures et deux arcades latérales aussi plein cintre; voûtes en lambris remplaçant les voûtes primitives; modillons à têtes humaines à la frise.

SAINT-GERMAIN. — *Ép. moyen âge.* Église paroissiale de Saint-Germain (XI^e s.): plan en carré long fermé par une abside circulaire; nef à trois travées de voûte dont une seule est conservée : elle est appuyée à un arc doubleau en plein cintre; bas-côté du XIII^e siècle; voûtes d'arêtes; piliers droits ou fortifiés d'une colonne engagée; clocher roman à deux étages recouvert à plat. Longueur, 26 m; largeur, 9 m. 15 c.

SAINT-SORNIN. — *Ép. romaine.* Au village des Michelauds, vestiges d'une voie antique de Limoges à Angoulême; pavé formé de petits cailloux noyés dans le ciment. Dans les environs, débris de poterie et de tuiles à rebords. = *Ép. moyen âge.* Église paroissiale de Saint-Saturnin (XI^e ou XII^e s.): carré long de 18 m. 76 c.; large de 6 m. 20 c.; portail plein cintre; fenêtres de même à la nef. Cette église, souvent remaniée, ne conserve du style primitif que le premier étage du clocher, où se trouvent de petites arcades aveugles à cintre brisé. Voûtes détruites.

SOUFFRIGNAC. — *Ép. moyen âge.* Petite église paroissiale en carré long avec une voûte à cintre brisé d'une seule travée; appareil irrégulier (XIII^e s.). Longueur, 19 m. 16 c.; largeur, 7 m. 25 c. Cuve baptismale ornementée; encensoir gothique en cuivre orné de bas-reliefs (style byzantin).

VOUTHON. — *Ép. moyen âge.* Église d'une ancienne commanderie du Temple (XII^e s.); plan en carré long. Longueur, 20 m. 08 c.; largeur, 6 m. Voûte en berceau brisé avec des arcs doubleaux de même; portail à quatre voussures avec quatre colonnes pattées; contreforts en tailloirs. — Au village de La Chaize, tour féodale carrée du X^e siècle. Hauteur, 20 m.; épaisseur des murailles, 1 m. 15 c. Fenêtre en carré long, évasée en plein cintre à l'intérieur. Cette tour est située sur un rocher au-dessous duquel sont de vastes souterrains.

CANTON DE ROUILLAC.

(Chef-lieu : ROUILLAC.)

ANVILLE. — *Ép. moyen âge.* Église à façade romane, surmontée d'un campanille (XI^e s.). — Château qui relevait au XIV^e siècle de la châtellenie de Marcillac et appartenait au siècle dernier à la famille de La Rochefoucauld. Il n'en reste qu'un pan de mur construit en blocage (H. M.).

AUGE. — *Ép. moyen âge.* Église de Saint-Médard ou de Sainte-Radégonde (XIII^e s.): plan en carré long; voûte aujourd'hui en berceau; fragments de piliers formés de trois colonnes engagées qui recevaient la retombée des voûtes primitives. Longueur d'environ 29 m. 67 c.; largeur, 6 m. 35 c. Appareil moyen régulier; crypte placée

au milieu de la nef, formant un carré long, avec une voûte à cintre brisé d'arêtes. Au fond de cette crypte est un enfoncement appelé le *Creux de Sainte-Radégonde*, qu'on visitait autrefois par dévotion. Façade surmontée d'un campanille à trois ouvertures en cintre brisé. Débris d'une statue de sainte Radégonde foulant à ses pieds un monstre.

BIGNAC. — *Ép. moyen âge.* Château de Laumont : sur le plateau d'une colline élevée, restes d'une tour féodale du XV^e siècle rasée au niveau du sol, sur lesquels est bâtie une maison moderne assez vulgaire.

GENAC. — *Ép. moyen âge.* Église paroissiale de Saint-Pierre-ès-liens : plan en carré long. Une coupole placée à l'entrée fait supposer que l'église primitive (XII^e s.) en avait trois. Cette coupole ovale est posée sur de grands arcs à cintre brisé retombant sur des piliers carrés. Le reste de la voûte, en berceau plein cintre, devait former trois travées retombant sur des consoles. Une des consoles a pour sculpture la Vierge en relief, le bandeau royal sur la tête soutenu par deux anges ; la main est posée sur la poitrine. Longueur, 28 m. 35 c. ; largeur, 11 m. 30 c. Jolis chapiteaux feuillagés.

GOURVILLE. — *Ép. moyen âge.* Église paroissiale de l'Assomption (XII^e siècle) : petit carré long de 34 m. 75 c., large de 7 m. 50 c. Elle a été plusieurs fois remaniée. Deux coupoles remplacées par une voûte à quatre compartiments sans membrures ; voûtes de l'abside avec membrures diagonales ; portail en cintre brisé ; fenêtres du clocher légèrement ogivées. Écusson des seigneurs de Gourville sculpté à une clef pendante. — Fragments d'un château qui fut longtemps occupé par les Anglais : tour ornée de machicoulis ; vestiges des douves de l'enceinte.

MARCILLAC-LANVILLE. — *Ép. moyen âge.* Église paroissiale

siale de Notre-Dame (XII^e s.) : elle dépendait d'un prieuré conventuel fondé en 1150 (*Hist. Pontif. et Com. Engolism.*). Elle avait d'abord trois coupoles à la nef, remplacées aujourd'hui par trois travées de voûte divisées par des membrures diagonales. Autour de la grande coupole rayonnaient l'abside, le transept et la nef ; les grands arcs des coupoles retombant sur un pilastre augmenté d'une demi-colonne ; arcades latérales ogivées aux collatéraux de la nef à l'intérieur et à l'extérieur. Les transepts et l'abside furent couronnés de machicoulis au XV^e siècle. Longueur totale, 48 m. 06 c. ; longueur des transepts, 2 m. 15 c. ; largeur, 8 m. 61 c. ; longueur de la nef, 27 m. 70 c. ; largeur des absidioles, 4 m. 50 c. Ce monument, qui a subi de graves altérations, menace ruine. Autour de l'église sont quelques tombes des religieux avec des inscriptions de diverses époques. — Château de Marcillac, bâti vers 866 par Vulgrin I^{er}, comte d'Angoulême. Il ne reste que les fondements des murs en blocs irréguliers et une large motte féodale (*Chron. Ademari Cabanensis*).

MAREUIL. — *Ép. moyen âge*. Petite église paroissiale de l'Assomption : plan en carré long terminé par une abside circulaire ; remaniements du XI^e au XIII^e siècle ; nef à berceau lisse en plein cintre ; un arc doubleau à cintre brisé séparant le chœur de la nef, retombant sur des colonnes engagées ; portail à cintre légèrement brisé, orné de quatre voussures retombant sur des colonnettes ; archivoltes à rubans perlés et entrelacés ; sanctuaire à quatre compartiments de voûte sans membrures. Longueur, 25 m. 33 c. ; largeur, 5 m. 47 c.

PLAIZAC. — *Ép. romaine*. On a reconnu près du chef-lieu les fragments d'un pavé antique qui appartiendrait à une voie romaine de Limoges à Saintes, passant près du

camp de Sainte-Sévère. = *Ép. moyen âge.* Église paroissiale (XI^e s.) : plan en carré long ; chœur carré avec une voûte en berceau lisse, séparé de la voûte de la nef par un arc doubleau cintré appuyé sur des piliers carrés ; fenêtres plein cintre , hautes de 1 m. 75 c., larges de 0 m. 39 c. ; portail à quatre voussures plein cintre décorées d'ornements géométriques ; arceaux à cintre légèrement brisé aux collatéraux de la nef.

ROUILLAC. — *Ép. romaine.* Monnaies des Antonins trouvées au lieu appelé le *Temple*. Près de là, un cimetière gallo-romain où l'on a trouvé des débris d'armes, des fragments de vases funéraires. — Vestiges de la voie romaine de Limoges à Saintes indiqués par M. Michon. = *Ép. moyen âge.* Fragments de murailles d'une habitation des Templiers. — Église paroissiale de Saint-Pierre-ès-liens, en forme de croix latine (XI^e s.) : abside, absidioles et nef voûtées en plein cintre ; coupole centrale appuyée sur des arcs doubleaux en plein cintre ; pilastres carrés et très saillants ; clocher octogone avec des arcades aveugles en plein cintre ; fenêtre gothique à l'ouest avec des meneaux (XV^e s.). Longueur de la nef, 20 m. ; largeur, 5 m. 40 c. ; longueur du transept, 22 m. 70 c. ; largeur, 5 m. ; longueur de l'abside, 7 m. ; largeur, 6 m.

SAINT-CYBARDEAUX. — *Ép. romaine.* On a reconnu près du chef-lieu des fragments de pavé de la voie romaine de Limoges à Saintes. = *Ép. moyen âge.* Église paroissiale de Saint-Cybard (X^e s.) : elle a subi plusieurs remaniements successifs. Le plan primitif dut être un carré long ; une coupole reposait sur de grands arcs plein cintre. Le clocher en petit appareil, comme la coupole, a des arcades aveugles en plein cintre. L'abside, voûtée en berceau lisse en plein cintre, est un peu inclinée vers le nord. La nef,

élargie au XV^e siècle, a deux travées de voûte à quatre compartiments dont les membrures arrondies retombent sur des consoles. Le bas-côté, qui est de la même époque, a le même système de voûtes. Sur un des côtés de la nef sont des modillons d'un travail grossier. L'un d'eux représente un homme barbu appuyé sur la hanche; un autre, une femme nue la tête en bas; un troisième, un homme rongé par un os.

SONNEVILLE. — *Ép. moyen âge.* Église paroissiale de Saint-Pierre-ès-liens, qui a été souvent remaniée : plan en carré long à appareil moyen et à grand appareil. Longueur, 23 mètres; largeur, 6 m. 66 c. Contreforts très saillants; voûtes à cintre brisé, divisées en trois travées par des arcs doubleaux plein cintre appuyés sur des piliers, dont deux sont carrés et les deux autres augmentés d'une colonne engagée; rétable en pierre avec des colonnes corinthiennes.

CANTON DE SAINT-AMANT-DE-BOIXE.

(Chef-lieu : SAINT-AMANT-DE-BOIXE.)

AMBÉRAC. — *Ép. romaine.* Débris d'une construction antique située au lieu nommé la *Tour des Fades* (la Tour des Fées) : fragments de murs en petit appareil avec des rangs de briques en cordons, d'où partait une galerie à voûte cintrée aussi en petit appareil. = *Ép. moyen âge.* Église paroissiale de l'Invention-de-Saint-Étienne (XI^e s.) : plan en carré long. Longueur d'environ 24 m. 10 c.; largeur, 6 m. 55 c. Voûtes détruites, mais indiquées par quelques pierres saillantes à la corniche; abside à pans coupés voûtée en berceau lisse plein cintre, séparée de la nef par un arc doubleau cintré; piliers carrés en grand appareil; portail en

plein cintre sans ornements. Au sommet de la façade est un petit bas-relief représentant Jésus au berceau.

ANAIS. — *Ép. romaine*. On trouve à l'ouest du chef-lieu quelques traces de la voie romaine de Saintes à Limoges. — Fragments d'une construction qui dut être une villa. On y découvrit, en 1811, une statue en pierre finé représentant Jupiter tenant la foudre de la main droite appuyée sur la tête de l'aigle. = *Ép. moyen âge*. Église paroissiale de Saint-Pierre-ès-liens, qui n'a d'intérêt que par un fragment d'une abside du XI^e siècle : voûte en berceau lisse en plein cintre ; petit appareil régulier. Longueur approximative, 27 m. 20 c. ; largeur, 6 m. 10 c.

MARSAC. — *Ép. moyen âge*. Église paroissiale de Saint-Gervais et de Saint-Protais : plan rectangulaire. Longueur, 26 mètres ; largeur, 7 m. Une coupole au centre ; grands arcs légèrement ogivés ; piliers de colonnes groupées ; chapiteaux d'un bon travail ; portail à quatre voussures et archivolte étoilée ; chapiteaux nus (XII^e s.) ; sanctuaire du XV^e siècle ; voûtes à plusieurs diagonales. — Vestiges assez apparents du fossé ou retranchement appelé le *Fossé au Comte*, ayant servi de défense contre les Normands.

MONTIGNAC. — *Ép. romaine*. Voie antique de Limoges à Saintes, traversant la Charente sur un pont dont il restait quelques vestiges il y a peu d'années. = *Ép. moyen âge*. Église de Saint-Étienne, en ruines. Le plan était une croix latine. On peut croire par ce qui reste qu'elle fut construite au X^e siècle ; il en est fait mention au XI^e siècle, dans le cartulaire de l'abbaye de Saint-Amant-de-Boixe. — Château qui eut une grande importance dans les temps féodaux, bâti de 991 à 1028 par Guillaume Taillefer III, comte d'Angoulême, ou, selon d'autres, par Vulgrin Taillefer II, de 1120 à 1140 (*Hist. Pontif. et Com. Engolism.* ; Corlieu : *Recueil*

en forme d'histoire). Fragment du donjon carré, de 11 m. 50 c. sur 13 m. 50 c.; épaisseur des murs, 2 m. 52 c.; contreforts construits en grison, saillants de 0 m. 25 c.; salle voûtée en plein cintre éclairée par une fenêtre haute de 1 m. 66 c., large de 0 m. 32 c. Remparts soutenant les terrasses : carré long de 11 m. 50 c. sur 73 m. 40 c.; épaisseur de ces murs, construits en grand appareil, 2 m. 50 c. Ce château fut assiégé et pris par Vulgrin II, comte d'Angoulême, dans le XII^e siècle. On croit qu'il le fit rebâtir (*Hist. Pontif. et Com. Engolism.*).

VARS (VARNUM). — *Ép. moyen âge*. On croit que cette localité, possédée de temps immémorial par les évêques d'Angoulême, avait fait partie du domaine impérial. — Armoiries de plusieurs évêques sculptées sur la façade d'anciennes maisons. — Calice antique avec son bain; un autre en verre. — Vase en faïence verte, façon de Bernard de Palissy (C. B.). — Tombeau d'une époque incertaine découvert en 1541, renfermant un coffre en plomb garni de quatre bandes de fer, et sur les ossements une lame d'or portant une inscription en lettres grecques qui occupa beaucoup les savants de l'époque; elle fut donnée à Louise de Savoie, mère de François I^{er}, alors duchesse d'Angoulême (*Discours non plus mélancoliques que divers des choses mesmement qui appartiennent à nostre France, p. 90; Poitiers, 1557*). — L'église paroissiale de Saint-Denis paraît être du XVI^e siècle; elle n'a rien de remarquable.

VILLEJOUBERT. — *Ép. moyen âge*. Église en ruines, consacrée en 1074 par Adémar, évêque d'Angoulême : plan en croix latine avec une abside circulaire à cinq pans, ornée à l'extérieur d'arcades en plein cintre. Autant qu'on peut en juger par quelques fragments, la longueur était de 30 m. et la largeur de 9 m. 10 c. — Vestiges du château d'Anzone dé-

truit au XI^e siècle : enceinte circulaire de 100 mètres de diamètre ; fossés dont les côtés ont une élévation d'environ 20 m. ; quelques soubassements de murailles de 2 m. 75 c. d'épaisseur construits en blocs informes.

SAINT-AMANT-DE-BOIXE (SANCTUS AMANTIUS DE BUXIA).

— *Ép. celtique*. On trouve plusieurs tumulus dans la forêt voisine du chef-lieu ; l'un d'eux se compose d'une pierre de 1 m. d'épaisseur, large de 2 m., qui recouvre un tombeau ; elle s'appuie sur d'autres pierres verticales comme un dolmen. La surface présente un *lituus* sculpté en relief. = *Ép. romaine*. Une tête d'aigle en bronze, trouvée au lieu appelé le *Plantier des Chaumelles*, où aurait existé, selon une tradition, une ville ou villa nommée *Olippe* ; quelques substructions en petit appareil semblent indiquer l'emplacement d'une villa ; quelques monnaies impériales ont été trouvées dans le même lieu. = *Ép. moyen âge*. Grande et magnifique église abbatiale de Saint-Amant, terminée en 1170 : style roman fleuri ; plan en croix latine ; nef à voûtes en plein cintre avec deux bas-côtés. Longueur d'environ 22 m. 75 c. ; largeur, 10 m. Coupole à six nervures. Façade de 18 m. de développement partagée horizontalement en un rez-de-chaussée et deux étages, et verticalement en trois séries. Au rez-de-chaussée, trois arcades plein cintre ; portail au milieu orné de cinq voussures ; sous l'arcade plein cintre de gauche est un tombeau sculpté en losanges (tombeau de saint Amant ?) ; fenêtre centrale avec voussures ornées de dents de scie, surmontée d'une archivolte double retombant sur des colonnettes ; au deuxième étage, deux grandes arcades aveugles de 8 m. 55 c. en diamètre. La partie la plus remarquable et la plus riche d'ornementation est le transept du côté du nord : au rez-de-chaussée, trois arcades plein cintre ; sous la première est une porte ornée de vous-

sures chargées de quadrupèdes, d'oiseaux et d'enroulements feuillagés d'une exquise délicatesse; trois statues représentant les apôtres au tympan de la deuxième arcade; même nombre de statues à la troisième; au-dessus, trois autres arcades recouvrant trois saints, dont l'un est saint Amant; une chasse au cerf à la frise du rez-de-chaussée. Le plan primitif portait une abside principale autour de laquelle rayonnaient cinq petites absides; celles du nord existent encore. Au XV^e siècle, les autres furent remplacées par un chevet de trois travées ogivales percées de fenêtres à meneaux. La coupole porte, au-dessus des grands arcs, un étage octogone dont les collatéraux sont décorés de douze arcades retombant sur vingt-quatre colonnes. Cette église n'offre point de traces de badigeon; quoique classée comme monument historique, elle n'a reçu jusqu'à ce jour aucune subvention et ne sera bientôt plus qu'une ruine. Magnifique crypte antérieure à l'église: carré long de 8 m. 50 c. sur 5 m. 30 c., voûtée en ogive avec des membrures qui la divisent en quatre compartiments à cintre brisé et ornés dans tous les sens de fresques richement colorées. Il reste encore quelques parties de l'abbaye voûtées en ogive au rez-de-chaussée et au premier étage; quelques fragments des cloîtres avec des voûtes ogivales à arêtes du XV^e siècle. — Église appelée la *Macarine*, consacrée en 1070 et située dans la forêt (*Hist. Pontif. et Com. Engolism.*). Fragments de murs, à arcades latérales plein cintre, d'une abside à trois pans. Longueur approximative, 22 m. 40 c.; largeur, 7 m. 10 c. (H. M.).

CANTON DE VILLEBOIS-LA-VALLETTE.

(Chef-lieu : VILLEBOIS-LA-VALLETTE.)

CHAVENAT. — *Ép. moyen âge*. Église paroissiale de Saint-Cybard, du XI^e siècle : plan primitif en croix latine dont le transept nord a été détruit ; l'autre sert de sacristie ; il est voûté en berceau cintré. Façade ornée de modillons symboliques grossièrement sculptés. Clocher posé sur une voûte en berceau qui a remplacé une coupole, comme l'indiquent les piliers carrés. Longueur d'environ 22 m. 70 c. ; largeur, 4 m. 70 c.

CHARMANT. — *Ép. romaine*. Charmant serait, selon quelques-uns, le *Sarum* de la carte de Peutinger. Vestiges de la voie antique de *Vesunna* (Périgueux) à *Mediolanum Xantonorum* (Saintes). Non loin de la voie, sur une hauteur, près du village de Vesnes, se trouvent quelques vestiges d'une station. = *Ép. moyen âge*. Église paroissiale de Notre-Dame : plan en croix latine. Longueur totale, 34 m. ; longueur en nef, 24 m. 50 c. ; largeur, 6 m. 80 c. ; longueur des transepts, 18 m. 80 c. ; largeur, 3 m. 75 c. Jolie abside circulaire décorée d'arcatures retombant sur des colonnettes engagées (XII^e s.) ; voûtes modernes et divisées en travées ; clocher récemment reconstruit, posé sur une coupole primitive soutenue par des arcs doubleaux en cintre légèrement brisé, appuyés sur des colonnes groupées. — Ruines d'une maison des Templiers située près de l'église.

ÉDON. — *Ép. celtique*. Au milieu d'un bois situé près de la route d'Angoulême à Périgueux, large table d'un dolmen reposant sur les supports renversés. Longueur, 6 m. 25 c. ; largeur, 3 m. 25 c. = *Ép. moyen âge*. Église paroissiale de la Nativité-de-la-Sainte-Vierge, composée d'une petite abside,

d'une nef avec un bas-côté, et d'une coupole; voûtes en berceau lisse; contreforts droits et peu saillants; portail à voussures nues en cintre brisé du XII^e siècle; griffons et monstres de formes variées dans les enroulements des chapiteaux. Longueur de la nef, 13 m. 50 c.; largeur, 11 m.; longueur du bas-côté, 13 m. 50 c.; diamètre de l'abside, 9 m. 50 c. = *Ép. moderne*. Château de La Rochebeaucourt, propriété de M. le comte de Béarn, sénateur (style de la renaissance).

GARDE. — *Ép. moyen âge*. Église paroissiale de l'Assomption (style roman du XI^e siècle). Le plan primitif était un carré long de 18 m. 15 c. et large de 6 m. 85 c.; on y a ajouté un bas-côté ogival de 6 m. 15 c. Largeur de la nef, 8 m. 85 c. Les parties primitives sont le clocher carré, composé de trois étages et d'une flèche en pierre de forme pyramidale: au premier étage, trois arcades plein cintre; au deuxième, deux arcades; au troisième, une seule arcade divisée en deux par une colonne cylindrique. Contreforts droits et très saillants aux bas-côtés (XV^e s.).

GURAT. — *Ép. romaine*. Voie antique de Périgueux à Saintes passant au nord du chef-lieu. = *Ép. moyen âge*. Église de Saint-Georges, percée dans le flanc d'une colline au-dessus de la rivière de Lizonne: voûtes horizontales appuyées sur trois piliers. Longueur, 11 m. 90 c.; largeur, 10 m. Ce monument est des premiers siècles du Christianisme. — Église paroissiale de l'Assomption (X^e s.): contreforts nus, seule décoration de la façade; abside circulaire de 4 m. 40 c. en diamètre, voûtée en berceau cintré. Longueur en nef, 19 m. 90 c.; largeur, 6 m. 60 c.

RONSENAC. — *Ép. moyen âge*. Ancienne église d'un prieuré, aujourd'hui église paroissiale sous le vocable de saint Jean-Baptiste, en partie détruite: nef à deux bas-

côtés ; chapiteaux feuillagés et animaux symboliques sur les chapiteaux des piliers de colonnes groupées ; portail du XII^e siècle , orné de plusieurs voussures retombant sur des colonnes à chapiteaux artistement fouillés. Longueur totale , 25 m. 50 c. ; largeur de la nef et des bas-côtés , 12 m. 60 c. ; largeur en nef , 6 m. 10 c. Six piliers sur les côtés de la nef , en saillie de 2 m. 25 c.

ROUGNAC. — *Ép. moyen âge*. Église paroissiale de Saint-Pierre-ès-liens , bâtie sur une crypte dans toute sa longueur : plan en carré long de 25 m. et large de 6 m. 75 c. Le style plein cintre pur et l'absence d'ornements indiquent une construction du X^e siècle. Les voûtes en berceau coupé par des arêtes à cintre brisé paraissent modernes.

SAINT-CYBARD-LE-PEYRAT. — *Ép. moyen âge*. Ruines de l'église d'un ancien prieuré : chapiteaux romans et soubassements de colonnes dispersés dans le voisinage. La pierre de fondation , trouvée en 1849 , porte une croix latine au milieu et aux quatre côtés cette inscription : HVNC PRIMVM POSVIT LAPIDEM GVILELMVS ANTISTES IN NOMINE SANCTE TRINITATIS ET INDIVIDVE VNITATIS..... ANNO MLXV : ET POSVIT HIC FVLCHERIVM GRAMMATICVM EX EDE NVTRITVM : CATONEM : COGNOMENTO..... Le prélat dont il est ici question est Guillaume de Montbron , évêque de Périgueux (V. *Rerum Engolism. scriptores ; 1^{er} fascicule , p. 38 , publié par M. E. Castaigne*).

SERS (SERSIA). — *Ép. celtique*. Dolmen appelé par les habitants du pays le *Roc qui danse*. Il paraît avoir été composé primitivement de deux pierres superposées ; il ne reste plus que celle de dessous , qui est en silex rouge. = *Ép. romaine*. Sers serait , selon quelques opinions , le *Sarum* de la table théodosienne , placé sur la voie de Périgueux à Saintes ; mais la direction connue de cette route est trop

éloignée de cette localité. Sers serait plutôt sur la voie nommée la *Chaussée*, qui, se détachant de la voie de Poitiers à Angoulême, coupait celle d'Angoulême à Saintes pour se diriger vers Périgueux. Le tracé de la *Chaussée* se trouve sur un assez long parcours du canton d'Angoulême, mais il est difficile d'en trouver des vestiges au sud de Sers.

— Substructions antiques situées au hameau de Jean-de-Sers, formant hémicycle de 30 m. de diamètre; deux murs parallèles, l'un de 20 m. en longueur, l'autre de 16 m. — Un peu plus loin se trouve la base d'une tour ronde de 15 m. en diamètre; un pavé en béton et un fragment de marbre. On y a découvert, à diverses époques, des monnaies romaines et des tombeaux en pierre. = *Ép. moyen âge*. A peu de distance de Sers, pan de mur, seul reste de l'ermitage de Belleveau, en partie taillé dans le roc et indiqué sous le nom de chapelle de Belleveau dans la carte de Cassini.

— Église paroissiale de Saint-Pierre-ès-liens : plan en carré long avec une abside semi-circulaire, dont les arcades plein cintre et le portail peuvent être du XI^e siècle. Longueur totale, 27 m. 60 c.; largeur, 7 m. 25 c. Voûte divisée par des membrures diagonales retombant sur des piliers carrés renforcés d'une colonne demi engagée. = *Ép. de la renaissance*. Château du XV^e siècle, situé à Nanteuil-de-Sers : magnifique salle voûtée en ogive, longue de 27 m., large de 6 m. 40 c.; trois travées de voûte séparées par des arcs doubleaux; porte d'entrée flanquée de deux tours rondes en petit appareil. — Une tour carrée située au village des Poyaux, seul-reste d'un château construit en 1520. — Tour d'un autre château situé entre Sers et Dignac.

TORSAC. — *Ép. moyen âge*. Église paroissiale de Saint-Aignan : plan en croix latine avec une voûte du XV^e siècle peinte en fresque; nef voûtée en cintre brisé, dont les

travées retombaient sur des colonnes aux trois quarts engagées, longue d'environ 27 m., large de 9 m. 65 c.; portail orné de trois voussures; chapelle latérale avec absidiole dans un transept; clocher octogone placé sur une coupole avec des arcades plein cintre retombant sur des piliers carrés (XII^e s.) et des archivoltés. On voyait dans cette église, il y a peu d'années, une statue de saint Jean-Baptiste, d'un assez beau travail, et une statuette en pierre représentant le Père Éternel, couronné de la tiare. — Quelques restes d'un château féodal.

VILLEBOIS-LA-VALLETTE. — *Ép. celtique*. Un dolmen situé près du village de Bernac : pierre horizontale de roche siliceuse rougeâtre. On a découvert sous ce monument des fragments de poterie très fine mêlés à des ossements, plusieurs haches celtiques en bronze, une autre en silex blanc et une plus petite en silex vert (C. B.). = *Ép. moyen âge*. Chapelle basse de l'ancien château (XI^e s.) : une seule nef, longue de 16 m. 12 c., large de 5 m. 18 c., divisée en deux parties, l'une formant église portique, l'autre intérieure; deux demi-colonnes à l'entrée; voûtes en blocage irrégulier avec des arêtes; murs en appareil moyen et quelques parties en petit appareil (H. M.). — Église paroissiale de Saint-Augustin (XIII^e s.) : plan en croix latine; portail, dont le cintre ogivé retombe sur des colonnes en dehors du pied droit; voûtes détruites. Quelques modillons employés à la façade dénotent une époque plus ancienne. Longueur en œuvre, 89 m. 87 c.; largeur de la nef, 6 m. 40 c.; longueur du transept sud, 4 m. 62 c.; largeur, 6 m. 02 c.; longueur du transept nord, 4 m. 72 c.; largeur, 6 m. 03 c.; longueur du sanctuaire, 7 m. 20 c. — A Chaumont, situé à quatre kilomètres du chef-lieu, on remarque une motte féodale. = *Ép. de la renaissance*. Vase magnifique avec

ornements en relief, attribué à Bernard de Palissy (C. B.). — Château féodal de Villebois, n'offrant plus qu'une vaste enceinte carrée garnie de bastions. Le maréchal de Navaille fit construire sur le même emplacement le château actuel. Louis XIII érigea Villebois en duché-pairie en 1622 ; il logea dans le château en revenant de chercher à Bordeaux l'Infante d'Espagne.

VOUZAN (VOSENNIUM). — *Ép. celtique*. Un dolmen à peu de distance du village des Deffends. — Au village des Pendants, des silos creusés dans le calcaire, divisés en trois compartiments ; un pilier soutient une des voûtes. On y descend par un puits ouvert au levant. Diamètre de chaque compartiment variant de 1 m. 17 c. à 1 m. 30 c. ; ouverture de 0 m. 45 c. On y a trouvé des fragments de poterie rouge qui sont conservés (C. B.). — *Ép. romaine*. Quelques vestiges de la voie qui passait à Sers, appelée la *Chaussée* ; débris de tuiles à rebords.



ARRONDISSEMENT DE BARBEZIEUX.

CANTON D'AUBETERRE.

(Chef-lieu : AUBETERRE.)

AUBETERRE (ALBA TERRA). — *Ép. romaine*. Une salière antique trouvée dans un tombeau ; deux sabres romains et un fer de lance en bronze (C. B.). — *Ép. moyen âge*. Église de Saint-Jean, taillée dans le rocher, une des plus belles de la France. Longueur, 35 m. 50 c. ; largeur, 16 m. 80 c. Elle se compose d'une abside et d'une nef séparée d'un bas-côté par deux colonnes polygones. Voûtes en plein cintre,

sans nervures; vaste vestibule; galerie au-dessus de l'abside, éclairée par des fenêtres en plein cintre. Cette église, qui sert aujourd'hui de cimetière, peut appartenir au VI^e siècle. — Église paroissiale de Saint-Jacques, détruite dans les guerres de religion. Il ne reste que la façade de la construction du XII^e siècle, 18 m. 60 c. en largeur. Au rez-de-chaussée, trois arcades ornées de plusieurs vousures ogivées; au premier étage, galerie de treize arcades; au deuxième, statue équestre en fort relief, placée dans un enfoncement (V. *Châteauneuf, arrondissement de Cognac*); vingt-deux chapiteaux ornés d'animaux symboliques ou de feuillages perlés. L'un des chapiteaux représente un roi entre deux anges dans une auréole perlée. Un zodiaque sur les frises de deux arcades, et à côté de chaque signe le symbolisme des travaux : le Taureau (avril), personnage à cheval; le Bélier (mars), une femme portant des fleurs; les Poissons (février), un homme taillant des arbres; la Balance (septembre), un homme devant un vase sur le feu; la Vierge (août), un homme coupant un pain rond; le Sagittaire (novembre), homme assis devant le feu, coupant une tête de porc; les autres signes très mutilés. — L'église actuelle se compose d'une nef longue de 21 m. 70 c., large de 7 m. 20 c.; du chœur, long de 9 m. 20 c., large de 7 m. 20 c.; de deux bas-côtés, celui du sud long de 25 m. 90 c., large de 3 m. 80 c.; celui du nord long de 23 m. 60 c., large de 4 m. 30 c. Voûtes récemment construites, quatre travées sans membrures. — La petite ville d'Aubeterre avait autrefois une enceinte de murailles flanquées de bastions; il en reste quelques vestiges. — Au village de Jean-Martin, situé à deux kilomètres d'Aubeterre, est une motte féodale, nommée la *Motte Bourbon*, mesurant d'un côté 38 m. 15 c., de l'autre 28 m.; elle est entourée d'un

fossé large de 4 m. — On remarque aussi de l'autre côté de la rivière une ancienne position militaire qui remonte à la guerre de cent ans ; elle est connue sous le nom de *Redoute du Porcherat*. On y a trouvé un assez grand nombre de biscaïens. = *Ép. de la renaissance*. Emplacement très pittoresque d'un château du XV^e siècle, situé sur un mamelon taillé à pic. Il en reste un pavillon renfermant une jolie chapelle. Un fragment d'une tour carrée antérieure au XV^e siècle. — Dans l'église Saint-Jean, déjà indiquée, se trouvait le tombeau des seigneurs d'Aubeterre, monolithe octogone avec colonnes romanes aux angles. Dans un étage à jour étaient les statues en marbre blanc de François d'Esparbès de Lussan et d'Hippolyte Bouchard, qui fondèrent dans la même ville le couvent des Minimes. — Chapelle et vastes souterrains du couvent des Minimes. — Ruines du château de Méré.

BONNES. — *Ép. moyen âge*. Église paroissiale de Sainte-Radégonde, placée autrefois dans l'enceinte d'un château : plan en carré long (XIII^e s.) ; façade de 12 m., plus large que la nef ; voûte en berceau continu. Longueur en nef, 27 m. 45 c. ; largeur, 8 m. = *Ép. de la renaissance*. Château presque en ruines du XVI^e siècle : quelques peintures du temps de Louis XII ; galerie extérieure avec fenêtre à ornements ; portail à crosses végétales.

LA PRADE. — *Ép. moyen âge*. Église paroissiale de Sainte-Anne (XI^e s.) : plan en carré long, terminé par une abside voûtée en cul-de-four retombant sur des piliers de trois demi-colonnes. Longueur, 28 m. 30 c. ; largeur, 6 m. 25 c.

LES ESSARDS. — *Ép. celtique*. Tumulus peu élevé, situé au lieu appelé *La Faye*. = *Ép. moyen âge*. Petite église paroissiale de Saint-Pierre-ès-liens, style ogival du

XIII^e siècle : plan en carré long ; coupole centrale éclairée par une rosace à quatre compartiments ; piliers carrés supportant les arcs doubleaux ogivés ; voûtes ogivées à la nef, retombant sur des piliers carrés ornés d'une demi-colonne au centre ; moulures feuillagées et enroulements ; contreforts droits aux collatéraux de la nef, très saillants aux angles. Longueur totale, 23 m. 35 c. ; largeur sous la coupole, 5 m. 85 c. ; largeur dans le chœur, 5 m. 50 c. Façade récente. Le reste a été souvent remanié.

MONTIGNAC-LE-COQ. — *Ép. moyen âge*. Église paroissiale de l'Exaltation-de-la-Sainte-Croix (XI^e s.) : plan en carré long ; abside voûtée en cul-de-four ; coupole en partie détruite ; arceaux légèrement ogivés ; nef moderne voûtée en lambris. Longueur d'environ 27 m. ; largeur, 9 m. 15 c.

NABINAUD. — *Ép. moyen âge*. Église en carré long avec une abside du XI^e siècle voûtée en cul-de-four : voûtes ogivées avec des clefs pendantes et des nervures prismatiques (XV^e s.) ; piliers formés de trois colonnes engagées. Cloche portant une inscription et le millésime 1671. = *Ép. de la renaissance*. Deux pans de murs de 1 m. 75 c. d'épaisseur, seuls restes d'un château qui aurait appartenu à Poltrot de Méré, assassin du duc de Guise.

PILLAC. — *Ép. moyen âge*. Église paroissiale de Saint-Aignan, de la fin du XI^e siècle : plan en croix latine avec des bas-côtés ; abside circulaire voûtée en cul-de-four ; voûtes légèrement ogivées et unies, divisées par des arcs doubleaux plein cintre ; portail à ornements géométriques. Développement de la façade, 19 m. ; longueur totale, 29 m. 10 c. ; largeur de la nef, 4 m. 50 c., et 17 m. 50 c. les bas-côtés compris.

ROUFFIAC. — *Ép. moyen âge*. Église paroissiale de Saint-Jean-Baptiste (XII^e s.) : plan en carré long de 20 m. 20 c.,

large de 9 m. 86 c.; façade de 11 m. 80 c. de développement avec contreforts très saillants aux angles, construits en grand appareil. Les voûtes étaient ogivées, à quatre compartiments. Cette église reçut au XV^e siècle un bas-côté ogival. On y remarque un rétable à chapiteaux bien sculptés; une chaire en bois d'un joli travail, soutenue par un personnage (saint Marc) appuyé sur un livre, et deux cariatides supportant l'abat-voix. C'est une œuvre du XVI^e siècle.

SAINT-SÉVERIN. — *Ép. moyen âge.* Église paroissiale de Saint-Séverin, style roman du XI^e siècle : plan en carré long; abside détruite; coupole sous le clocher, appuyée sur des arcs légèrement ogivés; elle forme aujourd'hui le sanctuaire et retombe sur des piliers carrés; nef lambrissée. Longueur, 26 m.; largeur, 11 m. 48 c.

CANTON DE BAINES.

(Chef-lieu : BAINES.)

BAINES. — *Ép. romaine.* Voie de Saintes à Coutras (*Corterate*). Les vestiges, présentant une largeur de 4 m., sont très apparents à un kilomètre du chef-lieu. = *Ép. moyen âge.* Quelques fragments des bâtiments d'une abbaye de l'ordre de Saint-Benoît, qu'on croit avoir été fondée par Charlemagne. — Ruines de l'église abbatiale de Saint-Étienne : plan en croix latine; chevet très prolongé, orné à l'intérieur de modillons, de têtes plates servant de bases aux colonnes engagées qui supportaient la voûte, disposition qu'on ne remarque pas ailleurs en Angoumois. Fenêtres plein cintre avec des colonnes engagées. L'ancienne voûte à nervures gothiques est remplacée par un tillage. Une

chapelle placée dans le transept de droite, le seul qui soit conservé, renferme de jolis chapiteaux feuillagés. Le seul fragment de la voûte primitive appartient à l'absidiole du même transept. Cette voûte est soutenue par deux arcs à boudins entrecroisés et retombant sur des colonnes engagées. = *Ép. de la renaissance*. A Baignes se trouvait le château de Montauzier, chef-lieu d'une seigneurie importante possédée au XI^e siècle par un des enfants de Geoffroi Taillefer, comte d'Angoulême. Il ne reste rien du château primitif, ni de celui du XV^e siècle, siège du duché de Montauzier; on ne trouve plus qu'une tour avec une porte ogivée en tiers-point, et une autre porte gothique à nervures prismatiques, ornée de crosses végétales. Une assez jolie fontaine, appelée *Fontaine de Madame*, rappelle la famille célèbre de Montauzier. Sur la pierre qui forme la clef de l'arceau recouvrant cette fontaine, on lit : MARGVERITE DE CHATEAUBRIAND, et le millésime incomplet d'une des années du XVII^e siècle. — Portrait du duc de Montauzier à la bibliothèque d'Angoulême, peint par Ferdinand; un autre du duc d'Uzès.

CHANTILLAC. — *Ép. romaine*. Vestiges de la voie de Saintes à Coutras, traversant le petit Angoumois (largeur, 4 m. 15 c.), formée de petits cailloux sur une couche de pierres verticales noyées dans le ciment. Ces vestiges sont très apparents à l'endroit appelé la *Villa des Bourelles*, où l'on trouve des tuiles à rebords de 0 m. 50 c. sur 0 m. 25 c. On y a aussi découvert des monnaies de Claude, de Trajan et de Vespasien, des urnes funéraires et le pied d'une statue d'argent d'un beau travail. Quelques-uns de ces objets ont été conservés par M. Rullier, notaire. = *Ép. moyen âge*. Église paroissiale de la Décollation-de-Saint-Jean-Baptiste, ne présentant d'autre intérêt que celui de renfermer une

source où l'on vient en dévotion le jour de la fête du patron. Voûtes détruites; quelques fragments de piliers cantonnés d'une demi-colonne.

CONDÉON. — *Ép. moyen âge*. Église paroissiale de Saint-Maxime, remarquable par son ornementation (roman fleuri du XII^es.) : plan en croix latine, terminé par une abside. Longueur d'environ 35 m.; largeur, 9 m. Très beau portail de 5 m. 70 c. dans son plus grand évasement : cinq voussures retombant sur vingt colonnettes richement sculptées; chapiteaux symboliques, représentant des scènes d'hommes, de monstres et d'oiseaux s'enlaçant, se dévorant; l'arceau le plus étroit du portail découpé à jour en cinq lobes; voûtes autrefois plein cintre comme les fenêtres, remplacées par des voûtes ogivées. Cette église vient d'être restaurée.

REIGNAC. — *Ép. romaine*. Un grand nombre de monnaies impériales du Bas-Empire, trouvées au lieu appelé *Champagne des Bourelles*. — *Ép. moyen âge*. Église paroissiale de Saint-Pierre-ès-liens, du XI^e s. : plan en croix latine; une seule nef; voûte à plein berceau sans nervures, divisée par des arcs doubleaux plein cintre; contreforts saillants d'assises en retrait, en appareil moyen, et une coupole centrale appuyée sur des arcs doubleaux plein cintre, retombant sur des piliers carrés fortifiés de demi-colonnes; abside circulaire à trois pans surmontée d'un parapet garni de meurtrières. Longueur en nef, 26 m. 40 c.; largeur, 10 m. La façade est placée au transept du nord; large porte plein cintre à plusieurs voussures. Au premier étage sont cinq arcades plein cintre sculptées, la première, d'un monstre menaçant un personnage nu; la deuxième, d'un personnage debout levant les mains au ciel, et à côté, un autre personnage la main posée sur la poitrine. La troisième arcade géminée porte un saint, tenant la croix d'une

main et de l'autre une clef; la quatrième, un personnage assis devant un lion. En dehors, plusieurs modillons symboliques, dont l'un représente un homme se mordant la langue. Cinq autres arcades plein cintre aveugles portent des archivoltes étoilées. Au XV^e siècle, le transept sud reçut un prolongement, et la nef un bas-côté voûté à plusieurs nervures ogivées sans arcs doubleaux. Longueur des transepts, 13 m. 65 c.; largeur, 7 m. 30 c.

TOUVÉRAC. — *Ép. moyen âge*. Église du XI^e siècle : plan en carré long; voûtes gothiques du XV^e siècle, aujourd'hui détruites; elles reposaient sur des colonnes engagées dans des piliers droits. Longueur d'environ 27 m.; largeur, 6 m. 35 c.

CANTON DE BARBEZIEUX.

(Chef-lieu : BARBEZIEUX.)

BARBEZIEUX. — *Ép. moyen âge*. Cette ville était entourée de larges fossés dont on reconnaît encore le circuit. On y pénétrait par cinq portes aujourd'hui complètement détruites (E. Vinet : *Antiq. de Saintes et de Barbezieux*). — Église paroissiale de Saint-Mathias, en grande partie détruite par les protestants en 1562. Il existe de l'époque primitive (XII s.) une nef à cinq travées de voûtes en arêtes, dont les arcs doubleaux plein cintre retombent sur huit piliers. Quatre de ces piliers sont formés de colonnes groupées; les quatre autres sont ronds et sans chapiteaux. Elle conserve aussi de l'époque primitive un portail à trois voussures à archivoltes étoilées; deux sont ornées de stuettes en demi-relief; sur la troisième est un zodiaque presque entièrement mutilé. On y reconnaît encore : 1^o un

homme abattant le gland pour un porc qui est devant lui ; 2° un homme donnant à manger à un porc ; 3° un homme foulant des raisins dans un tonneau ; 4° un homme à cheval. Chapiteaux et archivoltas romans au huit fenêtres plein cintre de la nef et des bas-côtés ; clocher gothique avec une fenêtre plein cintre et deux niches avec statues. La façade fut reconstruite au XVI^e siècle. Longueur totale de l'édifice, 54 m. 60 c. ; largeur de la nef et des bas-côtés, 23 m. 42 c. = *Ép. de la renaissance*. Château bâti par Marguerite de La Rochefoucauld vers 1453 : pentagone irrégulier dont il ne reste plus que la grande porte du côté du nord, flanquée de deux tours, une partie du rempart de l'est, et un parapet en machicoulis, décoré d'ogives trilobées. Épaisseur des murs, 2 m. 15 c.

BARET. — *Ép. moyen âge*. Église paroissiale de Saint-Pardoux (roman fleuri du XII^e s.) : plan en carré long, terminé par une abside pentagone voûtée en demi-berceau, remarquable par la richesse de son ornementation extérieure, par ses modillons héraldiques ; nef à quatre travées de voûtes plein cintre séparées par des arcs doubleaux légèrement ogivés ; une coupole éclairée par un oculus dans la voûte. Longueur d'environ 31 m. 04 c. ; largeur, 6 m. 65 c. Contreforts en saillie de 2 m. 40 c. Une chapelle du XV^e siècle avec voûte ogivée à quatre compartiments s'appuyant sur des colonnes aux angles. Une de ces colonnes porte un bas-relief représentant le symbolisme de la luxure et l'autre le symbole de l'amour pudique. Portail à trois voussures plein cintre retombant sur des chapiteaux symboliques : le Centaure tenant un arc ; un monstre dévorant un agneau. Deux arcades latérales au portail sont masquées par deux contreforts très saillants en tailloirs.

BERNEUIL. — *Ép. moyen âge*. Église paroissiale de

Notre-Dame (XII^e s.): plan en croix latine. Longueur de la nef, 26 m.; largeur, 7 m. 10 c.; longueur du sanctuaire, 3 m. 90 c. Une coupole centrale éclairée par deux oculi; arcs doubleaux ogivés; transept avec une absidiole longue de 10 m. 50 c.; abside voûtée en cul-de-four; façade restaurée au XV^e siècle.

CHALLIGNAC. — *Ép. celtique*. Dolmen dont il ne reste que des débris informes. En fouillant le sol on y a découvert des fragments de poterie et un manche de pilon gaulois en pierre noire. = *Ép. romaine?* Camp antique comprenant une enceinte circulaire de 446 m. de diamètre; le retranchement intérieur est de 20 m. de largeur à la base et de 10 m. en hauteur. L'entrée, située au sud-ouest, est en face d'une fontaine. On attribue la formation de ce camp aux Anglais. = *Ép. moyen âge*. Église paroissiale de Saint-Sulpice, plusieurs fois remaniée. Quelques parties sont du XII^e siècle. Sculptures ressemblant beaucoup à celles du château d'Angoulême et de l'église de Châteauneuf (V. *l'arrondissement de Cognac*): une tête humaine sortant de la coquille d'un escargot; un homme en capuchon tenant une bouteille; un chapiteau représentant d'un côté une femme assise carillonnant avec les battants de deux cloches; de l'autre une truie qui file en allaitant deux petits. Voûtes ogivales du XV^e siècle; une rose à compartiments trilobés du XVI^e. Longueur d'environ 33 m.; largeur, 9 m. 50 c.

LA GARDE. — *Ép. moyen âge*. Église paroissiale de Saint-Pierre: plan primitif en croix latine avec une coupole centrale; sanctuaire ogivé. Longueur, 31 m.; largeur, 11 m. 10 c. Façade du XI^e siècle; galerie de sept arcades plein cintre à l'étage supérieur. On voit dans le cimetière une pierre portant le millésime 1291.

LA CHAISE. — *Ép. moyen âge*. Église paroissiale de Saint-

Vivien (XII^e s.) : plan en carré long sans voûtes. Longueur, 26 m. 25 c.; largeur, 7 m. 15 c. Portail plein cintre avec voussures du même style retombant sur des colonnettes à chapiteaux en partie mutilés; contreforts formés d'assises en retrait; appareil moyen.

GUIMPS. — *Ép. romaine*. Près du village de Chillou se trouvent les vestiges d'une villa, de nombreux fragments de terre cuite et de tuiles à rebords. On y a aussi découvert quelques monnaies du Bas-Empire. = *Ép. moyen âge*. Église paroissiale de Saint-Pierre, du XIII^e siècle, en carré long avec abside carrée; trois fenêtres en ogive et une voûte d'ogive à cintre brisé. Longueur, 27 m.; largeur, 9 m. 25 c. Contreforts très saillants en grand appareil. Près du sanctuaire se lit cette inscription : IONNES (Johannes) PE-
MENISE NATIONE VASCO ACTIONE SANCTVS : OBIT XIII KALEND
MAII 1650.

MONTCHAUDE. — *Ép. celtique*. Sur un plateau situé à peu de distance du chef-lieu on a cru reconnaître un monument druidique qui aurait quelques rapports avec celui de Karnac (H. M.). Mais ces blocs siliceux, formant des cercles concentriques et au nombre de plus de cinquante, peuvent bien appartenir au sol même et n'être disposés ainsi qu'accidentellement. A peu de distance du même lieu, on reconnaît mieux les débris d'un dolmen appelé le *Gros Cail-lou*, dont les supports ont servi à faire du pavé; la table horizontale a environ 2 m. carrés. = *Ép. de la renaissance*. Joli petit château à Montchaude, bâti par les Saint-Gelais, décoré de gracieuses sculptures (XVI^e s.). — Les ruines d'une chapelle placée au milieu d'un bois attirent encore la dévotion de quelques malades.

SAINT-AULAIS-LA-CHAPELLE-CONZAC. — *Ép. moyen âge*. A La Chapelle, ancienne église paroissiale (XI^e s.) :

plan en carré long avec une abside circulaire voûtée en cul-de-four ; une coupole appuyée sur des arcs doubleaux ogivés retombant sur des piliers de colonnes groupées (XII^e s.). Longueur, 24 m. 35 c. ; largeur, 6 m. 75 c. — A Conzac, église du XI^e siècle dont il ne reste qu'une abside très élégante. A l'intérieur, le grand arc plein cintre qui soutenait une coupole aujourd'hui détruite retombe sur trois colonnes décorées de chapiteaux magnifiquement sculptés ; au fond, sept grandes arcatures plein cintre retombant sur des colonnes ; trois colonnettes placées dans le bas reçoivent des arcades géminées, et au-dessus, un peu en retrait, sont d'autres arcades percées de fenêtres plein cintre. Tous les chapiteaux de ces nombreuses colonnes ou colonnettes portent des feuillages ou des figures symboliques. A l'extérieur se retrouve le même luxe de sculpture : au rez-de-chaussée, six colonnes supportant la corniche ; au deuxième étage, dix arcades dont le fond est en grande partie d'appareil losangé. Cette église ne conserve que cette abside ; tout le reste a été refait. Voûtes abattues. Plan en carré long d'environ 31 m. 50 c., et large de 12 m. environ (H. M.)

SAINTE-HILAIRE. — *Ép. moyen âge.* Église : plan en carré long de 29 m. 35 c., large de 7 m. ; voûte d'ogive continue ; fenêtre plein cintre ; piliers très saillants à l'extérieur ; portail transformé.

CANTON DE BROSSAC.

(Chef-lieu : BROSSAC.)

BOISBRETEAU. *Ép. moyen âge.* Ruines d'une vaste église d'un prieuré conventuel sous l'invocation de sainte Macrine : nef en carré long d'environ 22 m., large de 7 m. 10 c. ;

sanctuaire en avant de l'abside, éclairé par trois fenêtres plein cintre (XI^e s.); porte cintrée avec une archivoltte étoilée; voûte en berceau uni; appareil moyen; contreforts jusqu'à la hauteur du toit.

BROSSAC. — *Ép. romaine.* Dans un bois situé à l'est de Brossac, ruines d'une villa appelée aujourd'hui *Lacou Dau-sena* (Curia Ausonii?): corps de bâtiment de 57 m. 40 c. de longueur sur 22 m. de largeur; fragments de béton provenant d'un pavé. — A quelques mètres plus loin, un aqueduc recevant l'eau d'une fontaine appelée *Fontanelle* (petite fontaine). La distribution des eaux se faisait au rez-de-chaussée par un canal formé de briques larges de 0 m. 24 c., hautes de 0 m. 10 c.; briques à rebords employées dans la construction, longues de 0 m. 47 c., larges de 0 m. 24 c.; ciment très dur; fragments de mosaïque; cordons en briques de 2 m. 85 c.; murs de 7 m. 48 c. en hauteur (H. M.).

CHATIGNAC-SAINT-CYPRIEN — *Ép. moyen âge.* Église paroissiale de Saint-Pierre à Chatignac (roman secondaire du XII^e s.): plan en carré long terminé par une abside à voûte d'arêtes retombant sur des colonnes groupées. Façade refaite au XVII^e siècle. Comme œuvre de l'art roman, on remarque parmi les chapiteaux des colonnes, situées entre le chœur et l'abside, celui qui représente une femme nue jusqu'à la ceinture, le reste de la robe retombant sur les pieds; elle fuit, en se penchant vers un ange, un homme barbu que saisit un démon à longues oreilles. Longueur totale, 30 m.; largeur, 8 m. 20 c.; longueur du chœur, 5 m. 70 c.; largeur, 4 m.

CHILLAC. — *Ép. celtique?* On croit reconnaître un tumulus dans une motte de forme oblongue, située entre Berneuil et Chillac, haute de 15 m., large de 30 et longue de 60. Des fouilles y ont fait découvrir un conduit souter-

rain long de 10 m. = *Ép. moyen âge*. Église paroissiale (roman fleuri du XII^e s.) : plan en carré long dont les voûtes de l'abside circulaire n'existent plus. Longueur d'environ 28 m. ; largeur, 7 m. 50 c. Sanctuaire éclairé par trois fenêtres plein cintre (XII^e s.). La coupole et les voûtes de la nef ont été détruites. Façade ornée de cinq arcades à cintre brisé ; archivoltes étoilées et corniches en saillie.

PASSIRAC. — *Ép. moyen âge*. Église paroissiale de Saint-Pierre (XI^e s.) : plan en croix latine ; voûte ogivée de trois travées ; belle coupole centrale en octogone , appuyée sur des piliers carrés cantonnés de deux colonnes ; portail plein cintre à voussures ornementées retombant sur des colonnettes à demi engagées.

SAINT-VALLIER. — *Ép. moyen âge*. Église paroissiale de Saint-Vallier et de Saint-Gilles : plan en carré long terminé par une abside à six pans ; voûte en berceau uni (XI^e s.). Le pan central de cette abside est décoré d'arcades plein cintre à l'intérieur et à l'extérieur. Nef et façade reconstruites au XIV^e siècle ; voûtes à nervures entrecroisées ; piliers de colonnes groupées. Longueur de la nef, 18 m. ; largeur, 8 m. 70 c.

SAUVIGNAC. — *Ép. moyen âge*. Église paroissiale : plan en carré long très bien appareillé , terminé par une abside circulaire dont les arcades sont légèrement ogivées au dedans et au dehors (XII^e s.). Longueur d'environ 26 m. ; largeur, 7 m. 30 c. Les voûtes, détruites dans les guerres de religion , ont été refaites en lambris.

CANTON DE CHALAIS.

(Chef-lieu : CHALAIS.)

BARDENAC. — *Ép. moyen âge.* Église romane de la fin du XIII^e siècle. Nef dont les voûtes furent refaites au XVI^e siècle. Longueur d'environ 26 m. 50 c. ; largeur, 7 m. 10 c. — Motte féodale de forme oblongue, située à Coyron, de 25 m. en diamètre. La plate-forme proprement dite a 41 m. de longueur sur 38 m. de largeur, 11 m. environ aux talus et 6 m. de largeur aux fossés. Ce château, détruit à une époque inconnue, mais probablement après la guerre de cent ans, appartient à la famille de La Rochefoucauld.

BAZAC. — *Ép. moyen âge.* Église paroissiale de Saint-Martin (XII^e s.). Le plan, aujourd'hui en carré long, fut primitivement une croix latine. Abside avec une voûte à cintre brisé divisé par des nervures ; une coupole centrale reposant sur des piliers renforcés de deux colonnes ; façade ornée au premier étage d'une série d'arcades légèrement ogivées, réunies par des entrecolonnements dans le sanctuaire ; chapiteaux symboliques profondément fouillés. Longueur totale, 30 m. 20 c. ; largeur, 8 m. 25 c. — On indique comme ayant servi de position militaire dans la guerre de cent ans une élévation de terrain appelée la *Motte à Puygoyon*. — On indique aussi sur la Drôme les restes d'un pont qui fut coupé par l'armée des catholiques après la bataille de Coutras.

CHALAIS (CALESIIUM). — *Ép. moyen âge.* Église paroissiale de Saint-Martial (style roman fleuri du XII^e s.), dont le plan primitif dut être une croix latine. Longueur en nef, 27 m. ; largeur, 8 m. 75 c. Il n'existe plus de la construction primitive que la façade, horriblement mutilée. Dans une

grande arcade à l'extérieur se trouvait une statue équestre (V. *Aubeterre et Châteauneuf*). Le portail est formé de cinq arcades superposées à cintre brisé : la première découpée en lobes, la seconde ornée de quatre feuilles, la troisième de losanges, la quatrième de médaillons renfermant des animaux et des personnages, et la cinquième décorée de quatre feuilles. Les colonnes ont leur fût décoré de moulures losangées. Deux arcades latérales de chaque côté du portail, chacune à deux voussures ogivées ; dans le tympan de l'une on croit reconnaître un bas-relief représentant les saintes femmes au tombeau de Jésus-Christ (H. M.). = *Ép. de la renaissance*. Château dont la partie la plus ancienne est une tour carrée du XIV^e siècle, qui conserve ses machicoulis et son toit aigu. Le reste appartient au XVI^e siècle. On y remarque surtout le portail avec son pont-levis encore complet. Sur la grande porte était naguère l'écusson des comtes de Périgord avec la devise moyen âge : **RE QUE DIOV** (Rien que Dieu). Ce château, encore propriété de la même famille, est riche en portraits. On y voit aussi un lit dans le genre de celui de Louis XIV à Versailles. L'armée de Charles VII assiégea Chalais et ce château en 1452 et s'en empara (C.).

CURAC. — *Ép. moyen âge*. Église de Saint-Vincent : plan en carré long, terminé par une abside voûtée en cul-de-four. Longueur d'environ 26 m. ; largeur, 6 m. 80 c. Belle façade romane : portail à quatre voussures avec des chapiteaux nus ; deux arcades latérales aveugles. Au premier étage, une corniche à modillons recevant cinq arcades ; au second étage, trois autres arcades. Coupole abattue, ainsi que les voûtes de la nef.

MÉDILLAC. — *Ép. moyen âge*. Église paroissiale : plan en carré long terminé par une abside voûtée en demi-sphère

en petit appareil (XII^e s.). Longueur, 28 m. 10 c. ; largeur, 8 m. Pilastres s'élevant au faite de l'abside ; coupole centrale ; grands arcs à cintre légèrement brisé reposant sur des piliers carrés.

ORIVAL. — *Ép. moyen âge*. Église du XII^e siècle : plan en carré long terminé par une abside voûtée en berceau uni à petit appareil ; voûte de même à la nef, s'appuyant sur la corniche ; d'épais contreforts en dehors. Longueur, 19 m. 10 c. ; largeur, 7 m. 20 c. Fonts baptismaux décorés d'une série d'arcatures entrecroisées.

SAINT-QUENTIN. — *Ép. moyen âge*. Église paroissiale de Saint-Quentin : plan en croix latine avec une coupole centrale ; grands arcs à cintre brisé ; piliers carrés avec une demi-colonne au centre ; abside voûtée en berceau uni encorbellée de têtes plates à l'extérieur, et ornée à l'intérieur de gracieuses sculptures romanes (XII^e s.) ; nef à laquelle on a ajouté deux bas-côtés (XV^e s.). Longueur, 32 m. 50 c. ; largeur, 11 m. 75 c. Voûtes refaites à quatre compartiments ogivés de nervures prismatiques. Façade composée d'un rez-de-chaussée à trois arcades plein cintre et de cinq arcades de même au-dessus.

SAINTE-MARIE. — *Ép. moyen âge*. Église paroissiale de Notre-Dame : plan en carré long ; abside circulaire avec des modillons symboliques (XII^e s.), voûtée en berceau uni ; murs de la nef en appareil moyen ; voûte à compartiments ogivés postérieure à l'abside. Longueur approximative, 27 m. ; largeur, 5 m. Façade semblable à celle de l'église précédente.

SÉRIGNAC. — *Ép. moyen âge*. Église en carré long, éclairée par trois fenêtres plein cintre placées au levant ; voûtes en lambris. Longueur, 24 m. 25 c. ; largeur, 5 m. 30 c. Bénitier en pierre fine à huit pans décorés d'arcatures plein cintre retombant sur des colonnettes romanes (XI^e s.).

RIOUX-MARTIN (DE RIVO MARTINI). — *Ép. moyen âge.* Église paroissiale de Saint-Eutrope, de la fin du XII^e siècle, classée comme monument historique : nef à voûte romane ogivée. Longueur, 20 m. 35 c.; largeur, 8 m. 15 c. Sanctuaire circulaire sans voûte remplaçant l'abside primitive. Une coupole centrale; arcs doubleaux ogivés; piles carrées. Façade : portail à cinq arcades évasées et deux arcades aveugles latérales à chapiteaux nus. Au premier étage, cinq arcades plein cintre; au deuxième étage, trois arcades au milieu d'un fronton triangulaire. Clocher d'une construction remarquable : flèche octogone en pierre, de 13 m. 35 c. en hauteur, composée de cinquante-trois assises; tour carrée supportant la flèche, percée sur trois faces de deux fenêtres larges de 0 m. 30 c., et sur la quatrième d'une seule fenêtre large de 0 m. 95 c. La base est au dehors de 5 m. 45 c. en diamètre, et à l'intérieur de 3 m. 45 c.

YVIERS. — *Ép. de la renaissance.* Château du XV^e siècle, appelé la *Tour d'Yviers*, assez bien conservé. = *Ép. incertaine.* Sur un coteau assez élevé, plusieurs blocs énormes d'un gris rougeâtre, n'ayant rien d'identique avec la pierre du pays; ils sont l'objet d'une légende.

CANTON DE MONTMOREAU.

(Chef-lieu : MONTMOREAU.)

JUIGNAC. — *Ép. de la renaissance.* Château de Maumont (XV^e s.) : une tour carrée avec une porte en ogive à tiers-point; une autre porte gothique du XVII^e siècle avec des nervures prismatiques décorées de crosses végétales.

MONTMOREAU (MONS MAURELLI). — *Ép. moyen âge.* Église de paroisse sous le vocable de saint Denis, tout en-

tière du XI^e siècle, excepté quelques reconstructions récentes dans le même style : plan en croix latine; abside circulaire ornée d'élégantes arcades à l'intérieur et à l'extérieur; coupole semi-sphérique surmontant le centre de la croix; nef à voûte très ogivée divisée par une série d'arcs doubleaux retombant sur des demi-colonnes. Longueur en nef, environ 13 m. 50 c.; largeur, 9 m. Façade ainsi composée : au rez-de-chaussée, portail à quatre voussures et à quatre archivolttes en retrait; la première voussure polylobée, les autres décorées d'ornementation végétale; deux arcades latérales. Au premier étage, deux fenêtres et trois arcades; une grande fenêtre en partie engagée dans le fronton triangulaire. Clocher reconstruit par M. P. Abadie et assis sur les quatre piliers qui supportent la coupole; deux fenêtres à la base, l'une au nord, l'autre au sud. Au deuxième étage, une série de seize fenêtres, quatre sur chaque côté, séparées par des colonnes qui s'élèvent jusqu'à l'entablement; les arcs des fenêtres retombant sur d'autres colonnes. Cet étage se trouve orné de cinquante-deux colonnes, treize sur chaque face (Z. R. : *Notice sur la restauration de cette église : Bull. de la Société arch. et hist. de la Charente, année 1850*). — Chapelle du château de Montmoreau, comprenant : 1^o une *église portique* qui peut appartenir aux dernières années du X^e siècle; une petite nef dont le mur est percé au sud et au nord par deux larges arcades à jour, et partagée en deux travées de voûtes plein cintre d'inégale grandeur par suite de l'arc doubleau qui n'est pas à angle droit; longueur, 10 m.; largeur à la façade, 7 m. 75 c.; à l'extrémité, 8 m. 05 c.; 2^o chapelle proprement dite, présentant une rotonde autour de laquelle rayonnent quatre absides (style du XII^e s.). Longueur du nord au sud, 12 m.; largeur, 9 m. 25 c. Coupole centrale appuyée sur des arceaux dont les colonnes sont ornées de

chapiteaux d'une grande beauté de sculpture. Jolies fresques du XIII^e siècle. Dans l'absidiole orientale, une Adoration des Mages et une inscription du XII^e siècle, peinte en blanc sur une bande noire : *LOCVS ISTE DEDICATVS EST. . . IN HONOREM. . . . RE DEI GENITRICIS VIRGINIS MARIE. AMEN.* A gauche, entre deux arcades, saint Blaise en costume d'évêque, avec le nimbe et la crosse ; dans le triangle opposé, l'archange Saint-Michel terrassant un dragon ailé ; dans le tympan, saint Gilles en costume d'abbé ; un homme et une femme à genoux ; au-dessous, le martyr de saint Eutrope. Ces fresques sont postérieures à l'inscription. Le diamètre de la rotonde pris à l'intérieur est de 6 m. et l'enlacement des absidioles de 2 m. ; la plus grande largeur de celle du nord est de 2 m. 75 c. — Motte féodale située au village de Chez-Verdu, sur laquelle était bâti le château de la Motte. = *Ép. de la renaissance.* Château du XVI^e siècle, bâti en partie sur une belle plate-forme d'un autre très ancien : porte à nervures prismatiques ; dans l'angle d'une tour, un personnage placé près d'un canon et tenant un tambour.

NONAC. — *Ép. moyen âge.* Château de la Léotarderie ou Léotardie, selon un acte de 1734 (fin du XII^e siècle ou commencement du XIII^e), bâti par Hélié Léotard, archidiacre de Bourges, attaché à la maison de Hugues le Brun, comte d'Angoulême. Ce monument appartient à différentes époques. Salle voûtée au rez-de-chaussée ; porte ogivale, corps de garde et chemin de ronde ; quelques portes cintrées (XIII^e s.) ; bastions flanqués de pavillons ; porte surmontée de machicoulis (XV^e s.) ; galerie conduisant à la chapelle ; pavillons à toits aigus avec sculptures aux croisées (XVI^e s.). Longueur de la façade principale, 43 mètres. — Un tableau signé de Guillemain, porte la date de 1666 ;

il représente la sainte Vierge. — Deux portraits d'évêques. — Sculptures variées et d'un beau travail dans quelques parties de l'édifice.

SAINT-AMANT. — *Ép. celtique.* Souterrains à galeries creusés dans le rocher ; silos ou lieux de refuge.

SAINT-EUTROPE. — *Ép. moyen âge.* Église sous le vocable de saint Eutrope qui peut être classée parmi les monuments primitifs : plan en carré long d'environ 25 m., large de 7 m. 25 c. ; arcs doubleaux plein cintre, sans corniches ni pilastres, supportant une coupole et appuyés sur des pieds-droits ; porte en plein cintre sans archivolttes ; voûtes refaites depuis peu de temps.

SAINT-MARTIAL. — *Ép. moyen âge.* Église romane de Peudry, dont la construction peut se placer avant l'an mil. Elle est bâtie en pierre d'agrégation siliceuse. Coupole dont les arcs retombaient sur des pieds-droits ; absence de corniche et de pilastres ; porte en plein ceintre sans archivolttes (H. M.).



ARRONDISSEMENT DE COGNAC.

CANTON DE COGNAC.

(Chef-lieu : COGNAC.)

ARS (DE ARCUBUS). — *Ép. romaine.* Entre Ars et le village de La Frenade, vestiges de la voie antique de Périgueux à Saintes, appelée le *Chemin Boine*. — *Ép. moyen âge.* Église paroissiale de Saint-Roch, dont une partie seulement est de la fin du XII^e siècle : portail légèrement ogivé ; voûtes à compartiments ogivés à peu près détruites ; contreforts formant pilastres jusqu'à la corniche ; cuve baptismale en

Pierre (XIII^e s.), sculptée sur les quatre faces; statuettes aux angles. Bas-reliefs représentant: 1^o un lion tenant deux têtes humaines; 2^o un homme engagé dans les replis d'un serpent; 3^o deux personnages à genoux soutenant une aigle. Le quatrième côté est très mutilé. Hauteur de cette cuve, 0 m. 78 c.; largeur, 1 m. 25 c. (V. *le dessin de M. de La Farque: Statist. monumentale de la Charente*, p. 312.) = *Ép. de la renaissance*. Une chapelle latérale placée dans l'église (XVI^e s.), avec cette inscription à la clef de voûte: REX GLORIE PARCE NICOLAO BREMO QVI HOC OPVS FACERE CVRAVIT ANNO M^oXXXVI^o. Rétable avec un chapiteau corinthien. — Doutes et pont-levis d'un ancien château. Le château actuel, formé de deux corps de bâtiments en équerre, est de la fin du XV^e siècle; peinture de la même époque aux lambris; armoiries de la famille de Brémond dans une salle du rez-de-chaussée.

BOUTHIER-SAIN-TROJAN. — *Ép. moyen âge*. A Bouthiers, église d'une commanderie du Temple, complètement détruite depuis peu. La voûte en ogive romane portait des fragments de fresques. Portail plein cintre sans ornements. — Église de Saint-Mamert, qui fut l'église de la paroisse sous le vocable de sainte Marie (XI^e s.): plan en carré long voûté; berceau lisse légèrement ogivé; une voûte du XIII^e siècle au sanctuaire avec huit nervures en boudins; un arc doubleau retombant sur des piliers carrés sans chapiteaux. Longueur en nef, 15 m. 85 c.; largeur, 4 m. 90 c. Façade de 6 m., surmontée d'un campanille avec deux fenêtres plein cintre; portail ogival du XIV^e siècle et fenêtre centrale plein cintre sans archivolt. — A Saint-Trojan, petite église romane sans intérêt; voûtes abattues. Longueur, 19 m.; largeur, 5 m. Portail plein-cintre; clocher carré à deux étages; fenêtres ogivées. = *Ép. de la renaissance*. A Saint-

Trojan, enceinte d'un château où venait souvent Louise de Savoie, mère de François I^{er}, durant son séjour à Cognac (V. *Mém. de Louise de Savoie*). Caveau sépulcral d'une des branches de la famille de La Rochefoucauld. = *Ép. moderne*. Église paroissiale, située à Bouthiers, construction récente : plan en carré long ; façade avec campanille et trois fenêtres (style du XIII^e s.). Longueur, 22 m. ; largeur, 6 m. 50 c.

CHERVES. — *Ép. romaine*. Vestiges de la voie antique de Saintes à Limoges, passant près du camp de Sainte-Sévère. = *Ép. moyen âge*. Église paroissiale de Saint-Vivien, du XII^e siècle ou de la fin du XI^e : plan en croix latine, mais dont les transepts sont très courts ; trois coupes en demi-sphère supportées par des piliers carrés ; abside circulaire, voûtée en cul-de-four ; nef avec corniche en damier ou étoilée ; grands arcs doubleaux retombant sur trois colonnes groupées ; abside décorée de six colonnes au dehors, d'une corniche en damier à l'intérieur ; modillons de l'entablement représentant des animaux. Clocher posé sur une coupole au-dessous de laquelle est une absidiole ; flèche à assises imbriquées, terminée en cône aigu (XII^e s.). Longueur, 23 m. 80 c. ; largeur, 7 m. 10 c. — Croix à base sculptée, dans le cimetière. = *Ép. de la renaissance*. Joli château bâti en 1610, situé à Château-Chenel : carré long entouré de douves et flanqué de tours carrées ; statue de la Vierge dans une chapelle.

COGNAC. — *Ép. celtique*. Dolmen situé à Séchebec, près de Cognac ; table renversée sur ses supports brisés. Longueur, 8 m. 05 c. ; largeur, 2 m. 81 c. ; épaisseur, 0 m. 50 c. = *Ép. romaine*. Cognac serait, selon quelques-uns, le *Condate* ou le *Cunaco* de la table théodosienne. Près de cette ville, au lieu appelé Châtenet, on trouve un grand nombre de tuiles à rebords, quelques substructions qui ont dû appartenir à

une villa, un pavé en béton sur une longueur de 15 m. et sur une largeur de 6 m. On y a découvert un petit vase en terre fine, haut de 0 m. 15 c., et des médailles de Marc-Aurèle, petit bronze, placés à côté d'un tombeau. — On trouve aussi au village des Moulons, à deux kilomètres de Cognac, une assez grande surface de terrain couverte de débris de tuiles romaines. — Entre les limites des communes de Cherves et de Cognac, vestiges de la voie antique de Saintes à Limoges : pavé formé de gros gravier mêlé à de petits cailloux de 0 m. 20 c. d'épaisseur environ, et sur cette couche des moellons mis de champ et recouverts de gros gravier. Une borne milliaire existait, il y a quelques années, près du village du Solençon. — *Ép. moyen âge.* Cognac conserva jusqu'au XVIII^e siècle une enceinte hexagone de fortes murailles et de fossés profonds, défendue par des tours de distance en distance. On ne voit plus de cette ceinture de remparts que deux tours rondes protégeant une porte et se joignant par une terrasse à machicoulis. La tour de Lusignan, voûtée en coupole à petit appareil, a été détruite depuis peu. — Vue de la ville, peinte sur bois, antérieure au XVII^e siècle. — Église paroissiale de Saint-Léger (XII^e et XIV^e s.). Il ne reste de l'époque primitive que la façade, la nef, le rez-de-chaussée et les deux premiers étages du clocher. Des voûtes à nervures prismatiques, partagées en deux travées par des arcs doubleaux ogivés, remplacent deux coupoles. Chaque travée a quatre compartiments. Piliers doubles et carrés flanqués de quatre demi-colonnes. Longueur en nef, 31 m. 68 c.; largeur, 11 m. 08 c. Série d'arcades par trois aux murs collatéraux, de 1 m. 75 c. en diamètre et de 4 m. 15 c. en hauteur; corniche au-dessus ornée de modillons à personnages. Façade large de 12 m. 33 c. Au rez-de-chaussée, portail à

plusieurs voussures retombant sur des colonnettes séparées par des pieds droits, décorées d'ornements géométriques; de feuillages, de lobes et d'astragales. Sur la principale voussure est un zodiaque avec le symbolisme des mois : Janvier (jeune homme tenant une urne renversée); Février (personnage assis devant le feu); Mars (un homme taillant des arbres); Avril (une femme entourée de feuillage); Mai (mutilé); Juin (une tortue et un homme tenant une faucille); Juillet (une femme qui lave); Août (un homme battant du blé); Septembre (un vendangeur); Octobre (un homme abattant du gland); Novembre (personnage donnant à manger à un porc); Décembre (un homme à table) (V. *le dessin de ce portail dans la Stat. monument. de la Charente*). A chaque côté du portail, une arcade plein cintre appuyée sur des colonnettes, et bas-reliefs dans le tympan. Au premier étage, trois fenêtres plein cintre; au second étage, douze petites arcades plein cintre. Verticalement cette jolie façade se divise en trois séries. La jolie rosace qui en occupe le centre est du XIV^e siècle. Coupole soutenue par des arcs doubleaux retombant sur quatre piles carrées, décorées chacune de quatre colonnes. Au-dessus s'élève le clocher carré à quatre étages, dont les deux premiers ont des arcades aveugles plein cintre, et les deux autres des fenêtres en ogive aiguë. Le quatrième étage et la galerie à jour découpée en astragales, du milieu de laquelle s'élève une flèche aiguë, sont du XVIII^e siècle. Le reste de l'église se compose des transepts, longs de 29 m. 92 c., larges de 4 m. 75 c.; du chœur, long de 24 m. 19 c., large de 11 m. 20 c.; de deux bas-côtés parallèles au chœur, longs de 24 m. 19 c., larges de 4 m. 75 c. Voûtes à deux travées construites en 1389. Le bas-côté du sud formait l'église d'un couvent de Bénédictines fondé en 1628. Voûtes à cintre brisé à quatre compartiments; piliers de trois colonnes en-

gagées. Le bas-côté du nord, voûté de la même manière, a pour piliers le prolongement des arcs doubleaux de forme prismatique (V. Dom Estiennot : *Antiquitates Benedictinæ*). Toute l'ornementation, style gothique flamboyant, qui se trouve dans le chœur est de l'époque moderne. — On conserve à la mairie une pierre portant cette inscription : SPERO LVCEM, provenant d'une maison des Templiers; un écusson provenant de la *Tour de Lusignan*, portant dans le champ *une main tenant un bâton surmonté d'une étoile*, et pour légende : NIHIL INTENTATVM. = *Ép. de la renaissance*. Quelques parties de l'église paroissiale, la rosace de la façade, la croisée (gothique flamboyant) de l'abside. — Château commencé vers l'an 1450 par Jean, comte d'Angoulême, continué par Charles d'Orléans; quelques parties terminées par François I^{er} et par Louise de Savoie. On remarque sur la façade quelques portraits sculptés dans des médaillons en relief et la salamandre. Sur une cheminée, l'écusson du comte Jean portant dans le champ l'écu d'Orléans-Angoulême, *au lambel à trois pendants d'argent, la pièce du milieu chargée pour brisure d'un croissant d'azur*. — Chapelle du château, dite de Louise de Savoie (XV^e s) : un rétable en porcelaine; trois camaïeux représentant saint François; une Visitation; un solitaire dans le désert à genoux devant une croix; sous chaque colonne, un écusson portant les armes de France; un autre : *parti d'Orléans-Angoulême et d'argent plein*; douze médaillons représentant les douze apôtres (C B.). Cette belle chapelle a été détruite. — Une maison où François I^{er} aurait été nourri : sur la porte, une salamandre en fort relief avec la devise du roi, et au-dessus, dans une corniche, cette inscription : NE CITO CREDAS NE MALE DICAS INIMICVM VITA = *Ép. moderne*. Église Saint-Jacques, construction récente, style gothique fleuri : plan en

croix latine ; abside pentagone à cinq fenêtres d'ogive romane trilobée. Nef à trois travées de voûtes ogivales ; longueur, 13 m. 60 c. ; largeur, 6 m. 40 c. Transepts avec une rosace à quatre feuilles à chaque extrémité ; longueur, 12 m. 40 c. ; largeur 6 m. 40 c. Longueur du sanctuaire, 5 m. 20 c. ; largeur, 7 m. Portail gothique et quatre pignons à crosses végétales.

GIMEUX. — *Ép. romaine*. On trouva, il y a quelques années, près du village de Langlade, des sépultures renfermant avec des ossements les débris d'un bouclier ; plusieurs vases en terre ou en verre avec un grand nombre de monnaies d'Adrien et d'Antonin ; à côté, le pavé d'un appartement en béton ; un peu plus loin, quelques vestiges du pavé de la voie antique de Périgueux à Saintes. = *Ép. moyen âge*. Église paroissiale : plan en carré long ; une coupole centrale ; grands arcs à cintre brisé retombant sur des piliers carrés massifs, fortifiés d'une colonne engagée ; portail à cintre aigu avec archivoltte étoilée.

JAYREZAC. — *Ép. moyen âge*. Église paroissiale de Saint-Pierre. Il ne reste de l'édifice du XI^e siècle qu'un sanctuaire éclairé par une fenêtre centrale faiblement ogivée, très étroite à l'extérieur et très évasée à l'intérieur ; deux colonnes latérales à chapiteaux romans avec des volutes aux angles. Nef de construction récente, à deux travées de voûtes en cintre brisé avec des membrures diagonales. Longueur, 12 m. ; largeur, 5 m. 75 c. ; longueur du sanctuaire, 6 m. 40 c. ; largeur, 5 m. 40 c.

LOUZAC. — *Ép. moyen âge*. Église paroissiale de Saint-Étienne : plan en carré long de 19 m., large de 7 m. Façade : portail à cintre faiblement ogivé ; archivoltte étoilée (XI^e s.). Une coupole dont les grands arcs retombent sur des pilastres nus est de la même époque. L'abside, autrefois à plu-

sieurs pans, est aujourd'hui circulaire ; elle est de la même époque que la voûte en berceau lisse (XVI^e s.).

MERPINS. — *Ép. romaine.* On croit que Merpins est la station romaine indiquée sous le nom de *Condate* dans la carte de Peutinger (V. Walckenaër : *Géog. anc. des Gaules*). — Camp romain situé à l'extrémité d'un plateau qui domine la Charente et le Né, défendu du côté de la plaine par un rempart de terre joignant les extrémités du plateau dans une longueur de 450 mètres. On y trouve de nombreux débris de tuiles à rebords, des fragments de poterie, des ossements superposés, quelques substructions en grand appareil. = *Ép. moyen âge.* Large motte féodale et fragments de murs d'enceinte d'un château que la tradition attribue à Charlemagne. Le duc de Berry en chassa les Anglais en 1370. — A trois kilomètres de là se trouvait l'abbaye de la Frenade, fondée en 1148 (V. *Gall. Christ.*). Église entièrement détruite depuis peu. C'était un carré long, dont les voûtes sont encore indiquées par des colonnes groupées qui recevaient les nervures. Les bâtiments de l'abbaye sont assez bien conservés ; ils forment un carré long, dont les voûtes du rez-de-chaussée sont en plein cintre, ainsi que les fenêtres, qui sont très étroites et qui indiquent le XII^e siècle. — Église paroissiale de Saint-Remy : plan en carré long de 20 m. 20 c., large de 8 m. 40 c ; abside du X^e siècle, avec fenêtres plein cintre sans archivoltés et des colonnettes sans chapiteaux. La nef est à deux travées de voûtes à cintre brisé dont les arcs doubleaux retombent sur des piliers carrés. Cette voûte est du XIII^e siècle ; elle remplaça deux coupoles qui sont indiquées par la saillie des piliers.

MESNAC. — *Ép. romaine.* On reconnaît près du chef-lieu la chaussée de la voie romaine indiquée dans la *Statistique monumentale de la Charente*, qui se dirigeait de

Blaye vers Ébéon, en coupant à angle droit, près de Cherves, la voie de Saintes à Limoges. = *Ép. moyen âge*. Église du XII^e siècle : plan en carré long avec deux coupoles ; arcs doubleaux ogivés ; piliers carrés massifs ; voûtes en lambris ; corniche étoilée à l'intérieur de la nef. Longueur, 22 m. 20 c. ; largeur, 6 m. 85 c.

RICHEMONT. — *Ép. moyen âge*. Petite église paroissiale de Saint-Pierre, qui conserve tout son caractère roman quoiqu'elle ait été remaniée : plan en croix latine ; nef à deux travées de voûtes en berceau lisse ; arcs doubleaux plein cintre retombant sur des piliers carrés ; arcades latérales plein cintre. Longueur en nef, 8 m. 20 c. ; largeur, 4 m. 80 c. ; longueur des transepts, 12 m. 60 c. ; largeur, 1 m. 80 c. Le chœur et l'abside sont éclairés par trois fenêtres plein cintre très étroites au dehors et très évasées en dedans. Longueur, 5 m. ; largeur, 4 m. Portail central à trois voussures, et au-dessus trois fenêtres plein cintre avec archivoltte étoilée. Crypte sous le chœur (XI^e s.) ; voûtes en arêtes retombant sur six colonnes en blocage ; chapiteaux feuillagés. Longueur, 5 m. 32 c. ; largeur, 3 m. 98 c. — Motte féodale : enceinte circulaire marquée par des fragments de murailles fortement cimentés. — Grottes taillées dans le roc, qui ne se fermaient qu'en dedans.

SAINT-ANDRÉ. — *Ép. romaine*. Plusieurs cercueils en pierre d'un seul bloc, dont un contenait avec des ossements un anneau en cuivre, une agrafe, ornement de femme, et quelques monnaies romaines. = *Ép. moyen âge*. Église paroissiale : plan en carré long, terminé par une abside circulaire ; voûtes en berceau lisse ; deux piliers carrés ; portail à trois voussures plein cintre ornées de losanges ; archivoltte étoilée (XII^e s.) ; deux statues de saints de chaque côté de la fenêtre centrale. Longueur de la nef, 12 m. 50 c. ;

largeur, 6 m.; longueur du sanctuaire, 8 m. 50 c. Abside reconstruite en 1685, ainsi que les voûtes.

SAINT-BRICE. — *Ép. romaine.* Voie antique de Saintes à Angoulême, laissant Cognac à l'ouest et rejoignant la voie de Périgueux à Saintes, appelée le *Chemin Boine*. = *Ép. celtique.* Dolmen situé sur une colline appartenant à la zone calcaire, composé de deux pierres horizontales juxtaposées, de 7 m. de longueur sur 3 m. 90 c. de largeur, et de cinq supports hauts de 2 m. 20 c. Longueur de la cella, 4 m. 50 c.; largeur, 3 m. 20 c. On y a trouvé des ossements et des cendres. Le vulgaire appelle ce monument la *Pierre de la Vache*. = *Ép. moyen âge.* Église abbatiale de Châtres (*de Castis* ou *de Castris*) : plan en croix latine, avec trois coupotes à la nef retombant sur des colonnes engagées dans un pilastre carré; transepts voûtés en ogive (le transept nord a été détruit); abside autrefois circulaire; sanctuaire en carré long (style ogival). Longueur, 30 m. 75 c.; largeur, 9 m. 10 c. Façade composée d'un rez-de-chaussée; cinq voussures plein cintre au portail, la plus petite trilobée; colonnes recevant les voussures ornées de chapiteaux feuillagés, carrées à la base; arcades latérales, même style (XII^e s.). Frise feuillagée après le rez-de-chaussée. Au second étage, neuf arcades ogivées. Cette façade est le plus beau modèle qu'ait l'Angoumois dans le style ogival (*V. le dessin dans la Statist. monument. de la Charente*). L'abbaye de Châtres fut fondée en 1077. L'église est à peine postérieure d'un siècle (*Hist. Pontif. et Com. Engolism.*). — Tombeaux en pierre trouvés autour de l'église, et, dans quelques-uns, des vases placés de chaque côté de la tête. — Église paroissiale de Saint-Brice : plan en carré long, mélange de style roman et de style ogival (fin du X^e siècle et partie du XI^e). Longueur de la nef, 13 m.;

largeur, 5 m. Sanctuaire long de 5 m.; coupole octogone, dont les arcs en plein cintre retombent sur quatre piliers carrés et très saillants : diamètre, 6 m. 35 c. Chevet droit percé de trois fenêtres en ogive; deux fenêtres au sanctuaire, l'une plein cintre, l'autre en ogive, avec trois voussures appuyées sur trois colonnes; portail plein cintre sans voussures. Clocher carré placé sur la coupole : un seul étage avec deux fenêtres à cintre brisé sur chaque côté. Caveau sépulcral placé sous le sanctuaire et taillé dans le roc. — *Ép. de la renaissance*. Château du XIV^e siècle, aujourd'hui transformé, mais dans lequel est conservé l'appartement où Henri IV eut une entrevue avec Catherine de Médicis, le 25 septembre 1586, en présence du duc de Nevers et du prince de Condé. Peintures sur bois encadrées au plafond. Dans le cadre du milieu Psyché et l'Amour (M.).

SAINTE-LAURENT. — *Ép. moyen âge*. Église paroissiale de Sainte-Laurent, entièrement transformée. Elle formait primitivement un carré long. Les parties qui se rapportent au XI^e siècle sont : le portail en plein cintre, à trois larges voussures ornées de feuilles de vigne, d'étoiles et d'enroulements feuillagés retombant sur des colonnes à chapiteaux romans; un de ces chapiteaux représente Ève et le serpent; les murs de la nef, le chœur à deux travées de voûte en berceau lisse avec arcs doubleaux plein cintre retombant sur des piliers carrés cantonnés d'une forte colonne à chapiteaux nus. Un bas-côté du XV^e siècle est séparé du chœur par des arcades ogivées appuyées sur de gros pilastres. Voûtes à huit compartiments, dont les nervures rondes se rencontrent à des clefs pendantes ornées d'écussons. Les voûtes de la nef sont de 1789. Longueur de la nef et du sanctuaire, 26 m. 50 c.; largeur, 9 m. 10 c.; longueur du bas-côté, 18 m. 90 c.; largeur, 4 m. 20 c. — Deux calices en argent trouvés dans la

terre. L'un est entièrement brisé; l'autre a 0 m. 18 c. de hauteur. La coupe a 0 m. 09 de diamètre à sa partie la plus évasée; le pied, formé par une courbe festonnée en demi-cercles, a extérieurement 0 m. 13 c. de diamètre. Il est ornementé de six têtes rondes, sur lesquelles est gravée en creux une fleur simple sans incrustation d'émail (XIII^e s.).

SAINTE-MARTIN-CHATEAUBERNARD. — *Ép. celtique.* Fragments d'un dolmen situé près de La Combe. La table horizontale est longue de 4 m., large de 3 m. 27 c. = *Ép. romaine.* Tracé de la voie antique de Blaye à Ébéon. = *Ép. moyen âge.* A Saint-Martin, petite église romane sur un plan en carré long de 25 m. et large de 6 m. 50 c. (XII^e s.): voûte ogivée, remplacée aujourd'hui par une voûte en berceau et en torchis; deux piliers carrés recevant l'arc doubleau à cintre brisé qui séparait la nef du chœur; chapiteaux à une feuille d'acanthé et à deux figures aux angles, travail de l'enfance de l'art. Façade large de 10 m. de développement, avec un portail plein cintre de trois voussures retombant sur trois colonnes cylindriques posées sur des socles arrondis; à droite et à gauche, deux niches en arcades d'ogive romane. Campanille au-dessus d'un pignon triangulaire percé de deux fenêtres plein cintre sans ornements. — A Châteaubernard, église d'une ancienne commanderie des Templiers: deux travées de voûtes en cintre brisé, séparées par un arc doubleau aussi à cintre brisé appuyé sur des demi-colonnes; chapiteaux avec volutes aux angles; trois fenêtres plein cintre placées en triangle dans l'abside; une porte latérale plein cintre avec archivolté à dents de scie. Longueur, 16 m. 76 c.; largeur, 5 m. 90 c. A la même église, portail latéral avec pignon; chapelle du XVI^e siècle, voûtée en ogive avec des arêtes prismatiques. Longueur, 3 m. 72 c.; largeur, 3 m. 38 c. Inscription en caractères gothi-

ques énonçant les signes de l'Apocalypse et portant le millésime 1551.

SAINTE-SULPICE. — *Ép. romaine.* Quelques vestiges d'une voie antique qui venait rejoindre celle de Saintes à Limoges. = *Ép. moyen âge.* Église paroissiale de Saint-Remy, à trois nefs sans voûtes (XI^e s.); piliers carrés avec une colonne engagée. Longueur, 21 m. 51 c.; largeur des trois nefs, 9 m. 30 c. Deux absidioles aux transepts; chapiteaux nus et d'autres décorés d'anneaux (roman secondaire, XI^e s.).

CANTON DE CHATEAUNEUF.

(Chef-lieu : CHATEAUNEUF.)

BONNEUIL. — *Ép. celtique.* Idole gauloise en terre rouge, une autre en terre noire, trouvées dans un tombeau, à Flaville (C. B.). = *Ép. romaine.* On trouve des vestiges de plusieurs villas dans cette contrée, appelée autrefois *Campania*, et aujourd'hui *Champagne de Cognac*. Nombreux débris de tuiles à rebords; petite lampe antique en terre avec le monogramme A; une tête de Faustine en bronze (C. E. C.). = *Ép. moyen âge.* Église paroissiale de Saint-Pierre (XII^e et XIII^e s.): plan en croix latine avec une coupole; voûtes d'ogive romane au sanctuaire et à la nef; piliers carrés. Longueur totale, 22 m. 10 c.; largeur, 6 m. 25 c.; longueur des transepts, 11 m. 60 c.; largeur, 4 m. 50 c. Façade, vrai type des monuments romano-ogivés du XIII^e siècle; portail plein cintre à cinq voussures; corniche ornée de modillons romans au-dessus des deux arcades latérales. = *Ép. de la renaissance.* Château du Breuil de Bonneuil: pignons élancés, ornés de crosses végétales; gracieux bas-reliefs. Une inscription donne le nom de l'artiste (*Phi-*

lippe ou *Christophe*), avec le millésime 1500. — A Luchet, un joli petit château dans le même style et peut-être du même architecte.

BOUTEVILLE (BOTAVILLA). — *Ép. romaine*. Vestiges de la voie romaine de Périgueux à Saintes, appelée le *Chemin Boine*. = *Ép. moyen âge*. Église paroissiale de Saint-Paul; elle dépendait d'un prieuré fondé vers 1058 par la femme de Geoffroi Taillefer, comte d'Angoulême (*Hist. Pontif. et Com. Engolism.*). Nef avec deux bas-côtés. Longueur, 32 m.; largeur, 14 m. Au XIII^e siècle, un sanctuaire carré remplaça l'abside circulaire. Voûtes en berceau lisse en petit appareil; piliers carrés; aux angles, contreforts très saillants terminés en tailloirs; coupole primitive. Sur le mur du nord de l'abside, on lit l'inscription tumulaire qui suit : ANNO DOMINI MILLESIMO QVINQVAGESIMO OCTAVO F IOANNES ... ACET REQVIESCAT IN PACE AMEN. Sur la façade de la nef est placée une pierre portant l'inscription funèbre de Péronelle, comtesse d'Angoulême : HIÇ IACET ANCILLA CHRISTI DOMINI PETRONILLA (V. pour cette inscription *les manuscrits de D. Fonteneau, à la bibliothèque de Poitiers*). = *Ép. de la renaissance*. Sur une vaste plate-forme, entourée de douves, position occupée autrefois par un château féodal, existe aujourd'hui la ruine majestueuse d'un château du XVII^e siècle, qui aurait été bâti par la famille de Montmorency. Façade flanquée de deux grosses tours rondes, dont l'une renferme une chapelle; des créneaux, comme ornement, surmontent les toits. Cheminée décorée de belles sculptures en relief; deux cariatides, l'une représentant la tête d'un vieillard en barbe, l'autre la figure d'une jeune femme sortant d'une gaine et formant pilastre. Au centre de la cheminée est l'archange Saint-Michel terrassant le Dragon; écu effacé, entouré du cordon de Saint-Michel et

du Saint-Esprit. Sous la chapelle est un caveau où fut déposé le corps de François de Montmorency-Bouteville, vice-amiral, décapité en 1627 (*Dessin de ce château dans Claude Chatillon, et lithographie récente reproduisant le dessin de M. Z. Rivaud*).

CHATEAUNEUF. — *Ép. moyen âge*. Cette localité, nommée *Bardeville* jusqu'en 1081, ne prit le nom actuel qu'après la construction d'un nouveau château à la place d'un autre détruit par un incendie. Ce dernier, de la fin du XII^e siècle, fut enlevé aux Anglais en 1386 (M.); il a été depuis complètement détruit. Des fouilles récentes y ont fait découvrir des traces d'incendie, du blé en partie brûlé, la base d'une tour et des caveaux voûtés. On y reconnaît encore l'abside d'une chapelle romane. — Église paroissiale de Saint-Pierre-ès-liens, de la fin du XII^e siècle : plan en croix latine. Longueur, 46 m. 80 c.; largeur, 16 m. 70 c.; longueur des transepts, 29 m. 07 c. La façade; la nef et le transept méridional sont du XII^e siècle. Façade remarquable par son ornementation. Au rez-de-chaussée, trois arcades plein cintre; portail central, dont une voussure porte un modillon représentant l'Agneau entouré de deux anges; dans une autre voussure sont des lions et des personnages en fort relief, avec des enroulements de feuillages; à une troisième, des colombes se becquetant et un Satan dévorant une âme; modillon représentant un personnage assis tenant une cruche. Étage au-dessus du portail, divisé en arcades plein cintre. L'arcade de gauche est occupée par une statue équestre et par une statue de femme en bas-relief; un homme est renversé sous les pieds d'un cheval, et, en face, appliquée au pilier de l'arcade, est une femme aux cheveux tombant en longues tresses de chaque côté de la poitrine, vêtue d'une longue robe et

d'un manteau tombant à plis derrière elle. La statue équestre serait peut-être celle de Hugues de Lusignan ; la statue de femme, celle d'Isabelle Taillefer, comtesse d'Angoulême. Le vulgaire croit que la statue équestre est celle de Charlemagne, qui aurait fondé l'église (H. M.). Une inscription très fruste placée sur le mur donnerait le nom du fondateur : I... EDI..... OCI..... IV... QVI... V... APPROBATVM (?)..... OPERE GRATVM.... DE DEVS.. E... FVLDOREV... SIT... HIC REQVIESCIT. Fenêtre simulée dans l'arcade de droite avec deux statues de saints très mutilées. Deux bas-côtés dans la nef ; voûtes d'arêtes, refaites au XVI^e siècle, retombant sur des piliers ronds et sur d'autres carrés ; chapiteaux feuillagés aux colonnes, et quelques inscriptions tumulaires sur les piliers. Tout le reste appartient au style ogival. Sanctuaire carré et transept du nord (XV^e s.). Dans la chapelle de droite est une tête humaine sortant d'une coquille d'escargot, comme au château d'Angoulême (Z. R. : *Notice sur la restauration de cette église* : Bull. de la Société arch. et hist. de la Charente, année 1850 ; C. C. : *Châteauneuf et son église (ibid.)*, année 1845, p. 138). — Chapelle du XV^e siècle, située dans l'intérieur de la ville.

GRAVES. — *Ép. moyen âge*. Église paroissiale : nef romane et abside circulaire ; plan en carré, long de 19 m. 75 c., large de 6 m. 30 c. ; modillons symboliques du XII^e siècle ; voûte en berceau ; fragments de piliers formés de deux colonnes engagées.

MALAVILLE. — *Ép. de la renaissance*. Église paroissiale de Saint-Saturnin, des premières années du XVI^e siècle : carré, long de 31 m., large de 6 m. 75 c. (style ogival) ; sanctuaire à voûte ogivée à huit nervures, éclairé par une fenêtre à deux meneaux ; en dehors, une archivolte appuyée sur un aigle. Inscription latine donnant la date de la cons-

truction (1511); une autre, celle de la reconstruction de la façade et des voûtes (1611). A l'intérieur, une crédence à niche trilobée avec deux chapiteaux, l'un représentant un chasseur armé d'une arbalète et un chien poursuivant un cerf, l'autre un homme portant une épée et saisissant un animal. Ces chapiteaux, ainsi que les murs de la nef, ont pu appartenir à une église plus ancienne.

TOUZAC. — *Ép. moyen âge.* Église paroissiale de Saint-Laurent : plan en carré long. Une coupole sous le clocher, appuyée sur des arcs ogivés et des piliers carrés; portail roman à chapiteaux nus, et, au-dessus, cinq arcades plein cintre en galerie; voûtes détruites. Longueur, 25 m 50 c.; largeur, 6 m. 30 c. dans la nef et 5 m. 60 c. dans le sanctuaire. Cette église, mentionnée dès le XI^e siècle, n'a pas subi d'altération depuis cette époque (*Hist. Pontif. et Com. Angolism.*).

VIBRAC. — *Ép. de la renaissance.* Église bâtie en 1594. Longueur, 24 m.; largeur, 5 m. 35 c. Voûtes ogivales divisées par des membrures ogivées, dont une porte à la clef ces lettres entrelacées D. H. M. G. S. I.

CANTON DE JARNAC.

(Chef-lieu : JARNAC.)

BASSAC. — *Ép. moyen âge.* Église abbatiale de Saint-Nicolas : plan en carré long, éclairé seulement à l'orient. Les parties qui peuvent appartenir au XI^e siècle sont deux pilâstres carrés à l'entrée de la nef et quelques fragments des murs du nord. Voûtes à quatre travées, divisées par huit nervures s'appuyant sur des colonnes groupées. Les deux travées de l'ouest sont du XVII^e siècle; l'une porte à la clef le mil-

lésime 1688. Fenêtres plein cintre; chapiteaux richement feuillagés; trois arcades plein cintre au rez-de-chaussée de la façade; cinq à l'étage supérieur, qui est couronné de meurtrières du XV^e siècle. Développement de la façade: 14 m. 27 c. en hauteur; 16 m. 20 c. en largeur. Très beau clocher de 24 m. d'élévation avec une flèche aiguë à écailles imbriquées; il forme quatre étages en retrait. Coupole élevée de 12 m. sur quatre piles non adhérentes aux murs. Longueur totale de l'édifice, 46 m.; largeur, 10 m. 45 c. Dans le chœur, magnifiques boiseries du XVII^e siècle; un pupitre haut de 2 m. 38 c., portant un aigle haut de 1 m. 70 c. sur 1 m. en largeur et tenant un serpent dans ses serres; un rétable d'autel d'ordre corinthien, de 1730, orné de quatre colonnes en marbre rouge et de quatre autres en marbre veiné jaune. On lit sur la troisième voussure du portail cette inscription, gravée en creux: LE PEUPLE FRANÇOIS RECONNOIT L'IMMORTALITÉ DE L'ÂME. Cloîtres à voûtes ogivales de l'abbaye, fondée en 1009. Quelques vestiges des fossés de l'enceinte abbatiale. = *Ép. de la renaissance*. Épée en fer d'un seul morceau, trouvée dans la Charente, près de Bassac, qui aurait appartenu à un des chefs présents à la bataille de Jarnac (1569). — Près du bourg existait une immense redoute élevée pour recevoir l'artillerie de l'armée du duc d'Anjou. — Entre Triac et Bassac est un petit monument commémoratif de la bataille de Jarnac, placé sur le lieu où fut tué le prince de Condé.

JARNAC. — *Ép. romaine*. Au nord de Jarnac et à deux kilomètres de la ville, vestiges d'une voie antique appelée *Chemin des Anglais*, partant d'Angoulême et venant rejoindre près de Cognac la voie romaine de Périgueux à Saintes. — Aux Grand's-Maisons, fragments de tuiles à rebords et de poterie antique; médailles du règne d'Auguste.

= *Ép. moyen âge*. Enceinte murale formant un polygone irrégulier flanqué de tours aux angles avec des meurtrières ; épaisseur des murs, 1 m. 60 c. — Église paroissiale de Saint-Pierre, souvent remaniée : plan en carré, long de 48 m. 50 c., large de 10 m. 50 c. Crypte, mélange de style roman et de style ogival, sur un plan équilatéral ; largeur, 10 m. Au centre, pilier en croix grecque, formé de huit colonnes dont les chapiteaux reçoivent les nervures ; quatre travées de voûtes à huit nervures ; à chaque angle, une colonne posée sur un pilastre, excepté à l'angle nord-est, où un ange nimbé remplace la colonne. — Château des seigneurs de Jarnac, aujourd'hui complètement détruit. Claude Châtillon en a donné le dessin. = *Ép. de la renaissance*. Belle table de marbre sur laquelle fut déposé le corps du prince de Condé, tué à la bataille de Jarnac.

MÉRIGNAC. — *Ép. moyen âge*. A l'ouest du chef-lieu on reconnaît quelques vestiges du retranchement ou du large et profond fossé pratiqué par les premiers comtes d'Angoulême contre l'invasion des Normands. — Église paroissiale de Saint-Pierre-ès-liens, sur un plan en forme de croix latine. Longueur de la nef, 28 m. 90 c. ; largeur, 6 m. ; longueur des transepts, 15 m. 47 c. Les deux côtés du transept sont inégaux ; l'un a 6 m. 73 c. en dehors du plan de la nef, et l'autre 2 m. 74 c. L'abside a un diamètre de 7 m. 47 c. Murs romans ; voûtes ogivées à nervures, construites au XVIII^e siècle ; traces d'incendie à la partie romane ; portail décoré d'ornements géométriques ; colonnes à anneaux aux fenêtres plein cintre.

SAINTE-SÉVÈRE. — *Ép. celtique*. Tumulus de forme conique, bien conservé, appelé le *Fort de l'Abattu*. = *Ép. romaine*. Camp romain formé de deux enceintes. La première est un polygone à sept côtés principaux donnant

924 m. de périmètre ; remparts de terre rapportée de 18 à 22 m. de diamètre , hauts de 7 m. La seconde enceinte est un quadrilatère, entouré de fossés, mesurant au nord 86 m., au sud 72 m., à l'est 110 m. et à l'ouest 96 m. On pénétrait dans la grande enceinte par une porte située au nord, et dont l'emplacement est indiqué dans le pays par le nom de *Porte rouge* (M.). — A côté du camp on trouve des vestiges très apparents de la voie romaine de Saintes à Limoges.

SIGOGNE. — *Ép. celtique.* Vestiges d'une bourgade celtique, au lieu appelé le *Temple*. On y a trouvé, dans un ancien cimetière, des bracelets en fer, un bracelet en or et des anneaux en fer. — Tumulus situé entre Sigogne et Jarnac, nommé la *Motte à Peljeau*; largeur, 10 m. à la base; hauteur, 7 m. = *Ép. moyen âge.* Église paroissiale de Saint-Martin, mélange de plein cintre et d'ogive: plan en carré long; nef à deux travées de voûtes en berceau plein cintre lisse. Longueur, 22 m. 40 c.; largeur, 6 m. 40 c. Chœur à deux travées de voûtes avec nervures prismatiques retombant sur des piliers de colonnes engagées; quatre fenêtres plein cintre comme celles de la nef, très étroites au dehors et très évasées au dedans. Longueur, 10 m. 50 c.; largeur, 6 m. 30 c. Arcs doubleaux légèrement ogivés. Portail roman primitif avec quatre voussures retombant sur des colonnettes dont les chapiteaux portent en fort relief des animaux ou des enroulements de feuillage; archivolte retombant sur des modillons d'un travail grossier, et corniche du fronton soutenue par des modillons non sculptés. Clocher carré portant au premier étage quatre arcatures ogivées à chaque face, et, au second étage, trois fenêtres en cintre brisé avec chapiteaux à figurines.

CANTON DE SEGONZAC.

(Chef-lieu : SEGONZAC.)

AMBLEVILLE. — *Ép. moyen âge.* Église paroissiale de Saint-Eutrope (XI^e s.) : plan en carré long, terminé par une abside. Longueur, 27 m. ; largeur, 6 m. Coupole octogone portée sur des piliers carrés ; nef à trois travées à cintre brisé coupées par des arêtes diagonales ; façade romane, décorée de trois arcades plein cintre retombant sur des chapiteaux du même style ; portail à une seule voussure arrondie, surmontée d'une archivoltte étoilée ; abside reconstruite au XIV^e siècle. Inscriptions tumulaires sur les murs de la nef. Cloche de 1639, portant le nom du seigneur d'Ambloville. — Vases en terre trouvés dans des tombeaux. — Restes d'un château qui appartient au chevalier de Saint-Preuil, décapité à Amiens en 1641. L'enceinte, à côtés irréguliers, est protégée par d'épaisses murailles et par des douves larges de 10 m. et profondes de 19 m. 85 c.

ANGEAC-CHAMPAGNE. — *Ép. romaine.* Quelques vestiges de la voie antique de Saintes (*Mediolanum Xantonum*) à Coutras (*Corterato*). = *Ép. moyen âge.* Église paroissiale de Saint-Louis, en partie reconstruite en 1534, comme l'indique une inscription placée sur un rétable d'ordre corinthien : plan en croix latine, terminé par une abside droite. La nef, décorée d'arcades latérales plein cintre surbaissé, est du XI^e siècle. Longueur, 12 m. 70 c. ; largeur, 5 m. 70 c. Les voûtes de trois travées sont détruites. Longueur des transepts, 14 m. 90 c. ; largeur, 5 m. 30 c. Sanctuaire équilatéral de 7 m., dont la voûte, ainsi que celles des transepts, est à cintre brisé et à quatre compartiments retombant

sur des culs-de-lampe ; les voûtes du sanctuaire s'appuient sur trois colonnes groupées à chapiteaux romans. Une chapelle du XVI^e siècle. Contreforts très saillants en grand appareil.

BOURG-CHARENTE. — *Ép. romaine.* Un vase funéraire en terre rouge, un autre en terre grise ; deux petits anneaux en verre bleu, ornements de femme trouvés dans un tombeau, avec un médaillon rond en or ciselé (C. B.) — Vestiges de villas et fragments de mosaïques de pavé en béton. = *Ép. moyen âge.* Église paroissiale de Saint-Étienne, classée comme monument historique (XII^e s.) ; elle n'a reçu aucune restauration. Plan en forme de croix latine. Longueur de la nef, 15 m. 30 c. ; largeur, 6 m. 80 c. Trois coupoles appuyées sur de grands arcs doubleaux légèrement ogivés ; piliers carrés et deux demi-colonnes au milieu. Longueur du transept, 20 m. 15 c. ; largeur, 3 m. 10 c. Absidioles à l'est ; sanctuaire voûté en cul-de-four, long de 6 m. 60 c. ; façade à trois étages surmontés d'un fronton triangulaire ; portail à quatre voussures retombant sur des colonnes à chapiteaux romans ; deux arcades latérales aveugles avec archivolttes étoilées. Au second étage, une fenêtre centrale et sept petites arcades plein cintre séparées par des entrecolonnements. Au troisième étage, six arcades plein cintre s'appuyant chacune sur trois colonnettes groupées. Abside circulaire partagée en six séries par des colonnes qui s'élèvent jusqu'à la corniche, qui est ornée de modillons. Chaque série se compose de deux étages ; au premier est une grande arcade à deux voussures ; trois arcades retombant sur des colonnettes servent d'ornementation à chaque série du second étage. Cette partie de l'édifice pourrait appartenir au X^e siècle. Toute l'ornementation se trouve en dehors. — Château féodal du XII^e siècle, dé-

truit au XV^e. Il n'en reste que les soubassements d'une terrasse et des douves larges et profondes, taillées dans le roc (M.).

CRITEUIL-LA-MADELEINE. — *Ép. moyen âge.* Église paroissiale de Saint-Jean : plan en croix latine, style roman fleuri (XII^e s.); une coupole centrale dont les grands arcs ogivés s'appuient sur des piliers carrés ; quelques chapiteaux d'un travail barbare ; voûtes modernes ; façade ornée de sept arcades en plein cintre ; portail à plusieurs voussures et archivoltte étoilée légèrement ogivée ; sanctuaire, voûtes et bas-côtés du XV^e siècle. Longueur de la nef, 15 m. 75 c. ; largeur, 6 m. 80 c.

GENSAC. — *Ép. romaine.* Voie romaine de Périgueux à Saintes, appelée aujourd'hui *Chemin Boine*. Entre L'Éclopart et La Frenade, à peu de distance du Parveau, existe une borne milliaire que les gens du pays appellent la *Grande Boueno*, haute de 1 m. 15 c., large de 0 m. 50 c. On a cru reconnaître ce reste d'une inscription : TOB ... CI. D'autres ont lu : T... IT... M. (*Statist. monum. de la Charente*, p. 163 ; Bourignon : *Antiq. de Saintes*). = *Ép. moyen âge.* Église paroissiale de Saint-Martin, du XII^e et du XIII^e s. : plan en carré long ; nef romane. Longueur, 32 m. 50 c. ; largeur, 6 m. 30 c. Quatre coupoles séparées par de grands arcs doubleaux ogivés retombant sur des piliers carrés et sur une colonne à demi engagée (XII^e s.). Galerie conduisant d'une coupole à l'autre ; bancs en pierre, appliqués aux murs latéraux. Sanctuaire ogival (XIII^e s.) à deux travées de voûtes à nervures, long de 15 m., large de 10 m., éclairé par trois fenêtres en ogive trilobée. Façade romane : au rez-de-chaussée, un portail à trois voussures, une frise sculptée d'animaux ; personnages dans des enroulements de feuillage ; deux arcades latérales plein cintre avec ar-

chivoltes étoilées ; au premier étage , cinq arcades aveugles plein cintre avec entrecolonnement et archivoltte étoilée ; au second étage , six arcades ; frise reposant sur des modillons à figures ; un tympan triangulaire portant au milieu une croix en relief dont chaque bras forme une seconde croix. A chaque côté du sommet , un clocheton à cône imbriqué porté sur sept petites colonnes. Les coupoles furent restaurées en 1724 , 1738 , 1739 et 1740. Le clocher a été reconstruit en 1844 par M. P. Abadie. Il se compose d'une tour carrée , placée sur la coupole du sanctuaire , et d'une flèche octogone à toit aigu imbriqué , avec des clochetons aux quatre angles (style roman fleuri du XIII^e s.). = *Ép. de la renaissance*. Petit logis de L'Éclupart , où séjourna le duc de La Rochefoucauld durant le siège de Cognac par l'armée de la Fronde (1651).

GENTÉ. — *Ép romaine*. Vestiges de la voie antique de Périgueux à Saintes. = *Ép. moyen âge*. Église paroissiale de Saint-Médard , en croix latine , remaniée à différentes époques , commençant par trois nefs , se rétrécissant en coupole et se terminant par un sanctuaire ogival long de 13 mètres , large de 8 ; voûtes de quatre compartiments. Les nefs n'ont pas de voûtes. Façade large de 19 m. 75 c. Au rez-de-chaussée (style roman du XI^e s.), portail en plein cintre avec une archivoltte à rosaces retombant sur trois piliers droits dont les chapiteaux furent brisés en 1793 ; deux arcades latérales aveugles en cintre ogivé , appuyées à des contreforts en tailloirs qui s'élèvent jusqu'au premier étage. Au-dessus du portail est une corniche décorée d'animaux , tels que le lion , le scorpion et une sirène. Cette façade fut élargie au XIII^e siècle par la construction de deux nouvelles nefs (style ogival) On voit dans cette partie une porte en ogive romane à quatre voussures et

une autre en ogive trilobée. Au premier étage, une fenêtre centrale plein cintre avec archivolte nue ; au deuxième (XIII^e s.), deux fenêtres d'ogive romane ; au troisième, terminé en pignon, une fenêtre romane aussi ogivée. Ces deux étages, primitivement à la hauteur des voûtes, sont aujourd'hui plus élevés que la toiture. Au transept nord, fenêtre à ogive trilobée ; à l'abside, trois fenêtres plein cintre sans ornements, et, au-dessus, un oculus. Clocher carré, placé sur la coupole centrale, composé d'un seul étage dont chaque face a deux fenêtres d'ogive romane séparées par trois colonnes engagées. La longueur totale de l'église est, en dehors, de 56 m. 85 c. Crypte sous le transept nord, voûtée en ogive, formant un carré de 7 m. sur 5.

JUILLAC-LE-COQ. — *Ép. moyen âge*. Église paroissiale de Saint-Martin, partie du XI^e siècle et partie du XII^e : plan en croix latine ; trois nefs séparées par deux rangs de piliers carrés portant sur deux faces des demi-colonnes. Quatre de ces piliers ont pour ornement des sculptures d'un travail barbare. Rien n'annonce que la nef et les bas-côtés aient été primitivement voûtés. Les voûtes actuelles, en berceau uni, sont modernes. Une coupole placée au centre, entre le chœur et la nef, est octogone à sa base ; son diamètre est de 5 m. 80 c. ; arcs doubleaux plein cintre doublés d'un cintre brisé. Longueur de la nef, 23 m. 20 c. ; largeur, 11 m. 20 c. Sanctuaire, long de 9 m. 50 c. , large de 8 m. 30 c. Les voûtes des transepts et celles des nefs sont de 1595. Joli clocher carré couvert à plat. Au premier étage, trois arcades aveugles plein cintre sur chaque face. Au deuxième et au troisième, deux fenêtres plein cintre ; colonnes à trois étages placées aux angles. Façade en partie romane. Sur le tympan de la porte est cette inscription : **TEM-
PLE DE LA RAISON**. Des remaniements successifs ont changé la

construction primitive de l'édifice, mentionné dès l'an 1145 (*Hist. Pontif. et Com. Engolism.*). Une tradition l'attribue aux Anglais, ce qui pourrait être vrai pour quelques remaniements de la façade et pour les transepts. On trouve à quelque distance plusieurs tombeaux en pierre d'un seul bloc. = *Ép. de la renaissance*. Un joli portail plein cintre surmonté de machicoulis en quadrilatères, et, à côté, une échauguette encorbellée ont appartenu aux religieux qui desservaient l'église.

LINIÈRES. — *Ép. moyen âge*. Église paroissiale de Notre-Dame, souvent remaniée : plan en carré long ; sanctuaire avec une voûte en cul-de-four ; le reste des voûtes est en plâtre. Façade gothique, refaite en partie avec les débris d'une autre église, parmi lesquels on remarque des bas-reliefs romans du XII^e siècle. Au centre de la façade est une rose sans meneaux surmontée d'une archivolt étoilée. Longueur, 35 m. 10 c. ; largeur, 7 m. 25 c. — A Sonnevile, ancienne église paroissiale : plan en carré long ; coupole centrale ; abside démolie ; portail plein cintre avec deux arcades latérales et archivoltes étoilées. Longueur, 25 m. 20 c. ; largeur, 6 m.

SAINT-FORT. — *Ép. celtique*. Dolmen, le plus grand de tous ceux que possède l'Angoumois, situé à mi-côte, au-dessus du chef-lieu. Table horizontale en granit rose à gros grain, de forme irrégulière, longue de 10 m. 45 c., large d'environ 6 m. 40 c., épaisse de 1 m. en moyenne, portée sur huit supports en calcaire coquillier paraissant avoir été taillés. Le plus large a 2 m. 25 c. et 3 m. en hauteur au-dessus du sol ; deux sont en partie brisés. Ils appartiennent à la zone calcaire de la contrée, tandis que la pierre horizontale est d'une nature inconnue dans les environs. L'entrée de la cella est à l'est. On y a trouvé des cendres, du

charbon et de petites pierres cubiques qui auraient servi à un pavé. = *Ép. moyen âge*. Église paroissiale de Saint-Fortuné, en carré long et en petit appareil : portail roman plein cintre avec quatre voussures retombant sur des colonnes cylindriques ; au-dessus, fenêtre ogivale avec archivolte nue en simple trait ; au-dessus de la corniche, fronton triangulaire avec une fenêtre plein cintre ; trois fenêtres de même surbaissées, au collatéral du sud (XI^e ou XII^e s.) ; quatre travées de voûtes, et, à chacune, quatre pendentifs fleuronnés recevant des voussures prismatiques (XVI^e s.) ; sanctuaire gothique plus élevé que la nef, formant un carré de 3 m. 50 c., avec des colonnettes groupées aux angles (XVI^e s.) ; clocher carré, à un seul étage, avec une fenêtre plein cintre sur chaque face, et, au rez-de-chaussée, une fenêtre géminée aussi plein cintre (XI^e s.) ; abside refaite au XVI^e siècle. Longueur totale, 28 m. 15 c. ; largeur en nef, 6 m.

SAINTE-MÈME. — *Ép. celtique*. Dolmen situé à deux kilomètres du bourg : carré long formé par huit supports de 1 m. 60 c. de hauteur, et d'une pierre horizontale longue de 5 m., large de trois. La cella a pour payé une pierre d'un seul bloc dont la moitié est creusée en bassin formant un carré long à côtés réguliers ; l'autre offre une surface unie. Sous cette pierre existe une cavité où aboutissent trois conduits creusés dans le tuf. Ce monument est orienté de l'est à l'ouest ; l'entrée était au nord. — Sur le versant des collines voisines on trouve de vastes souterrains qui furent habités à une époque inconnue, et qui furent peut-être des lieux de refuge dans les invasions. = *Ép. romaine*. A quelques mètres du dolmen se trouvent des vestiges très apparents de la voie romaine de Périgueux à Saintes ; on en reconnaît très facilement le pavé sur la commune de Mainxe,

voisine de celle de Saint-Même. = *Ép. moyen âge*. Église paroissiale de Saint-Maxime, en croix latine : coupole centrale portée sur des arcs doubleaux ogivés retombant sur des piliers carrés ; abside richement décorée d'arcatures plein cintre et de colonnettes engagées ; voûtes et clocher du XVII^e siècle. A la clef d'une voûte plus ancienne est l'écusson de Culan , illustre famille du pays. Longueur, 43 m. ; largeur, 6 m. 50 c. Sous une chapelle latérale , aujourd'hui en ruines , est une crypte avec voûte ogivée à huit nervures. — Restes d'un château de l'époque féodale : caves voûtées en plein cintre ; larges cheminées. = *Ép. de la renaissance*. Château d'Anqueville, presque entièrement transformé ou démoli : vastes caves voûtées ; murailles couronnées de machicoulis. — Château de Bois-Charente , du XVI^e siècle : tour hexagone avec un encorbellement et des machicoulis.

SALLES. — *Ép. romaine*. Trois camps antiques, ainsi désignés : 1^o le *Cot Regnier*, carré long de 122 mètres sur 42 ; 2^o le *Chiron de Miot*, carré long de 90 m. sur 46 , dont l'enceinte est facile à reconnaître ; 3^o le *Terrier du Cot*, formé d'un massif de terre, haut de 2 m. 50 c., long d'environ 99 m. ; enceinte formée de pierres verticales posées par couches. Au centre devait se trouver un *exploratorium* qu'indique encore un mur circulaire à grand appareil. Ces camps sont peu éloignés de la voie romaine de Périgueux à Saintes , et de celle d'Ébéon à Blaye. = *Ép. moyen âge*. Église paroissiale de Saint-Maurice , du XIV^e ou de la première moitié du XV^e siècle (style gothique flamboyant) : plan en carré long, comprenant un narthex équilatéral de 4 m. 30 c., une nef longue de 35 m. 70 c. et large de 8 m. ; voûtes ogivales à cinq travées retombant sur des faisceaux de colonnettes, d'où partaient des voussures prismatiques. Ces voûtes furent détruites dans les guerres de re-

ligion et remplacées en 1664 par une voûte en berceau. Au collatéral du sud, une arcade engagée dans le mur, trilobée en ogive avec deux voussures ogivales, et, de chaque côté, des pignons à crosses végétales. Le narthex, le portail et les murs de la nef sont de l'époque de la première construction. Sept contreforts à tailloirs à l'extérieur de chaque collatéral et en saillie de 0 m. 75 c. Clocher carré, d'un seul étage, avec une fenêtre ogivale à chaque face. Un bénitier du XIV^e siècle en forme de demi-sphère, orné de feuilles de laurier en relief.

SEGONZAC. — *Ép. moyen âge*. Église paroissiale de Saint-Pierre, dont il ne reste qu'une partie formant une seule nef, longue de 38 m. 50 c., large de 22 m. 40 c. Façade nue jusqu'à son sommet, où se trouvent six arcades plein cintre retombant sur des colonnettes groupées; 24 m. en largeur. Clocher du XII^e siècle, placé sur quatre piles carrées supportant une coupole et composé de deux étages en retrait, ornés de fenêtres ogivées à entrecolonnements; flèche conique en retrait en forme de pomme de pin. Toutes les autres restaurations appartiennent au style ogival du XVI^e siècle. Écusson des Valois-Orléans, comtes d'Angoulême, à une clef de voûte du sanctuaire.

VERRIÈRES. — *Ép. moyen âge*. Église paroissiale de Saint-Palais, du XII^e siècle, dont il ne reste qu'une coupole et une partie de mur en petit appareil, qui forme aujourd'hui un bas-côté; tout le reste est du style flamboyant. Longueur, 38 m. 50 c.; largeur de la nef et du bas-côté, 22 m. 40 c. Quatre travées de voûtes à plusieurs nervures réunies à des clefs pendantes (XIV^e s.). La première forme une coupole; la seconde a huit nervures réunies à une clef sur laquelle on lit : EX PATRIS TVMVLO NATO RECTORE RESVRGO; la troisième a cinq clefs pendantes; la quatrième,

qui couvre le sanctuaire, en a neuf. Sur une des clefs est ce monogramme I. R. I., et sur une autre, M. La partie romane conserve de très jolis chapiteaux. Une fenêtre du sanctuaire à deux arceaux est ornée de compartiments en style flamboyant d'un travail très soigné. Portail refait en 1668. Très beau rétable d'ordre corinthien, orné d'arabesques, de l'an 1628.



ARRONDISSEMENT DE CONFOLENS.

CANTON DE CHABANAIS.

(Chef-lieu : CHABANAIS.)

CHABANAIS. — *Ép. moyen âge.* Cette localité avait une grande importance féodale dès le IX^e siècle. La maison de Rochecouart la possédait à titre de principauté en 1316 ; elle passa ensuite dans celle de Thouars, puis dans celle de Vendôme. Joachim de Montesquiou en fit l'acquisition en 1560. On y a trouvé un tiers de sou d'or portant pour légende : CABANISIO ; au revers, une croix entourée d'un grenetis, avec la légende : † LEODVLFO MO (C. E. C.). — Sur la ligne de l'enceinte murale assignée par Cassini à la ville de Chabonais, au-dessus du pont, on voit le fragment d'un mur construit en granit et une tour carrée à contreforts étroits, seuls restes d'un château du IX^e siècle. Une haute tour en demi-circonférence avec des voûtes ogivées au rez-de-chaussée sont les restes d'un autre château du XIII^e siècle. — Une tombe en pierre calcaire compacte sert de seuil à l'entrée de la sacristie et de soubassement à l'autel de la Vierge, dans l'église de Saint-Sébastien. Elle porte sur une des faces une épée

sculptée, dont la garde est fleuronée, avec cette inscription sur la lame : DECIMO K... OBIT XIMBERTVS DE MONETA MIL.; sur l'autre face sont des lignes perlées croisées en losanges et en triangles ; au milieu est un écusson à un lion hissant (H. M.). Longueur, 1 m. 85 c ; largeur, 0 m. 80 c. L'église est sans intérêt par suite de remaniements successifs. — A Grenord-l'Eau, lieu ainsi nommé de sa position dans une presque île formée par la Graine et par un autre petit cours d'eau affluent de la Vienne, se trouvent les ruines d'une église. On y remarque une abside triangulaire avec trois fenêtres plein cintre du XI^e siècle ; une pierre tombale d'un seigneur de Chabonais portant dans un encadrement trilobé le Christ avec le nimbe crucifère ; au-dessus de la croix, le soleil, la lune et quatre étoiles, et le monogramme I. H. S. ; à gauche, la Vierge ; à droite, un Saint-Jean. Sur la face sont deux écus de Chabonais aux deux lions rampants, et entre les écussons une épée. Longueur, 2 m. 29 c.; largeur, 0 m. 62 c. — A Éricort, une petite église aussi en ruines d'un prieuré qui relevait de l'abbaye de Grammont : plan en carré long construit en granit, terminé par une abside à deux fenêtres ogivées ; voûte d'ogive en blocage. Longueur, 57 m. 30 c.; largeur, 5 m. 35 c. Chapiteau, fût et base d'une colonne en granit portant autrefois une croix ; statue en pierre de saint Pardoux dans le costume d'un solitaire. Cette église est visitée par ceux qui ont des bestiaux malades. = *Ép. moderne*. Joli château de Savignat, propriété de la famille Dupont.

CHASSENON (CASSINOMAGUS¹). — *Ép. celtique?* Deux tumulus. = *Ép. romaine*. Chassenon, situé au point d'embranchement des voies romaines de Périgueux à Poitiers et de Chassenon à Limoges, est bien le *Cassinomagus* de la table théodosienne. On y trouve les ruines d'un amphithéâtre et

d'un temple, des vestiges de bains, une large étendue de terrain couvert de débris de marbre et de tuiles à rebords. Les archéologues y ont constaté : 1^o les ruines d'un palais, appelées dans le pays *Caves de Longea* (*Caveæ Longæ*), sur une longueur d'environ 246 m. et sur une largeur de 220 m.; des murs en moellons plats noyés dans le ciment; la façade est d'environ 91 m. On y distingue : 1^o des rangs d'assises en briques (Ms. de Nadaud : *Recherches sur les antiq. du Limousin*); 2^o les fondements d'un temple appelé *Montelu* (*Mons Lucis?*) par les gens du pays, offrant une forme octogone en dehors et circulaire au-dedans; des débris de plaques de marbre; des crampons en fer provenant d'un revêtement; des fragments de murs d'un mètre d'élévation; un sanctuaire indiqué par un pavé en marbre; des débris de sculptures; des corniches en marbre blanc avec des crochets en bronze; 3^o un amphithéâtre situé au lieu nommé la *Lena* (*Arenâ?*); 4^o un vaste cimetière gallo-romain où l'on a trouvé des monnaies romaines et des urnes. On y voit encore plusieurs tombes en pierre volcanique avec des ornements, et quelques-unes portant des signes chrétiens. Parmi les urnes, on en remarque une en terre rousse sans vernis, haute de 0 m. 09 c.; une autre vernie en vert, de 0 m. 11 c.; un fragment de corniche en marbre blanc; un vase en bronze contenant une petite cuillère en argent, qui fait partie de la collection de M. Bolle, à Angoulême. Les habitants de Chassenon ont employé à la construction de leurs maisons de nombreux blocs à grand appareil provenant des édifices de cette station romaine (*Statist. monumentale de la Charente; Manuscrits de Beauménil, à la bibliothèque de Limoges*). = *Ép. moyen âge*. Église paroissiale de Saint-Jean-Baptiste (XI^e s.): plan en carré long; coupole appuyée sur des piliers carrés sans chapiteaux, placée au centre et formant à la naissance de la

voûte un carré long arrondi aux angles ; arcades légèrement ogivées aux collatéraux de la nef ; voûte de l'abside à nervures ogivales (XV^e s.). Les voûtes de la nef et du sanctuaire ont été remplacées par un lambris. Façade portant un bas-relief représentant une Annonciation. On distingue dans les murs des pierres provenant des constructions romaines.

EXCIDEUIL. — *Ép. moyen âge*. Petite chapelle de Notre-Dame-de-Pitié, située dans un village voisin du chef-lieu : plan en carré long ; petit appareil ; voûtes détruites. Les voûtes primitives devaient être en berceau lisse et s'appuyaient aux angles sur des culs-de-lampe. Longueur, 15 m. 10 c. ; largeur, 5 m. 20 c. Fenêtres plein cintre. On y honore aujourd'hui saint Éloi, et l'on y vient en dévotion après avoir visité une fontaine voisine. = *Ép. de la renaissance*. Château de La Chétardie (XVI^e s.), habité quelque temps par M^{me} de Sévigné.

LA PÉRUSE. — *Ép. romaine*. Vestiges de la voie romaine de Périgueux à Chassenon ; on les trouve au bas de la colline sur laquelle est placé le chef-lieu. = *Ép. moyen âge*. Église paroissiale de Saint-Pierre-ès-liens, consacrée en 1039 et donnée ensuite à l'abbaye de Bourgueil en Anjou par Jourdain, seigneur de Chabanais (V. *Gall. christ.*, t. II ; Besly : *Hist. des Comtes de Poitou*, p. 406) : plan en carré long, se retrécissant du sanctuaire à l'abside ; coupole sphérique ; arcs en plein cintre et piliers carrés très saillants ; nef sans voûte décorée aux collatéraux de quatre arcades légèrement ogivées. Longueur, 19 m. 10 c. ; largeur, 5 m. 35 c. Fenêtres plein cintre et sans colonnettes placées dans les arcades ; abside pentagone ayant à l'intérieur un chapiteau formé de deux coquilles réunissant l'astragale au tailloir ; piles en granit et chapiteaux sans tail-

loirs supportant la voussure et les arcades plein cintre de la façade. Longueur du sanctuaire à l'abside, 4 m. 15 c. On remarque dans la construction, et employé comme pierre d'encorbellement, un tombeau en pierre volcanique dont le semblable existe à Chassenon (H. M.). Dans le pavé de l'église sont des fragments d'un tombeau en granit à écailles imbriquées.

ROUMAZIÈRES. — *Ép. moyen âge.* Église du XI^e siècle : plan en carré long terminé par une abside pentagone ; voûtes en torchis du XVII^e siècle ; portail à quatre voussures retombant sur des colonnettes nues ; la voussure intérieure est ornée d'un énorme tore supportant des arcatures. = *Ép. de la renaissance.* Au-dessus de la porte de l'église est un écusson du XV^e siècle entouré de petits pinacles et semé de fleurs de lys.

SAINT-QUENTIN. — *Ép. romaine.* Au nord du chef-lieu, à environ un kilomètre, se trouvent des vestiges de la voie romaine de Saintes à Limoges par Chassenon. On en suit facilement la direction à travers des champs que les habitants du pays nomment *laus Champs Roumis* (les Champs romains). = *Ép. moyen âge.* Église construite en granit à grand appareil : plan en carré long ; voûte en plein cintre uni appuyée sur des piliers carrés peu saillants (XI^e s.). Deux fenêtres plein cintre très étroites éclairent le sanctuaire. Longueur, 26 m. ; largeur, 6 m. Porte carrée décorée de feuillages sur les côtés ; elle est postérieure au reste de l'édifice. = *Ép. de la renaissance.* Château de Pressac, jolie construction du XVI^e siècle, formant un quadrilatère irrégulier flanqué de tourelles à toit aigu.

SAULGON. — *Ép. celtique.* Dolmen de moyenne grandeur situé au hameau de Lâge. = *Ép. romaine.* Non loin du dolmen ci-dessus, entre Saulgon et Étagnac, est l'enceinte

bien marquée d'un camp antique. La circonvallation est formée de terres rapportées qui reposent dans quelques parties sur des substructions à grand appareil. A côté sont des fragments de murs en appareil moyen noyé dans le ciment. = *Ép. moyen âge*. Église paroissiale de Saint-Genest (XIII^e s.) : plan en carré long éclairé par trois fenêtres ogivées ; voûtes détruites. Longueur d'environ 24 m. 35 c. ; largeur, 6 m. 10 c.

CANTON DE CHAMPAGNE-MOUTON.

(Chef-lieu : CHAMPAGNE-MOUTON.)

ALLOUE (ALLODA). — *Ép. celtique*. Tumulus placé près du village des Repaires, appelé par les habitants de la contrée le *Tombeau du Soldat*. Circonférence, 60 m. ; hauteur, 6 m. ; diamètre, 15 m. = *Ép. romaine*. A peu de distance de ce tumulus se trouvent des vestiges de la voie romaine conduisant de Chassenon à Poitiers, et encore nommée le *Chemin ferré*. Un fragment de plus de cinquante mètres de long est composé de pavés encaissés dans le béton ; il est bordé d'un rang de grosses pierres. = *Ép. moyen âge*. Église paroissiale de l'Assomption : plan en carré long à l'intérieur jusqu'au sanctuaire ; sanctuaire circulaire en dehors, et composé à l'intérieur de sept pans formés par des arcades plein cintre ; coupole octogone de petit appareil et pilastres peu saillants (XII^e s.) ; huit fenêtres plein cintre aux quatre faces du clocher dont la base paraît appartenir au XI^e siècle ; portail à sept voussures plein cintre retombant sur des colonnettes ornées de jolis chapiteaux romans. La pierre servant de devant d'autel porte deux écussons : l'un, à *trois fasces de....* surmonté d'une crosse ; l'autre, à *l'aigle éployée*

à deux têtes. Ce dernier, qui est peint, est placé au-dessus d'une croix de Malte; les couleurs sont : *aigle de gueules sur champ d'or* (XV^e s.). = *Ép. de la renaissance*. Château appelé le *Pavillon*, situé sur une colline (XVII^e s.).

BENEST OU BENAYS (BENAIAS, BENAIACUM). — *Ép. romaine*. Camp antique, en forme de carré long, formé de talus de terre rapportée, très large à la base. Le voisinage de la voie antique de Chassenon à Poitiers, qui passe sur le territoire de cette commune, peut fortifier l'opinion que c'est un camp romain. Une tradition locale l'attribue à Charlemagne, qui y aurait livré une bataille aux Arabes (M.). — Vestiges d'un pont situé sur la Charente : grand appareil fortement cimenté. = *Ép. moyen âge*. Près du chef-lieu on remarque des enceintes de camps retranchés, de redoutes qui peuvent appartenir à l'époque carlovingienne (*Chartes de D. Fonteneau, à Poitiers; autres documents fournis par les archives de la mairie; lettres-patentes de Louis XIII, de 1616*). — Église d'un prieuré conventuel sans autre intérêt qu'une porte décorée d'un écusson, ayant pour pièce une gerbe; un portail orienté au nord et un pignon à l'ouest (XV^e s.). — Plusieurs tombes sculptées dans le cimetière. = *Ép. de la renaissance*. Inscriptions en lettres gothiques sur le mur de la nef de l'église, qui dut être en grande partie reconstruite à cette époque; elle rappelle les franchises du lieu qui auraient été accordées par Charlemagne. Cette inscription forme huit vers : — LAN MIL CINQ CENS ET DIX SEPT — FRANCHISE DE BENAYS FVT AV NET — MISE PAR FRANCOYS ROY DE FRANCE — QVI LEVR BAILLA CESTE ALLEGENCE — EN CONFIRMANT LEVR PREVILLEGE DONNE — PAR CHARLEMAIGNE EMPEREVR GORONNE — DONNE PAR LES ESLEVZ A POITIERS — QVI SONT ALBILLE : ET CLAVEVRIER (C. : *Recueil en forme d'histoire*).

CHAMPAGNE-MOUTON. — *Ép. romaine.* Au lieu nommé Ambournet, situé près du chef-lieu, une élévation de terre rapportée au sommet d'une colline et de forme carrée offre toutes les dispositions d'un camp antique. = *Ép. moyen âge.* Église paroissiale de Saint-Michel : plan en croix latine de la fin du XII^e siècle, terminé par une abside droite ; portail à deux voussures légèrement ogivées et surmontées d'une archivolte ; enroulements de feuillage dans la première voussure. Au sommet de la seconde est une main appuyée sur une croix. De chaque côté sont des anges, l'un portant le calice, l'autre le voile, le troisième une grande hostie, le quatrième et le cinquième des hosties plus petites, et les deux derniers des burettes (symbolisme du sacrifice divin). Au-dessus de l'archivolte on distingue quelques débris de la même époque : trois sirènes, un personnage assis montrant le ciel, un homme coupant un pain rond, et une femme tenant une bouteille (symbolisme de la charité). Le reste de la façade doit être postérieur au XIII^e siècle. Les ornements représentent des saints nimbés désignés par leurs noms ; ce sont Moïse, tenant un livre et une baguette ; saint Nicolas, portant le bâton pastoral. Après la façade, il ne reste de l'église primitive qu'une partie des murs latéraux. Voûtes modernes, reliées à des arcs doubleaux à cintre brisé ; piliers de colonnes groupées. — Motte féodale de forme circulaire, entourée d'un large fossé, qu'on nomme encore le *Fort*. = *Ép. de la renaissance.* Château du XVI^e siècle, qui aurait été bâti par la famille de La Rochefoucauld : corps de logis de forme polygone, flanqué de tours ; une grosse tour carrée défendant l'entrée.

CHASSIECQ. — *Ép. romaine.* Voie antique d'Angoulême à Limoges. — Camp romain nommé le *Camp de Chez-Godard*, situé près du village de Biarge : deux entrées, l'une à l'est,

l'autre à l'ouest. Il forme un carré, long de 95 m. au nord, 134 m. à l'ouest, 110 m. au sud et 140 m. à l'est. — Une borne milliaire provenant de la voie romaine, portant cette inscription : T. D. ∞, fut trouvée près de Chassiecq.

CANTON DE CONFOLENS.

(Chef-lieu : CONFOLENS.)

ABZAC. — *Ép. de la renaissance*. Château de Fayolle (fin du XV^e siècle) : porte d'escalier ornée de gracieuses sculptures. — Un autre château de la même époque situé sur une colline près du chef-lieu, où naquit Athénaïs de Mortemart (M^{me} de Montespan). — Église paroissiale de Saint-Eutrope, sans intérêt.

ANSAC. — *Ép. celtique*. Dolmen situé à Montvallier. Il n'en reste plus que la table en granit, longue de 4 m., large de 2 m. 75 c.

BRIGUEUIL. — *Ép. romaine*. Position militaire, appelée le *Camp d'Anglard*, située à deux kilomètres du chef-lieu : plan en carré, long de 150 m., large de 95 m., ayant 7 m. de hauteur aux talus. — On en trouvait un autre dans la forêt de Brigueuil, présentant un carré long dont les côtés ont été en partie nivelés. = *Ép. moyen âge*. Église paroissiale de Saint-Martial, souvent remaniée : plan en croix latine. Les parties du XIII^e siècle sont : la nef et ses bas-côtés, les colonnes groupées supportant les arcs doubleaux d'une voûte à cintre brisé, les piliers carrés, les contreforts saillants en grand appareil et quelques-uns en appareil moyen. Abside et transept du XV^e siècle. Longueur en nef, 22 m. 75 c. ; largeur, 11 m. 55 c. Au milieu du sanctuaire est une

dalle tumulaire portant des lettres frustes entrelacées dans un écusson en losanges. — On trouve dans une forêt voisine de Brigueuil les ruines d'une chapelle nommée la *Boulonie*, autrefois dédiée à saint Georges. La tradition en fait remonter la construction à la première croisade. Le plan est un petit carré long terminé par une abside circulaire. Au milieu du sanctuaire est un tombeau de forme hexagone à l'extérieur, carré à l'intérieur, éclairé par quatre petites fenêtres plein cintre dont les arceaux retombent sur des colonnettes (H. M.). Brigueuil avait autrefois une enceinte murale dont il ne reste plus que deux portes flanquées autrefois de deux tours rondes ; une tour carrée aujourd'hui rasée à la moitié de sa hauteur ; au côté sud, une porte ogivée du XIII^e siècle.

BRILLAC. — *Ép. romaine.* Vestiges d'une voie romaine d'Angoulême à Bellac. Fragment d'un aqueduc recevant les eaux d'une petite fontaine : pan de mur en petit appareil fortement cimenté. Restes d'un pont que sa solidité fit surnommer le Pont du Diable : assises carrées en grand appareil fortement cimentées (De Verdillac : *Notice sur les Antiquités de Confolens et des environs*). = *Ép. moyen âge.* Quelques restes de puissantes constructions féodales : une tour appelée la *Tour de Brillac* ; fragments de murs d'un château du IX^e siècle, près duquel un duc d'Aquitaine livra une bataille aux Normands (Besly : *Hist. des Comtes de Poitou ; Chron. Ademari Cabanensis*). — On a trouvé dans les environs un tiers de sou portant pour légende **BRILLACO**.

CONFOLENS. — *Ép. romaine.* Une voie romaine d'Angoulême à Bellac traversait cette commune. = *Ép. moyen âge.* Belle cuirasse en fer poli ; casque et visièrre de même, trouvés près de l'ancien château (C. B.). — Église de Saint-Christophe : plan en croix latine avec absides aux transepts ;

absence de chapiteaux aux colonnes en granit. Nef du XII^e siècle, autrefois ogivée ; sanctuaire en ogive romane se rétrécissant vers l'abside ; portail roman. — Église paroissiale de Saint-Maxime (XIII^e s.) : deux nefs avec des voûtes à nervures retombant sur des colonnes centrales. — Église d'une ancienne commanderie du Saint-Esprit, aujourd'hui propriété particulière, ne conservant pour tout souvenir qu'une croix de l'ordre du Saint-Esprit, sculptée à une clef de voûte, et quelques pierres tombales employées comme pavé. Cette église peut remonter au XIV^e siècle. — Église de Saint-Barthélemy : plan en croix latine (X^e s.) ; coupole octogone éclairée par un oculus ; pilastres carrés recevant les voûtes et la coupole ; une croix grecque placée au tympan de la porte, et, au-dessus, un encadrement triangulaire renfermant l'Agneau. Dans un autre médaillon se trouve le symbolisme des évangélistes, le lion ailé et le bœuf aussi ailé. Un bas-côté (style ogival) ajouté à la nef est du XV^e siècle. — Grotte située dans le flanc d'une colline sur laquelle était bâti un château qui aurait été habité par saint Gautier. — Château de la première époque féodale, placé au confluent de la Vienne et du Goire, présentant une forme carrée et fortifié aux angles par des tours carrées : fragments de murs de 0 m. 95 c. d'épaisseur. Il n'en reste plus que la partie sud, qui paraît moins ancienne et sur le mur de laquelle se trouvent les initiales des consuls de la ville avec le millésime 1614. Il n'existe que quelques vestiges sans intérêt architectural du couvent des Récollets, des églises Sainte-Marguerite, Sainte-Claire et de Notre-Dame. — Hospice fondé en 1667.

ÉPENÈDE. — *Ép. romaine.* Entre Épenède et Benays se trouvent quelques vestiges de la voie romaine de Chassenon à Poitiers. = *Ép. moyen âge.* Église paroissiale de

Saint-Martin, du XII^e siècle : plan carré long, terminé par un joli sanctuaire heptagonal, voûté en demi-berceau uni sur les deux colonnes engagées ; portail à trois voussures légèrement ogivées ; sur un chapiteau est grossièrement sculpté un monstre dévorant une tête humaine. Arcades latérales de la nef faiblement ogivées ; voûtes abattues.

ESSE. — *Ép. celtique.* Menhir situé près du village du Repaire. Hauteur, 2 m. 75 c. ; largeur, 2 m. 10 c. ; épaisseur, 1 m. 25 c. = *Ép. romaine.* Voie antique d'Angoulême à Bellac, passant par le chef-lieu. = *Ép. moyen âge.* Église paroissiale de Saint-Étienne, du XIII^e siècle : plan en carré long, terminé par un sanctuaire absidial voûté en plein cintre et construit en blocage ; nef sans voûtes ; portail orné d'un médaillon soutenu par deux anges renfermant l'Agneau. Ce sujet est très commun dans les églises du Limousin. Belles sculptures en bois du XV^e siècle ; colonnes torsées ornées de gracieux chapiteaux. — Au lieu appelé le *Blanchet*, on remarque un amas de pierres formant une croix sans ciment. La tradition indique près de là, sur un rocher granitique, une forte empreinte appelée le *Pas de la Mule*, parce que ce fut là, selon la légende, que saint Maurice et saint Étienne se rencontrèrent.

LESTERPS (DE STIRPE). — Localité fortifiée autrefois par une enceinte murale (*Carte de Cassini*). Il ne reste de cette enceinte qu'une porte ogivée. — Restes d'une abbaye fondée en 986 par Jourdain, seigneur de Chabonais, prise et saccagée par Aldebert, comte de la Marche, vers l'an 1040, puis rebâtie par saint Gautier vers l'an 1060 (*Collin : Vies des Saints du Limousin*). Il reste de l'église abbatiale sous le vocable de saint Pierre : 1^o un clocher majestueux, établi sur un portique de 10 m. 25 c. de face, à l'entrée de l'église, soutenu par douze piles, dont quatre se composent à l'in-

térieur de colonnes groupées et ornées de chapiteaux. Les arcades extérieures sont en plein cintre. Le clocher, à trois étages en retrait, est terminé par un toit aigu en charpente. 2° Une nef romane à trois travées de voûtes retombant sur des piliers. 3° Deux bas-côtés larges de 2 m. 20 c.; transepts longs de 31 m. Le sanctuaire a cinq absides rayonnant sur une abside centrale de 22 m. 40 c. en diamètre (XIII^e s.). Ce prolongement, non compris l'ancienne nef, donnait en plus à l'église 46 m. 05 c. en longueur. Inscription tumulaire d'un abbé gravée sur un marbre noir scellé au mur de la nef qui sert aujourd'hui d'église paroissiale. Quelques chapiteaux sont employés dans les murs de certaines maisons de la localité. — Motte féodale, haute de 10 m., large de 26 m., située au lieu appelé le *Dognon*.

MONTROLLET. — *Ép. romaine.* Un camp situé au lieu nommé les *Robadeaux*: plan en carré, long de 120 m., large de 94 m. L'enceinte est bien marquée par des fossés. — Au lieu nommé le *Puy-Mérigou*, se trouve un autre camp dont les talus sont en partie nivelés; un côté est encore très apparent sur une longueur de 66 m. L'existence de ces camps se justifie par quelques vestiges d'une voie romaine passant à l'ouest du chef-lieu et se dirigeant vers Poitiers. = *Ép. moyen âge.* Église paroissiale de Saint-Supéri, souvent remaniée: plan en carré, long d'environ 19 m. 35 c.; nef à voûtes d'ogives qui devaient retomber sur une corniche en saillie; elles sont remplacées par un tillage. Absence de piastres et de colonnes. Dans un enfoncement, du côté du nord, est une petite chapelle dédiée à Saint-Supéri, selon d'autres à la Vierge. De nombreux pèlerins y viennent en dévotion. Le portail fut rebâti au XV^e siècle.

ORADOUR-FANAIS. — *Ép. moyen âge.* Église paroissiale de Saint-Martin, construite en granit à grand appareil,

comme le plus grand nombre de celles du Limousin : plan en carré, long d'environ 24 m., et large de 7 m. L'abside et la coupole, qui sont en partie détruites, pouvaient appartenir au XII^e siècle. Les chapiteaux d'une porte latérale et ceux des fenêtres sont en pierre calcaire ; modillons en granit, d'un travail grossier qui pourrait être du X^e siècle. Voûtes en lambris, comme à la plupart des églises de cet arrondissement qui manque de pierres calcaires.

PLEUVILLE. — *Ép. romaine.* Camp romain formant un carré long, situé entre Châtain et Pleuville, non loin de la voie antique de Limoges à Poitiers par Chassenon et Charroux. = *Ép. moyen âge.* Église paroissiale de Saint-Pierre-ès-liens : plan en carré, long de 23 m. 25 c., large de 5 m. 35 c. Des colonnettes peu saillantes dans la nef et au portail sont les seuls ornements. Anciennes voûtes détruites.

SAINT-CHRISTOPHE. — *Ép. romaine.* Camp romain situé au lieu dit *La Faye*, formant un carré long dont les terres reposent sur des substructions. Un vaste terrain qui se trouve à côté se nomme encore le *Champ de la Sayne* (le Champ du Sang). Ce camp, comme celui de Montrollet, était peu éloigné de la voie romaine de Limoges à Poitiers par Charroux.

SAINT-GERMAIN. — *Ép. celtique.* Dans une île formée par la Vienne se trouve un dolmen auquel se rattachent de poétiques légendes et de pieux souvenirs ; on le nomme la *Pierre de Sainte-Madeleine*. Pierre horizontale, longue de 4 m. 42 c., large de 3 m. 55 c., épaisse de 0 m. 80 c., appuyée sur quatre colonnes d'un granit à petits grains blancs, gris et roses, hautes de 1 m. 75 c. à 1 m. 85 c. Ces colonnes, taillées et ornées de chapiteaux romans du XI^e siècle, sont les anciens supports du dolmen qui ont reçu cette forme nouvelle. Lors de ce changement on plaça

sous la pierre horizontale, au milieu de la cella, un autel chrétien dont la table a 1 m. 20 c. de longueur et 0 m. 77 c. de largeur. Les habitants du pays prétendent que sainte Madeleine portait la table de ce dolmen sur sa tête et les colonnes dans les poches de son tablier de gaze. Quand elle arriva sur les bords de la Vienne, son pied s'imprima sur une roche granitique où l'on montre encore une empreinte appelée le *Pas de Sainte-Madeleine*. — Un autre dolmen situé à Périssac, près de Saint-Germain, se compose d'une table de 3 m. 47 c. de longueur sur 1 m. 60 c. de largeur et 1 m. 16 c. d'épaisseur. Les trois piliers qui la supportent ont 1 m. 05 c. de hauteur. = *Ép. moyen âge*. Église paroissiale du XI^e siècle : plan en croix grecque dont le diamètre est d'environ 19 m.; coupole centrale dont les grands arcs plein cintre retombent sur des piliers carrés; absidiole à chaque extrémité des transepts; crypte placée sous l'abside principale; tombeau portant un écu en pointe, à la croix pattée, entre une épée et une lance. = *Ép. de la renaissance*. Château du XV^e siècle, placé sur une colline : vaste bâtiment carré dont il reste deux tours ayant au rez-de-chaussée des basses-fosses. Au levant il reste la base d'une autre tour. Dans l'épaisseur des murs et des tours existent de petits appartements à voûtes ogivées. L'effet de ces ruines est très pittoresque.

CANTON DE MONTEMBŒUF.

(Chef-lieu : MONTEMBŒUF.)

CHERVES-CHATELARS. — *Ép. romaine*. Entre Cherves et Châtelars se trouvent des vestiges de la voie romaine de Saintes à Limoges. = *Ép. moyen âge*. Église paroissiale de la Nativité-de-la-Sainte-Vierge : plan en carré long; appareil

moyen; contreforts à tailloirs s'élevant jusqu'à la corniche; ils sont en grand appareil; une seule nef, longue de 26 m., large de 6 m. 75 c.; chapiteaux romans d'un travail grossier (XI^e s.). — Au Châtelars, église en ruines d'un prieuré conventuel; nef romane et chapiteaux romans (XI^e s.). Voûtes abattues et refaites en lambris. Façade et abside du XII^e siècle, où se trouve un commencement d'ogive. Fonts baptismaux décorés de sculptures très élégantes. Une dalle placée dans la nef et servant de pavé porte en creux une croix et des courbes assez gracieuses; l'inscription est effacée.

LE LINDOIS. — *Ép. romaine*. Camp romain, appelé le *Camp des Mottes*, à cause des monticules qui couvrent le sol. C'est un carré irrégulier situé entre Écossas et le village de Courrières; le diamètre est d'environ 55 m. et la longueur de 115 m. — Entre Le Lindois et Rouzède, non loin de la voie romaine qui conduisait de Chassenon à Angoulême, se trouve le *Camp de la Giraldie*, dont les côtés sont bien conservés au nord et à l'ouest sur une étendue d'environ 95 m. de longueur. Ces deux camps ont été décrits (V. *Ms. de Nadaud, à Limoges, t. III, pp. 267, 269*). = *Ép. moyen âge*. Église paroissiale de Saint-Pierre, à une seule nef; longueur d'environ 25 m.; largeur, 7 m. 15 c.; voûtes à cintre brisé et en arêtes; piliers de trois demi-colonnes (XIII^e s.); portail du XVI^e siècle, orné de crosses végétales et d'animaux rampants. — Château entièrement transformé ou démolì, bâti par Guy de Chasteigner, chambellan des rois Louis XI et Charles VIII.

MAZEROLLES. — *Ép. celtique*. Tumulus de forme conique, situé à l'ouest du chef-lieu. Hauteur, 22 m.; 25 m. de diamètre à la base. = *Ép. romaine*. Près de la voie romaine de Limoges à Angoulême par Chassenon, se trou-

vent sur une colline les vestiges d'une construction nommée le *Châtelard* (exploratorium ?); longueur, 8 m. 60 c.; largeur, 5 m. 60 c.; épaisseur du mur, 0 m. 65 c. A fleur de terre on reconnaît des murs d'un appartement de 1 m. 50 c. de largeur. = *Ép. moyen âge*. Église paroissiale de Notre-Dame, toute construite en granit : appareil moyen; plan carré long, terminé par une petite abside circulaire; bas-côtés, style ogival du XIV^e siècle; voûtes à nervures diagonales s'appuyant sur des consoles. Les voûtes plein cintre de la nef, aujourd'hui détruites, devaient, comme la nef, être du XI^e siècle.

MONTEMBŒUF (MONS BOVIS). — *Ép. celtique*. Au lieu nommé *Jauvigier* (Jovis ager ?) existe un tumulus haut de 3 m., large de 5 m. — Dolmen placé sur le chemin qui conduit à Massignac : bloc de silex en forme de cube, tombé sur ses supports; longueur, 3 m. 80 c.; largeur, 3 m. 20 c. On le nomme la *Pierre levée*. — A Montembœuf, vastes silos formant divers compartiments se joignant à un centre commun recouvert de pierres placées horizontalement. Hauteur moyenne de chaque compartiment, 2 m. 30 c. Un trou large de 0 m. 75 c. sert à communiquer d'un compartiment à l'autre. Ces silos ont dû servir de lieu de refuge dans les invasions. = *Ép. romaine*. Entre Montembœuf et Mouzon existe d'une manière très apparente le tracé de la voie romaine d'Angoulême à Limoges par Chassenon. A côté de cette route, sur une éminence nommée l'*Arbre*, se montrent des substructions fortement cimentées, dont quelques fragments dépassent le soc (*exploratorium ?*).

MOUZON. — *Ép. romaine*. A un kilomètre du chef-lieu, on trouve des fragments du pavé de la voie romaine de Limoges à Saintes par Chassenon et par le camp de Sainte-Sévère. = *Ép. moyen âge*. Église : plan en carré long; por-

tail plein cintre sans ornements ; sanctuaire du XV^e siècle, voûté en ogive à plusieurs nervures arrondies.

VITRAC. — *Ép. romaine.* Entre Vitrac et Saint-Vincent, on trouve des vestiges de la voie romaine qui conduisait de Saintes à Limoges par Chassenon. — *Ép. moyen âge.* Église paroissiale de Saint-Maixant : plan en carré long ; une seule nef, longue d'environ 28 m., large de 6 m. 90 c. ; voûtes en lambris ; fenêtres plein cintre aux collatéraux ; portail latéral refait au XVI^e siècle. — A Saint-Vincent, emplacement d'une église très ancienne, indiqué aujourd'hui par un petit monument commémoratif.

CANTON DE SAINT-CLAUD.

(Chef-lieu : SAINT-CLAUD.)

BEAULIEU. — *Ép. romaine.* Entre le chef-lieu de cette commune et le chef-lieu du canton, on retrouve le tracé d'une voie romaine qui, partant de Limoges, venait rejoindre celle qui conduisait à Aulnay. — *Ép. de la renaissance.* Château de Sansac, construit en 1559 : façade décorée d'un ordre d'architecture d'un beau travail et ornée d'arabesques ; fenêtres carrées à un meneau ; chapiteaux feuillagés sur les pilastres. Ce fut la propriété de Louis Prévost de Sansac, sous François I^{er}.

CHASSENEUIL. — *Ép. romaine.* Entre le Châtelars et Chasseneuil est un camp antique, situé sur le sommet d'un coteau, formant un carré dont chaque côté mesure 100 m. On y distingue deux enceintes au côté sud ; et, au nord, est une plate-forme dominant les côtés. On l'appelle dans le pays le *Camp de Chez-Fouquet*. Un peu plus loin, une autre

position militaire, appelée le *Camp des Peines*, offre un parallélogramme d'environ 100 m. en longueur sur 90 m. de largeur. Ces camps sont à peu de distance de la voie romaine de Limoges à Saintes par le camp de Sainte-Sévère. On a trouvé aux environs de Chasseneuil, dans des tombeaux gallo-romains, des urnes et plusieurs médailles, la plupart en or, à l'effigie de Trajan, d'Antonin et des Gordiens. = *Ép. moyen âge*. Église paroissiale de Saint-Saturnin, ne conservant de la construction primitive (X^e s.) que sa nef et une partie du clocher. Longueur d'environ 24 m.; largeur, 7 m. 25 c. Voûte en berceau lisse et continu. Le sanctuaire et le portail sont un remaniement du XV^e siècle. — Près du bourg est une motte artificielle où l'on voit les soubassements d'une grosse tour. = *Ép. moderne*. Joli château du XVII^e siècle.

LE GRAND-MASDIEU. — *Ép. romaine*. Camp de forme circulaire, situé sur une éminence, près de la voie romaine qui de Limoges venait rejoindre celle qui conduisait à Aulnay. Le pavé de cette route est formé de cailloux noyés dans le ciment. = *Ép. moyen âge*. Église d'une commanderie de l'ordre du Temple : carré long; nef à voûtes d'ogive en berceau à cintre brisé. Longueur, 24 m. 35 c.; largeur, 6 m. 15 c. Sanctuaire carré qui a reçu au XV^e siècle des fenêtres à nervures; voûtes d'arêtes à quatre compartiments, appuyées aux angles sur des demi-colonnes. — Ruines d'un château habité par les Templiers, bâti sur de vastes caves voûtées en ogive.

LOUBERT. — *Ép. romaine*. Voie romaine de Limoges à Poitiers par Chassenon et Charroux. = *Ép. moyen âge*. Fragments d'une tour que la tradition fait remonter à l'époque gallo-romaine, mais qui a dû plutôt faire partie d'un château féodal dont l'enceinte est encore apparente. Vastes souterrains placés sous cette tour. — Église en petit carré

long, avec un petit portail roman qui en fait toute l'ornementation. Sur un mur de la nef est l'inscription tumulaire d'une femme nommée Agnès.

NIEUIL. — *Ép. moyen âge.* Église paroissiale de Saint-Vivien : plan en carré long, terminé par une abside circulaire (XI^e s.); corniche à moulures; modillons en pomme de pin; archivolté nue (H. M.). = *Ép. moderne.* Château de Nieuil, du XVII^e siècle, bâti par la famille de ce nom.

SAINT-CLAUD. — *Ép. moyen âge.* Il ne reste de l'église primitive que quelques parties du mur de la nef du côté du nord. Tout le reste offre un ensemble complet du style gothique (XV^e s.). Nef-avec des bas-côtés; voûtes à nervures prismatiques, fortifiées par des arcs doubleaux ogivés retombant sur des piliers de trois colonnes engagées; ornementation végétale semée à profusion; portail simple et gracieux, orné de moulures profilées. Longueur d'environ 23 m. 05 c.; largeur, 9 m. 55 c. Le millésime 1444, gravé en creux sur un pilier, donne la date de cette église. Crypte placée sous le sanctuaire, plus élevée que la nef; tombeau de saint Claud décoré d'une sculpture à jour et de trois petites arcatures polylobées; au-dessus de l'arcade centrale est un écusson aux armes de France, soutenu par deux anges. Fragment d'un sarcophage qui fut peut-être le tombeau primitif de saint Claud et qui est de la même époque que les murs de la nef (XI^e s.). Longueur, 1 m. 35 c.; largeur à la tête, 0 m. 45 c. Fragment d'une ancienne statue. Pierre tombale placée devant la porte de l'église. Plusieurs écussons sur les murs; celui de La Rochefoucauld surmonté d'un cimier, et, pour supports, deux sauvages armés de massues. Jolies crédences sculptées, en partie mutilées. — Ruines d'une chapelle à peu de distance du chef-lieu et près d'une fontaine où l'on vient en dévotion pour certaines maladies.

SAINT-LAURENT-DE-CÉRIS. — *Ép. romaine.* On reconnaît sur les hauteurs, entre Ambernac et Saint-Laurent-de-Céris, le tracé d'une voie romaine qui, venant de Limoges et passant par Confolens, joignait celle qui, venant aussi de Limoges, se dirigeait vers Aulnay par Charmé. On a découvert près de Saint-Laurent-de-Céris, dans un cimetière, un grand nombre de petites urnes en terre, ainsi que deux plombs de flèches conservés dans le cabinet de M. E. Castaigne, à Angoulême. — Petite chapelle, sans intérêt architectural, placée sur une colline et qui est le but des pèlerinages des mères nourrices. — Fragments d'un château de l'époque féodale.

SAINT-MARY. — *Ép. romaine.* Dans la partie nord du territoire de cette commune se trouvent quelques vestiges de la voie romaine de Limoges à Aulnay par Chassenon. = *Ép. moyen âge.* Entre Saint-Mary et Chasseneuil, ruines de l'église de Lavaur : fragments de la nef et de l'abside circulaire avec de petites fenêtres plein cintre et arcades de même; voûtes détruites (XI^e s.). = *Ép. de la renaissance.* Château du XV^e siècle, rebâti par Regnaud de La Soudière. — Château de la même époque situé aux Pins : tours aux angles à pignons aigus. — Petite chapelle sous l'invocation de saint Aubin ; ce ne fut d'abord qu'une léproserie.



ARRONDISSEMENT DE RUFFEC.

CANTON D'AIGRE.

(Chef-lieu : AIGRE.)

BARBEZIÈRES. — *Ép. moyen âge.* Église paroissiale de Saint-Martin : plan en carré long ; nef du XIII^e siècle avec des arcades latérales ogivées ; longueur, 23 m. ; largeur,

6 m. 60 c.; tout le reste n'est pas antérieur au XVI^e siècle. = *Ép. de la renaissance*. Château du X^e siècle : plan en carré long avec pignons ornés de crosses végétales. Au sud-ouest, une tour ronde d'une masse imposante, couronnée de machicolis; au nord, une autre tour de moindre dimension renferme un large escalier en pierre. Tout cet édifice est bien conservé.

BESSÉ. — *Ép. celtique*. Petit dolmen dont la pierre horizontale n'a que 2 m. 50 c. de longueur et 1 m. 95 c. de largeur. = *Ép. romaine*. Voie romaine de Limoges à Aulnay (*Aunedonaco*), passant par Chassenon (*Cassinomagus*).

CHARMÉ. — *Ép. romaine*. Vestiges très apparents de la voie romaine qui de Limoges conduisait à Aulnay, en passant par la station de Chassenon. Cette voie est encore appelée la *Chaucada* (*Calciata*) à cause de la nature des matériaux qui forment le pavé : cailloux rangés sur deux couches et noyés dans le ciment. (V. *Charte de 1172 mentionnant cette voie; Gall. crit., t. II, instrum. eccles. Malleac., col. 380*). Charmé serait, selon quelques géographes, le *Sermamicomagus* de la table théodosienne (Belley : *Mém. de l'Acad. des inscript., t. XIII*; Danville : *Notice sur les Gaules*). Au lieu appelé *Bellicou*, près de Charmé, se trouvent quelques vestiges d'une grande villa ou d'une mansion : pavé des appartements en béton; grand nombre de tuiles à rebords; débris de poterie; quelques traces d'incendie. On y a aussi découvert quelques monnaies impériales, une colonne en pierre calcaire d'ordre dorique de 0 m. 29 c. de diamètre, et, dans un tombeau à couvercle, deux urnes hautes de 0 m. 95 c. et larges de 0 m. 60 c., présentant à l'intérieur 0 m. 72 c. et 0 m. 38 c. (H. M.). La longueur du tombeau est de 0 m. 92 c.; la largeur, de 0 m. 60 c. (V. *Stat. monument. de la Charente, p. 161*).

LIGNÉ. — *Ép. moyen âge.* Église paroissiale de l'Assomption, en forme de carré long : voûtes détruites ; façade gothique du XIV^e siècle ; à la gauche de cette façade, sur un pilier, un écusson portant *trois poires posées 2 et 1*.

LUXÉ. — *Ép. romaine.* Au lieu appelé La Terne, sur un plateau qui domine la Charente, se trouve un vaste terrain couvert de briques à rebords et de fragments de béton. On y a découvert une pierre calcaire ayant fait partie d'une corniche. Un pan de muraille fortement cimenté y est encore debout. On y recueille des monnaies d'Auguste, d'Antonin le Pieux, de Valérien ; une monnaie *gauloise à la main en électrum*. M. Michon a trouvé de beaux restes d'un théâtre, situé sur le chemin qui conduit de La Terne à Échoisy. Par les murs concentriques où se trouvent les gradins, on mesure l'espace de cinq rangs en hémicycle. Largeur de l'hémicycle, 67 m. ; au centre, 10 m. 43 c., déduction faite de chaque côté pour les gradins ; diamètre, 46 m. 14 c. ; épaisseur du mur à l'extérieur, 0 m. 70 c. ; à l'intérieur, 1 m. 68 c. Appareil en petits carrés hauts de 0 m. 07 c., larges de 0 m. 20 c. (V. *Statist. monument. de la Charente*). Il est à remarquer que la voie romaine indiquée plus haut passe à une assez grande distance de ces débris antiques. = *Ép. moyen âge.* Église sur un plan en carré long, ne conservant de l'époque primitive (XI^e s.) que les collatéraux de la nef avec la naissance d'arcades plein cintre ; une partie de la voûte est en cintre brisé. Le clocher et les autres parties de la voûte sont postérieurs au XIV^e siècle. Voûtes de quatre pièces par les diagonales qui retombent sur des demi-colonnes. — Fragments d'un château de l'époque féodale situé près de l'église : restes d'un donjon ; terrasses et murs de soubassement.

RANVILLE-BREUILLAUD. — *Ép. romaine.* On trouve près de Ranville un camp antique de forme circulaire, com-

prenant une étendue d'environ 33 ares, de nombreux débris de tuiles à rebords et des fragments de constructions fortement cimentées; les retranchements ont encore 3 m. de hauteur; on l'appelle le *Camp d'Orfeuil*. On y aurait trouvé des pièces d'argent de forme carrée. L'éloignement de la voie romaine n'est pas en rapport avec cette position militaire. = *Ép. moyen âge*. Église paroissiale de l'Assomption (style ogival du XV^e siècle) : voûtes unies dont les arcs sont à cintre brisé; piliers de trois colonnes engagées.

SAINTE-FRAIGNE. — *Ép. romaine*. On a cru constater, non loin du chef-lieu, quelques vestiges qui indiqueraient le tracé d'une voie antique dans la direction de Poitiers à Saintes, s'embranchant à Charroux avec celle qui de Chassenon se dirigeait vers Poitiers. = *Ép. moyen âge*. Église de la fin du XI^e siècle : plan en carré long, terminé par une abside circulaire à l'intérieur, pentagone à l'extérieur, avec trois colonnes groupées dans les angles; colonnes de la nef à bases ornées de quatre feuilles dans le cavet. = *Ép. de la renaissance*. Château de la fin du XV^e siècle : fenêtres ornées de moulures dans les encadrements.

TUSSON. — *Ép. celtique*. On indique au milieu des vignobles, près du chef-lieu, des monticules artificiels qui paraissent être des tumulus. Leur hauteur varie de 11 à 12 m. = *Ép. romaine*. Voie romaine de Limoges à Aulnay, dont on trouve le tracé à deux kilomètres de l'emplacement des tumulus ci-dessus. = *Ép. moyen âge*. Au chef-lieu se trouvent quelques restes d'une abbaye qui fut le berceau de Fontevrault; église entièrement détruite (XI^e s.). Un demi-cercle en arcature semble indiquer que l'abside était à plusieurs pans. Un pilier élevé au-dessus d'une corniche indique l'existence d'une coupole sous le clocher ou dans la nef. Débris dispersés provenant de l'église et de l'abbaye; quel-

ques inscriptions tumulaires ; un tombeau portant dans des cercles des croix sculptées.

CANTON DE MANSLE.

(Chef-lieu : MANSLE.)

AUNAC. — *Ép. romaine.* Au nord d'Aunac se trouvent quelques vestiges de la voie antique de Limoges à Aulnay, qui se détache à quelque distance de là de la voie de Limoges à Saintes. = *Ép. de la renaissance.* Château gothique du XV^e siècle, très bien conservé : plan en carré long avec deux entrées, la première protégée par deux tourelles percées de meurtrières, rondes à l'extérieur et carrées en dedans ; la seconde surmontée d'une terrasse garnie de meurtrières et de créneaux, et protégée par un donjon dont les clefs de voûte portent les armoiries de la famille de La Rochefoucauld. Cet édifice est un des plus curieux de l'Angoumois.

BAYERS. — *Ép. romaine.* Vestiges de la voie romaine de Limoges à Aulnay. = *Ép. de la renaissance.* Château du XV^e siècle, situé en face de celui d'Aunac, construit par la même famille : plan en carré long, défendu par une grande tour à toit aigu. Cet édifice, presque en ruines dans une partie, a subi plusieurs changements dans l'autre.

CELLEFROUIN (CELLA FRUINI). — *Ép. romaine.* Fragments du pavé de la voie de Limoges à Aulnay. Non loin de cette route se trouve un camp romain appelé dans le pays *Champ du Combat*, où l'on aurait trouvé des restes de cadavres superposés, des fers de lances et quelques monnaies impériales. La façade présente un développement de

plus de 100 m. = *Ép. moyen âge*. Église abbatiale de Saint-Nicolas : plan en croix latine d'une complète unité architecturale, excepté le portail; voûtes des deux bas-côtés aussi élevées que celles de la nef. L'abside est un peu inclinée à droite en dehors de l'axe. Coupole octogone; arcs doubleaux plein cintre et piliers carrés avec une demi-colonne au milieu. Longueur, 38 m. 25 c.; largeur, 7 m. 38 c.; longueur du transept, 18 m. 45 c.; largeur 5 m. 35 c. Lanterne des morts, composée d'un gradin carré à grand appareil, d'un piédestal à base circulaire, d'une colonne formée de huit petites colonnes groupées surmontées de chapiteaux nus, et terminée par un toit conique à écailles imbriquées; hauteur, 13 m. 25 c. Ce monument, massif jusqu'à la corniche, placée à la quatrième assise des colonnes, est creux jusqu'au sommet, où l'on remarque une petite fenêtre en carré long qui laissait passer au dehors la lumière de la lampe.

FONTENILLE (FONTENELLA). — *Ép. celtique*. Tumulus situé à un kilomètre du bourg, de forme demi-sphérique, de 30 m. 35 c. en diamètre à la base. A l'intérieur est une allée formée de pierres verticales et horizontales. — Entre Fontenille et Luxé, deux dolmens appelés *Pierres de la Pérotte*. L'un se compose d'une pierre horizontale, longue de 5 m., large de 2 m. 90 c. et épaisse de 1 m. 40 c., portée sur cinq supports très minces; l'autre, d'une plus grande dimension, mais en partie détruit, ne conserve plus qu'un support. Un troisième, dans le même alignement, est moins considérable; on l'appelle la *Pierre de la Vieille*. = *Ép. romaine*. On croit reconnaître à l'est de Fontenille quelques fragments du pavé de la voie romaine d'Angoulême à Poitiers. = *Ép. moyen âge*. Rutnes d'une vaste construction féodale située sur les bords de la Charente et nommée

Château Regnaud ou *Renaud* : pans de murs en gros blocs fortement cimentés, assis sur une motte artificielle de forme oblongue. La tradition locale attribue cette construction aux quatre fils d'Aymon.

LICHÈRES. — *Ép. moyen âge*, Belle église romane : plan en croix latine, dont la nef et les bas-côtés sont ornés d'arcades plein cintre faiblement ogivé ; colonnes de 0 m. 82 c. de diamètre recevant les voûtes aujourd'hui détruites. La coupole et le transept du nord sont aussi détruits. Abside décorée d'arcades plein cintre au dedans et au dehors. Longueur, 29 m. 10 c. ; largeur, 9 m. 50 c. Portail à pilastres surmonté d'une arcade plein cintre encadrée dans une archivolte feuillagée. Parmi les ornements on remarque l'Agneau avec le nimbe crucifère renfermé dans un médaillon que soutiennent deux anges ailés ; un personnage en tunique d'un fort relief, perçant de sa lance la tête d'un dragon dont il tient le cou sous ses pieds et le corps sous le genou ; un monstre de même forme. Largeur des bas-côtés de la nef, 2 m. 21 c. Cette construction, par son ensemble, appartient au XI^e siècle.

MANSLE. — *Ép. celtique*. Tumulus de La Follatière, situé sur une hauteur qui domine la Charente A l'extrémité sud, on remarque quatre monticules de forme conique qui ont dû faire partie du tumulus principal avant le nivellement du sol. La hauteur du premier est encore de 20 m., et le diamètre à la base de 120 m. Sur le même terrain sont deux dolmens brisés. Une bague en cuivre portant les lettres H. V., trouvée dans un de ces tumulus, est conservée dans le cabinet de M. Castaigne, à Angoulême. = *Ép. romaine*. Voie romaine d'Angoulême à Poitiers. Comme on en trouve quelques fragments dans la forêt de Ruffec, on est porté à croire qu'elle passait par Mansle, où les vestiges

auraient disparu lors de la confection de la route impériale de Paris à Bordeaux. = *Ép. moyen âge*. Église paroissiale de Saint-Léger, qui ne conserve du XII^e siècle que les collatéraux de la nef; bas-côtés du XV^e siècle, ainsi que le portail (style ogival). Voûtes du XVI^e siècle de quatre compartiments avec des membrures diagonales; piliers de trois colonnes. Mansle avait, selon Cassini, une enceinte murale dont il n'existe plus de traces. Vulgrin, comte d'Angoulême, s'en empara et la brûla au XII^e siècle (*Hist. Pontif. et Com. Engolism.*). = *Ép. de la renaissance*. Château de Bourdelais (XV^e s.) : tour carrée à deux étages avec des machicoulis surmontés de créneaux. — Château de Goué, bâti par Archambaud avec la permission de Charles VIII : tour et plateforme crénelées du XV^e siècle.

VENTOUSE. — *Ép. moyen âge*. Église paroissiale de Saint-Martin, du XII^e siècle : belle façade romane richement ornementée; fenêtre centrale à cintre légèrement brisé avec un encorbellement; corniche d'entablement en damier reposant sur six modillons. Au premier modillon, un homme se déchirant la figure (la Colère); au second une figure très fruste; au troisième, un homme dévorant un gâteau (la Gourmandise); au quatrième, un homme portant un tonneau; au cinquième, un personnage s'arrachant les cheveux; au sixième, un buste à tête d'oiseau. Entre chaque modillon sont de petits bas-reliefs, tels qu'une sirène, un sagittaire, un chasseur lançant des chiens. Portail plein cintre à l'extérieur et refait en ogive à l'intérieur. Voûtes à cintre brisé renforcées par des piliers carrés. Longueur en nef, environ 27 m.; largeur, 6 m. 35 c.

VILLOGNON (DE VILLACEPE). — *Ép. moyen âge*. Église paroissiale de Saint-Nicolas, en partie de la seconde moitié du XI^e siècle, et peut-être de l'an 1040, selon un fragment du

cartulaire de Saint-Amant-de-Boixe : nef en partie détruite ; portail en plein cintre ; voussures à ornements géométriques ; tombeau à gauche du portail. Jolie façade ornée de plusieurs bas-reliefs : saint Michel, armé d'un bouclier et d'une lance, combat un dragon ; à côté, un ange portant d'une main une croix pattée, de l'autre un vase sous une draperie ; au centre, le Christ sans nimbe tient l'Évangile ; deux saints, l'un tenant un livre, l'autre une crosse ; saint Nicolas, patron de l'Église ; sainte Véronique, portant le voile. Longueur de la nef, 24 m. environ ; largeur, 7 m.

CANTON DE RUFFEC.

(Chef-lieu : RUFFEC.)

CONDAC. — *Ép. moyen âge.* Ruines d'une chapelle du XI^e siècle : plan en carré long, terminé par une abside circulaire à trois pans. Longueur, 19 m. 25 c. ; largeur, 5 m. 15 c.

NANTEUIL-EN-VALLÉE — *Ép. moyen âge.* Église abbatiale du XI^e siècle : il en reste une façade avec un portail plein cintre à six voussures reposant sur des colonnettes engagées deux à deux, surmontées de chapiteaux ornés de feuillages, de reptiles et d'oiseaux ; quelques fragments du chevet ; la porte latérale d'un transept ; un bénitier formé d'un triple chapiteau représentant trois colonnes groupées. Sur chaque chapiteau est une tête. Deux d'entre elles sont des têtes de femmes ; la troisième est celle d'un homme à longue barbe portant une couronne pointue (H. M.). — Restes de l'abbaye reconstruite en 1046 par un seigneur de Ruffec et terminée au commencement du

XII^e siècle (*Chron. de Maillezais*). Magnifique ruine nommée le *Trésor*, présentant un portail ogivé à plusieurs voussures sans ornements et une porte en accolade. A la hauteur de la naissance des voûtes sont quatre fenêtres plein cintre très étroites surmontées d'arcatures du même style (*Lithographie d'après le dessin de M. Z. Rivaud, dans la Statist. monument.*). — Pierre carrée portant l'inscription tumulaire d'Aimeri, abbé de Nanteuil et de Saint-Jean-d'Angély, mort en 1002, le 31 janvier. Elle est conservée au musée de la Société archéologique de la Charente.

RUFFEC, — *Ép. romaine*. Vase funéraire semé de larmes en relief, trouvé à Condac dans un tombeau gallo-romain (C. E. C.); hauteur, 0 m. 12 c. — Dom Fonteneau a constaté le tracé d'une voie romaine passant près de Ruffec, venant de Saintes et se dirigeant vers Charroux. — *Ép. moyen âge*. Quelques restes peu apparents de l'ancienne enceinte murale de Ruffec et d'un château féodal. — Église paroissiale de Saint-André, du XII^e siècle : plan en croix latine, souvent remanié; longueur, 54 m.; largeur en nef et en bas-côtés, 20 m. 25 c. La façade, de l'époque primitive, est ainsi composée : 1^o au rez-de-chaussée, portail à trois voussures plein cintre, ornées d'animaux en demi-relief et d'oiseaux dans des enroulements feuillagés; deux arcades latérales : à celle du nord est une sculpture en demi-relief représentant un personnage couché sur un lit, la tête appuyée sur la main droite, la main gauche et une jambe en dehors du lit, et en partie couvertes par une draperie; 2^o au-dessus du rez-de-chaussée, douze arcades sous lesquelles étaient les statues des douze apôtres; il n'en reste plus que six, très mutilées; 3^o au sommet, le Christ dans une auréole elliptique. Voûte plein cintre uni sous le clocher. Les reconstructions du XV^e siècle sont : une porte ogivale qui a

remplacé une porte plein cintre ; une arcade au côté sud du rez-de-chaussée ; les voûtes à nervures prismatiques de quatre compartiments, fortifiées par des arcs doubleaux ogivés. Les piliers de colonnes groupées sont antérieurs. Le sol ayant été exhaussé en dehors, on descend dans la nef par un escalier de plusieurs marches. — Dans le cimetière se trouvent les tombeaux des généraux Laroche et Pinoteau et de Brumault de Villeneuve, officier supérieur.

SAINT-GERVAIS. — *Ép. moyen âge.* Église paroissiale en forme de croix latine : abside circulaire du XII^e siècle ; voûte en berceau lisse retombant sur la corniche et d'un côté sur des piliers de colonnes groupées ; porte en plein cintre avec trois voussures ; bas-côté ogival du XIV^e siècle ; voûtes à cintre brisé formant deux travées séparées par un arc doubleau légèrement ogivé. Longueur d'environ 20 m. 50 c. ; largeur 9 m., en y comprenant le bas-côté. Sur une dalle est une croix en relief, longue de 0 m. 80 c., portant les monogrammes IHS et MA. Sur les côtés est une inscription tumulaire de 1638.

TAIZÉ-AIZIE. — *Ép. romaine.* Vestiges de la voie romaine de Saintes à Charroux, désignée dans d'anciens titres sous le nom de *Chemin ferré*. Cette voie coupe près de Ruffec celle d'Angoulême à Poitiers. = *Ép. moyen âge.* Ruines très pittoresques d'un château féodal, situées sur une éminence près de la Charente : fragment d'un mur de 8 m. de hauteur en petits moellons, et fondements en gros blocs non taillés. — Restes des anciens bâtiments qui appartenaient à la commanderie du Temple, situés à Villegast : fenêtres carrées à meneaux ; fragments d'une porte en plein cintre.

VERTEUIL. — *Ép. moyen âge.* Cuirasse, casque en fer et autres fragments d'armures trouvés dans des fouilles près du château ; sceau portant dans le champ un per-

sonnage tenant une épée d'une main et de l'autre un bouclier ; légende : SIGILLVM AVHTROCELI. Ces objets furent longtemps conservés par M. Pignot, curé de Saint-Gervais. — Restes de l'église des Cordeliers, construction du XV^e siècle. Statues en terre cuite, bien exécutées, provenant de cette église. = *Ép. de la renaissance*. Château de Verteuil, construit en 1459 par la famille de La Rochefoucauld, célèbre par son importance historique. Sous François Ier, il reçut Charles-Quint, et Louis XIII en 1616. Plan triangulaire défendu par trois tours et par un fort donjon placé au centre ; pavillon circulaire décoré de machicoulis.

VIEUX-RUFFEC. — *Ép. moyen âge*. Église en carré long : petit appareil ; une coupole octogone au centre ; arcs doubleaux plein cintre ; piliers carrés doubles ; voûte en berceau lisse continu ; porte engagée dans une arcade plein cintre (XI^e s.). Longueur, 23 m. ; largeur, 5 m. 80 c. Statue polychrome de la sainte Vierge, joli travail mutilé en 1793.

CANTON DE VILLEFAGNAN.

(Chef-lieu : VILLEFAGNAN.)

COURCOME. — *Ép. moyen âge*. Église paroissiale de Sainte-Marie, donnée à l'église de Saint-Hilaire de Poitiers, en 970, par Guillaume Fier-à-Bras, duc d'Aquitaine. Le plan primitif était un carré, long de 18 m., large de 5 m. 09 c. ; c'est aujourd'hui une croix latine. Longueur, 35 m. ; largeur, 5 m. 09 c. Nef à quatre travées de voûtes plein cintre uni ; arcs doubleaux plein cintre retombant sur des pilastres fortifiés de deux demi-colonnes et saillants de 1 m. 66 c. ; arcades latérales doubles en plein cintre (IX^e ou X^e s.). Contreforts au côté du nord, présentant une saillie de 1 m.

65 c., construits en 1700. Au centre de l'édifice, une coupole octogone; arcs doubleaux plein cintre retombant sur quatre piles formées de quatre demi-colonnes; chapiteaux d'un travail barbare (XI^e s.). Transept long de 19 m., avec absidioles éclairées par une fenêtre plein cintre très étroite à l'extérieur, très évasée à l'intérieur. Abside circulaire voûtée en berceau lisse, éclairée par trois fenêtres plein cintre (XII^e s.). Piles, voûtes, arcs doubleaux en appareil et murs extérieurs de la nef en blocage. Bas-côtés du XV^e siècle, à quatre travées de voûtes à quatre compartiments ogivés retombant sur la corniche.

EMBOURIE. — *Ép. moyen âge.* Église du XII^e siècle : plan en carré long avec une abside droite qui fut primitivement circulaire. Voûte en berceau à cintre brisé; arc doubleau ogivé appuyé sur des piliers carrés se terminant en tailloirs sans ornements. Portail plein cintre : archivolte à oves avec un entrelacement; corniche ornée de modillons symboliques se dessinant en arcature. La longueur de l'édifice est d'environ 23 m. et la largeur de 6 m.

LA MADELEINE. — *Ép. moyen âge.* Église paroissiale de Sainte-Marie-Madeleine : plan en carré long se rétrécissant vers le sanctuaire (XII^e s.); voûtes détruites; fronton triangulaire à la façade, avec une arcade centrale en plein cintre; portail moderne, carré, appuyé sur deux consoles.

LONDIGNY. — *Ép. de la renaissance.* Château formant un corps de logis à charpente en tiers-point, flanqué de deux tours à l'est et à l'ouest; pavillon carré du XVI^e siècle; belle fuie dont les fenêtres sont ornées de pilastres et couronnées d'un fronton (*Statist. monum. de la Charente*). Ce château appartient à la famille de Sansac, illustre sous François I^{er}. — Château de Guinebourg, situé entre Londigny et Montjean; il n'en reste que quelques pans de murs.

LONGRÉ. — *Ép. romaine*. Vestiges de la voie romaine de Saintes à Poitiers par Charroux. = *Ép. moyen âge*. Église paroissiale de Saint-Pierre, du XI^e siècle : plan primitif en carré, long de 29 m., large de 8 m. 15 c.; portail plein cintre à voussures feuillagées; corniches et chapiteaux perlés; sanctuaire qui fut remplacé par un autre en 1480; voûte à cintre ogivé à quatre compartiments retombant sur des colonnes aux angles.

PAIZAY-NAUDOIN. — *Ép. romaine*. Camp romain décrit par M. Michon (*Statist. monum. de la Charente*), formé d'une double enceinte de terre relevée et situé près de la voie antique de Charroux à Saintes. L'enceinte intérieure est un quadrilatère irrégulier dont les côtés ont 38 m. à l'est, 25 m. à l'ouest, 25 m. au sud et 30 m. au nord; l'enceinte extérieure est formée de trois remparts dont les côtés ont au nord 75 m., à l'ouest 85 m. et au sud 45 m. L'espace entre les deux enceintes est de 14 m. = *Ép. de la renaissance*. Château de Saveille, de la fin du XV^e siècle : vaste carré défendu par de larges douves. Il forme équerre au levant et au midi. Une des tours est couronnée de machicoulis en ogives trilobées. Nombreuses sculptures d'ornementation. Dans un bas-relief est un écusson *mi-parti* La Rochefaton, *de gueules à trois fleurs de lys d'or*, et coupé, le premier, d'Archiac *qui est de gueules à deux pals de vair au chef d'or*, le second, *plein* (H. M.).

VILLEFAGNAN. — *Ép. romaine*. Vestiges de la voie romaine de Saintes à Charroux. On trouve dans les environs des fragments de pavé et des débris de tuiles à rebords. = *Ép. de la renaissance*. Église paroissiale de Saint-Pierre, sans intérêt : carré long sans ornements; voûtes en plafond.



TABLE

DU RÉPERTOIRE ARCHÉOLOGIQUE

DU DÉPARTEMENT DE LA CHARENTE

	Pages.	Pages.	
A			
Abzac.....	312	Baret.....	263
Aignes-et-Puypéroux.....	218	Bassac.....	291
Alloue.....	309	Bayers.....	328
Ambérac.....	245	Bazac.....	269
Ambleville.....	295	Beaulieu.....	321
Anais.....	246	Benays (V. Benest).	
Angeac-Champagne.....	295	Benest.....	310
Angoulême.....	199	Berneuil.....	263
Ansac.....	312	Bessé.....	325
Anville.....	241	Bignac.....	242
Ars.....	275	Blanzac.....	219
Asnières.....	224	Boisbreteau.....	266
Aubeterre.....	255	Bonnes.....	257
Auge.....	241	Bonneuil.....	287
Aunac.....	328	Bouex.....	210
B			
Baignes.....	289	Bourg-Charente.....	296
Barbezières.....	321	Bouteville.....	288
Barbezieux.....	262	Bouthiers-Saint-Trojan.....	276
Bardenac.....	269	Brie.....	227
		Brigueil.....	312
		Brillac.....	313
		Brossac.....	267
		Bunzac.....	227

C	
	Pages.
Chabonais.....	304
Chadurie.....	220
Chaise (La).....	264
Chalais.....	269
Chalignac.....	264
Champagne, de Blanzac....	220
Champagne-Mouton.....	311
Champniers.....	210
Chantillac.....	260
Charmant.....	250
Charmé.....	325
Charras.....	232
Chasseneuil.....	321
Chassenon.....	305
Chassiecq.....	311
Châteauneuf.....	289
Chatignac-Saint-Cyprien ...	267
Chavenat.....	250
Chazelles.....	227
Cellefrouin.....	328
Cherves-Châtelars.....	318
Cherves, de Cognac.....	277
Chillac.....	267
Cognac.....	277
Condac.....	332
Condéon.....	261
Confolens.....	313
Courcôme.....	335
Couronne (La).....	210
Criteuil-la-Madeleine.....	297
Curac.....	270
D	
Dirac.....	212
Douzat.....	224

E	
	Pages.
Échallat.....	224
Écuras.....	233
Édon.....	250
Embourie.....	336
Épenède.....	314
Essards (Les).....	257
Esse.....	315
Excideuil.....	307
Eymoutiers.....	234

F	
Feuillade.....	234
Fléac.....	213
Fontenille.....	329

G	
Garat.....	213
Garde.....	251
Garde (La).....	264
Genac.....	242
Gensac.....	297
Genté.....	298
Gimeux.....	281
Gourville.....	242
Grand-Masdieu (Le).....	322
Graves.....	290
Guimps.....	265
Gurat.....	251

H	
Hiersac.....	224

I

	Pages.
Isle-d'Espagnac (L').....	214

J

Jarnac	292
Javrezac	281
Juignac	272
Juillac-le-Coq	299

L

Lesterps	315
Lichères	330
Ligné.....	326
Linars.....	225
Lindois (Le).....	319
Linières	300
Londigny.....	336
Longré	337
Loubert.....	322
Louzac.....	281
Luxé	326

M

Madeleine (La).....	336
Magnac-sur-Touvre.....	214
Mainfonds	221
Malaville.....	290
Mallérant.....	230
Mansle.....	330
Marcillac-Lanville.....	242
Mareuil.....	243
Marillac-le-Franc.....	230
Marsac	246

Pages.

Marthon.....	235
Mazerolles	319
Médillac	270
Mérignac.....	293
Merpins.....	282
Mesnac.....	282
Montbron.....	236
Montchaude.....	265
Montembœuf.....	320
Montignac-Charente.....	246
Montignac-le-Coq.....	258
Montmoreau	272
Montrollet.....	316
Moulidars.....	225
Moustiers.....	221
Mouzon	320

N

Nabinaud.....	258
Nanteuil-en-Vallée.....	332
Nersac.....	214
Nieuil.....	323
Nonac.....	274

O

Oradour-Fanais	316
Orgedeuil.....	239
Orival.....	271

P

Paizay-Naudoin.....	337
Passirac	268
Péreuil	223
Pérignac.....	223

	Pages.
Péruse (La).....	307
Peudry (V. Saint-Martial).	
Pillac.....	288
Plaizac.....	243
Plassac.....	222
Pleuville.....	317
Prade (La).....	257
Pranzac.....	230
Puymoyen.....	215

R

Rancogne.....	231
Ranville-Breuillaud.....	326
Reignac.....	261
Richemont.....	283
Rioux-Martin.....	272
Rochefoucauld (La).....	228
Ronsenac.....	281
Roufflac	258
Rougnac.....	252
Rouillac.....	244
Roullet.....	215
Roumazières.....	308
Rouzède	240
Ruelle	216
Ruffec.....	333

S

Salles.....	302
Saugon.....	308
Sauvignac.....	268
Segonzac.....	303
Sérignac.....	271
Sers	252
Sigogne.....	294
Sireuil.....	226

	Pages.
Sonneville.....	245
Souffrignac.....	241
Soyaux.....	217
Saint-Amant-de-Boixe.....	248
Saint-Amant, de Montmo-	
reau.....	275
Saint-André.....	283
Saint-Aulais-la-Chapelle-	
Conzac	265
Saint-Brice	284
Saint-Christophe	317
Saint-Claud	323
Saint-Cybardeaux.....	244
Saint-Cybard-le-Peyrat.....	252
Saint-Estèphe	216
Saint-Eutrope	275
Saint-Fort	300
Saint-Fraigne	327
Saint-Genis, de Blanzac	223
Saint-Germain, de Confo-	
lens.....	317
Saint-Germain, de Mont-	
bron.....	240
Saint-Gervais.....	334
Saint-Hilaire.....	266
Saint-Laurent-de-Céris.....	324
Saint-Laurent, de Cognac..	285
Sainte-Marie.....	271
Saint-Martial	275
Saint-Martin-Châteauben-	
nard.....	286
Saint-Mary.....	324
Saint-Même.....	301
Saint-Michel-d'Entraigues..	216
Saint-Projet-Saint-Constant.	231
Saint-Quentin, de Chabanais	308

	Pages.		Pages.
Saint-Quentin-de-Chalais...	271	Ventouse	331
Saint-Saturnin	226	Verrières.....	303
Saint-Séverin.....	259	Verteuil.....	334
Sainte-Sévère.....	293	Vibrac	291
Saint-Sornin.....	240	Vieux-Ruffec..	335
Saint-Sulpice.....	237	Vilhonneur.....	231
Saint-Vallier.....	268	Villebois-la-Vallette.....	251
		Villefagnan.....	337
T		Villejoubert.....	247
Taizé-Aizle.....	334	Villognon.....	331
Torsac.....	253	Vitrac.....	321
Touvérac.....	262	Vœuil-et-Giget.....	218
Touvre	217	Vouthon	241
Touzac.....	291	Vouzan.....	255
Trois-Palis.....	226		
Tusson	327	Y	
		Yviers	272
V		Yvrac.....	232
Vars.....	247		



AUBETERRE EN 1562

ENQUÊTE

SUR LE PASSAGE DES PROTESTANTS

EN CETTE VILLE

LE PILLAGE DE L'ÉGLISE SAINT-JACQUES

ET LA DESTRUCTION DES TITRES ET PAPIERS DU CHAPITRE

Publiée pour la première fois

AVEC UNE INTRODUCTION ET DES NOTES

PAR M. E. GELLIBERT DES SEGUINS

PRÉSIDENT

Les luttes religieuses du seizième siècle ont laissé des traces ineffaçables sur le sol de l'Angoumois. Elles y sont éloquemment racontées par les nombreux monuments dont les mutilations et les ruines disent, dans un douloureux langage, à l'archéologue qui les étudie, l'ardeur des discussions et l'implacable fureur des combats fratricides. Nos archives, aujourd'hui si curieusement explorées et si fructueusement mises en lu-

mière (1), renferment aussi d'intéressants documents qui retracent cette époque ardente d'une façon d'autant plus saisissante qu'ils n'ont aucune prétention historique, et que souvent, simples pièces d'un procès, ils constatent les faits sans réflexions systématiques et sans appréciations passionnées.

Au milieu des pillages et des dévastations qui signalèrent en Angoumois la lutte sanglante des protestants et des catholiques, et dont RICHARD VERSTEGAN a raconté plusieurs épisodes dans son THÉÂTRE DES CRUAUTES... (2), les trésors des monastères et des chapitres se virent dépouillés de leurs titres les plus précieux. Jean Mesneau, dans une note latine qui nous a été conservée (3), nous apprend que le chapitre de l'église de

(1) M. G. Babinet de Rencogne a publié dans le Bulletin de la Société archéologique et historique de la Charente (1^{er} trimestre de 1862) une *Relation du pillage de l'abbaye de La Couronne par les protestants, en 1562 et 1568, suivie des inventaires des reliques et objets précieux de cette abbaye dressés en 1555 et 1556.*

Cette relation intéressante et ces inventaires sont extraits de la chronique française de l'abbaye de La Couronne, par *Antoine Boutroys*, chanoine régulier de cette abbaye. Il est à regretter que l'œuvre du frère Boutroys, dont la découverte nous causa, en 1853, une de ces joies que les archéologues seuls comprennent, manque si souvent dans son ensemble du véritable esprit de critique, et que sa publication ne séduise aucun éditeur et ne puisse se faire que par fragments, car cette chronique a des parties réellement importantes.

(2) Voir la note 1, relative à ce curieux ouvrage.

(3) La note de Jean Mesneau ne se trouve que dans quelques exemplaires de la seconde édition du Recueil de Corlieu (à Angoulême, 1629, par Hélié Le Paige). Elle s'exprime ainsi sur le chapitre de Saint-André :

« *Quo factum est, vt sequente anno, cedentibus ciuitate Hereticis, magna fuit rerum et iurium ecclesiasticorum confusio et obscuritas*

Saint-André d'Angoulême, composé de douze chanoines, se trouva entièrement détruit par le seul fait de la perte des titres des rentes et des fondations brûlés par les Huguenots, détail significatif qui prouve combien fut profonde la perturbation causée par les guerres de religion. Le regret que doivent inspirer toutes ces pertes a du moins une compensation ; il ne faut pas oublier qu'elles furent la cause qui détermina notre premier annaliste de composer son *Recueil en forme d'histoire de ce qui se trouve par escript de la ville et des comtes d'Engolesme*. — « Toutes fois, écrit-il dans sa dédicace à M. F. Nesmond, conseiller du roy et lieutenant général d'Engomois, *il ne m'estoit venu en volonté d'en rien mettre par escript que après les troubles de l'an 1562, que je voy presque tout ce qui restoit des antiquitez de ce pais, conserué aupuruuant ès thrésors et librairies des églises et monastères, auoir esté réduit en cendre par la fureur de la guerre ciuille. Lors (comme nous tenons plus cher ce que nous craignons perdre), je me mis à ramasser les pièces de nostre naufrage...* »

C'est une des pièces de conviction de ce même naufrage qu'il nous a paru intéressant de conserver et de mettre en lumière. — L'enquête que nous publions, faite quelques mois à peine après le passage des Huguenots à Aubeterre, fut produite dans un procès inter-

propter amissos libros, instrumenta, et manuscripta, succedente plebis indevotione, tantaque fuit clades, cui tunc præcipue incumbent Heretici, ut collegium duodecim canonicorum in ecclesia S. Andree civitatis Engolismensis fundatum, omnino extinctum sit ea sola ratione, quod instrumenta, reditus, et fundationes dissipata et combusta sint. »

venu entre le chapitre et messire Charles Bosche, prêtre pourvu à la cure de Chenaud, et monseigneur l'évêque de Périgueux, appelé en déclaration de sentence commune. Nous ignorons le fond de la discussion, mais elle se rattachait évidemment à des droits compromis par la destruction des titres du chapitre(1). Jean Arnaud qui, en sa qualité de lieutenant général d'Angoumois, procéda à cette information, fut en 1568 l'une des victimes sacrifiées à Angoulême par les protestants victorieux (2). Nos chroniques rapportent qu'après avoir subi mille outrages, il fut étranglé dans sa propre maison, laissant le bon renom d'un juge éclairé et intègre, et d'un citoyen courageux et dévoué au bien public.

L'enquête de 1562 mérite de captiver l'attention,

(1) Les procès que le chapitre eut à intenter pour la revendication de ses droits contestés furent nombreux : ils se prolongèrent jusqu'à la révolution de 1789. Il est vrai que le premier pillage de 1562 fut suivi de plusieurs autres qui complétèrent l'œuvre de dévastation. Ainsi s'explique la rareté extrême des documents sur l'abbaye d'Aubeterre. Nous possédons dans notre bibliothèque une pièce dont nous donnons le titre en entier :

FACTUM du Procez pendant à la Cour : Entre Messire François de Chabans, seigneur abbé d'Aubeterre, et scyndic du chapitre dudit Aubeterre, inthimé,

Contre Maistre François Beladan, curé de Mucidan, Maistre Anthoine de Casauviel, curé de Corme en Xaintonge, Maistre Sicaire Hugon, curé de S. Sulpice de Roumagnac, et Maistre Anthoine Arnault, notaire royal, interuenant.

Ce factum, qui ne porte aucune date, ne saurait être postérieur à l'année 1702 : c'est en cette année, en effet, et le 1^{er} novembre, que Joseph de Lavergne, grand vicaire de Périgueux, succéda, comme abbé d'Aubeterre, à l'abbé de Chabans.

(2) Une des gravures du *Théâtre des cruautés* représente la mort de Jean Arnaud. (Voir la note 4.)

non-seulement parce qu'elle se rattache à une période historique féconde en péripéties et en émotions, mais aussi parce qu'elle est en réalité l'inventaire du mobilier d'une de nos églises, et qu'elle nous initie à la connaissance de ses richesses. Sans doute il ne s'agit pas ici d'une de ces basiliques somptueuses, dont les vases sacrés et les objets d'art de toute nature constituaient au XVI^e siècle de véritables trésors, tels que ceux dont, la même année, les protestants s'emparèrent à Tours et dont le prince de Condé confia la garde au comte de La Rochefoucauld (1); mais pourtant l'église Saint-Jacques, quoique placée dans une ville peu importante, pouvait montrer avec quelque orgueil ses statues et images de pierre, ses beaux ornements, ses grands livres, parmi lesquels on ne saurait oublier *une grande Bible ayant de grandes lettres et médailles figurées d'or*, et bien d'autres objets précieux dus à la libérale munificence de la puissante famille des Bouchard d'Aubeterre, dont le patronage devait être particulier pour le temple où elle avait voulu que vint reposer un de ses membres, Guy Bouchard, mort évêque de Périgueux vers 1561 (2).

(1) *Tours* étant tombé au pouvoir des protestants, le prince de Condé y envoya le comte de La Rochefoucauld pour faire l'inventaire de l'argenterie, des ornements et de tout ce qu'il y avait de précieux dans les églises de cette ville. Le comte de La Rochefoucauld fit transporter toutes ces richesses à Orléans; mais il laissa une copie de l'inventaire, signée de sa main, aux ecclésiastiques de Tours.

(2) La seigneurie d'Aubeterre a successivement fait partie du patrimoine de plusieurs puissantes familles. *Géraud*, le premier seigneur connu d'Aubeterre, reçut dans son château, en 1004, S. Abon, abbé de Fleury-sur-Loire, lequel, accompagné de l'his-

L'occupation d'Aubeterre par les protestants ne fut pas l'exécution d'un plan de campagne. Quoique, par sa position élevée et par ses fortifications (1), cette ville fût digne de fixer l'attention des partis et que sa possession pût éveiller leur convoitise, elle ne dut qu'à sa situation sur le chemin qui de l'Agénois conduisait à Orléans et aux sollicitations de quelques-uns de ses habitants qui avaient embrassé la réforme, d'être livrée aux attaques d'une de ces bandes mal disciplinées qui se levaient alors dans toutes les provinces du royaume, et que l'exaltation religieuse, habilement éveillée par des chefs ambitieux, devait facilement entraîner à tous les excès.

Le massacre de Vassy avait donné le signal de la

torien Aimoin, allait réformer le monastère de La Réole, sur la Garonne. L'héritière de cette seigneurie apporta cette terre dans la maison de *Castillon*, au XII^e siècle, par son mariage avec Pierre II de Castillon. Marie de Castillon fut mariée avant l'an 1279 avec *Pierre de Raimond*, qui, du chef de sa femme, devint seigneur d'Aubeterre. Après lui la terre d'Aubeterre passa, dans le siècle suivant, et par mariage, de la maison de Raimond dans celle de *Bouchard*, et de cette dernière, en 1597, dans celle d'*Esparbès de Lussan*, qui l'a possédée à titre de marquisat.

Les *Bouchard* portaient :

Écartelé aux 1 et 4 de gueules, à 3 léopards d'or passants l'un sur l'autre, armés et lampassés d'argent, aux 2 et 3 losangé d'or et d'azur, au chef de gueules, qui est de Raimond d'Aubeterre.

(1) « La ville d'Aubeterre avait une enceinte flanquée de bastions, à partir de l'est, où elle était défendue par le roc coupé à pic, jusqu'au nord-est, où elle joignait le château. Il ne subsiste presque rien de cette clôture ; on voit cependant l'indication d'une porte et les larges tranchées pratiquées lors du siège de cette ville, après la bataille de Coutras. La tradition rapporte que ce fut un cadet de la maison d'Aubeterre, seigneur de Bonnes, qui livra la ville. » (J.-H. Michon : *Statistique monumentale de la Charente* ; Paris, 1844, in-4^o, p. 247.)

guerre civile. Le prince de Condé, chef des protestants, après avoir inutilement tenté de faire accepter par la reine son influence et l'appui de son parti, avait hardiment levé l'étendard contre le triumvirat triomphant, et Catherine avait en vain épuisé, pour éviter une lutte armée, toutes les ressources astucieuses de son génie italien. Le duc de Guise, dont les allures hautaines dévoilaient imprudemment le rêve du pouvoir souverain, en avait toujours rendu l'effet impuissant. Le 7 avril, le prince de Condé avait écrit à toutes les églises protestantes du royaume de lui envoyer promptement, sous la conduite des gentilshommes porteurs de ses ordres, tout ce que le parti avait de combattants dans les provinces. Le 8 paraissait un mémoire dans lequel il exposait longuement les raisons qui le forçaient à prendre les armes contre le triumvirat : il y déclarait qu'il ne cédaît à aucun motif personnel, et qu'il ne voulait que satisfaire à ce qu'il devait à Dieu, au roi et à sa chère patrie. Cet appel fut entendu. L'un des premiers, François, comte de La Rochefoucauld, vint se ranger à ses côtés avec un corps de noblesse qu'il avait assemblé dans la Saintonge, l'Angoumois et le Poitou, et les compagnies, promptement organisées, se dirigèrent nombreuses vers Orléans, renversant sur leur passage les autels et les croix et dévastant les églises et les monastères. Ce fut l'une d'elles qui, recrutée dans la Gascogne et dans l'Agénois, séjourna au mois de mai à Aubeterre. Sans doute les dévastations qui signalèrent sa marche et que constate notre enquête doivent être reprochées aux chefs du mouvement ; il est juste pourtant de rappeler que le prince de Condé protestait énergiquement contre la profanation des temples

et le renversement des autels et des images ; il les voyait avec douleur , et ses ordres enjoignaient d'arrêter et de punir même de mort les coupables de pareils attentats. Mais, triste et fatale conséquence des guerres civiles , les ordres donnés ne sont alors observés que lorsqu'ils parlent le langage de la passion , et la justice et la modération ne trouvent que des rebelles. Ce n'est pas de nos jours seulement que les chefs des partis sont dépassés et entraînés hors des voies où ils se flattent toujours de pouvoir conduire les masses qu'ils soulèvent , et dont ils cessent bientôt d'être les maîtres et les guides !

Si l'archéologue , dans sa passion curieuse pour l'histoire des mœurs et des monuments , recherche les souvenirs d'un passé rempli de luttes ardentes , et s'il aime à en conserver les récits , le citoyen , qui ne rêve pour la grandeur de la patrie que la concorde et la paix , s'attriste souvent devant de pareils tableaux , et il les tiendrait volontiers en oubli , s'il ne croyait qu'il peut en ressortir quelque utile enseignement. Nous voulons exprimer ce sentiment alors qu'en publiant un document inédit nous reproduisons un témoignage de nos dissensions civiles , afin que notre travail n'apparaisse pour personne une œuvre de parti ; car nul plus que nous n'a en horreur ce qui divise , et n'appelle plus sincèrement de ses vœux cette douce et sainte fraternité que l'expérience douloureuse des infirmités humaines aurait dû depuis longtemps fonder et cimenter parmi les membres d'une même famille.

INFORMATION faite par nous, Jehan ARNAUD, conseiller du roy, lieutenant général d'Angoumois, prest pour adjoint avecq nous Me Pierre de LA CROIX, lieutenant du preuost provincial d'Angoumois, à la requeste des chanoines du chapitre de l'église de Saint-Jacques d'Aubeterre, sur les rompure et saccagement de ladite église, valeur et estimation des choses rompues, démolies et saccagées en icelle, du seiziesme jour de novembre mil cinq cent soixante deux, en la ville d'Aubeterre (1).

MARTIN NEBRARD, menuisier, demeurant dans la paroisse de La Prade, chastellenie d'Aubeterre, agé de cinquante ans ou enuiron, et JEANNET CHAMPAGNOLLE, menuisier, demeurants en ceste ville d'Aubeterre, agé de trente ans ou enuiron, tesmoins à nous présentés par ledit chapitre, faits jurer de dire et déposer de vérité, par nous, en présence de

(1) Cette information, dont une copie est conservée dans les archives de la Charente, lettre E, liasse 100, porte sur la couverture du cahier qu'elle remplit, et qui se compose de douze folios écrits au recto et au verso, sauf le dernier qui n'est écrit qu'au recto, le titre ou sommaire suivant :

Ici est vne Enqueste faite par Monsieur ARNAUD, lieutenant général d'Angoumois, conjointement avecq Monsieur de LA CROIX, lieutenant de preuost, probatiue que les titres et papiers de l'église de Saint-Sauueur d'Aubeterre, dépendante du chapitre d'Aubeterre, ont esté bruslés et l'église saccagée par les Huguenots; lad. Enqueste en datte du 16 novembre 1562,

Pour

Messieurs du chapitre d'Aubeterre, interuenants et demandeurs;

Contre

*Messire Charle Bosche, prestre pourueu à la cure de Chenaud,
Et Monseigneur l'éuesque de Périgueux appellé en déclaration
de sentence commune.*

nostre dit adjoint, ouys, enquis et examinés, déposent qu'auparavant le mois de may dernier que plusieurs gens de la nouvelle secte et religion que l'on appelle Huguenots saccageassent les églises de ceste ville d'Aubeterre, et entr'autres l'église de Saint-Jacques d'Aubeterre, en laquelle est ordonné l'abbaye et ledit chapitre, il y auoit en icelle église et y ont veu lesdits déposants de tout temps auparavant, l'ayant toujours hantée et fréquentée, scauoir est ledit Hebrard despuis vingt ans, et ledit Champagnolle despuis sept à huit ans, plusieurs garnitures et ourrages de bois, et entr'autres un beau et riche chœur avec les sièges, planches et fournitures faits en menuiserie, plus quatre chapelles de pareil ourrage, plusieurs bancs à asseoir, où l'on se met à genoux, autres bancs douciers avecq des coffres, plus huit autres coffres et la chambre où l'on tenoit le chapitre, garnie tout autour de bancs douciers et reuestue de bois au-dessous d'iceux, le tout fait en menuiserie bien proprement; toutes lesquelles choses ont esté trouuées brisées, rompues, gastées, et la pluspart des bois emportés despuis ledit saccagement et rompue de ladite église qui fut faite audit mois de may dernier; lequel ourrage, garniture et parement de bois qui estoit en ladite église, en l'estat qu'il estoit, ayant égard tant à la valeur du bois de maintenant que à la main de l'ouurier, cousteroit le prix et somme de mille liures tournois, comme ils disent scauoir pour user tous les jours de semblables ourrages et marchandises et que c'est leur mestier. Et plus n'en disent, et ont déclaré ne pouuoir escrire; récolés et ont percisté.

LEONNARD DUPUY et MATHURIN LUNEAU, maistres massons, demeurants en ceste ville d'Aubeterre, agés, scauoir: ledit Dupuy de soixante ans ou enuiron, et ledit Luneau de cin-

quante ans ou enuiron , tesmoins à nous présentés par ledit chapitre, faits jurer de dire et déposer de vérité, par nous ouys et examinés, déposent que auparauant le mois de may dernier que les églises de ceste ville d'Aubeterre et spécialement l'église de Saint-Jacques, en laquelle est ordonné l'abbaye et ledit chapitre dudit lieu, furent rompues, brisées, pilliées et saccagées par plusieurs gens de la nouvelle secte et religion assemblés en armes en forme d'hostilités, que l'on appelloit Huguenots, il y auoit et y auoient veu lesdits déposants de tout temps et ancienneté, ayant hanté et fréquenté ladite église, le grand hautel d'icelle et cinq autres faits de pierre, l'image de Nostre-Dame, l'image de sainte Anne, saint Jacques et plusieurs autres images aussy de pierre dedans ladite église qu'ils ne scauroient nommer; plus, sur le pignon du portal haut, estoit une image, figurée en cheual, d'un roy, prince ou autre capitaine que l'on appelloit communément Constantin (1); toutes lesquelles images, hautels et pareillement le parpin faisant closture du chœur furent trouées rompues, brisées et démolies après ledit saccagement, et cousteroit à remettre avecq les autres rompures faittes lors d'icelluy en la muraille de ladite église, pour le regard de la massonne et pierre seulement, le prix et somme de trois cens liures, selon le commun prix desdits ourages et massonnes ayant maintenant cours, et comme lesdits déposants disent scauoir parce que c'est leur mestier et qu'ils besognent ordinairement en semblable ourage et massonne et pareille réparation. Plus fut trouué une grande croix rompue par ledit saccagement fait par lesdits Huguenots qui estoit aux cimetières de ladite église Saint-Jacques,

(1) Voir la note II.

appelés le cimetière des pauvres , et un hautel de pierre qui estoit dans une petite chapelle dudit cimetière , laquelle croix et hautel cousteroit à remettre en l'estat qu'ils estoient auparavant , selon ledit commun prix et estimation du temps présent , avecq les images qui estoient autour , la somme de vingt cinq liures. Et plus n'en disent , et ont déclaré ne scavoir escrire ; récolés et ont percisté.

PIERRE ROUTHIER et PIERRE ROUTHIER le jeune , poëliers et trafiquants d'ourages d'airain , demeurants en ceste ville d'Aubeterre , aagés , scavoir : ledit Pierré l'aisné de soixante ans , et ledit Pierre le jeune de cinquante cinq ans ou environ , tesmoins à nous présentés par ledit chapitre , faits jurer de dire et déposer vérité , par nous ouys , enquis et examinés , déposent que par la rompure et saccagement de ladite église de Saint-Jacques de ceste ville , qui fut faite au mois de may dernier par ceux de la nouvelle secte et religion que l'on appelle Huguenots , tant estrangers que de ce pays , ont esté pilliés , rompus ou autrement emportés de ladite église et perdus pour icelle sept chandeliers d'airain , dont il y en auoit quatre grands et trois petits , que lesdits déposants auoient veu de tout temps et ancienneté au service de ladite église , l'ayant hanté et fréquenté en icelle , et estiment suivant la connoissance qu'ils en peuvent auoir pour les auoir veus souuentés fois que lesdits chandeliers pezoient environ cinquante liures , vallant , au prix de cinq sols la liure en ourage qui est le commun prix maintenant , la somme de douze liures dix sols. Aussi ont esté trouuées deux cloches abbattues du clocher de ladite église ayant les accots rompus et une autre qui ne tient plus que d'une cheuille de laquelle toutes les autres , hormis une , ont esté rompues ; plus deux petites clochettes seruant aux processions et deux bénistiers

que l'on dit auoir esté emportés et dérochés, et pourroient couster à refondre et remettre en l'estat qu'estoient lesdites cloches, ayant égard au commun prix du métal qui est maintenant, et à la peine de l'ouurier qui refondra lesdites cloches, la somme de quatre vingt douze liures dix sols, parce qu'il y faudra deux cens liures de métal ou enuiron qui vallent quarante liures, et la main du fondeur 17^{ff} 5^{ss} pour chacune des cloches, outre lesdites clochettes et bénis-tiers, pour lesquelles il faudra acheter métaux, et en voyent ordinairement vendre et acheter. Et plus n'en disent, et ont signé ladite déposition ; récolés et ont percisté. Ainsy signé : Pierre Routhier l'aisné, Pierre Routhier le jeune.

PONCET DE MEYZONNIE et MERSAUD FERRAND, maîtres serruriers, demeurants en ceste ville d'Aubeterre, aagés scauoir : ledit Meyzounie de soixante ans ou enuiron, et ledit Ferrand de quarante ans ou enuiron, tesmoins à nous présentés par ledit chapitre, faits jurer de dire et déposer vérité, par nous ouys, enquis et examinés, déposent que par la rompure et saccagement de ladite église de Saint-Jacques d'Aubeterre, qui furent faits au mois de may dernier par les séditieux et rebelles tant de ce pays que estrangers s'estant éteués contre l'hautorité du roy, que l'on appelloit Huguenots, c'est trouué après qu'ils s'en furent allés et ainsy que lesdits déposants virent lors et ont veu du despuis, que lesdits Huguenots auroient arraché et emporté, autrement brisé, rompu et gasté tant l'ouurage de fer qui estoit en ladite église, consistant en grandes bandes de fer qui soutenoient les polpitres d'icelle que autres qui seruoient de liaison et à tenir l'ouurage de bois et menuiserie, la garniture de fer de vingt-quatre coffres qui estoient en ladite

église et des portes, armoires et cassettes d'icelle église qui ont esté arrachées, prises et emportées, comme lesdits déposants ont veu depuis lesdits saccagemens; et estiment ladite perte pour ce regard et ayant égard au commun prix du fer et ourrage d'icelle qui est maintenant, icelluy ourrage de fer qui a esté emporté de ladite église par lesdits Huguenots en faisant ledit saccagement pourroit couster à refaire et à mettre en l'estat qu'ils estoient en la somme de six vingt escus sols, et ne voudroient lesdits déposants qui ont veu et aydé à faire partie desdits ourrages de fer qui estoient en ladite église et auparavant ledit saccagement fait par lesdits Huguenots faire à moins de ladite somme de six vingt escus sols; plus disent que les poids de l'horloge de ladite église qui estoient de plomb furent trouués auoir esté pris et emportés par lesdits Huguenots, ce qu'ils disent scauoir pour ce qu'ils les auoient toujours veus ordinairement en ladite église auparavant ledit saccagement, et pezant selon ce qu'on pouuoit connoistre par la vue d'iceux onze vingt liures, valant, au prix de deux sols la liure qui est le commun prix de maintenant, la somme de vingt deux liures. Et plus n'en disent, et ont dit ne scauoir escrire; récolés et ont percisté.

ROBERT JAUBERT, escuyer, sieur de Cumon, demeurant audit lieu de Cumon, aagé de soixante ans ou environ, tesmoin à nous présenté par ledit chapitre, fait jurer de dire et déposer vérité, par nous ouy, enquis et examiné, dépose que, au mois de may dernier, il fut auerti que plusieurs bandes et capitaines de gens de guerre amassés vers le pays de Gascogne et d'Aginois passioient en ceste ville pour aller à Orléans, et qu'ils auoient rompu les hautels, les croix, pillié, rompu et saccagé les églises, ce qui l'esmeut de venir en ceste ville où il trouua lesdites bandes et capitaines logés.

sous la charge de plusieurs capitaines qui les conduisoient, entre lesquels il connut le cadet de Chanteyrac, de Périgord, autrement appellé le capitaine de La Lande, le capitaine Pillés, d'auprès de Bergerat, qui estoient logés chez M. Bernard Bounies, le capitaine Lagraue, le capitaine Boignac, qui sont d'auprès Castillon, et trouua que les églises de ceste ville d'Aubeterre estoient desjà rompues et saccagées; et pour ce que la nuit précédente partie desdites bandes et gens de guerre estoient allés saccager son église de Cumon, le déposant les rencontra et s'en plaint audit capitaine Boignac qu'il connoissoit auparavant, lequel lui fit réponse qu'il ne pensoit pas que ce fut chose qui lui appartint et n'eut autre raison. Et plus n'en dit et a percisté. Ainsi signé : Robert Jaubert.

Messire LEGIER ROBERT, demeurant en la paroisse de Montignac, aagé de quatre vingt deux ans; JEHAN AURIEN, aagé de soixante quatorze ans, demeurant au bourg de Bors; PIERRE ROBERT, aagé de cinquante un ans, curé de Saint-Jehan de ceste ville, et LEONARD BERQUANTIN, demeurant en ladite ville; prestre MARSAUD Jussois, aagé de quatre vingt ans; HELLIOT HERIER, aagé de soixante ans; PIERRE DE LAVERGNE, aagé de cinquante ans ou enuiron, et GUILHES DASPRENON, aagé de soixante ans ou enuiron, tous marchands, demeurant en ladite ville d'Aubeterre, tesmoins à nous présentés de la partie dudit chapitre, faits jurer de dire et déposer vérité, par nous ouys, enquis et examinés, déposent qu'au mois de may dernier; le treisiesme ou quatorsiesme dudit mois, que les églises de ceste ville et des environs furent rompues, pilliées et saccagées par des bandes et compagnies de gens de guerre de la nouvelle secte et religion que l'on appelle Huguenots, venus du costé de Gas-

comme et Périgord, s'en allant vers Orléans, accompagnés par aucuns de ce pays estant de ladite religion, furent pris, pillés et emportés, ou autrement gastés, rompus, bruslés et perdus plusieurs meubles et autres ornements de ladite église Saint-Jacques d'Aubeterre, et entr'autres une grande chapelle d'or, autre chapelle d'or figurée, autre chapelle de tafetas à figures, autre chapelle de satin rouge figurée, autre chapelle de tafetas à figures, deux chappes de damas blanc baillées par le feu évesque d'Uzès (1), autre chapelle rouge figurée de cerfs et d'oiseaux, autre chapelle jaune et rouge figurée d'argent et de léopards dans les rondeaux, autre chapelle de satin rouge, deux chappes blanches figurées de léopards d'argent en rondeaux, autre chappe de satin figurée de grands rondeaux et roses, autres chappes blanches figurées de paons et roses d'argent, deux chappes vertes, une figurée de deux sortes d'oiseaux, l'autre d'oiseaux et dragons blancs, autres chappes tanées figurées d'oiseaux au dedans des rondeaux, autres chappes tanées à figures d'évesques, autre chappe rouge et bleue semée de roses blanches et vertes, autre chappe appelée des os, figurée de lions et d'oiseaux dedans des rondeaux, autre chappe figurée de perles et la passion de Jésus-Christ, autres chappes d'or de bossin (*sic*) (2), autres chappes semées

(1) Jacques de Saint-Gelais, frère d'Octovien de Saint-Gelais, qui, d'abord doyen du chapitre de la cathédrale d'Angoulême, devint en 1502 évêque d'Uzès. M. Eusèbe Castaigne a écrit sur les Saint-Gelais des pages que l'on lit avec plaisir et que l'on consulte toujours avec fruit. (*Notice littéraire sur la famille Saint-Gelais, par J.-Fr.-Eusèbe Castaigne, bibliothécaire de la ville d'Angoulême. P. Lacombe, Angoulême, 1836, in-18.*)

(2) Nous ne pouvons voir dans ces mots : *or de bossin*, qu'une erreur de copiste; il faut évidemment lire *or de bosse*, c'est-à-

de petits cerfs verts, deux chappes communes et autre chappe d'ostade noires, autres chappes rouge et jaune figurées de petits dragons et oiseaux, autres grandes chappes de damas figurées, autres chappes d'ostade noires, deux grands draps, l'un de velours et l'autre d'ostade, qu'on mettoit sur le tombeau de monsieur de Périgueux (1); vallant lesdites choses, selon le commun prix et estimation de maintenant, la somme de deux mille escus; et si on les vouloit auoir ou en faire faire de semblables cousteroient plus de trois mille cinq cens escus. Plus une chasuble et deux courtibauts de toile d'or, autre chasuble et deux courtibauts, deux estolles et manipulons de damas blanc où sont les armoiries dudit feu évesque d'Uzès, autre chasuble avecq l'étoffe de tafetas rouge, deux courtibauts de satin rouge, autre chasuble d'ostade noire pour les morts avecq leurs courtibauts, deux estolles et trois manipulons, autre chasuble et deux courtibauts de toile d'or et de bazine, autre chasuble, deux estolles et un manipulon de camelot rouge, autre chasuble blanche et deux courtibauts figurés de petits os et d'oiseaux, autre chasuble et deux courtibauts de velours, autre chasuble et deux courtibauts et les estolles de satin, autre chasuble de violet figurée d'aigles dedans des rondeaux et

dire or relevé en bosse. Bosse indique les inégalités, les élévations en rond, tous les reliefs. On a dit plaisamment des médecins qu'ils relèvent les cimetières en bosse.

(1) Il s'agit évidemment ici du tombeau de *Guy Bouchard d'Aubeterre*, fils de Louis, seigneur d'Aubeterre, et de Marguerite de Mareuil. Ce prélat occupa le siège de Périgueux de 1535 jusque vers 1561. Les auteurs de la *Gallia christiana*, qui font du clergé du Périgord à cette époque une vive et sévère critique, ne mentionnent pas le lieu de la sépulture de cet évêque. L'enquête que nous publions nous paraît donner à ce sujet une indication précieuse.

d'autre partie d'oiseaux , trois courtibauts de tafetas rouge , deux chasubles , une estolle et trois manipulons d'ostade rouge , autre chasuble de futaine blanche figurée , autre chasuble jaune , une estolle et un manipulon , une autre estolle et un manipulon , un parement d'hauliel de velours rouge et satin vert , le surciel du paillon de la Feste-Dieu , une bannière , un petit parement jaune et bleu , trois coussinets rouges à mettre sous le liure de l'hauliel , deux carreaux à mettre sous les genoux , un parement pour l'abbé , quatre courtines de sarge pour les hauliels , autres petits parements d'hauliels , trois devant d'hauliel de sarge à mettre au trauers ; vallant lesdites choses , selon le commun prix et estimation de maintenant , la somme de deux mille escus d'or soleil , et à les achepter cousteroient beaucoup dauantage. Plus le linge : trente sept napes pour les hauliels , six courtines et deux devant d'hauliel , trois surciels , deux draps de toile pour mettre sur les fonds baptismeaux , deux linceux , trois essuiemains , six aubes et six amictones , quatre corporeaux , le tout de toile ; quatre paires de cannettes ; vallant lesdites choses , selon ledit prix commun et estimation , cent escus d'or. Plus les liures : un grand liure appellé le *Gracier* , autre appellé *Sanctorial* auquel estoit tous les offices des saints et saintes , autre liure appellé *Dominical* , autre liure commun et deux grands liures *Legendres* (sic) , autres grands liures *Capitulaires* (1) , deux grands

(1) Les différentes dénominations de *sanctorial* , *Dominical* , *Capitulatre* , appliquées aux livres d'église , s'expliquent d'elles-mêmes. Le livre *Gracier* renfermait les rescrits par lesquels le pape accordait les bénéfices vacants ; quant au livre *Legendre* , nous ne pouvons y voir , en tenant compte de l'erreur d'un copiste , que le liber *legendarius* que Du Cange définit ainsi : « *Liber acta sanctorum per anni totius circulum digesta continens* , sic

Psautiers, une grande Bible, ayant de grandes lettres et médailles figurées d'or, tous lesdits liures escrits en parchemin, deux liures Missels; vallant lesdits liures, selon ledit prix commun et estimation, trois cens escus sols. Plus six grandes piesses de tapisserie fort belles pour le chœur, et trois autres petites piesses pour mettre sur les polpitres, et les tiroient quand on disoit l'éuangile et l'épître, vallant, selon ledit commun prix et estimation, la somme de trois cens liures. Lesquelles choses lesdits déposants disent scauoir pour auoir de tout temps hanté et fréquenté la dite église et y auoir veu lesdits meubles et ornements toujours ordinairement jusques audit saccagement d'icelle fait par lesdits Huguenots, et auoir veu depuis icelluy que lesdits meubles et ornements ont esté trouués perdus, pris, bruslés, ravis et emportés; et aussy les vitreaux et verrières de ladite église ont esté trouués auoir esté rompus par lesdits Huguenots lors dudit saccagement, et cousteront à mettre en l'estat qu'elles estoient auparauant, ayant égard au commun prix des verres qui est maintenant, la somme de cinquante liures. Et plus n'en disent; récolés et ont percisté. Ainsy signé: J. Aurien, P. Robert, Berquantin, H. Herier. Et les autres ont dit ne scauoir escrire.

DU DIX SEPTIESME DESDITS MOIS ET AN.

Sieur FRANÇOIS DUGLAPT, marchand, demeurant en ceste ville d'Aubeterre, aagé de soixante ans ou enuiron, tes-

dictus quia certis diebus legenda in ecclesia et in sacris synaxibus designabantur a moderatore chori. Ce livre *légendaire* se distinguerait donc du livre *Sanctorial* en ce qu'il ne contiendrait pas seulement les vies des saints, mais aussi une relation détaillée des actes accomplis par eux pendant le cours de l'année, et classés de telle sorte qu'ils puissent être lus dans les églises au jour anniversaire de leur accomplissement.

moin à nous présenté de la part dudit chapitre, fait jurer de dire et déposer vérité, par nous ouy, enquis et examiné sur le fait dudit saccagement, dépose qu'au mois de may dernier passé, il vit venir et arriuer en ceste ville d'Aubeterre plusieurs bandes et compagnies de gens de guerre, avecq enseignes et tabourins, de la nouvelle secte et religion que l'on appelle Huguenots, conduits et menés par plusieurs capitaines és lesquels ledit-déposant vit et connut le cadet de Chanteyrac, le capitaine Pilles, le capitaine Pardailhan le jeune, le capitaine Lagraue d'Agenois, qui estoit le principal et commandoit sur tous les autres, le capitaine La Martelie, appelé Veysignon de Vandoire, un nommé Malibas, fils de Testaud, de Chauenat, qui a esté archier du fourneau, et plusieurs autres que l'on disoit aller à Orléans, où ils prendrent leur chemin pour le secours du prince de Condé; et, à leur arriuée audit lieu d'Aubeterre, se mirent à rompre les croix, les églises, hautels, images et autres garnitures et parements estans dans lesdites églises et signamment en ladite église de Saint-Jacques, où est ordonné l'abbaye ou chapitre d'Aubeterre, en laquelle, outre lesdits tombeaux, hautels et images, ils rompirent et brisèrent tout le chœur qui estoit de bois, les bancs, coffres et autres garnitures, prindrent les chappes, meubles et ornemens de ladite église. Ils firent brusler, comme ledit déposant entendit et vit la fumée du feu qu'on fit, de sa maison, en laquelle il s'estoit retiré, et ce semblable firent des liures, papiers, titres et enseignemens de ladite église et chapitre, comme vit le déposant en passant au lieu où fut fait ce feu par les restes qui en paroisoient, et dit qu'ils firent le semblable aux Cordeliers de ladite ville, où ils ne rompirent pas seulement les croix, les églises et les hautels, mais aussy ruinèrent tout leur logis et bastimens; prindrent tous les

meubles et mirent ledit couuent en tel estat et désolation qu'il n'y a point d'apparence qu'il puisse jamais se remettre en l'estat qu'il estoit; et vesquirent lesdites bandes à discrétion; et fut présent, au bout de la halle de ceste ville, que le capitaine Chanteyrac dit au sieur de Nabinaud tout hautement qu'ils ne fussent pas venus icy si les Huguenots de ceste ville ne les fussent aller querir; et, partout le pays où ils passaient es enuirons, rompirent et saccagèrent les églises par tous les champs, croix, chapelles et autres bastimens dédiés pour le seruice de Dieu, comme ledit déposant dit auoir veu. Et enuiron deux mois après vint le sieur de Che-neuières, appelé de Morel, avecq Le Mesniou de Villebois, Pierre de Lanaue, fils de Geoffroy de Lavergne, de Mareuilh, la Martellie et plusieurs autres, lesquels rompirent les cloches de ladite église de Saint-Jacques et allèrent battre les Cordeliers, les pillèrent et mirent en chemises. Et plus n'en dit; récolé, et a percisté, et a signé sa déposition : F. Duclapt.

Maistre MARTIAL PASTOUREAU, receueur de ceste ville et chastelanie d'Aubeterre et y demeurant, aagé de trente trois ans ou enuiron, tesmoin à nous présenté par ledit chapitre, fait jurer de dire et déposer vérité, par nous ouy, enquis et examiné, dépose que, au mois de may dernier, il vit arriuer en ceste ville d'Aubeterre plusieurs bandes et capitaines de gens de guerre, esleués au pays de Gascogne et d'Agenois, s'en allant vers Orléans pour le secours, comme l'on disoit, du prince de Condé, lesquelles étoient conduittes avecq enseignes et tabourins par plusieurs capitaines, entre lesquels ledit déposant connut le capitaine Pilles, d'auprès Bergerat, le capitaine Chanteyrac, appelé le cadet, le capitaine Lagraue et plusieurs autres,

dont il n'a souuenance, lesquels à leur arriuée se mirent à rompre les croix et les églises dudit Aubeterre et des enuirons, les hautels, tombeaux et images, parures et garnitures desdites églises, et signamment en ladite église de Saint-Jacques, en laquelle ils rompirent et brisèrent tout le chœur qui estoit bien proprement fait, abbattirent les murailles qui estoient autour, et rompirent aussy tous les bancs et coffres de ladite église, prindrent, pillièrent et saccagèrent les chappes, chasubles et ornements d'icelle, qu'ils firent brusler tout au deuant de l'église, comme il vit, parce qu'il fut enuoyé par Madame d'Aubeterre ès la maison d'un chanoine de ladite église appellé M. Desgranges, pour faire porter au chasteau aucuns desdits ornements que ladite dame ou feu Monsieur d'Aubeterre auoit autres fois donné à ladite église, et y estoient leurs armories. Lesquels ornements luy furent delliués par ledit capitaine Pilles et par un ministre de leur religion appellé Duport, de Saint-Seuerin; et, quand il fut au deuant de la maison de maistre François Coulerie, il rencontra un autre ministre de ladite troupe, appellé Monsieur du Nort, accompagné de quinze ou seize soldats en armes, lequel demanda audit déposant où est qu'il portoit lesdites chasubles et ornements; et ledit déposant lui fit réponce qu'il les portoit au chasteau par le commandement de Madame; et, quelques choses qu'il put remontrer, ledit ministre avecq sa troupe luy osta lesdits ornements qui estoient aucuns d'or et d'argent, les autres de velours avecq broderie; et, pour ce que ledit déposant le vouloit aller dire à madite dame, ledit ministre et ses soldats ne le voulurent permettre et le contraindrent de retourner au deuant de la grande porte de ladite église, où ils firent brusler lesdits ornements deuant ses yeux, et le contraingnèrent d'y assister jusques à

ce que cesdits ornemens fussent acheués de brusler ; et firent semblable dégast, démolition et saccagement en l'église et couuent des Cordeliers de ladite ville et plusieurs autres églises, rompant toutes les croix, chapelles et autres bastimens dédiés au seruice de Dieu. Et, enuiron deux mois après, vint en ceste ville le sieur de Cheneuieres, un nommé Jean Veysignon, appellé La Martelie de Vandoire, accompagnés de plusieurs autres gens en armes, que ledit déposant vit en ceste ville d'Aubeterre, et entendit qu'ils estoient venus rompre le clocher de ladite église de Saint-Jacques ; et allèrent au couuent des Cordeliers où ils battirent et pillièrent les religieux, et vit ledit déposant sortir le prescheur qui s'enfuyoit tout sanglant et grandement blessé, et les autres s'enfuyoient en chemises pour se sauuer ; en quels dits deux voyages, ledit couuent a esté tellement pillié, rompu et démoli qu'il ne pourroit se remettre pour beaucoup d'argent en l'estat qu'il estoit. Et plus n'en dit ; récolé, et a percisté, et a signé sa déposition : M. Pastoureau.

JEANNOT BOUCHIER, marchand, demeurant en ceste ville d'Aubeterre, aagé de vingt-cinq ans ou enuiron, tesmoin assigné de la part dudit chapitre, fait jurer de dire et déposer vérité, par nous ouy et examiné sur le fait dudit saccagement, dépose que, au mois de may dernier, il vit arriuér en ceste ville plusieurs bandes et capitaines de gens de guerre à pied de la nouvelle secte et religion que l'on appelle Huguenots, leués au pays de Gascogne et d'Aginois pour aller à Orléans au seruice du prince de Condé, lesquels estoient conduits par plusieurs capitaines avecq enseignes et tabourins, entre lesquels ledit déposant connut seulement deux capitaines appellés Pardailhan.

Aussitost que lesdites troupes furent arriuées, se mirent à rompre les églises de ladite ville, croix, hautels, images, tombeaux, bancs, coffres, parures et garnitures desdites églises, et à les pillier et saccager, et spécialement en l'église de Saint-Jacques, en laquelle ils rompirent et démolirent tout ce qu'il y auoit dedans; prindrent les liures, chappes, chasubles et autres ornemens, tittres et enseignemens et meubles de ladite église qu'ils firent brusler au deuant de la grande porte d'icelle, hormis deux desdits liures, une chappe et quelques quittances prises en leur terrier, que le déposant sauua avec un bénistier, et en eut bien sauué davantage synon qu'ils menassoient de le tuer; et, en sa présence, faisoient brusler lesdits liures, tittres et ornemens, à quoy faire les aydoit le fils de M. Roche, cordonnier de ceste ville, qui luy-mesme alloit querir les liures et les plus beaux tittres de parchemins ayant de grands sceaux qu'il mettoit au feu, et des femmes appellées les Crouzelettes; un autre appelé Pointet, menuisier de ceste ville, qui rompit les bancs avecq un hochereau, et les portoit ches luy; Romain, fils de Micheau La Berthe, qui arrachoit les serrures et ferures et les emportoit; un nommé Boussaton, Jehan Lauille et plusieurs autres qui aidoyent à pillier et emportoient les meubles de ladite église; et firent le semblable en l'église des Cordeliers, outre laquelle ils gastèrent, rompirent et ruinèrent tout leur couuent et plusieurs autres églises par les champs et enuirons dudit Aubeterre. Et, deux mois après, vint en ceste ville le sieur de Cheneuères, accompagné du neveu du sieur de Verteilhac, appelé de Beaulieu en son surnom, et plusieurs autres que ledit déposant ne connoist point, lesquels rompirent les cloches de ladite église Saint-Jacques avecq un marteau qu'ils prindrent ches ledit La Berthe. allèrent audit couuent des Cor-

deliers qu'ils acheuèrent de rompre et pillier, et maltraitèrent les religieux, leur ostoyent leurs habits et vestemens qu'ils mirent en pisse, et fuyoient lesdits religieux tant qu'ils pouuoient parmi les vignes, hormis un que lesdits Huguenots prindrent dans le lit et le blessèrent grandement. En lesdits deux voyages, ledit couuent a esté du tout pillié et tellement ruiné qu'on ne scauroit le remettre en l'estat qu'il estoit auparavant pour beaucoup d'argent. De laquelle rompure et saccagement desdites églises ceux de ceste ville de ladite nouvelle secte et religion sont la cause et occasion, pour ce qu'ils allèrent querir et firent venir en ladite ville lesdites bandes et compagnies qui commencèrent ledit saccagement, comme les soldats d'icelle disoient publiquement en ceste ville, et entr'autres un nommé Nicolas Theuenin, le vallet de Poussard, qui les enuoyèrent querir, et estoient ordinairement avecq eux et enseignoient les logis, et pareillement un que l'on appelle le Beau, fils de la Maronne, et plusieurs autres Huguenots de ceste ville que le sieur Cheneuieres emmena avecq luy, bien armés, rompre les églises deuers Chalais.

Et plus n'en dit; récolé, a percisté et a signé sa déposition : Jeannot Bouchier.

DU DIX HUITIESME DESDITS MOIS ET AN,

Estant en ladite ville d'Aubeterre.

Maistre VINCENT PICARD, apotiquaire, demeurant en ceste ville d'Aubeterre, aagé de soixante ans ou enuiron, tesmoin à nous présenté de la part dudit chapitre, fait jurer de dire et déposer de vérité, par nous ouy et examiné, dépose qu'au mois de may dernier il vit arriuer en ceste ville d'Aubeterre plusieurs troupes et compagnies de gens de guerre à pied de la nouvelle secte et religion que l'on

appelle Huguenots, qui venoient du costé de Gascogne et d'Agenois, allant à Orléans, comme l'on disoit, pour le seruice du prince de Condé, et estoient conduits par plusieurs capitaines avecq labourins et enseignes, entre lesquels ledit déposant connut le capitaine Chanteyrac, dit La Lande, le capitaine Pilles, qui est d'une lieue par dessus de Bergerat, vers La Linde, le capitaine La Graue, deux nommés les Pardailhan frères, et M. de Lamothe de Pigères, un nommé Martelie de Vandoire, le ministre du Nort, autre ministre nommé du Port, de Saint-Seuerin, que ledit déposant a d'autres fois veu moine, portant l'habit à Saint-Mexant; lesquelles troupes furent faittes venir par les Huguenots de ceste ville, comme elles disoient publiquement, et entendit ledit déposant que ledit Chanteyrac, estant au bout de la halle de ceste ville, en parlant au sieur de Nabinaud, il dit tout haut que lesdites troupes ne fussent venues en ceste ville si elles n'en fussent esté requises, priées, commandées par ceux de ladite ville qui estoient de la religion, et qu'encores à minuit de la nuit précédente ils passoient prendre leur chemin ailleurs; mais que ceux de ladite religion de ceste ville leur estoient venus solliciter et prier de venir icy. Lesquelles troupes, à leur arriuée, se mirent à rompre les églises et couuens de ladite ville, croix, images, hautels, bancs, coffres et autres parures d'icelle, et spécialement en ladite église de Saint-Jacques, en laquelle estoit ordonné ladite abbaye en chapitre, en laquelle ils rompirent le chœur, tant la muraille que le bois et autres garnitures d'icelle, et les images qui estoient de bois, avecq les tittres et enseignemens, comme vit ledit déposant, et le semblable firent en l'église et couuent des Cordeliers de ceste ville. Et enuiron deux mois après vint en icelle le sieur de Cheneuïères, accompaigné dudit

La Martelie, de François Banchaud, de Salles, et de deux enfants du juge de Lusignac en Périgord, dont l'un en estoit bénéficié, et l'appelloit on Saint-Seuerin, et plusieurs autres de ladite nouvelle secte et religion, en armes et assemblés, lesquels rompirent trois cloches de ladite église Saint-Jacques, entrèrent audit couvent des Cordeliers, ostèrent les habits des moines, les mirent en pisse, battirent lesdits religieux et acheuèrent de rompre et saccager ledit couvent, lequel a esté mis en tel estat et désolation par lesdits Huguenots, qu'il ne pourroit estre remis pour beaucoup d'argent en l'estat qu'il estoit auparavant. Aussy dit que auxdites troupes desdits Gascons qui rompirent lesdites églises estoit un nommé Moré, caporal, lequel estoit naguères prisonnier à Angoulesme, et a entendu ledit déposant qu'il se faisoit appeller Jehan de Bazoit, et voulut bailler des coups d'arquebusade au déposant, disant qu'il soutenoit le pape, et que, sans luy, toute la ville fut huguenotte; plus un nommé Montas, sergent des bandes de Meilhan, plus un nommé Pistoulet de Meilhan, plus un autre nommé Arnaud, des enuirs dudit Meilhan, fils du pierrier Langlois, hoste de Sainte-Catherine de Libourne, qui faisoient de grands maux en ceste ville.

Et plus n'en dit; récolé, a percisté et a signé sa déposition : Picard apotiquaire.

Maistre T. BERNARD DUTILLET, praticien, aagé de vingt cinq ans; HELLIE COULERIE, commis du greffier de ceste ville, aagé de trente ans ou enuiron, et MARTIAL DUMAS, aagé de quarante ans ou enuiron, tous demeurant en ceste ville d'Aubeterre, tesmoins a nous présentés par ledit chapitre, faits jurer de dire et déposer de vérité, par nous ouys, enquis et examinés, déposent, sur le fait dudit saccagement,

qu'au mois de may dernier, ils virent venir en ceste ville plusieurs troupes et gens de guerre avecq tabourins et enseignes qui auoient esté leués, comme l'on disoit, vers le pays de Gascogne et d'Agenois, de ceux de la nouvelle secte et religion que l'on appelle Huguenots, qui alloient à Orléans pour le secours du prince de Condé et estoient conduits par plusieurs capitaines, entre lesquels lesdits déposants conurent le capitaine Pilles et le capitaine Guilhemot, des enuirs d'Agen, qui conduisoient les compagnies d'Agen, le capitaine Chanteyrac qui commandoit par dessus tous les autres, un ministre nommé du Nort, dudit Agen, un autre ministre nommé Delhomme qui fit la prière à l'arriuée desdites troupes, et se mirent incontinant à rompre et saccager les églises et couuens dudit Aubeterre, croix, hautels, images, tombeaux, les fonds et bastimens et autres garnitures desdites églises, et spécialement à ladite église Saint-Jacques, en laquelle ils rompirent le chœur, tant la muraille que les bois qui estoient ouurés et maniérés, bancs, coffres, porte, vitreaux et autres paremens de ladite église, prendrent et saccagèrent les meubles destinés au seruice diuin, mesmement les chappes, chasubles, croix, calices, liures, papiers, lettres et enseignemens de ladite église, lesquelles choses ils firent brusler, hormis ce que chacun d'eux desrobèrent et cachèrent, dedans un feu au deuant de la grande porte de ladite église Saint-Jacques, allant querir lesdites chappes et chasubles de drap d'or, d'argent, de velours, satin, tafetas, en la maison du nommé Monsieur Desgranges où elles auoient esté cachées et retirées, et les portoient brusler dans ledit feu avecq grand mépris et indignité; et de semblable firent au couuent des Cordeliers, en l'église de Saint-Jehan et autres églises des enuirs de ladite ville, où ils alloient la nuit et le jour. Et, enuiron deux moi

après, lesdits Dutillet et Coullerie virent en ceste ville d'Aubeterre le sieur de Cheneuières accompagné du nommé Veysignon, sieur de La Martelie de Vandoire, un nommé Malibas, de Chauenat, archier du fourneau, Pierre de Lannauue, fils de Geoffroy, de Villebois, et plusieurs autres de ladite religion nouvelle en armes, lesquels rompirent trois cloches de ladite église Saint-Jacques, allèrent au couuent des Cordeliers à deux voyages, prindrent et pillièrent leurs habits qu'ils mirent en piessse, battirent le prescheur et un autre appellé frère Jehan et acheuèrent de saccager et ruiner ledit couuent, lequel ils ont mis en tel estat et désolation qu'il ne pourroit estre remis pour beaucoup d'argent; ce qu'ils disent scauoir pour l'auoir veu, et plus n'en disent. Récolés et ont percisté. Ainsy signés : Coullerie, Dutillet et L. Buc', notaire royal.



NOTES

I.

Ayant eu occasion de citer le *Théâtre des Cruautés*, nous croyons intéressant de parler de cet ouvrage curieux, et, après avoir nommé son auteur, d'entrer dans quelques développements sur les gravures spécialement consacrées à retracer des faits survenus en Angoumois, quoique ces faits aient été accomplis en 1568 et non en 1562, époque dont l'enquête que nous publions relate les incidents de guerre à Aubeterre. Sans doute une considération aurait pu nous détourner de ce dessein : nous avons à craindre de rappeler inutilement les horribles scènes de nos dissensions civiles, et de paraître ainsi vouloir rendre vie à des divisions que le temps et, plus encore, la douceur de nos mœurs ont heureusement effacées, mais notre protestation énergique contre une telle pensée suffira pour enlever à cette objection toute sa valeur. Tous les partis n'ont-ils pas, d'ailleurs, déployé, dans leurs luttes sanglantes, la même passion et ne se sont-ils pas rendus coupables des mêmes excès ? Déplorons les crimes commis, et que leur récit, loin d'être une cause de haines et de luttes nouvelles, soit un enseignement qui nous apprenne à aimer la paix et la concorde, et nous rende les ouvriers de cette œuvre d'apaisement et de modération qui sera toujours le rêve des nobles esprits et des grands cœurs.

Richard Verstegan, né à Londres vers 1550, et réfugié à

Anvers pour échapper aux conséquences de son refus de serment à la religion nouvelle, est l'auteur de l'ouvrage qui nous occupe. Il devint pour lui la cause de persécutions nombreuses qui l'atteignirent même à Paris, où, sur la dénonciation de l'ambassadeur d'Angleterre, il fut emprisonné par ordre du roi, pour attaques à la reine Élisabeth. Le livre parut d'abord en latin avec ce titre : *Theatrum Crudelitatum Hæreticorum nostri temporis*. Antuerpiæ, apud Hadr. Hubert, 1587, in-4°. Il eut plusieurs éditions en 1592, 1604 et 1607, toutes trois in-4° et imprimées à Anvers. Dès 1588, une traduction française avait paru sous le titre de : *Théâtre des Cruautez des Hereticques de nostre temps, traduit du latin en françois*. En Anvers, chez Adrien Hubert, 1588, avec privilège. Brunet remarque que cette traduction, quoique ne contenant que le second tirage des gravures, est plus recherchée que l'original latin, à raison des augmentations dont elle est enrichie. Ces augmentations sont assez considérables ; elles consistent en : 1° un *Prologue des Tragédies représentées au Théâtre de la cruauté des Hereticques* (21 pages) ; 2° la *Particulière Description des cruautez et inhumanitez des schismatiques d'Angleterre, du règne de Henri huitiesme* (41 pages) ; 3° un *Advertissement de l'imprimeur au lecteur* (1 page) ; 4° enfin, les six vers suivants à la fin de l'ouvrage (page 95), que Brunet, par erreur, signale comme étant une augmentation de l'édition de 1607 :

Vous donc Roys, qui tenez les sceptres en voz mains,
Qui ployez soubz voz loix et iugez les humains,
Craignez le Dieu viuant, aprenez discipline,
De peur que son courroux ne vienne à s'allumer :
Car de bref sa fureur doit perdre et consumer
Tous ceux qui de l'Eglise auancent la ruine.

C'est à cette édition française de 1588 que nous avons em-

prunté les explications des planches que nous donnons ici. Au bas de chaque gravure se trouve un sixain que Brunet attribue à Jean Boch, surnommé le Virgile Belgique. Nous ignorons l'auteur des traductions en vers français, mais nous devons remarquer que dans le *Prologue* se trouvent des sixains originaux et différents de ceux placés au bas des gravures. Nous avons cru, du reste, inutile de reproduire ces vers qui n'offrent aucun intérêt particulier. Le quatrain suivant, qui sert, pour ainsi parler, d'introduction, suffira au lecteur pour juger du mérite poétique de l'œuvre :

Vous n'aurez pas la pièce entière,
Mais voyant cet eschantillon,
Jugez les maux qu'ont fait naguère
Les Estafiers de Chastillon.

Le *Théâtre des Cruautés* doit être recherché au double point de vue de l'histoire et de l'art. Les faits qu'il raconte ne sont, en général, mentionnés nulle part ailleurs, et les gravures se distinguent par une composition hardie et pleine de mouvement. Elles dénotent chez l'artiste inconnu auquel nous les devons une grande facilité d'exécution, en même temps qu'une entente parfaite de ce que nous appellerons volontiers le sentiment dramatique. Il y domine une énergie singulière de couleur, dont les tons chauds et accentués étonnent dans la gravure] et font la joie des véritables amateurs.

L'Angoumois occupe une large place dans l'ouvrage de Versteگان. Douze gravures représentent les horribles meurtres commis en France; six sont consacrées à notre province. En voici les sommaires textuels; ils nous conservent les noms de quelques-unes des victimes, parmi lesquelles nous avons déjà signalé Jean Arnauld, qui présidait à l'enquête d'Aubeterre et dont le supplice est représenté à la planche III.

La *Planche I* représente la mort de quatre religieux du couvent des Cordeliers d'Angoulême; les détails des supplices sont donnés ci-dessous aux lettres A. B. C. D. (1).

A. La ville d'Angoulesme ayant esté assiégée par l'Admiral, le Roy de Nauarre et sa mere y estans presens, elle fut rendue par composition iuree et arrestee, qu'il seroit loisible tant aux Ecclesiastiques qu'au reste des Catholiques d'y demeurer, sans estre aucunement inquietez : Ce néanmoins la foi promise par les Heretiques ne dura que iusques à ce qu'ils fussent maistres de la ville. Car incontinent ils se saisirent de quelques Catholiques qu'il emprisonnerent et entre autres d'un gardien des Cordeliers, nommé Greslet, homme fort docte, et de bonne vie, prédicateur ordinaire, et entretenu par reuerend père en Dieu Iean de La Rochefoucauld, Abbé de Marmontier : lequel le lendemain ils firent pendre à vn meurier du iardin des Iacobins qu'ils auoient conuerti en vne place. A cete execution, estoit present l'Admiral, Chef de l'Armée des rebelles avec fort grande compagnie, auquel ce pauvre religieux constant et asseuré s'adressa et luy dit, Monsieur l'Admiral vous combattez et peut estre ne scauez vous pourquoy. Vous prenez vn pretexte de religion laissant celle en laquelle vous auez esté baptizé. Vous me voyez par vostre ordonnance sur le point de finir mes iours. l'espere d'estre aujourdhuy avec les Anges de Dieu. Mais pour vous monstrier que vous errez, vous qui auez laissé la vraye religion, et pure doctrine procedee des Apostres et de leurs disciples iusques a nous, ie prie Dieu, deuant le tribunal duquel l'assiste, m'effacer du liure de vie pour me damner, si la religion que vous suyuez et la doctrine que vous maintenez avec tant de cruauté n'est tres-fauce, tres-méchante et tres-malheureuse : Ie scay bien que vostre cœur preoccupé d'autres choses n'est capable de ma protestation, mais vous experimenterez l'effect de ce que ie vous predi. Car vous serez comme Iesabel teté par vne fenestre et serez traîné fort ignominieusement, et ainsi finirez vous vos iours. Ce que depuis fut accompli le iour Saint Barthelemy trois ans après.

(1) Nous réimprimons les sommaires du *Théâtre des Cruautés* sans modifier l'orthographe de l'édition de 1588, malgré ses irrégularités.

- B.** Frere Jean Viroleau , lecteur du couuent des mesmes Cordeliers, fut aussi tué par eux, lui ayant coupé les parties honteuses.
- C.** Et fut suyui de frere Jean Apuril, aagé d'environ quatre vingts ans, lequel apres luy auoir fendu la teste d'vn coup de Halebardes fut ietté dans des Latrines.
- D.** Autant en firent ils à frere Pierre Bonneau , Cordelier Docteur en Théologie, lequel après l'auoir tenu prisonnier huict moys entiers, ils pendirent à vn Pommier pres des murailles de la ville du costé de Beaulieu, et la nuit il fut enseuely dans vn iardin pres de là par quelques femmes Catholiques.

La *Planche II* est consacrée aux tortures infligées à un grand nombre de catholiques ; elle en signale trois espèces décrites ci-dessous aux lettres A. B. C.

En la maison d'vn bourgeois de la mesme ville nommé Papin, ils enfermerent trente personnes Catholiques qu'ils firent mourir, mais par trois diuerses especes de cruels tormentz qu'ils inuenterent.

- A.** En premier lieu ils en attacherent vne partie deux à deux, lesquels ils laisserent languir, sans leur donner aucune chose pour viure, à fin que l'extremité de la faim les contraignit se manger l'un l'autre, et ainsi moururent de faim avec extreme langueur.
- B.** En apres ils en étendirent d'autres sur des cordes fort bandees, pour les sier et fendre ainsi par le milieu, et les firent mourir en ce plus que barbare torment.
- C.** Finalement ils en lierent d'autres a des poutres de bois, et par derriere en allumerent des petits feux, à fin que par long torment peu à peu ils fussent ardez et consommez par feu.

La *Planche III* décrit trois scènes de supplices qui eurent lieu à Montbron et à Angoulême, et dont le récit est fait ci-dessous aux lettres A. B. C.

Les Huguenots estans en garnison en la ville de Montbron, visitoient fort souuent la damoiselle de Marandat voisine de leur garnison : Cette bonne damoiselle pleine de douceur et d'hon-

nesteté qui sont compagnes perpetuelles de la Religion Catholique les receuoit avec fort bonne volonté et meilleur traitement, à fin d'auoir quelque support de ces desloyaux garnements.

- A.** Mais ces barbares cruels despoillez de toute humanité, apres auoir bien souppé en sa maison, la firent monter en vne chambre haute, où premierement par menaces la voulurent forcer de leur bailler quelques deniers avec argent, non moins qu'ils pensoient qu'elle eust, et voyans leurs menaces ne l'esmouoir firent apporter du bois et allumer du feu et prenans cinq palettes de fer qu'ils feirent rougir, les apposent aux plantes de cette pauvre hostesse. Puis voyans le milieu de leurs palettes arrousées du sang de cette pauvre femme delicate et de l'humeur que le feu tiroit de ses pieds, ils tournerent vers elle le bout trenchant desdites palettes encores toutes rouges, et depuis les cheuilles des pieds iusques aux hanches, luy firent dix ou douze rayes, tirans la peau par esguillettes, finablement ils la despoillerent, pillerent, et emporterent tout l'argent monnoyé et à monnoyer, qu'elle auoit espargné pour pouruoir ses enfans.
- B** Maistre Jean Arnauld, lieutenant général à Angoulesme fut l'un de ceux qui furent par eux emprisonnés et lequel ils firent seoir sur un fagot d'espines, et à coups de baston luy firent tourner la broche, et après auoir enduré beaucoup fut par eux estranglé en sa maison.
- C.** Ils prindrent la vefue du Lieutenant Criminel de la mesme ville, aagée de plus de soixante ans, et la traisnerent par les cheueux long temps dedans les rûes, à fin que nul sexe ne fut exempt de leur inhumanité.

La *Planche IV* fait connaître trois meurtres commis à Chasseneuil, à Angoulême et à Rivières; en voici les sommaires aux lettres A. B. C.

- A.** En la paroisse de Chasenuel ils prindrent vn homme d'Eglise nommé Maistre Loys Fayard homme, selon les habitans du lieu, de bonne vie et bon exemple: ils feirent bouillir de l'huile dedans laquelle ils luy mirent les mains par plusieurs fois, tant que la peau et la chair quilloient les os, puis luy verserent cette huile toute bouillante dedans la bouche, et voyans qu'il n'estoit du tout mort, luy tirerent trois coups de Harquebuze et luy baillerent vn coup de hallebarde sur le col.

- . Ils prindrent un autre nommé à la mode du pays Maistre Colin Guilebaut vicaire de Saint Auzoni près d'Angoulesme, auquel ils couperent les genitoires, et l'ayant mis tout nud, l'enfermerent dans vn coffre auquel avec une tariere ils firent beaucoup de trous, puis prindrent grande quantité d'huile bouillante qu'ils verserent sur luy et le firent mourir en cette façon.
- . En la Parroisse de Riuieres, ils en prindrent encores vn autre, auquel tout vif ils arracherent la langue par dessous le menton puis le tuerent. Semblablement à vn autre nommé M. Iean Bachellon de Lanuille ils ecorcherent les piez avec fers chauds puis luy couperent la gorge.

La *Planche V* représente cinq épisodes ayant eu lieu à Beaulieu, à Fléac, à Angoulême et aux environs de cette ville. Le sommaire ci-dessous, aux lettres A. B. C. D. E., donne les noms des victimes.

- A. Maistre Simon Sicot vicaire de Saint Hylaire de Monstiers aagé de soixante ans homme de bonne vie fut mené prisonnier à Angoulesme ou mis à rançon. Il vendit quelques héritages pour y satisfaire; mais, la rançon payée, les pariures luy firent sentir la desloyauté de leurs cœurs. Car feignant de mettre en liberté ce pauvre homme, le firent sortir par la porte Saint Pierre ou ils auoient aposté vn de leurs bourreaux pour le tuer. Ce pauvre captif voyant ce barbare venir à luy en furie se ietta dans vne maison pour se sauuer. D'où ce meschant l'ayant tiré en lui donnant quelques coups d'espée luy creua les yeux premierement, puis luy fit tirer et passer la langue dessous le menton.
- B. Maistre Guillaume de Bricailles et vn autre prestre furent pendus l'espace de deux moys en vne caue par chacun vn pied et quelquefois leur faisoient manger à fin de les faire languir plus longuement. Finalement Bricailles mourut, l'autre fut tué par ces tigres qui s'ennuyoient de le tourmenter.
- . Vn prestre de la paroisse de Beaulieu nommé maistre Pierre fut par eux enterré vif pour luy faire confesser ou estoient les ornements et richesses de l'Abbaye Saint Auzoni.
- D. Maistre Arnould Durandea vicair de Fleac aagé de quatre vingts ans apres auoir esté quelque temps detenu prisonnier en ladite ville fut traîné depuis la porte du Pallet iusques en

l'Abbaye Saint Cibard où ils luy couperent les parties hon-teuses puis le ietterent en la riuere.

Maistre Guillaume Leonard, natif de Saint Michel d'Antra-gues fut tué pres la ville, et ces inhumains luy ayans treché la teste en iouerent à la boulle.

- B.** Vn Cordelier venu de Xainctes à Angoulesme aagé de quatre vingts ans, homme de bonne vie, apres auoir enduré maintes cruantez fut précipité vif du haut de la muraille de la ville.

La *Planche VI* se divise en trois parties qui sont décrites dans le sommaire ci-dessous aux lettres, A. B. C.

A. Maistre Octauian Royer, vicaire de Saint Cibard, estant tumbé ès mains de ces détestables, fut par eux ferré comme vn cheual, luy perçant les plantes de gros clous, de sorte que le sang lui ruiselloit de tous costez, et cela fait l'atacherent à un arbre ou ils le harquebuserent.

B. Ils atelerent à vne charüe avec des bœufs Maistre François Raboteau vicaire de la paroisse de Fouquebrune, et luy fai-soient labourer la terre comme à vn cheual et combien qu'il tirast de toute sa puissance ils lui donnerent tant de coups d'eguillon qu'il en mourut sur le champ.

C. Ils en harquebuzerent vn grand nombre, entre lesquels fut maistre Philippes de Monte, maistre Chirurgien, et Nicolas Gui-net, drapier, qui estans attachez à vn arbre par le commande-ment du capitaine Pilles furent percez de plombs pour auoir constamment confessé Iesus Christ et aduoué l'Eglise chres-tienne et Catholique estre l'Eglise de Dieu : de sorte qu'au diocèse d'Angoulesme en deux ans seulement, il y eut plus de six vingts martirs de toutes qualitez et de tous sexes.

La première des six gravures dont nous venons de don-ner la description en citant textuellement les résumés de R. Verstegan, et qui représente les supplices de Michel Grei-let et de trois autres religieux Cordeliers du couvent d'An-goulême, a été plus tard copiée par un mauvais artiste de province. La planche en cuivre de cette copie fut trouvée à Bordeaux vers 1852 par M. J.-A. Bolle, qui en fit tirer un certain nombre d'exemplaires dont il gratifia quelques ama-

teurs. Il en orna aussi la réimpression en lithographie qu'il donna, à la date du 21 mai 1852, d'un *Mémoire concernant l'établissement des religieux Cordeliers de la ville d'Angoulême* (2 pages in-fol. ; Vaslet, lithographe). Ce très court mémoire, qui fut composé le 15 mai 1769, porte la signature du frère Mesnard, gardien du couvent. Dans la copie qui nous occupe, les personnages sont tournés en sens inverse de la gravure originale; nous ne l'avons mentionnée que parce que nous nous sommes efforcé de n'oublier aucun détail, car nous n'avons jamais pu la regarder sans éprouver un sentiment pénible, et nous la trouvons si mauvaise qu'il nous est impossible de ne pas regretter sa reproduction.

II.

L'enquête que nous publions jette un jour nouveau sur la question si controversée des statues équestres placées sur les façades de plusieurs églises romanes, et nous signalons à l'attention des archéologues ce fait qu'elle affirme, qu'au XVI^e siècle il était de tradition que ces statues représentaient l'empereur Constantin. Il nous paraît rationnel d'insister sur cette attribution à Constantin qui, venue la dernière, est celle qui nous semble la mieux justifiée et à laquelle nous nous rallions, en faisant remarquer que nous ne connaissions encore aucun document écrit sur ce débat, que personne n'en a cité, et que dès lors la déposition ici relatée a une réelle importance, car elle constate une tradition ancienne.

Sans doute il ne s'agit dans l'enquête que de la statue qui orne la façade de l'église Saint-Jacques; mais, après

avoir étudié, à ce point de vue particulier, les églises de Civray, de Melle, d'Aulnay, de Saint-Étienne de Caen, et, dans notre Angoumois, celles de Châteauneuf et d'Aubeterre, il nous est, croyons-nous, permis de généraliser et d'étendre cette tradition aux statues semblables, car aucun fait n'aurait motivé spécialement l'érection d'une statue de Constantin à Aubeterre.

Les statues équestres ont été souvent décrites; aussi nous bornons-nous à rappeler ici les trois caractères distinctifs de ces sculptures en relief qui occupent sur la façade une place d'honneur, soit dans l'arcade centrale, soit, dans le plus grand nombre des cas, dans le tympan des fausses arcades du côté de l'Évangile. Le cavalier est couronné et revêtu d'un riche costume; le cheval orné de splendides harnachements, marche d'un pas tranquille; un malheureux, renversé dans la poussière et dont la figure est souvent grimaçante, se trouve sous les pieds du cheval. L'autorité, la puissance incontestée que donnent le rang suprême et la victoire, le triomphe souverain et accepté, tels sont, à notre avis, les idées que le sculpteur a traduites sous la figure d'un prince qui devait avoir mérité la reconnaissance du peuple chrétien. Tous ces signes conviennent merveilleusement à Constantin. Toutefois, jusqu'à ce jour ce n'est pas l'empereur romain que l'on a cru généralement reconnaître dans ces statues équestres. On y a vu tour à tour saint Martin, saint Georges, le cavalier céleste qui renversa Héliodore sur les marches du temple, un des cavaliers de l'Apocalypse, Charlemagne, le fondateur de l'Église, le représentant de la puissance féodale, l'Église triomphante personnifiée dans le fils de Dieu foulant sous ses pieds le démon. M. Mérimée a incliné vers une simple imitation de l'antique; d'autres savants, enfin, ont parlé du cheval de Caligula, du manteau de

Trajan et de l'épée de Dioclétien. M. de Longuemar, qui s'est occupé sérieusement de cette question, a, dans un premier mémoire inséré dans le *Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest* (1^{er} trimestre de 1854), parfaitement combattu, selon nous, certaines des attributions que nous venons d'indiquer. Avec lui nous dirons volontiers que le cavalier des façades romanes ne peut être saint Martin qui, type de la charité chrétienne, est représenté partageant son manteau avec son épée, pour en couvrir un malheureux ; ni saint Georges, ce patron de l'Angleterre, dont nous ne retrouvons ni la lance ni le dragon terrassé ; ni le cavalier céleste d'Héliodore ou un des cavaliers de l'Apocalypse, car l'acte de justice vengeresse qu'ils accomplissent contrasterait avec le calme de nos statues et avec l'allure tranquille du cheval. M. de Longuemar, passant à un autre ordre d'idées, conclut ainsi dans son mémoire : « Les statues équestres qui décorent un grand nombre de façades romanes n'offrent pour ainsi dire qu'accessoirement l'image symbolique du Christ vainqueur, mais principalement l'emblème du triomphe de l'Église catholique sous les traits de l'un de ces chrétiens privilégiés qui, par leur foi, leurs vertus et leurs combats, ont le plus efficacement contribué à établir la religion catholique sur des bases inébranlables, en détruisant l'erreur, et mérité d'être assimilés à leur divin maître, parce qu'ils étaient remplis de la force et de l'esprit de Dieu. » Notre conclusion se trouve déjà en germe dans ces paroles, et le même archéologue l'a mieux présentée encore dans une note supplémentaire insérée aussi dans le *Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest* (3^e trimestre de 1854). Un érudit, M. Leconte-Dupont, avait fait avec raison remarquer à son savant confrère que les types primitifs des statues équestres se retrouvent sur les monnaies romaines et notamment sur

celles de Constantin. « Dans l'opinion de M. Lecoindre, écrit alors M. de Longuemar, nos effigies équestres pourraient donc représenter Constantin, peut-être même Charlemagne, comme la tradition populaire le voulait, non pas à titre de fondateurs de telle ou telle église, mais à titre de champions tout-puissants qui assurèrent le triomphe de la religion catholique en Orient et en Occident. Cette modification de l'impression de notre pensée était trop bien en harmonie avec les tendances populaires à résumer les grands faits historiques sous la figure des grands personnages de chaque époque, pour que nous n'adoptions pas avec empressement cet heureux complément, qui clora, nous le croyons du moins, cette question si souvent controversée. »

Ainsi donc, Charlemagne ou Constantin, d'après M. de Longuemar, seraient les types de nos statues équestres. A l'aide de la tradition dont notre document nous permet d'affirmer l'existence au XVI^e siècle, et que nous relevons aujourd'hui, il nous est permis d'être plus explicite et de faire notre choix entre les deux empereurs. Nous avons toujours été très vivement impressionné par la comparaison des monnaies romaines avec les statues équestres de nos églises romanes. Un revers de médaille du grand Constantin (324 de J.-C.) conservée à la Bibliothèque impériale, avait principalement attiré notre attention et fixé notre conviction. L'analogie est frappante pour tout esprit non prévenu : c'est le même triomphateur foulant aux pieds de son cheval un malheureux renversé ; c'est la même attitude calme et souveraine ; ce sont les mêmes détails, les mêmes accessoires. Une assertion de Dulaure qui semblerait devoir trancher la question nous paraît devoir être rappelée ici ; son affirmation n'a sans doute pas une autorité acceptée et nous ne la donnons qu'à titre de renseignement ; mais elle est

si positive, elle considère le fait comme si connu et si constant, que notre citation paraîtra assez justifiée, nous en sommes certain. Voici ce que nous lisons au tome IV, pages 124 et 125, de la *Description historique des ci-devant villes, bourgs, monastères, châteaux et provinces du midi de la république françoise, remarquables par quelques curiosités de la nature et des arts, etc.* :

« L'église (*Notre-Dame-la-Grande*), une des plus anciennes de Poitiers, fut dans l'origine dédiée à *saint Nicolas* et prit ensuite le titre de *Notre-Dame* à cause d'un miracle opéré par cette sainte dont nous parlerons. Elle fut, dit-on, construite sous le règne de l'empereur Constantin. On voit sur l'ancienne porte de cette église, du côté de la place, une statue équestre qu'on dit être celle de Constantin. *On sait que cet empereur exigeait que sa figure fût placée sur les églises qu'il permettait aux chrétiens de construire.*

« Cette statue, brisée par les protestants, fut rétablie en 1592, par l'abbé de Notre-Dame qui est le premier dignitaire du chapitre. Cet abbé s'appelait *Chevalier, Eques*. Cette restauration est constatée par l'inscription suivante qu'on peut à peine lire aujourd'hui :

- Quam Constantini pietas erexerat olim ,
 - Ast hostis rabies straverat effigiem ,
- Restituit, veteres cupiens imitari hujus ,
 - Vidus Eques templi Cœnobiarcha pius. •

Si nous ne pouvons donner ici l'édit de Constantin qui justifie l'assertion de Dulaure, il nous est permis du moins de dire qu'Eusèbe a loué cet empereur d'avoir défendu aux païens de placer son image dans leurs temples.

L'attribution des statues équestres des églises de l'Angoumois à Constantin ne saurait rencontrer aucune objection sérieuse. Sans doute M. Michon et M. de Chancel, qui

ont étudié les cavaliers d'Aubeterre et de Châteauneuf, leur ont donné une interprétation différente de la nôtre, mais ils n'ont produit que des hypothèses et ils ne se sont appuyés que sur des similitudes et des déductions, ingénieuses sans doute, et qui font honneur à leur savoir et à leur imagination, mais qui, en réalité, manquent de bases ; ils n'ont eu à citer aucun titre. M. de Chancel, dans son *Étude sur Châteauneuf et son église (Bulletin de la Société arch. et histor. de la Charente, 2^e semestre de 1845)*, conclut à la représentation de Charlemagne, rappelant que ce grand nom qui se présente au peuple comme « *un symbole confus d'un pouvoir qu'il ne peut définir, par suite des actes de canonisation qui consacrent la reconnaissance de la cour de Rome, figure dans les légendes au rang des saints.* » M. Michon, dans sa *Statistique monumentale de la Charente*, après avoir discuté les opinions de ses devanciers, compare la statue équestre de Châteauneuf avec les sceaux équestres de nos comtes et de nos seigneurs de l'Angoumois aux mêmes époques et il en fait ressortir la ressemblance, ajoutant que « *la forme des selles relevées derrière et devant le cavalier, la robe tombant à plis sur le flanc du cheval, jusqu'à l'attitude, sont autant de traits caractéristiques qui doivent frapper. Les statues ont donc le costume rigoureux des hauts barons des XII^e et XIII^e siècles.* » Et sa conclusion est formelle : « *Il ne peut donc y avoir, dit-il, de doute pour moi sur la signification des statues équestres placées sur les façades des églises. Elles sont la représentation des fondateurs.* » Nous sommes étonné de ne rencontrer ni dans la discussion de M. Michon, ni dans celle de M. de Chancel, le nom de Constantin. Ils ignoraient évidemment la tradition, et peut-être que s'ils l'eussent connue elle aurait modifié leurs convictions. Nous avouons,

en outre, que la comparaison faite par M. Michon ne nous touche que peu, car la ressemblance des statues équestres avec les sceaux des seigneurs du XII^e et du XIII^e siècle, même admise sans réserves, ne saurait être une preuve décisive ; elle pourrait n'être, en effet, qu'une modification dictée par les circonstances, un rajeunissement d'une idée plus ancienne, d'un symbole déjà accepté et consacré par le temps. L'artiste en sculptant la pierre n'asservit jamais sa pensée jusqu'à la reproduction des moindres détails, et il a pu bien des fois, pour rendre hommage au pouvoir qui le protégeait, ou même pour le flatter, altérant le type primitif, donner à la statue traditionnelle de Constantin le costume même du seigneur suzerain et prêter au cheval le harnachement de l'époque. La tradition constatée dans l'enquête nous paraît subsister avec toute sa force et toute son importance.


En saluant du grand nom de Constantin la statue équestre de nos façades romanes, nous n'avons pas la prétention de donner une conclusion définitive et sans appel ; nous désirons vivement que la découverte de nouveaux documents vienne contrôler cette opinion ; nous croyons qu'ils la confirmeraient. En pareille matière, la vérité du lendemain diffère souvent de la vérité de la veille ; la certitude ne saurait exister, et l'on doit se féliciter lorsqu'on peut appuyer sa conviction sur une probabilité raisonnable, sur des textes dont la valeur historique ne saurait être contestée.



BIOGRAPHIE MILITAIRE DE L'ANGOUMOIS ET DE LA CHARENTE

(SUITE)

PAR M. ED. SÉNEMAUD.



XLIV.

LE BARON JOSIAS DE BRÉMOND D'ARS,

MARÉCHAL-DE-CAMP DES ARMÉES DU ROI, DÉPUTÉ DE LA NOBLESSE
D'ANGOUMOIS AUX ÉTATS-GÉNÉRAUX DE 1614.

JOSIAS DE BRÉMOND D'ARS, chevalier, seigneur et baron d'Ars, des Châteliers, de Dompierre-sur-Charente, de Migré, de Guiseux, maréchal-de-camp des armées du roi, conseiller d'État, gentilhomme de la chambre, colonel d'un régiment d'infanterie, capitaine de cent hommes d'armes des ordonnances du roi, issu de l'ancienne famille chevaleresque des Brémond, qui vivait à Palluau, en Angoumois, à la fin du dixième siècle, naquit en 1561. Fort jeune encore, il accompagna son père dans ses expéditions, fréquentes en ces temps de guerre civile, et se montra, comme tous ceux de sa race, le fidèle et zélé défenseur de la cause royale. Connu d'abord sous le titre de baron des Châteliers, nom qu'il avait pris d'une de ses terres en Touraine, il s'attacha de bonne heure à la fortune du duc d'Épernon, avec qui il se lia d'une étroite amitié.

En 1591, le baron d'Ars suivit le duc en Picardie. D'Épernon, dans cette campagne, échappant à une embuscade que lui tendait le duc d'Aumale, gouverneur de la ligue pour cette province, fut puissamment aidé par Josias de Brémond dans le combat qu'il livra à Minieux, gouverneur particulier de Montreuil.

L'année suivante, le duc, avec l'autorisation du roi, fit ses préparatifs de départ pour la Provence, qu'il avait reçu mission de défendre contre les ligueurs. Il régla tout d'abord ses affaires dans son gouvernement de Saintonge et d'Angoumois, et fit ensuite la revue de ses troupes. Dans ce dénombrement, nous retrouvons bien des noms de gentilshommes des deux provinces ; nous citerons avec le baron d'Ars, comme commandant les compagnies de cavalerie, les sieurs de Chalais, d'Ambleville, de Touvérac, de Massez le jeune, etc. Tous ces brillants officiers avaient déjà disparu au moment où Girard écrivait son histoire du duc d'Épernon. Le baron d'Ars seul avait survécu. Cette armée quitta la terre d'Angoumois le 5 juin 1592, bien pourvue, bien approvisionnée, grâce au patriotisme d'un ancien maire d'Angoulême, François Redon, sieur de Neuillac, qui, voyant la difficulté qu'éprouvait le duc à contracter un emprunt, lui prêta cinquante mille écus ; et ce qui honore surtout dans cette circonstance François Redon, c'est qu'il refusa une obligation que le duc lui offrait et se contenta d'un écrit privé de quatre lignes pour toute sûreté. Nous devons ajouter à l'honneur de d'Épernon que les promesses faites par lui furent de tout point exécutées et que son créancier fut désintéressé au terme fixé.

L'armée prit sa marche par le Périgord et le Quercy.

Elle secourut sur sa route Villemur assiégé par les ligueurs, fit lever le blocus de Montauban et força plusieurs autres places de rentrer sous l'autorité et l'obéissance du roi.

Arrivées en Provence, les troupes royales réduisirent les villes d'Arles, d'Antibes et de Cannes, et contraignirent le duc de Savoie à la retraite. Les succès avaient été si prompts et si bien préparés qu'en l'année 1593, le duc était maître de la Provence, à la réserve des villes d'Aix et de Marseille. L'attaque commença bientôt contre ces deux places, et le baron d'Ars trouva l'occasion de se signaler au siège de la première de ces deux villes. Réduits à l'extrémité, les assiégés tentèrent une sortie en plein midi. A cette heure, les soldats dormaient sous la tente ou se trouvaient au fourrage, de sorte que le duc ne put que rassembler fort peu de monde. L'infanterie était dispersée ; la cavalerie n'était pas mieux sur ses gardes. Heureusement le baron d'Ars entendit de son quartier un grand bruit, et aussitôt il accourut avec sa compagnie au secours du duc, suivi bientôt du sieur de Buous. D'Épernon leur donna l'ordre d'aller charger l'ennemi, rallia à la hâte quelques soldats et marcha pour soutenir les deux capitaines. Le combat fut des plus rudes, et le commandant ennemi, le comte de Carces, ayant perdu 400 hommes, fut obligé de rentrer précipitamment dans les forts. Sûrs de n'être plus inquiétés désormais, les assiégeants poursuivirent leurs travaux de siège avec une extrême vigueur.

Le duc d'Épernon, après une tentative infructueuse sur Marseille, reparut devant Aix où il courut un grand danger. Le duc avait l'habitude de jouer dans sa tente l'après-dîner avec quelques-uns de ses gentilshommes.

Un canonnier ennemi fort adroit parvint à s'introduire sous un déguisement dans la tente, et après avoir pris une connaissance exacte des lieux et de l'emplacement du siège qu'occupait d'Épernon, il rentra en ville et assura qu'avec deux coups de canon il se faisait fort de tuer le commandant des troupes royales, ou du moins de le mettre en danger. Le canonnier mit le feu à ses pièces. Le duc jouait alors à la prime et était assis au milieu de deux de ses gentilshommes, Le Pouy, guidon de sa compagnie de gens d'armes, et un autre dont le nom est resté inconnu. Les deux gentilshommes furent mis en pièces. Le duc se trouvait en ce moment courbé sur la table pour ramasser l'argent qu'il venait de gagner ; cette circonstance le sauva. Il ne s'en tira cependant pas sain et sauf, car il reçut deux blessures assez dangereuses au bas-ventre et à la hanche. Les habitants le crurent mort et firent une grande sortie. Ils ne réussirent point. Malgré ses blessures, d'Épernon avait fait mettre ses troupes sous les armes. Les assiégés songèrent alors à enlever le duc que ses chirurgiens, à cause de la gravité de ses blessures, avaient ordonné de transporter dans une métairie voisine où les bruits du camp, considérablement affaiblis, devaient moins l'incommoder. Les ennemis, au nombre d'environ 400 hommes, sortirent pendant la nuit et taillèrent en pièces le corps de garde à cheval de la compagnie de Ramefort, qui gardait le logement du général. Le commandant Cam-sèque fut tué. Le duc allait éprouver le même sort ou tout au moins être pris, mais encore une fois le baron d'Ars veillait. Chargé de relever la garde, il arriva au moment de l'affaire, engagea aussitôt le combat, et soutint avec tant d'opiniâtreté et tant de valeur l'effort

de l'ennemi, qu'après avoir eu son frère Céré blessé de plusieurs coups, après avoir été lui-même jeté à bas de son cheval et remonté par un de ses compagnons, il put donner le temps à Passage, maréchal-de-camp, de venir à son secours. L'ennemi battit enfin en retraite, laissant nombre des siens sur la place. Le baron d'Ars sortit victorieux de cette rencontre, mais après avoir perdu la plus grande partie de sa compagnie.

Josias de Brémond d'Ars resta encore deux ans en Provence. En 1595, il prit une part glorieuse au combat livré par le duc de Guise au duc d'Épernon.

En 1596, la soumission du duc au roi Henri IV fut suivie d'une paix générale qui permit au baron d'Ars d'aller se reposer dans ses terres. C'est alors que nous le trouvons engagé dans une expédition burlesque dont les détails, certainement amplifiés et fortement exagérés, nous ont été transmis par le Saintongeois Agrippa d'Aubigné, dans cette vive et spirituelle satire du temps qui a pour titre : *Les Aventures du baron de Fœneste*.

Au milieu des guerres civiles et religieuses, au milieu du grand mouvement démocratique du seizième siècle, l'ascendant du haut baronnage sur la petite noblesse s'était considérablement affaibli en France. Le principe d'autorité, attaqué de toutes parts, se trouvait sans force, et les lois de subordination qui rattachaient le faible au fort, le pauvre au riche, avaient presque complètement disparu. Si l'on se rappelle cette lettre hautaine d'un chef de rebelles au roi de France, dans le Dauphiné, cette lettre de Dupuy-Montbrun, qui, sommé par Henri III rentrant de Pologne en France d'avoir à déposer les armes : « Comment ! le roi m'écrit comme roi et comme si je devais le reconnaître ! Je

veux qu'il sache que cela serait bon en temps de paix ; mais en temps de guerre , quand on a le bras armé et le derrière sur la selle , tout le monde est compagnon ! » on concevra sans peine que les hauts barons ne devaient pas trouver plus de condescendance chez la plupart des petits gentilshommes de nos provinces de l'Ouest. C'est alors qu'un vieux gentilhomme de Saintonge , fortement attaché aux vieux principes féodaux , le baron de Beauvoir , de l'illustre maison de Pons , se crut appelé , suivant d'Aubigné , à remédier à ce triste état de choses et à redresser les torts des petits châtelains envers les seigneurs hauts justiciers , et cette pensée finit tellement par captiver son esprit chagrin , qu'elle devint l'unique objet de ses méditations.

Un jour , le baron de Beauvoir , qui avait convié à dîner quelques-uns de ses voisins d'une complexion analogue à la sienne , se plaignit qu'il ne dormait plus , *pour le déplaisir que l'État allait si mal*. Chacun émit sur ce sujet son opinion et l'on discourut longuement sur le remède qu'il convenait d'apporter aux maux du royaume. Après avoir écouté quelques instants en silence , le baron , jetant sa calotte sur la table , s'écria : « Je vous dis que vos discours sont spurques d'impertinences ! Il échet *rem acu tangere*. Tous les désordres viennent de ce que la menue noblesse ne respecte pas assez les seigneurs comme moi , et tous ceux qui estiment autrement sont rustiques et carabins. Or , n'est-ce pas assez d'en discourir pathologiquement ; il faut procéder à la thérapeutique , à quoi je m'offre pour un voyage duquel il sera mémoire. »

La proposition fut approuvée de tous et le voyage arrêté pour le lendemain. Or , voici en quel équipage

le réformateur se mit en route pour cette grande expédition : « Premièrement, il convient savoir l'habit, qui était d'une paire de bottines fourrées de peau de lièvre, un haut-de-chausses de velours cramoisi rouge, un pourpoint de satin bleu par-dessus une jupe sans manches de demi-ostende tannée, une robe de tiretaine fourrée de renard, un chapeau de velours violet à quatre quarres et houppes pendantes, et dessous une calotte de toile blanche piquée qui descendait jusqu'aux épaules, et par une fenêtre carrée laissait paraître un fort grand nez et deux gros yeux admirant toutes choses. La litière, doublée d'écarlate d'Angleterre, était portée par deux juments, l'une rouge, l'autre poil d'étourneau. Il était assisté de son apothicaire, nommé Riclet, chevauchant une mule entière, garni d'une seringue à l'arçon de la selle, et de l'autre côté d'un pot de chambre. Le reste de son bagage était une petite valise verte que son jardinier, à cuisses nues, portait à pied. »

Le baron, ainsi équipé, s'achemina d'abord au château d'Ars, dont le seigneur, son cousin, connaissant son humeur atrabilaire et l'idée fixe qui le poursuivait, le reçut avec de grandes démonstrations de respect. Informé que le baron *marchait, de ce pas, à la correction de la menue noblesse*, le seigneur d'Ars lui fit remarquer que son train était trop modeste pour une aussi haute entreprise, et s'offrit pour l'accompagner, jurant qu'il ne l'abandonnerait pas en un si honorable dessein. L'offre fut acceptée et les deux héros allèrent coucher au château de Saujon que le réformateur avait inscrit sur ses tablettes *pour avoir vu au baron de là la moustache trop élevée*.

Saujon fit à ses hôtes le meilleur accueil *qu'il se pût aviser* ; mais le vieux gentilhomme, peu satisfait, *branlait la tête et jetait des œillades à d'Ars, contrôlant les révérences, longueur de l'apprêt, cérémonies et façons*. Le souper étant servi, le baron emmena son compagnon dehors et lui dit : « Quand nous serons à table, saisissez-vous de tous les couteaux, car vous savez combien je suis colère et prompt. »

D'Ars ne faillit pas à *mettre tous les couteaux sur son assiette*. Alors le baron de Beauvoir commença une harangue par *petit rustre, petit carabin, enfant de vanité*, énumérant toutes les *indécences* qui l'avaient choqué depuis son arrivée, « comme de n'avoir couru au-devant de lui jusqu'au bout du bourg, au salut n'avoir tenu le chapeau bas, à la révérence n'avoir porté la main qu'à la jarretière, n'avoir baisé que le bout du petit doigt, avoir tout fait avec incartade et avec un souris hors de saison, enfin sur la longueur d'allumer du feu et l'attente du souper. »

Saujon, préparé à cette apostrophe par le seigneur d'Ars, se confondit en excuses. Le soir, en se couchant, le baron, fier de son début, entretint son compagnon du *beau commencement de réformation* qu'il avait déjà obtenu sur leur hôte. Celui-ci, *pour marque de sa repentance*, demanda à faire partie de l'expédition pour aider à *réformer les autres*.

Le lendemain au matin ils se mirent tous les trois en route, et *tant chevauchèrent qu'ils arrivèrent chez Rioux* (près de Gemozac), *beau-frère du correcteur*. Le baron fut assez content de la réception qui lui fut faite ; mais le malheur voulut que, durant la nuit, *un espagnoux se mit à japper et hurler*. Le baron, à qui

le dormir était cher, fit sauter d'Ars en place : « Allez, lui dit-il, faire tout présentement assommer le chien et étrangler le fauconnier de céans. — Cela vaut fait, répond d'Ars. » Et un moment après il revint annoncer au baron *comment le chien et le fauconnier étaient morts joyeusement, puisqu'ils avaient offensé sa grandeur.*

Le baron sommeillait à peine que quatre dogues se mirent à hurler. Furieux, il se lève, prend un bâton, descend en chemise, et, marchant droit au lit de Rioux, frappe de toutes ses forces sur le châtelain endormi, criant : *Ineptie, félonie, carabinage ineffable !* A ces cris, la femme de Rioux, *réveillé à grand'peine*, se lève et vient au secours de son mari. Le baron tourne alors sa fureur sur elle et la saisit à la gorge. D'Ars et Saujon, qui surviennent au milieu de cette lutte, s'efforcent avec Rioux de *déprendre* les deux combattants, mais ils ne peuvent y réussir qu'en jetant sur eux un seau d'eau.

Le baron, tout couvert d'égratignures et de contusions, veut sur-le-champ *marcher à la vengeance*, quelques excuses que lui fasse Rioux pour l'apaiser. Il se fait placer sur sa litière et prend le chemin de Pons, où il arrive au lever du soleil. Sans vouloir donner à la dame de Pons, sa cousine, le temps de s'habiller pour le recevoir, il la presse *d'envoyer quérir la justice*. Le procureur fiscal arrive ; le baron *prend ses lunettes* et s'apprête à faire exhibition de toutes les parties *offensées par énormes contusions*. Mais le juge Collineau lui remontre que, *sans cette actuelle présentation qui vitupère la face de la justice, elle fera droit aux conclusions*. Un procès-verbal en forme est dressé,

et un *occicrate*, appliqué sur les blessures, adoucit un peu la douleur et la fureur du baron.

Forcé de borner là son voyage, il regagne aussitôt son logis, où le médecin emploie toutes les ressources de l'art à *arrêter les humeurs fluentes*. Mais pendant la nuit, le malade, zélé protestant, *se va souvenir* que son médecin *a été à la messe, parce qu'il avait moins de pratiques étant huguenot*. — « Comment, s'écrie-t-il, je veux travailler à la bénédiction de la lignée, et j'ai employé un nequam renégat ! » Poursuivi par cette idée, il fait lever *une vieille horriblement maigre*, lui met entre les mains *un dard duquel il tuait les loches en son jardin*, et se fait suivre par elle, *en chemise et échevelée*. Ayant en sa main droite une épée nue, sur son bras gauche une grande Bible de Jehan de Tournes, ouverte au 20^e exode, il marche en cet équipage au lit où le médecin et Riclet l'apothicaire sont couchés ensemble.

Le premier, réveillé en sursaut, a plus de frayeur encore de *la chambrière que de son maître*. — « Si tu es de Dieu, s'écrie-t-il, parle ; si tu es de l'autre, va-t-en ! » Mais le baron l'interrompt en disant : « Traître au Supernel et à ton âme, il convient que tu la rendes maintenant ! » Le médecin, à deux genoux et les mains jointes, demande pardon à Dieu et à M. le baron, *protestant que quand il devrait être le plus pauvre médecin du pays, il fera sa reconnaissance dès le lendemain*. Mais l'inexorable gentilhomme lui présente tantôt la Bible, tantôt l'épée, *douteux qui devra opérer, du glaive spirituel ou du temporel*.

Il se décide enfin pour le premier, et prenant la Bible à deux mains, en frappe le crâne du médecin à

plusieurs reprises, criant : — « C'est pour t'inculquer ce que prononcent les saintes pages ! »

Dans le moment, Riclet ne put contenir un grand éclat de rire. Le baron tourna sur lui son courroux. — « Riclet, hérétique comme un rat, dit-il, voici ton heure postérieure ! » Mais comme il saisissait sa dague pour en frapper l'imprudent apothicaire, celui-ci, connaissant son maître, *prit sa chemise entre ses dents, écarquilla les ongles, et, tournant les yeux en la tête avec un grand bruit*, fit tomber de frayeur M. le baron à la renverse et sa chambrière sur lui. Alors, Riclet le premier, le médecin après, leur passèrent sur le corps et prirent la fuite.

Voilà, dit en finissant l'auteur de ce singulier récit, *comment opéra* le remède aux désordres de la France.

En 1614, le baron d'Ars fut nommé député de la noblesse d'Angoumois aux États-généraux, convoqués pour le 26 octobre. Ces États, les derniers qui aient été convoqués jusqu'à la Révolution, tinrent le public en suspens pendant cinq mois. Le temps se passa en altercations, en cérémonies, en actions de parade. Enfin l'assemblée se sépara le 24 mars 1615, après qu'on lui eut fait des promesses de réformes qui ne furent jamais exécutées.

Le baron retourna dans sa province et suivit à la tête de son régiment, en 1617, le duc d'Épernon marchant contre les Rochelois qui s'étaient rendus maîtres de Rochefort. Deux ans plus tard, toujours attaché à la fortune du duc, le baron d'Ars volait au secours de la reine-mère qui venait de s'échapper du château de Blois, et conduisait avec d'Épernon cette princesse à Angoulême. Nous le voyons encore les années suivantes

faire la guerre en Saintonge. En 1621, il assistait au siège de Saint-Jean-d'Angély, où il avait la douleur de voir tomber mort à ses côtés l'un de ses fils, François de Brémond. Il combattit jusqu'à la paix de 1625, et toujours sous les ordres du duc d'Épernon. En 1628, Josias de Brémond marcha au secours de l'île de Ré, attaquée par les Anglais. Il était dans cette campagne accompagné de son fils Jean-Louis de Brémond. La conduite de ces courageux défenseurs du pays a fait dire à cette occasion à un historien : « Leurs noms méritent de passer à la postérité. » Le baron d'Ars revint ensuite au siège devant La Rochelle, et quelques années plus tard, au temps de la période française de la guerre de trente ans, quand l'invasion momentanée du territoire eut déterminé le roi à faire appel à sa noblesse, en 1635, il fut nommé par Louis XIII pour commander la noblesse d'Angoumois. Le vieux soldat conduisit le ban et l'arrière-ban de la province à Châlons, où se trouvait le roi. Ce fut là que se terminèrent ses longs services. Il se retira après avoir reçu les témoignages les plus flatteurs de l'estime et de la confiance des gentilshommes qu'il commandait, et revint s'enfermer dans son château d'Ars, qu'il avait fait réédifier. Il y mourut le 16 avril 1651, à l'âge de quatre-vingt-dix ans, après avoir fait la guerre pendant soixante-quinze ans et avoir assisté à vingt batailles et dix-huit sièges. Le baron d'Ars laissa une nombreuse postérité de son mariage avec Marie de La Rochefoucauld-Montendre.

Girard, *Histoire de la vie du duc d'Épernon*. — Rainquet, *Biographie saintongeoise*. — D'Aubigné, *Les Aventures du baron de Fœnesté*.

XLV.

FRANÇOIS DE LA ROCHEFOUCAULD.

MESTRE-DE-CAMP DE CAVALERIE.

LA ROCHEFOUCAULD (FRANÇOIS VII de), duc de La Rochefoucauld, pair et grand-veneur de France, prince de Marcillac, marquis de Guercheville, duc de La Rocheguyon et de Liancourt, baron de Verteuil, chevalier des ordres du roi, grand-maître de la garde-robe, naquit le 15 juin 1634. Il était fils de François VI de La Rochefoucauld, l'auteur des *Maximes*, et d'Andrée de Vivonne. Ses premiers services militaires remontent à 1652. Il se trouva au siège de Landrecies en 1655, fut mestre-de-camp du régiment Royal-Cavalerie le 27 mai 1666, accompagna le roi en Flandre en 1667, et le suivit à la conquête de la Franche-Comté l'année suivante. Le prince de Marcillac fut nommé gouverneur du Berry le 13 décembre 1671, se signala au passage du Rhin en 1672, où il fut dangereusement blessé d'un coup de mousquet au-dessous du menton, qui lui fracassa l'épaule gauche, et se trouva aux sièges de Maëstricht, de Besançon, de Limbourg, et aux prises de Valenciennes, de Cambrai, d'Ypres, de Mons et de Namur. Il mourut le 11 janvier 1714, laissant de Jeanne-Charlotte du Plessis-Liancourt, mariée le 13 novembre 1659 et morte le 1^{er} août 1674 : 1^o François, VIII^e du nom, duc de La Rochefoucauld, baptisé en 1663, mort en 1728 ; — 2^o Henri-Roger de La Rochefoucauld, marquis de Liancourt,

né le 14 juin 1665, qui devint lieutenant-général des armées du roi et mourut en 1749.

Le P. Anselme, *Histoire généalogique des grands-officiers de la couronne*. — Moréri, *Dictionnaire historique*.

XLVI.

LE MARQUIS DE LA CHÉTARDIE,

LIEUTENANT-GÉNÉRAL DES ARMÉES DU ROI, AMBASSADEUR
DE FRANCE EN RUSSIE.

LA CHÉTARDIE (JEAN-JOACHIM-TROTTI, marquis de) appartenait à la même famille que le curé de Saint-Sulpice, mort en 1714, et le chevalier de La Chétardie, mort en 1700. Il naquit en 1705. Doué des plus heureuses qualités, Trotti de La Chétardie se distingua fort jeune encore par ses talents politiques et guerriers. Entré de bonne heure au service, il publia, dit-on, à seize ans, un ouvrage sur les fortifications, qui fut bien reçu du public. A vingt-deux ans, il fut envoyé en Angleterre auprès de Georges I^{er}, dont il se concilia bientôt les bonnes grâces, et le monarque, dans son admiration pour l'envoyé français, alla jusqu'à dire de lui qu'il serait un jour un des plus grands politiques du siècle. Le marquis de La Chétardie passa ensuite en Hollande, puis en Prusse, auprès du père de Frédéric II. Son ambassade dura neuf ans ; il ouvrit pendant ce temps des négociations heureuses avec divers électeurs et princes de l'Empire. Nommé colonel en 1734, il fut envoyé cinq ans plus tard, avec le titre

d'ambassadeur, en Russie, auprès de la czarine Anne Iwanova. C'est à dater de ce moment que commencent les aventures de cet homme extraordinaire. Il devint l'auteur de la révolution qui plaça sur le trône, en 1741, la princesse Élisabeth Petrowna, fort belle personne, alors âgée de vingt-deux ans. Le marquis prit Élisabeth dans ses bras, et du haut d'un balcon la montrant au peuple, poussa le cri de : « Vive l'impératrice de Russie ! » — On assure que la souveraine ne fut point ingrate. Elle donna toute sa confiance à La Chétardie, dont le crédit, allant toujours croissant, lui permit bientôt de disposer des emplois et des dignités de l'Empire. Aux brillantes facultés dont nous avons parlé, au génie même qu'on s'est plu à lui reconnaître, le marquis joignait un esprit enchanteur et des qualités physiques de tout temps fort prisées par les princesses du Nord. C'était le plus bel homme de son temps. Véritablement éprise, la czarine conçut le projet de l'épouser et de le faire reconnaître czar de toutes les Russies. La chose se serait faite, assure-t-on, si le marquis, plus sage, n'eût fait valoir certaines raisons politiques pour en détourner Élisabeth. La Chétardie, tout puissant alors, ne tarda pas à oublier ces principes de sagesse politique qui l'avaient guidé jusque-là. Il se jeta dans une intrigue amoureuse qui lui fit perdre toute sa faveur et précipita sa chute. L'attachement qu'il avait conçu pour M^{me} Testoff, la femme du capitaine des gardes de la czarine, rendit sa tendresse moins vive pour la princesse. Ses assiduités devinrent dès lors moins fréquentes. Étonnée de ce changement, Élisabeth en rechercha et en connut bientôt les causes. M. Bestuchef, le chancelier de Russie, et

l'ambassadeur d'Angleterre lui dévoilèrent les infidélités de son amant. Prévenu peut-être, et redoutant la vengeance de cette femme irritée, le marquis se fit rappeler en France en 1742. L'année suivante, il fut encore envoyé en Russie. L'impératrice, parait-il, l'aurait elle-même demandé avec instance au roi Louis XV. On croit qu'elle songeait à se venger de son abandon et lui préparait déjà ces nombreux chagrins qui l'assaillirent aussitôt son retour. La Chétardie, de son côté, semblait prévoir les malheurs qui le menaçaient, car il montrait une extrême répugnance à reprendre son poste, et il fallut un ordre formel du roi pour l'y déterminer. A peine arrivé, le marquis eut à subir de nombreux désagréments, mille mortifications. Aigri, malheureux, il se jeta dans une nouvelle intrigue politique et travailla de toutes ses forces à détrôner celle qui lui devait sa couronne. Les choses étaient déjà bien avancées, quand le complot fut découvert par la trahison de son secrétaire d'ambassade. Aussitôt les scellés furent apposés sur ses effets et on lui enjoignit d'avoir à quitter Saint-Pétersbourg dans les vingt-quatre heures. La Chétardie partit. Il se trouvait à quarante lieues de la capitale, quand il fut arrêté par un officier qui lui demanda le portrait de l'impératrice, qu'il avait reçu en présent de la princesse. Il refusa d'obéir et voulut voir l'ordre. Cet ordre était signé de Bestuchef. La Chétardie répondit qu'il n'avait d'ordre à recevoir que de la czarine. Un courrier expédié aussitôt par l'officier rapporta la dépêche signée de l'impératrice. L'ambassadeur rendit le portrait avec toutes les décorations qu'il avait reçues au temps de sa faveur. Le marquis rendu à Metz au temps de la convalescence du roi fut

mal reçu et demanda qu'on lui fit son procès. Ce procès n'eut pas lieu. L'ambassadeur obtint cependant une satisfaction : son secrétaire fut pendu. Lui-même attendit ensuite les ordres du roi. Louis XV le reléqua dans sa terre de La Chétardie, en Angoumois.

La disgrâce du marquis de La Chétardie ne fut pas de longue durée. Ses talents bien connus de général et de diplomate le rendaient nécessaire et devaient le faire rappeler. Employé dans la guerre d'Italie en qualité de lieutenant-général, il commanda la retraite de notre armée vers Gênes après la journée de Parme, le 15 juin 1746. Rentré dans la diplomatie, il fut nommé à l'ambassade de Turin et passa plus tard à celle de Naples. Ayant repris du service durant la guerre de sept ans, il fut envoyé à l'armée d'Allemagne, où il comptait comme le plus ancien lieutenant-général de l'armée de Soubise. Une maladie l'empêcha d'assister à la funeste bataille de Rosbach, et l'on répandit alors le bruit dans le public que s'il eût été bien portant, ses talents, son expérience et son ascendant bien connus auraient pu changer la face des affaires ou décider l'adoption d'autres dispositions dans le conseil de guerre qui fut tenu avant la bataille.

Le marquis de La Chétardie mourut gouverneur de la place de Hanau, le 1^{er} janvier 1759, à l'âge de cinquante-quatre ans, sans avoir été marié. Il fut enterré à Dorstein, bourg catholique de la dépendance de l'électorat de Mayence, et son oraison funèbre fut prononcée par l'aumônier du corps royal d'artillerie. Son aide-de-camp, M. de Bourdeix, ramena ses équipages en France.

La Chétardie avait conclu trente-trois traités dans sa

vie. On croit qu'il a laissé des mémoires fort curieux que devait publier une demoiselle qu'il avait aimée. Nous ignorons ce qu'ils sont devenus. Le nom de La Chétardie ne fut point éteint à sa mort. Le dernier de cette illustre famille, Joachim-Jacques de La Chétardie, maréchal-de-camp, commandant au vieux Brisach et gouverneur de Landrecies, a dû mourir vers 1763.

Barbier, *Examen des dictionnaires historiques*, t. 1^{er}, seul publié. — Chopin, *Histoire de Russie*, t. 1^{er}.



DOCUMENTS INÉDITS

I.

LETTRE
DU ROI FRANÇOIS I^{ER}

A L'ÉVÊQUE D'AUXERRE, SON AMBASSADEUR A LA COUR DE ROME

(28 NOVEMBRE 1532)

PUBLIÉE PAR M. ADHÉMAR SAZERAC DE FORGE

Monsr d'Aucerre (1), ne voullant pour bonnes et justes causes, raisons et occasions qui a ce me meuuent, l'euesché d'Angoulesme tomber es mains d'autre personnaige que de Me Phlrt. Babou (2), frere du dernier euesque et paisible possesseur dudict euesché (3), et l'ung des filz du

(1) *François II de Dinteville*, évêque d'Auxerre, abbé de Montier-en-Der et de Montier-la-Celle, ambassadeur à Rome de 1531 à 1534, né le 26 juillet 1498, décédé le 27 septembre 1554.

(2) *Philibert Babou de La Bourdaisière*, évêque d'Angoulême, puis d'Auxerre, cardinal, ambassadeur de France à Rome, de 1558 à 1561, décédé à Rome, le 25 janvier 1570.

(3) *Jacques Babou de La Bourdaisière*, doyen de Saint-Martin de Tours, évêque d'Angoulême, maître des requêtes, décédé le 26 novembre 1532.

Sr de La Bourdaisiere, tresorier de France (1), a ceste cause je vous prie et ordonne tenir la main et vous employer par tout ou besoing sera par facon que suiuant ce que j'escryptz presentement a nostre tressainct pere le pape le bon plaisir de sa sainteté soit, a ma nomination, priere et requeste, pourueoir ledict M^e Phlrt. Babou dudict euesché, sans soy aucunement arrester ne auoir esgard a ce qu'il ne feust, ne soit du tout a present constitué en aage suffisant, ne tel qu'il est requis pour l'administration dudict euesché. Et tant de ce que du doyenné de St-Martin de Tours, dont nous auons pourueu ledict M^e Phlrt. Babou, luy en octroyer concéder et faire expedier toutes et chascunes les bulles, dispenses et autres prouisions appostoliques qui pour ce seront requises et necessaires suiuant les memoires et supplications qui en seront presentez a sadicte sainteté. Et vous me ferez seruice tresagreable. Priant Dieu, Monsr d'Aucerre qui vous ait en sa sainte et digne garde. Escript de Chantilly, le XXVIII^e jour de novembre MV^c XXXII.

FRANCOYS.

LE BRETON.

(*Au dos*) : A Monsr l'euesque d'Auxerre
mon conseiller et ambassadeur deuers
nostre tressainct pere le pape.

(1) *Philibert Babou*, fils de *Laurent Babou*, sieur de *Giurai et de Solier*, notaire à Bourges, fut successivement secrétaire du roi, argentier du roi, trésorier de France et de l'Épargne, surintendant des finances et de la maison de la reine Éléonore, maître des requêtes de l'hôtel du roi et conseiller au conseil privé. Il avait épousé *Marie Gaudin*, Dame de *La Bourdaisière*, qui passait pour la plus belle femme de son temps. Il en eut huit enfants; le cardinal de La Bourdaisière était son troisième fils.

M. Eus. Castaigne, dans sa *Bibliothèque historique de l'Angoumois*, art. 41 (Voy. *Bullet. de la Soc. archéologique*, année 1845, 3^e et 4^e trim.), a relevé avec soin quelques-unes des dates relatives à l'épiscopat de *Philibert Babou de La Bourdaisière*, en faisant remarquer la confusion qui règne dans ce qu'ont écrit jusqu'ici les historiens du pays sur cet éminent prélat. La lettre que nous venons de transcrire peut servir à préciser de nouveau quelques circonstances.

Au moment où François I^{er}, écrivant de Chantilly, donnait avis à son ambassadeur à Rome, et au pape lui-même, de la désignation qu'il avait faite de Philibert Babou pour l'évêché d'Angoulême, Jacques Babou était mort à vingt-deux lieues de là, depuis *deux* jours à peine. L'empressement du roi témoigne assez combien il était jaloux d'user du droit général de nomination aux évêchés qu'il venait d'obtenir de Clément VII, par l'indult suspendant la disposition du concordat de 1516 qui réservait le droit d'élection aux églises *ayans sur ce espéciaux privilèges du siege apostolique d'eslire leur prelat*.

La date même de cette lettre a une autre importance ; car l'élection à laquelle procéda, de son côté, le Chapitre d'Angoulême, décidé à défendre son privilège, ne peut être que postérieure à cette date, et prend ainsi le caractère d'une protestation formelle contre la nomination royale. On sait que François I^{er} ne se borna pas à annuler cette élection, et que, suivant ce qui se pratiquait souvent alors, il fit saisir immédiatement les revenus du chapitre. (Voy. *la sentence*, en date du 24 décembre 1532, *Inventaire de J. Mesneau*, cot. 77).

Nous trouvons encore ici la preuve que Philibert Ba-

bou fut pourvu, tout à la fois, du *doyenné de Saint-Martin de Tours* et de l'évêché d'Angoulême. Le *Gallia Christiana* se bornait à dire qu'il était doyen de Tours *jàm anno* 1538. Mais nous savions déjà, par un acte cité (*cot.* 155) par J. Mesneau, qu'il l'était *antérieurement au 4 mai* 1534.

Nous aurons peut-être occasion de réunir utilement ailleurs des détails sur la vie publique du cardinal de La Bourdaisière, qui a pris une part importante aux affaires politiques et religieuses du milieu du XVI^e siècle. Nous avons voulu seulement ici consigner les observations qui découlent de la lettre transcrite ci-dessus.

Adh. SAZERAC DE FORGE.



II.

CHARTRE

D'ALMODIS, COMTESSE DE LA MARCHÉ

EN FAVEUR DE L'ABBAYE DE L'ESTERPS

PUBLIÉE PAR

M. G. BABINET DE RENCOGNE

Nous complétons les documents que nous avons déjà publiés sur l'abbaye de L'Esterps en faisant connaître in-extenso une charte souscrite en faveur de ce monastère, le vendredi 12 novembre 1098, par Almodis, comtesse de La Marche. Les auteurs de *l'Art de vérifier les dates*, et après eux quelques historiens, ont relaté les principaux faits qui s'y trouvent mentionnés ; mais nous croyons que jusqu'à présent le texte en est resté inédit. — En voici l'analyse :

Vers 1040, dans l'une des nombreuses guerres qu'il eut avec ses ennemis, Aldebert III, plus tard comte de La Marche, s'empara de l'abbaye de L'Esterps et y fit mettre le feu. Dix-sept cents personnes qui s'y étaient réfugiées périrent en un seul jour dans cet épouvantable désastre, auquel un petit nombre de chanoines réguliers eurent seuls le bonheur d'échapper. Informé de l'événement, le pape Benoit IX lança l'excommunication

contre les incendiaires, et enjoignit à tous les membres du clergé de ne leur donner l'absolution que lorsqu'ils auraient fait amende honorable et se seraient soumis à la réparation qui leur serait ordonnée d'un commun accord par Jourdain, évêque de Limoges, et l'abbé de L'Esterps, Gautier. Le comte de La Marche obéit à la sentence arbitrale des délégués du pape. En expiation de son crime, il fit abandon à l'église qu'il avait ruinée, non-seulement de tous ses hommes, serfs, affranchis, colliberts et autres habitants couchants et levants dans le bourg et dans la circonscription de la villa de L'Esterps, mais encore de tous ceux qui viendraient s'y établir. Après la mort d'Aldebert (1088), ces équitables dispositions furent respectées. Almodis, sa fille, devenue comtesse de La Marche, donna même des preuves manifestes de l'intérêt qu'elle prenait à la prospérité renaissante du monastère. Les religieux n'ayant pas eu la précaution de faire constater par écrit les donations que nous venons d'indiquer, elle voulut les mettre pour toujours à l'abri des contestations que pouvait amener cette négligence; et, dans la charte que nous publions ici, après avoir rappelé l'origine des libéralités de son père, elle les confirma solennellement, le vendredi 12 novembre 1098, en présence d'Aldebert IV, son fils aîné, et d'une nombreuse assistance.

Nous connaissons de ce document deux copies. L'une se trouve à la Bibliothèque impériale, dans la première armoire de Baluze, t. XVIII, f° 359; l'autre appartient à la collection des manuscrits de Dom Fonteneau, déposés à la bibliothèque de la ville de Poitiers, t. XXIV, page 379. Une des notes qui accompagnent cette dernière

pièce nous apprend qu'elle a été extraite des manuscrits de M. Robert, du Dorat, qui lui-même avait pris soin d'en indiquer la provenance en ces termes : « Ce titre, écrivait-il, a été transcrit sur l'original conservé dans la bibliothèque de feu maître Auguste Galand, célèbre avocat au Parlement de Paris, lequel me l'avait fait voir de son vivant, sans vouloir m'en donner copie. Mais je l'ai eu de Georges Galand, son fils, devenu secrétaire du roi, et qui s'est rendu Père de l'Oratoire à Saint-Magloire, au mois de novembre de l'an 1646. Il y a encore dans la même bibliothèque, ajoutait-il, d'autres titres concernant l'église de Leyter et des donations qu'Aldebert, auteur de l'incendie, et les enfants firent à cette église et abbaye pour l'expiation de ce forfait. »

En conférant attentivement les textes de ces deux transcriptions, nous avons eu occasion de relever un certain nombre de variantes. Nous devions nécessairement, lorsqu'une double leçon nous était offerte, choisir pour la présente publication celle qui nous semblait la meilleure ; mais nous avons toujours pris garde de faire connaître l'autre par un renvoi.

Quoniam donatio et emendatio quam Aldebertus (1) de Marchia pro incendio Stirpensis monasterii fecit, canonicorum loci pro incuria, nondum fuerat descripta, ego Almodis (2), comitissa de Marchia, ejusdem Aldeberti comitis

(1) *Aldebert III*, fils aîné de Bernard et son successeur au comté de La Marche vers l'an 1047, mort en 1088, suivant la chronique de Maillezais.

(2) *Almodis*, fille d'Aldebert III et de Ponce, sa deuxième femme. Elle était sœur de Boson III, auquel elle succéda en 1094 au

filia, considerans ipsius ecclesiæ excrescentem canonicorum fratrum religionem, quorum beneficiorum me cupio esse participem, iccirco, mea auctoritate concedo eis atque describo ipsam patris mei elemosinam et emendationem, ne deveniat, quasi non scripta, ad oblivionem, et infirmior fiat contra omnem futuram, quod absit, impugnationem. Propter mille igitur homines et septingentos una die in monasterio igne extinctos (1), donavit et emendavit pater meus eidem succensæ ecclesiæ et canonicis qui illud evaserant (2) incendium, eorumque successoribus in perpetuum servos suos omnes et libertos (3), colibertos et inquilinos, homines et feminas, illos solummodo qui in burco et in villa Stirpensi domos vel hospitia habent, qui jacendi et levandi consueti, habitatores fiunt, et illos similiter qui in futurum eodem modo habitatores fuerint, et sint omnino liberi et absoluti ab omni servicio patris mei et ab omni progenie et successione ipsius, ab omnibus quoque præpositis et iudicibus et servientibus suis, eorumque successoribus, quamdiu in burco et in villa Stirpensi habitaverint, serviantque ibi, omni tempore, pro monasterii et claustris restauratione (4) et pro animæ patris mei redemptione.

comté de La Marche avec Roger II de Montgomery, son mari, comte de Lancastre. Elle mourut au plus tôt en 1116.

(1) Nous avons adopté dans notre sommaire l'opinion de Dom Fonteneau qui, dans une de ses notes, place cet événement vers l'an 1040.

(2) Cf. Ms. D. F. : « Invaderant » Dom Fonteneau pense que cette leçon est le résultat d'une faute de copiste et propose de la remplacer par *evaserant*, que nous retrouvons en effet dans le texte de Baluze.

(3) Cf. Ms. B. : « Liberos ».

(4) *Serviantque ibi, omni tempore, pro monasterii et claustris restauratione.* Cette disposition d'Almodis est très précieuse pour

Hæc autem donatio et emendatio, auctoritate domni Benedicti (1) papæ facta fuit, qui prædicti incendii factores universos tanta anathematis catena innodaverat (2), quod nullus archiepiscoporum vel episcoporum sive presbyterorum alicui eorum pœnitentiam indicere auderet, quousque ad arbitrium Jordani (3), episcopi Lemovicensis, et Galterii (4), abbatis Stirpensis, certa ratione, placitam emendationem pro tanto incendio fecissent. Quam donationem et emendationem tam debitè a patre meo in manu Beati Galterii factam ego supradicta Aalmodis omnibus modis fideliter dono, concedo atque confirmo Deo et sancto Petro et ecclesiæ Stirpensi præsentibusque canonicis atque futuris, pro animæ meæ et patris mei salute omniumque parentum meorum præteritorum, præsentium et futurorum remissione. Si quis autem ex hæredibus ac prohæredibus meis seu etiam aliqua emissa persona contra hanc donationem atque concessionem quam pro remedio animæ meæ et patris mei parentumque meorum feci, venire aut quolibet modo inquietare vel infringere temptaverit, iram Domini ejusque apostoli Beati Petri necnon et omnium

nous, parce qu'elle constate la situation matérielle de l'abbaye, à la date de la charte. Un passage de la *Chronique de Maillezais*, où il est dit : « Anno 1091, benedictio fuit cœnobii S. Petri Stirpensis », pouvait donner à penser que la restauration du monastère était achevée en 1091. Nous voyons par le texte ci-dessus qu'en 1096 elle ne l'était pas encore.

(1) *Benott IX* (Théophylacte), fils d'Albéric, comte de Tusculum, pape du. 1033 au..... 1044, date de sa première abdication, et du 8 novembre 1047 au 17 juillet 1048.

(2) Cf. Ms. B. : « Invaderat ».

(3) *Jourdain de Loron ou de Laron*, évêque de Limoges de 1024 à 1032, date de sa mort.

(4) *Le Bienheureux Gautier*, abbé de L'Esterps de 1032 à 1070.

sanctorum incurrat, nisi quantocius resipuerit, vel quod injustè abstulerit cum digna satisfactione emendare studuerit.

Signum Aalmodis † comitissæ. S. Icterii † de Brolio. S. Ugonis † de Vilata. S. Geraldii. S. Fulcherii. S. Walterii. S. Aymirici, præpositi. S. Aimirici de Arnaco.

Facta est autem hæc carta II idus novembris, anno ab incarnatione Domini millesimo XCVIII, luna XIII, indictione VI, epacta XXVI (1), concurrente IIII, regnante rege Philippo (2), Aquitanorum duce Willelmo (3), Lemovicensium episcopo Willelmo (4).

Signum proprium Aldeberti (5), comitis †. S. Abonis † de Vilata (6). S. Joscelini † de Monte.

(1) Dom Fonteneau fait remarquer que le copiste a dû se tromper en transcrivant le chiffre de cette épacte. Ce chiffre, il est vrai, ne serait point exact, d'après le calcul des épactes ordinaires ; mais il faut observer que le rédacteur de la charte a employé ici le calcul des épactes égyptiennes, quelquefois en usage du 29 août au 31 décembre. Dès lors, l'épacte indiquée par le texte ne donne lieu à aucune observation.

(2) *Philippe I^{er}*, roi de France (1060-1108).

(3) *Guillaume VII*, dit le jeune, IX^e du nom, duc d'Aquitaine (1087-1127).

(4) *Guillaume I^{er}*, de Uriel, évêque de Limoges (1096-1100).

(5) *Aldebert IV*, fils aîné d'Almodis et de Roger II de Montgomery, auxquels il succéda au comté de La Marche en 1116 au plus tôt, avec ses deux frères Eudes et Boson. Il mourut au plus tard en 1143.

(6) Cf. Ms. D. F. : « S. Albonis † de La Violata. »

CHRONIQUE.

Notre confrère M. Edmond Sénemaud, Secrétaire de la Société, professeur au lycée impérial et archiviste adjoint aux archives départementales de la Charente, a été nommé, par arrêté de M. le préfet des Ardennes en date du 16 septembre 1862, archiviste de ce département, en remplacement de M. Hanotel (Nicolas), démissionnaire.

M. Charavay, libraire à Paris, a publié au mois d'avril 1862 le catalogue d'une importante collection de documents manuscrits et originaux sur toutes les provinces de France, dont la vente a eu lieu le 2 mai et jours suivants. Nous en extrayons les articles suivants qui intéressent le département de la Charente :

98. — Lettre a. s. de frère *Hobot*, prieur des Jacobins d'Angoulême, 1736, 1 p. in-4°. — Extrait, signé *Laneyrie*, des dons patriotiques faits par 69 habitants de la commune de Juillé, 1789-90, 7 p. 1/4 in-fol. — 5 lettres ou procès-verbaux sig. des administrateurs d'Angoulême, relatifs au modèle de la Bastille, envoyé dans cette ville par Palloy, 1790-92. — Administrateurs, préfets, évêques, généraux ayant commandé le département et autres fonctionnaires publics. Lettres sig. et aut. sig. de 1738 à 1831, etc. En tout 71 lettres.

99. — HENRI III, roi de France. 3 l. s. à MM. de

Saint-Goart et Pisany, 1585-87, 3 p. in-fol., cachets. Demandes à faire au pape pour la nomination à deux abbayes et à un prieuré dans le diocèse d'Angoulême.

100. — ARGENTERIE DES ÉGLISES. Inventaires, procès-verbaux, lettres d'envois concernant le dépôt à la Monnaie de Paris de différents objets précieux saisis chez les émigrés, des dépouilles des églises supprimées des districts d'Angoulême, de Ruffec, Confolens, Cognac et La Rochefoucauld, sig. des administrateurs de ces districts, avec les récépissés de la Monnaie, de 1791 à l'an IV, 37 pièces, 46 p. in-fol. ou in-4°. Dossier important.

101. — DÉPUTÉS. ALBERT (P.). l. a. s., 1 p. in-4°. — ANDRÉ. 10 l. a. s., 13 p. in-8°. — BABAUD-LARIBIÈRE. l. a. s., 1847, 1 p. pl. in-8°. — BORIE-CAMBORT. l. s., 1793, 1 p. in-4°. — DELAISTRE. Certificat a. s., an XI, 3/4 de p. in-8°. — DEVARs. Certificat de 5 grandes lignes a. s. portant que la somme de 839 fr. 16 s. offerte par les citoyens de la commune de Chalais, district de Barbezieux, a été déposée par lui sur la tribune de la Convention. Angoulême, an VI, 1 p. in-fol. — DUBREUIL. l. a. s., 1 p. in-4°. — DULIMBERT. 2 l. a. s., 2 p. in-4°. — DUPONT (le c^{te}). l. a. s. Rochebrune, 1825, 1 p. in-fol., accusé de réception de la lettre qui lui annonce que le roi l'a nommé président du collège de la Charente. — GUIMBERTEAU. l. a. s. Rouen, an II, 1 p. pl. in-4°. — JOUBERT. l. a. s., 1789, 1 p. pl. in-4°. — LEMERCIER (le b^{on}). l. a. s., 1843, 1 p. in-8°. — MARTEL. l. a. s., 1846, 1 p. in-8°. — MIMAUT. l. a. s., 1 p. 1/2 in-4°. — OTARD. l. a. s., 1822, 1 p. in-4°. — RIBEREAU. l. a. s., aussi sig. de *Bellegarde et Guimberteau*, an VI, 2 p. 1/2 in-fol., curieuse. Lettre dans laquelle ils de-

mandent la destitution du nommé *Guichard*, agent forestier à Angoulême, convaincu d'escroquerie et de royalisme, colporteur des prophéties de M^{lle} Labrousse, qu'il affirme être le Christ, et d'avoir soutenu longtemps après la mort de Capet, dernier tyran des Français, que le 21 janvier on avait bien guillotiné un homme, mais que cet homme n'était pas Louis XVI. — TESNIÈRES. 5 l. a. s., 6 p. 1/2 in-4°. — TRYON-MONTALEMBERT. l. a. s., 1827, 1 p. in-4°. L. s. de 4 membres du collège électoral de la Charente, à M. *Delalot*, pour lui annoncer sa nomination. Angoulême, 11 juillet 1827, 1 p. in-fol. En tout 32 lettres.

102. — GÉNÉRAUX. CHEMINEAU. l. a. s., 1817, 1 p. in-fol. — DUPONT (le c^{ie}). l. a. s. Paris, 1825, 1. p. in-fol. Jolie lettre et 2 l. s. — DUPONT-CHAUMONT (Ant.). 1^o l. a. s. Paris, an III, 1 p. in-fol. Ayant été suspendu de ses fonctions, il fait valoir ses services et demande sa réintégration dans son grade. 2^o l. a. s. au Directoire exécutif. Paris, an VI, 1 p. in-fol. Destitué de son grade pour sa conduite en Hollande, il demande à se justifier. — DEVIAU. l. a. s., 1810, 1 p. 1/2 in-4°. — GARNIER-LABOISSIÈRE. 2 l. a. s., 1807, 2 p. in-4°, tête impr. — GUIOT-DUREPAIRE, 3 l. a. s., an VIII et 1816, 3 p. in-fol. — MONTALEMBERT (le m^{ie} de), général et ingénieur. l. a. s., an V, 2 p. pl. in-4°. — RIVAUD (J.-B.) l. a. s., an XI, 1 p. in-4°. — SAINT-MARTIN (E.). l. a. s., an V, 1 p. in-4°. — SAINT-SIMON, sénateur. 2 l. a. s., 2 p. in-4° et 2 l. s. — VALLETAUX. l. a. s., an X, 1 p. in-4°. En tout 20 lettres.

103. — DIVERS. BOULLAUD, médecin, l. a. s., 1848, 1 p. in-4°. — DELESSART, ministre, 2 l. s., 1791, 1 p. 1/2 in-fol. — FEULLANT (Et^e), journaliste, l. a. s., 1811,

1 p. in-4°. — GAUDICHAUD (Ch.), botaniste. l. a. s., 1844, 1 p. in-4°. — JACOB, contre-amiral et ministre. 1^o l. a. s., Granville, an XIII, 1 p. in-fol. 2^o l. a. s., 1841, 1 p. in-8° et 4 lettres sig. — SICARD (Ant.), major de la garde d'honneur charentaise. l. a. s. au ministre. Angoulême, 1813, 2 p. 1/2 in-fol. Il demande le grade de chef d'escadron dans un régiment de garde d'honneur. En tout 14 lettres.

ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES. —
Séance du 4 juillet 1862. — M. Delisle a la parole pour lire, comme secrétaire de la Commission des antiquités de la France, les conclusions de cette Commission pour le concours de 1862.

La Commission décerne les récompenses dans l'ordre suivant :

ANTIQUITÉS DE LA FRANCE. — L'Académie décerne la première médaille à M. Germain, pour *l'Histoire du commerce de Montpellier antérieurement à l'ouverture du port de Cette*, 2 vol. in-8°.

La deuxième médaille à M^{me} Félicie d'Ayzac, pour *l'Histoire de l'abbaye de Saint-Denis en France*, 2 vol. in-8°.

La troisième médaille est partagée entre M. Robert, pour son ouvrage intitulé : *Numismatique de Cambrai*, 1 vol. gr. in-4°, et M. le colonel Favé, pour ses *Études sur le passé et l'avenir de l'artillerie*, tome III ; *Histoire des progrès de l'artillerie*, 1 vol. in-4°.

Des rappels de médailles sont accordés : 1^o à M. Viollet le Duc, pour le *Dictionnaire raisonné de l'architecture française du XI^e au XVI^e siècle*, t. V, 1 vol.

in-8° ; 2° à M. de La Quérière, pour ses deux *Notices*, l'une imprimée, *sur l'ancienne église collégiale du Saint-Sépulcre de Rouen, dite la chapelle Saint-Georges, supprimée en 1791*, br. in-8° ; l'autre manuscrite, *sur l'ancienne église Saint-André de la ville, supprimée à Rouen en 1791*.

Des mentions très honorables sont accordées :

1° A M. Baudot, pour son *Mémoire sur les sépultures des barbares de l'époque mérovingienne découvertes en Bourgogne, et particulièrement à Charnay*, 1 vol. in-4°.

2° A MM. Deschamps de Pas et Hermand, pour l'*Histoire sigillaire de la ville de Saint-Omer*, 1 vol. in-4°.

3° A M. Prioux, pour son livre intitulé : *Civitas Suessionum ; Mémoires pour servir d'éclaircissement à la carte des Suessiones* ; 1 vol. in-4°.

4° A M. Clément, pour son *Histoire générale de la musique religieuse*, et un *Choix des principales séquences du moyen âge*, 2 vol. in-8°.

5° A M. Andrieux, pour le *Cartulaire de l'abbaye de Bonport*, 1 vol. in-8°.

6° A M. de Ring, pour les *Tombes celtiques de l'Alsace*, 1 vol. in-fol.

7° A M. Sémichon, pour l'*Histoire de la ville d'Aumale*, 1 vol. in-8°.

8° A M. Domairon, pour son ouvrage intitulé : *Guerre de cent ans. Étude historique et biographique : Le Captal de Buch* (manuscrit).

9° A M. Forgeais, pour sa *Collection de plombs historiés trouvés dans la Seine* ; 1^{re} série, *méreaux des corporations de métiers* ; 1 vol. in-8°.

10° A M. Loriquet, pour son ouvrage intitulé : *La Mo-*

saïque des promenades et autres trouvées à Reims, 1 vol. in-8°.

Des mentions honorables sont accordées, par ordre alphabétique, à :

M. Ed. de Barthélemy, pour son ouvrage ayant pour titre : *Diocèse ancien et moderne de Châlons-sur-Marne*, 2 vol. in-8°.

M. Bladé, pour ses recherches sur *Pierre de Lobaner et les quatre chartres de Mont-de-Marsan*, 1 vol. in-8°.

M. Boutiot, pour ses *Études sur la géographie ancienne appliquée au département de l'Aube*, 1 vol. in-8°.

M. Charles, pour son travail intitulé : *Administration d'une ancienne communauté d'habitants du Maine* (manuscrit).

M. Chaverondier, pour l'*Inventaire des titres du comté de Forez*, 2 vol. in-8°.

M. Deribier du Châtelet, pour le *Dictionnaire historique et statistique du Cantal*, 5 vol. in-8°, plus une livraison supplémentaire.

M. Liebich, pour son *Étude sur le patois cévenol. Grammaire raisonnée* (manuscrit).

M. Mannier, pour ses *Études étymologiques, historiques et comparatives sur les noms des villes, bourgs et villages du département du Nord*, 1 vol. in-8°.

M. Menault, pour ses *Études historiques sur la Beauce. Morigny : son abbaye, ses cartulaires et sa chronique* (manuscrit).

M. de Monteyremar, pour ses deux manuscrits intitulés : *Cartulaire de Notre-Dame de Bonne-Nouvelle d'Orléans*, et sa notice sur l'église Sainte-Croix, cathédrale d'Orléans.

M. Prost, pour son livre intitulé : *Albestroff. Siège d'une châtelainie de l'évêché de Metz*, 1 vol. in-8°.

M. Salmon, pour l'*Histoire de Saint-Firmin*, 1 vol. in-8°.

(Ext. des *Comptes-rendus des séances de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres* ; juillet 1862.)

OBJETS REÇUS PAR LA SOCIÉTÉ DANS LES DEUXIÈME,
TROISIÈME ET QUATRIÈME TRIMESTRES DE 1862.

Imprimés.

Annaires de la Société d'Émulation de la Vendée, années 1860 et 1861.

Les Beaux-Arts, revue nouvelle ; numéros de mai et juin 1862.

Bulletin de la Société d'Émulation de l'Allier, tome VIII, 1^{re} et 2^e livraisons.

Bulletin de la Société Académique de Brest.

Bulletin de la Société Archéologique et Historique du Limousin, tome XI, 4^e trimestre de 1861 ; tome XII, 1^{er}, 2^e et 3^e trimestres de 1862.

Bulletin de la Société Archéologique de l'Orléanais, 1^{er} et 2^e trimestres de 1862.

Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest, 1^{er} et 2^e trimestres de 1862.

Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie, année 1861, tome VII ; année 1862, n° 1.

Discours de réception à l'Académie impériale de Savoie, par M. A. de Jussieu. Chambéry, 1862.

Fragments du cartulaire de la chapelle Aude, par

M. Chazaud (publication de la Société d'Émulation de l'Allier).

Mémoires de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Chalon-sur-Saône, tome IV, 2^e partie.

Mémoires de la Société Impériale Archéologique du Midi de la France.

Médailles.

Médaille en bronze, commémorative du concours des Sociétés savantes de l'Empire, du 25 novembre 1861 (envoi de S. Exc. M. le Ministre de l'Instruction publique et des Cultes).



TABLE DU BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE ET HISTORIQUE DE LA CHARENTE.

— ANNÉE 1862 —

I. Administration de la Société.

	Pages.
Membres du bureau pour 1862.....	I
Membres honoraires.....	I
Membres titulaires.....	II
Membres correspondants.....	IV
Sociétés correspondantes.....	VI

II. Procès-verbaux des Séances.

Séance du 8 janvier 1862.....	1
M. Marvaud donne sa démission de vice-président. — M. Goumaré est nommé libraire de la Société. — Renouvellement du bureau pour l'année 1862. — M le docteur Gigon lit un travail intitulé : <i>Gérard II, évêque d'Angoulême, et ses détracteurs (1104-1136)</i> . — M. Séne- maud fait connaître des extraits d'un mémoire manus- crit ayant pour titre : <i>Notes qui pourront servir un jour à écrire la vie de M^{me} de Maintenon</i> .	
Séance du 26 février.....	7
Lettre de M. Gellibert des Seguins pour remercier la So- ciété de l'avoir élu Président. — Publications déposées sur le bureau. — Lettre d'une commission du Congrès des délégués des sociétés savantes de France, proposant une souscription destinée à offrir une médaille d'or à M. de Caumont. — Calices et patènes provenant de la	

	Pages.
commune de Saint-Laurent, de Cognac, présentés au nom de M. Marvaud par M. le docteur Gigon. — Communications de M ^{rs} Cousseau, relatives à des bas-reliefs de la cathédrale et à des inscriptions en langue incon nue, trouvées près de Bourges, à Neuvic-sur-Baran geon.	
Séance du 26 mars.....	12
La Société désigne trois de ses membres résidants à Paris pour la représenter au Congrès des délégués des associa tions savantes. — Ouvrages déposés sur le bureau. — Lecture par M. Castaigne d'une notice sur René Festi tiveau, curé de Saint-Martial d'Angoulême, poète latin du XVII ^e siècle. — M. Babaud-Larivière, membre cor respondant, reprend, sur sa demande, son ancien titre de membre titulaire.	
Séance du 23 avril.....	160
Ouvrages adressés à la Société. — Discours de M. Gellibert des Seguins, Président; ses propositions relatives: 1 ^o à la création d'une <i>Bibliothèque archéologique et historique</i> ; 2 ^o à la publication d'un <i>Trésoir des pièces angoumoises, inédites ou rares</i> , et d'un <i>Recueil de documents</i> , etc.; 3 ^o à la publication des <i>Monuments de l'histoire d'Angoumois</i> . Adoption par la Société; nominations de commissions. — Communication par le même de deux séries de gra vures relatives, les unes à l'assassinat du roi Henri IV par l'Angoumoisins Ravailiac, les autres au duel de Guy Chabot de Jarnac avec François de Vivonne de La Châ taigneraye. — Note de M. Sénemaud sur la maison de Rancon, lue par M. Castaigne. — Demande de la Société au sujet des débris gallo-romains trouvés dans les rui nes du château d'Angoulême.	
Séance du 28 mai.....	170
Ouvrages déposés sur le bureau. — Lettre de M. Sénemaud informant la Société que les autorités de la commune de Vilhonneur ne seraient pas éloignées de disposer, en faveur du musée, du mausolée de Pierre de Jambes, chevalier du XIII ^e siècle; vote d'une allocation pour les frais de la translation projetée. — M. Marvaud envoie une pierre trouvée dans un tombeau gallo-romain, et	

portant sur une de ses faces des lignes irrégulièrement tracées. — Compte-rendu par M. Castaigne des conclusions prises par les deux commissions nommées dans la séance du 23 avril pour donner suite aux propositions de M. le Président.

Séance du 23 juillet..... 173

Ouvrages déposés sur le bureau. — Vote de l'échange des publications avec la Société d'Émulation de l'Allier. — Extraits d'un registre de l'état civil des protestants de Barbezieux, en partie relatifs à la peste de 1629 et 1630, lus par M. le docteur Gigon. — Observations de M. de Rochebrune au sujet d'une infraction au règlement, commise par un des membres de la Société, à l'occasion de l'impression du Bulletin. — Lecture par M. Séneaud de trois chartes de l'évêque Gérard II, concernant les églises de Rivières, de Saint-Surin-sur-Charente et de Saint-Florent de La Rochefoucauld. — Communications de M. de Rencogne : 1^o *Observations générales sur les paroisses de l'Élection d'Angoulême (1744-1763)*; 2^o monitoire émanant du chapitre collégial et séculier de l'église Saint-Arthémy de Blanzac (12 juin 1632); 3^o charte d'Almodis, comtesse de La Marche, en faveur de l'abbaye de l'Esterps (1098). — M. Adh. Sazerac de Forge donne lecture d'une lettre du roi François I^{er} à l'évêque d'Auxerre, son ambassadeur à Rome (28 novembre 1532). — M^{sr} l'évêque entretient la Société de son dernier voyage à Rome. Reliques du bienheureux Bertrand de Saint-Geniez, doyen de l'église d'Angoulême, mort patriarche d'Aquilée.

Séance du 18 août..... 182

Offre faite par M. Babaud-Larivière de faire parvenir à la Société le dessin des clés de la ville de Confolens. — Lecture par M. le Président des rapports de MM. le marquis de La Grange et Léopold Delisle, membres du Comité impérial des travaux historiques et des sociétés savantes, sur le Bulletin de la Société Archéologique et Historique de la Charente, année 1859. — Démission de M. Pignier, membre titulaire. — M. de Rencogne communique : 4^o un jugement rendu par le juge du prieuré de Saint-Florent contre quatre nouveaux mariés de

cette paroisse (28 mai 1545); 2^o une clé de la correspondance diplomatique chiffrée du marquis de Torcy; 3^o le fac-simile de la singulière signature d'un certain Noël, qualifié sieur de La Bousardière, domestique de la maison de La Rochefoucauld; 4^o un Noël en patois de La Rochefoucauld. Le même membre présente la copie faite à ses frais, par M Edward May, d'une miniature enluminée représentant une *Mézée* du Corps-de-Ville d'Angoulême au XVI^e siècle. — M. Gellibert des Seguins donne lecture de l'acte de décès de Jean Hérauld de Gourville. Rectification de l'épithaphe gravée sur le marbre qui recouvre, dans la chapelle de l'hospice de La Rochefoucauld, le cœur du fondateur de cet établissement. — Les objets trouvés dans les fouilles du château destinés au musée de la Société. — Décisions relatives aux publications votées dans les séances précédentes : fixation du nombre d'exemplaires des tirages à part; droits des sociétaires qui auront fourni des pièces au *Trésor*.

Séance du 40 septembre. 187

Ouvrages déposés sur le bureau. Vote de l'échange des publications avec la Société Archéologique de Constantine. — Allocations accordées à la Société par M. le Ministre de l'Instruction publique et des Cultes et par le Conseil général de la Charente. — Programme du concours institué entre les Sociétés savantes de l'Empire et prix à décerner en 1863, 1864, 1865 et 1866. — M. le maire fait espérer un local pour les archives et la bibliothèque de la Société dans la grosse tour du château. — Il sera dressé un catalogue des antiques et objets divers déposés au musée. — Lettre de M. le curé de Vilhonneur au sujet de l'enlèvement pour le musée de la pierre tombale du chevalier de Jambes. Épitaphe à fournir en échange par la Société à l'église de cette paroisse. — Commission nommée pour faire graver sur la maison de M. Brout une plaque de marbre rappelant le séjour de Louis XIV et la mort de Balzac. — Observations de M. de Rochebrune concernant un article du Bulletin de la Société Archéologique du Limousin, relatif à des cartes à jouer trouvées aux archives de la Haute-Vienne. — Offre par MM. Dulary et Adh. Sazerac de Forge de faire copier sur un registre à part les procès-verbaux

des séances de la Société depuis sa fondation. — Communications de M. Gellibert des Seguins : 1^o enquête sur le pillage de l'église Saint-Jacques d'Aubeterre (16 novembre 1562) ; 2^o pièce sur le droit de litre de la dame de Chasseneuil ; 3^o factum d'un procès pendant en la cour entre François de Chabaqs, abbé d'Aubeterre, et François Beladair, curé de Mussidan. — Note de M. Sénemaud sur le symbolisme des sépultures. — Première feuille de l'inventaire-sommaire imprimé des archives départementales de la Charente, série A, présenté par M. de Rencogne. Le même membre donne lecture des *Statuts et coutumes de la ville de Confolens*, mis par écrit le 1^{er} janvier 1598. — M. le Président demande à M. de Rencogne l'autorisation de faire reproduire pour le compte de la Société la miniature enluminée qu'il a présentée dans la dernière séance. — En réponse, M. de Rencogne offre de faire hommage à la Compagnie du nombre d'exemplaires dont elle croira avoir besoin. — MM. Rambaud de Larocque et Fermond élus membres titulaires.

Séance du 5 novembre 193

M. Sénemaud, nommé archiviste du département des Ardennes, donne sa démission de Secrétaire de la Société. — Lettre de M. D..., sollicitant son admission. — Ouvrages déposés sur le bureau. — Communications de M. Gellibert des Seguins : 1^o vue de l'abbaye de Bassac au XVII^e siècle ; 2^o notes historiques sur le couvent des Cordeliers d'Angoulême et sur celui des Augustins de Villebois-la-Vallette. — Projet d'adopter un fleuron pour le titre des publications de la Société présenté par M. le Président. — Compte-rendu par M. le docteur Gigon d'un voyage à Cognac ; vue de cette ville au XVII^e siècle conservée au château de Châtenay. — MM. Mercier et Marvaud chargés de faire dessiner les monuments de Cognac qui mériteraient d'être reproduits.

III. Mémoires insérés au présent Bulletin.

<p>M. GELLIBERT DES SEGUINS, Président.</p>	<p>Aubeterre en 1562. — Enquête sur le passage des protestants en cette ville, le pillage de l'église Saint-Jacques et la destruction des titres et papiers du chapitre..... 343</p>
---	--

	Pages.
M. E. CASTAIGNE, Vice-Président.	René Festiveau, poète latin du XVII ^e siècle..... 100
M. F. MARVAUD.	Répertoire archéologique du départe- ment de la Charente.. 199
M. Ed. SENEMAUD, Secrétaire.	Biographie militaire de l'Angoumois et de la Charente.. 64 et 387
M. C. GIGON, Secrétaire adjoint,	Gérard II, évêque d'Angoulême, et ses détracteurs (1101-1136)..... 15
M. G. BABINET DE RENCOGNE.	Notice et dissertation sur un fragment du cartulaire de l'abbaye de l'Es- terps.... 47

IV. Documents inédits sur l'histoire de l'Angoumois.

Adh. SAZERAC DE FORGE, Trésorier.	Lettre du roi François I ^{er} à l'évêque d'Auxerre, son ambassadeur à Rome (28 novembre 1532)..... 405
M. G. BABINET DE RENCOGNE.	Relation du pillage de l'abbaye de La Couronne par les protestants, en 1562 et 1568, suivie des inventaires des reliques et objets précieux de cette abbaye, dressés en 1555 et 1556..... 115
<hr/>	
	Charte d'Almodis, comtesse de La Marche, en faveur de l'abbaye de l'Esterps (12 novembre 1098)..... 409

V. Chronique.

Chronique du premier trimestre de 1862... ..	145
Triens mérovingien de Ligugé. — Programme du concours institué par la Société Archéologique et Historique du Limousin pour l'année 1863. — Cours publics et gratuits fondés à Chartres par la Société Archéologique d'Eure-et- Loir. — Vote du Conseil général des Basses-Pyrénées pour refaire l' <i>Ile-des-Faisans</i> . — Le musée Campana. — Vente de la galerie Soltykoff. — Objets reçus par la Société.	

	Pages.
Chronique des deuxième, troisième et quatrième trimestres..	415
Nomination de M. Ed. Sénemaud, Secrétaire de la Société, en qualité d'archiviste du département des Ardennes. — Extrait du catalogue d'une importante collection de documents originaux sur toutes les provinces de France, publié par M. Charavay, libraire à Paris. — Liste des récompenses accordées, pour le concours des <i>Antiquités de la France</i> , par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, dans sa séance du 4 juillet 1862. — Objets reçus par la Société.	

FIN.

ERRATA DU BULLETIN DE 1862

Page 47, lignes 41 et 42, au lieu de *qui appartiennent à la première moitié du XIII^e siècle*, lisez *qui appartient à la fin du XII^e siècle ou au commencement du XIII^e*.

Page 50, ligne 49, au lieu de *supradictum*, lisez *supradicti*.

Page 59, note 1, au lieu de *le bienheureux Gautier, premier abbé connu de l'Esterps*, lisez *Gautier, successeur de Foucher, et le quatrième abbé de l'Esterps*.

Page 60, note 2, au lieu de *injuste*, lisez *injusté*.

Page 417, ligne 44, et page 430, note 4, au lieu de *addimenta*, lisez *additamenta*.

UNIVERSITY OF MICHIGAN

3 9015 06647 9109



